

*Bibliothèque numérique*

**medic @**

**Ecole de médecine et de pharmacie  
d'Angers. Centenaire, 1807-1907 :  
volume commémoratif**

*Angers : Germain et Grassin, 1907.*

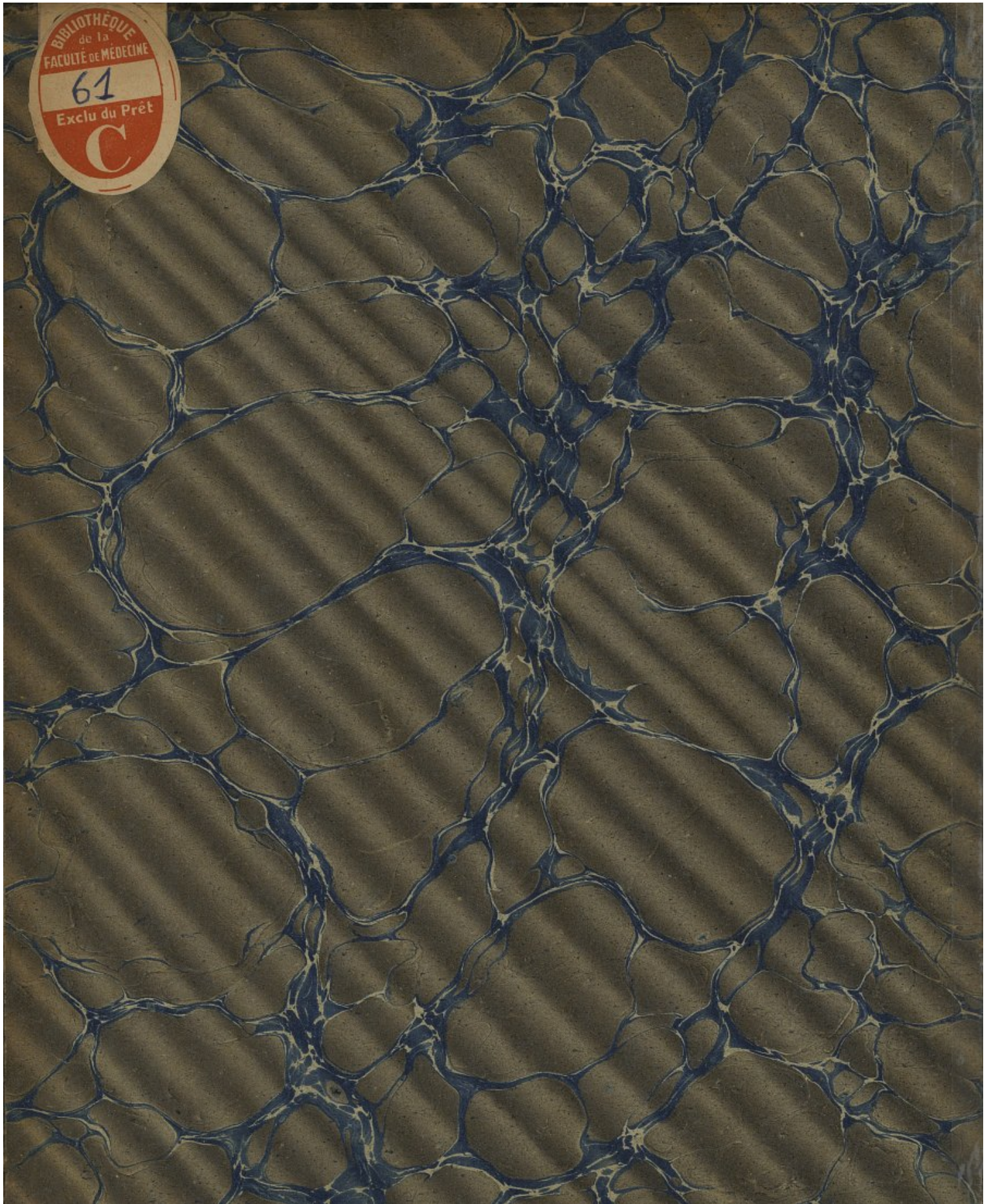
*Cote : 24153*

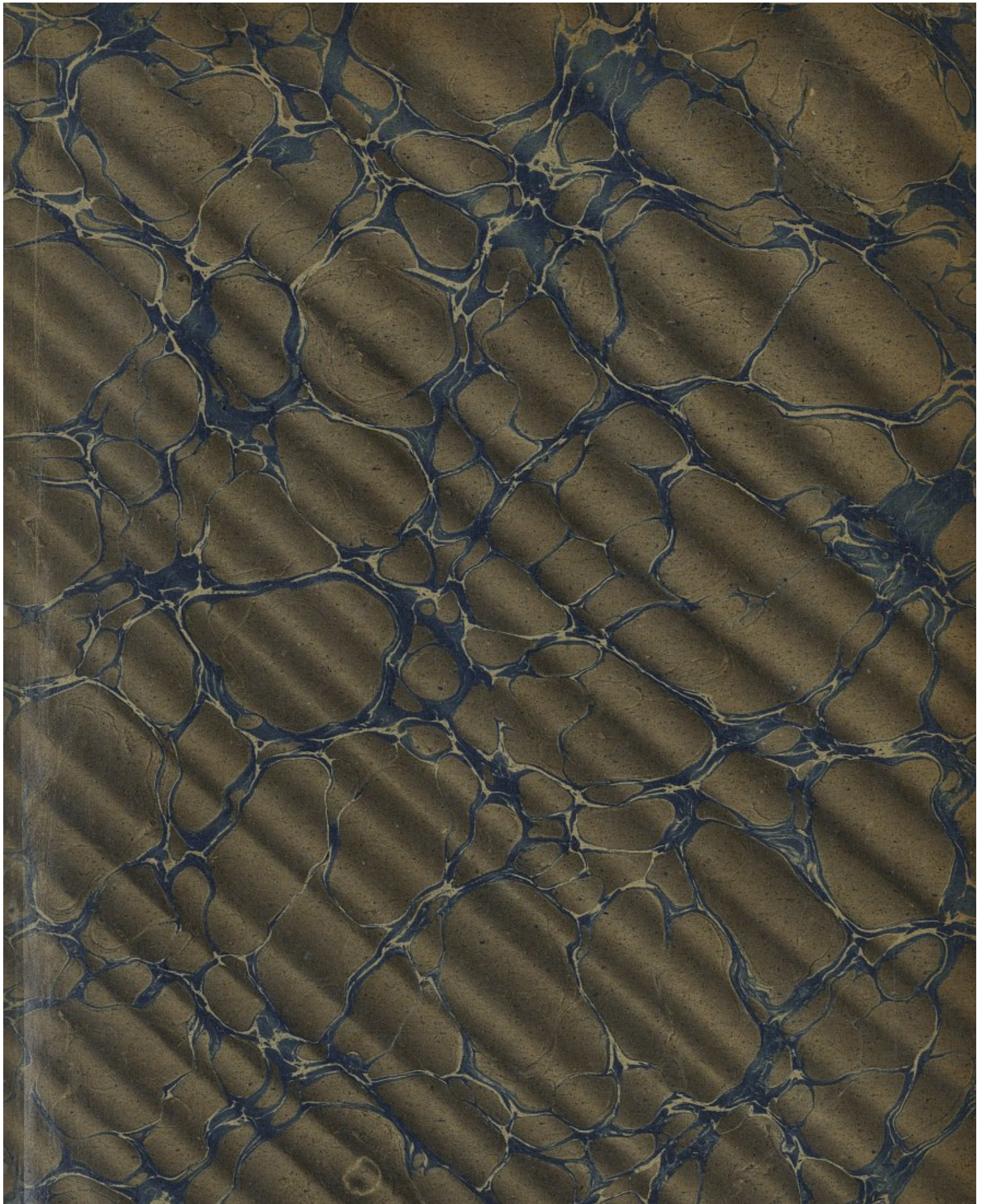


Licence ouverte. - Exemplaire numérisé: BIU Santé  
(Paris)

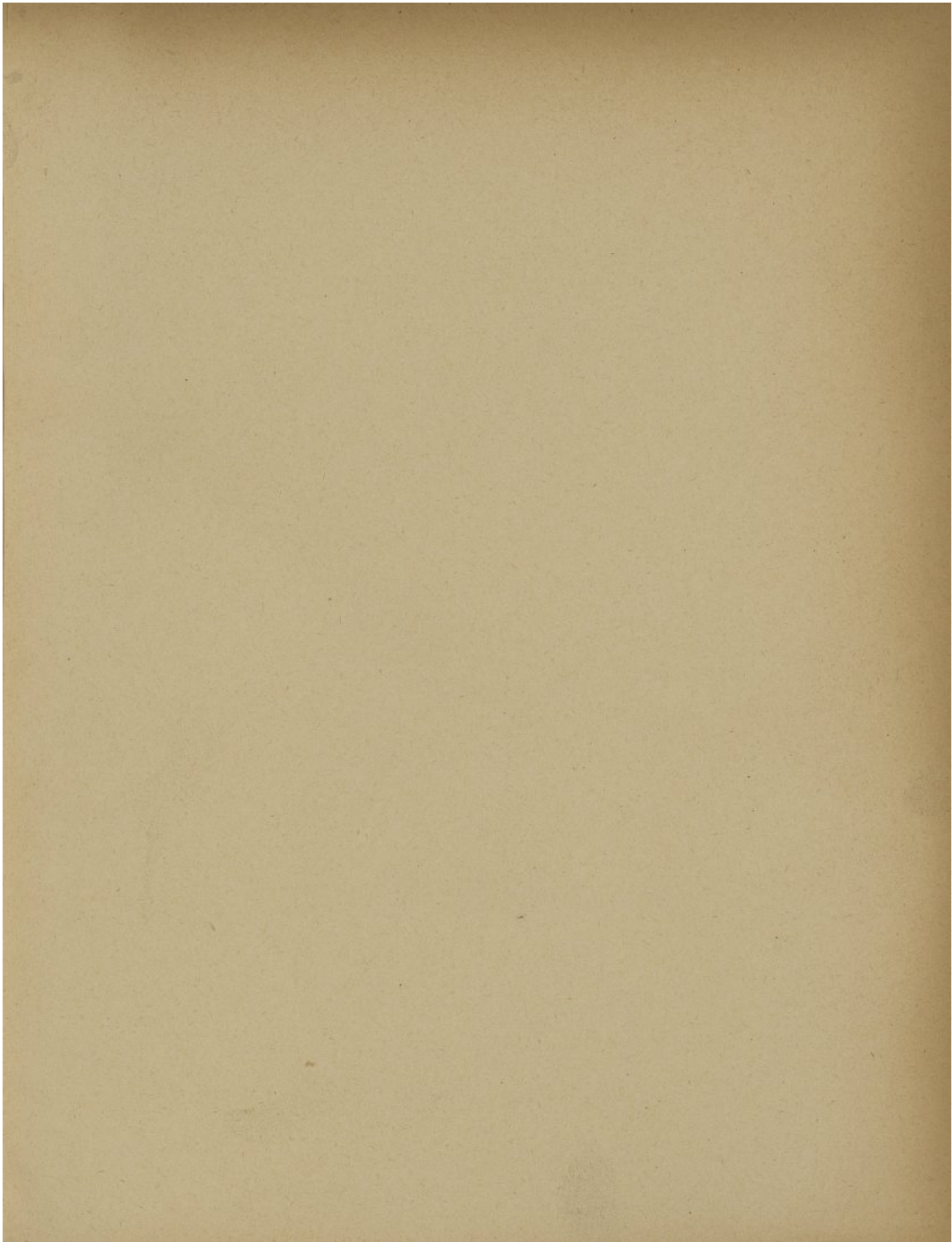
Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?24153>











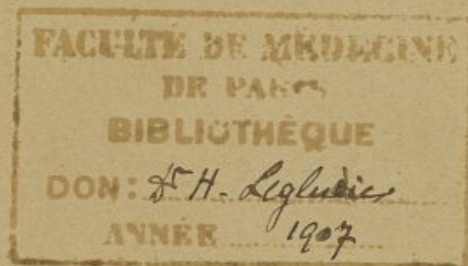
24153

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

D'ANGERS

# CENTENAIRE

1807-1907





CENTENAIRE

1807-1907



COMITÉ DE RÉDACTION  
DE LA  
BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE  
DE  
MONTREAL

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE  
D'ANGERS

---

# CENTENAIRE

1807-1907

---

VOLUME COMMÉMORATIF

*Publié par le Directeur et les Professeurs de l'École  
orné de portraits et de planches*

---



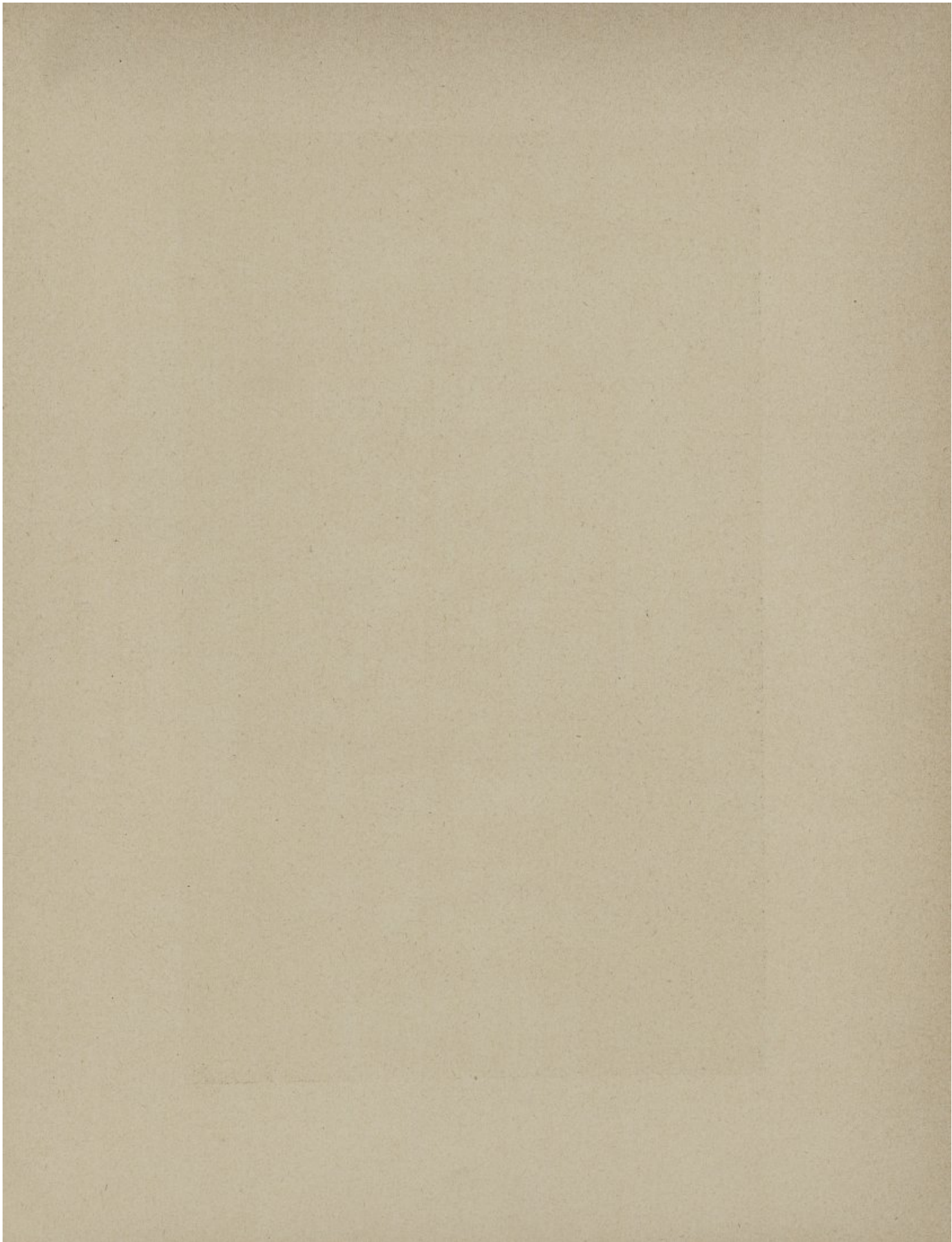
24153

ANGERS  
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

---

1907







ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1<sup>er</sup> novembre 1907



# L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

## D'ANGERS

---

L'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers compte cent années d'existence.

Son histoire comprend quatre périodes.

En 1807 des *Cours pratiques de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie* sont institués dans l'hospice civil et militaire ; en 1820 ces cours d'instruction médicale sont placés sous l'autorité de l'Université et transformés en *École secondaire de Médecine* ; en 1841 elle prend le titre d'*École préparatoire*

*de Médecine et de Pharmacie* et en 1890 elle devient l'*École préparatoire réorganisée de Médecine et de Pharmacie*.

A l'occasion de son centenaire, les professeurs ont pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de retracer, dans un volume commémoratif, les événements principaux de sa vie, d'indiquer son origine et ses transformations successives, de faire revivre, dans la lumière qui leur sied, les figures des maîtres disparus.

Dans ce livre, le Directeur a fait l'exposé général de l'organisation de l'École, de son développement scientifique et matériel, rappelant les concours généreux qu'elle a trouvés près de la Commission administrative des Hospices, du Conseil municipal d'Angers et du Conseil général de Maine-et-Loire, et chaque Professeur a présenté l'historique de la chaire qu'il occupe.

## 1789-1807

Avant 1789 vingt-deux Universités existaient en France.

L'Université d'Angers, avec ses Facultés de droit, de théologie, de médecine et des arts, remontait à plusieurs siècles ; elle n'avait réellement été reconnue et autorisée dans un acte public qu'en 1364, par les lettres patentes de Charles V ; elle avait eu sa célébrité.



Sceau principal de l'Université

Le sceau principal de l'Université d'Angers n'était apposé qu'aux pièces d'un intérêt majeur.

« Ce sceau ' est de forme circulaire et de huit centimètres de diamètre. C'est, au point de vue de l'art, une œuvre remarquable.

' L. DE LENS, *Université d'Angers du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution française*, t. I<sup>er</sup>, Faculté des Droits, 1880, p. 99.



« Dans la partie supérieure figurent les saints protecteurs, en trois niches : la principale, au centre, abrite saint Maurice, en armure de guerre et à cheval, portant l'écu aux armes du Chapitre de la cathédrale ; à droite, saint Nicolas ; à gauche, saint Maurille, autant qu'on peut le deviner, d'après les lettres finales de leurs deux noms qui sont à peine visibles ; de chaque côté, sous des espèces d'auvents, est agenouillé un jeune garçon.

« Dans la partie inférieure, on voit deux classes d'écoliers faisant face chacune à un professeur qui lit sa leçon. Entre deux, un personnage assis sous une sorte d'abat-voix et qui, à en juger par la baguette ou masse qu'il tient à la main droite, doit être un bedeau.

« En légende : SIGILLUM RECTORIS ET UNIVERSITATIS STUDII ANDEGAVENSIS. »

La Révolution supprima les Universités.

L'Assemblée nationale constituante, sans les frapper directement, les avait gravement atteintes, par des mesures générales, dans leurs privilèges, dans leurs biens, dans leur indépendance. Elle cessèrent d'être des corporations privilégiées. La loi du 4-11 août 1789 supprima leurs redevances féodales et le décret du 22 décembre 1789 les plaça sous la surveillance des directoires des départements.

Les Facultés de Médecine, les Collèges et les Communautés de Chirurgiens furent atteints par la loi du 2 mars 1791 qui proclamait la liberté des professions, sans aucune restriction, sans garanties légales d'études et de grades, sous la seule condition d'une patente. Mais l'Assemblée constituante dut rapidement faire une exception en faveur de la pharmacie ; cette seule profession ne fut pas libre et les Collèges de Pharmaciens subsistèrent.

Le décret du 18 août 1792, sous l'Assemblée législative, supprima toutes les corporations enseignantes.

La Convention décréta le 15 septembre 1793 : « Les Collèges de plein exercice et les Facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit, sont supprimés sur toute la surface de la République. » Bien que l'application de cette loi fût suspendue le lendemain, les Universités, maintenues en droit, n'existèrent plus guère que de nom.

C'est qu'elles étaient languissantes, caduques ; elles se mouraient.

Quelles étaient les causes de leur décadence? Il n'est pas sans intérêt de les résumer, parce qu'elles montrent quel était l'état moral des Universités, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à une époque de rénovation et de féconde gestation.

Imbues de traditions surannées, exclusivement occupées de la défense de leurs procédés scolastiques, férues de leurs privilèges, rebelles ou impuissantes à toute réforme, incapables de réagir contre les abus qui les amoindrissaient, elles demeuraient étrangères au mouvement scientifique qui s'accomplissait en dehors d'elles, sans elles et souvent malgré elles.

Les Facultés de Médecine n'échappaient pas à cette indolence déprimante. Quel tableau en retracer? Un enseignement insuffisant, étroitement théorique; des maîtres négligents; des inscriptions fictives; des cours déserts; des réceptions entachées d'irrégularités et d'abus; la collation des grades parfois vénale, toujours complaisante. Elles vivaient sur leur passé.



Sceau de la Faculté de Médecine

A la veille de la Révolution, la Faculté de Médecine d'Angers, qui pouvait se prévaloir de trois siècles d'existence, comptait :

« Huit docteurs régents, professant à tour de rôle la physiologie, la pathologie, la matière médicale, les institutions chirurgicales et l'anatomie;

« Une trentaine d'étudiants en médecine.

« Actes de 1788 : 5 doctorats, 6 licences, 5 baccalauréats en médecine <sup>1</sup>. »

Les leçons de la Faculté de Médecine d'Angers se donnèrent d'abord aux *Grandes Écoles* et, plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la *Maison des Arts*, place Saint-Martin.

<sup>1</sup> Louis LIARD, *L'Enseignement supérieur en France*, t. 1<sup>er</sup>, p. 5, 12.

« Son sceau <sup>1</sup> portait au centre saint Luc, assis, nimbé, écrivant sur un pupitre ; à ses pieds, le bœuf emblématique. Pour légende : SIGIL. FACULT. MEDICÆ ANDEGAV. »

En outre des Facultés de Médecine, des Collèges de Chirurgie et des Communautés de Chirurgiens donnaient un enseignement qui était loin d'être parfait ; les réceptions des maîtres-chirurgiens n'étaient pas toujours entourées de garanties suffisantes.

Il existait à Angers une *Communauté de Chirurgiens*, constituée à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle <sup>2</sup> ; elle comprenait dans son ressort, en outre d'un grand nombre de bourgs, parmi les villes : Beaupréau, Brissac, Candé, Chalennes, Chemillé, Cholet, Ingrandes, Le Lion-d'Angers, les Ponts-de-Cé, Pouancé... La Communauté d'Angers n'était pas la seule dans la province d'Anjou ; d'autres villes avaient la leur, comme Baugé, Beaufort, Saumur.

Les brevets des maîtres-chirurgiens étaient de deux degrés, l'un pour Angers, l'autre pour les villes, bourgs ou paroisses. Chaque brevet indiquait la localité où le maître pouvait exercer. Les grandes opérations étaient interdites aux chirurgiens reçus pour les bourgs ; les chirurgiens des villes ou maîtres de grand chef-d'œuvre pouvaient seuls les pratiquer.

Bien que la Communauté d'Angers n'ait pas joui du titre de Collège, elle en a rempli les fonctions depuis 1771, époque à laquelle elle a commencé à donner des cours.

Nous reproduisons le sceau de la Communauté <sup>3</sup>.

Les armes de la Communauté des maîtres-chirurgiens de la ville et des faubourgs d'Angers et dépendances étaient : d'argent à un saint Cosme et un saint Damien de carnation, vêtus en robes de sable, avec des bonnets de même, fourrés d'hermine <sup>4</sup>.

Des rapports existaient entre les deux corps ; les étudiants suivaient les cours de la Faculté de Médecine d'Angers, qui avait sur la Communauté des

<sup>1</sup> GODARD, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, année 1861.

<sup>2</sup> DE LENS, *Mémoire sur l'exercice et l'enseignement de la chirurgie à Angers avant le XIX<sup>e</sup> siècle*.

<sup>3</sup> *Bulletin historique de l'Anjou* 1862, d'après un dessin communiqué à M. A. de Soland par le Dr FARGE.

<sup>4</sup> H. SAUVAGE, *Armorial des corporations civiles et religieuses de la province d'Anjou (Revue de l'Anjou, 1877)*.

Chirurgiens une suzeraineté que lui accordaient les ordonnances des rois. Mais les rapports professionnels n'étaient pas toujours exempts de jalousies et de rivalités, qui n'ajoutaient pas à leur considération.



Sceau de la Communauté de Chirurgiens

On ne comptait qu'une *Communauté de Pharmaciens* ; il ne s'y donnait aucun cours. Les pharmaciens gagnaient la maîtrise. « Ce privilège, longtemps contesté par la Communauté des maîtres, n'était acquis à Angers qu'après six ans d'exercice et par un seul des deux étudiants de l'hôpital Saint-Jean <sup>1</sup>. »

« Les lettres patentes avaient bien créé la Communauté des apothicaires ; mais ce ne fut qu'en 1672 que la maîtrise fut réellement organisée. Jusque-là les aspirants apothicaires étaient instruits plus ou moins bien à la Faculté de Médecine, dans laquelle des professeurs faisaient des lectures de traités d'histoire naturelle et de pharmacie. Comme on le voit, cette instruction théorique était bien insuffisante ; heureusement que l'instruction pratique reçue chez les maîtres était complètement donnée <sup>2</sup>. »

En présence de l'insuffisance de l'enseignement médical, de l'incapacité professionnelle et scientifique, de la médiocrité de la plupart des médecins, des

<sup>1</sup> *Souvenirs d'un nonagénaire, Mémoires de Yves-François Besnard*, publiés sur le manuscrit autographe par Célestin PORT, t. I<sup>er</sup>, p. 209.

<sup>2</sup> L. ANDRÉ-PONTIER, *Histoire de la pharmacie*, p. 184.

chirurgiens et des sages-femmes, l'opinion publique s'émut légitimement. Ses doléances, vives et pressantes, sont consignées dans les cahiers dressés en vue de la réunion des États-Généraux ; c'est comme un cri de détresse qui s'élève du cœur même de la nation.

Mais le décret de la Constituante, n'imposant pour exercer et pratiquer la médecine et la chirurgie que l'unique obligation d'une patente, n'apportait pas le remède aux abus qui justifiaient des plaintes unanimes. A un mal éprouvé il en substituait un autre plus grave encore : l'anarchie la plus complète dans l'art de guérir. Avec la suppression des examens et des réceptions régulières, ce fut le libre exercice de la médecine et de la chirurgie aux mains des empiriques et des charlatans, d'hommes sans instruction. Les grades, n'étant plus exigibles, ont perdu leur valeur professionnelle. C'est la confusion des praticiens diplômés et des guérisseurs improvisés... et patentés.

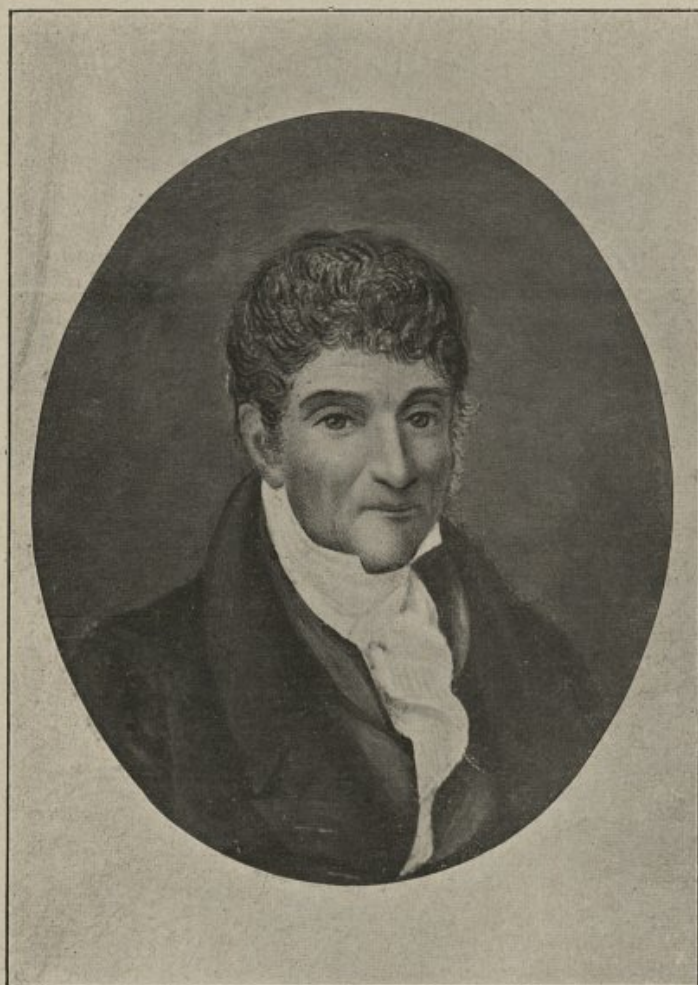
On s'aperçut bientôt que les Facultés et Collèges, malgré leurs imperfections et leurs complaisances, offraient encore — dans leurs docteurs et leurs maîtres chirurgiens — des garanties de savoir et plus de sécurité pour la santé publique.

Sans doute, à cette époque, la Révolution, après avoir démoli, n'avait guère le temps de reconstruire, de réorganiser l'enseignement médical. Mais la guerre avait ses obligations. Les médecins faisaient défaut pour le service des armées de la République et la santé des soldats était trop souvent confiée à des mains inhabiles. Aussi, sur le rapport des Comités de salut public et d'instruction publique, la Convention décréta l'établissement à Paris, à Montpellier et à Strasbourg de trois Écoles de santé, « destinées à former les officiers de santé pour le service des hôpitaux et spécialement des hôpitaux militaires et de marine » ; en outre, leurs cours étaient ouverts au public, en même temps qu'à des élèves spécialement recrutés, choisis sur leur civisme et leur instruction — un élève par chaque district de la République — et appelés : *Élèves de la Patrie*.

Maine-et-Loire devait fournir des élèves à l'École de Paris.

C'était assurément un progrès ; c'était le réveil. Mais ces Écoles avaient été créées sous la pression de préoccupations militaires, plus pour former rapidement des chirurgiens pour les armées et les flottes que pour remplacer les

<sup>1</sup> Décret du 14 frimaire an III (4 décembre 1794).



MICHEL CHEVREUL

Professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants  
Directeur



anciennes Universités. Aussi elles n'eurent guère de clientèle civile ; leur rendement en praticiens fut insuffisant pour pourvoir, surtout dans les campagnes, aux nécessités de la pratique médicale.

Puis, la liberté des professions subsistant toujours, les abus se perpétuaient sous la recrudescence d'un charlatanisme ignorant et meurtrier. Ce mal profond et généralisé provoquait des plaintes de tous côtés.

« Ça et là, pour enrayer le mal, les autorités locales avaient essayé de faire passer les praticiens devant une sorte de jury médical ; mais c'était un palliatif illégal, dépourvu de sanction, partant sans efficacité. Aussi le mal n'avait-il fait que croître<sup>1</sup>. »

En Maine-et-Loire, l'Administration du département, faisant droit à une requête des officiers de santé, avait pris l'arrêté ci-dessous :

ARRÊTÉ DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Séance du 22 Frimaire, an 4<sup>e</sup>*

Le ture faite d'une pétition des officiers de santé de 3<sup>e</sup> classe de l'Hospice militaire d'Angers, expositive qu'animés du désir d'acquérir des connaissances ils ont, depuis deux ans, payé un professeur d'anatomie, mais que la modicité de leur traitement ne leur permet plus ce sacrifice ; au moyen de quoi ils prient l'Administration de leur désigner des professeurs dont ils pourront, en attendant le cours public, suivre les leçons ;

L'Administration du Département, considérant que, depuis trois ans, les cours de chirurgie et de médecine sont suspendus ; que, depuis ce temps, les élèves dans cette partie n'ont eu presque aucun moyen d'instruction ; que ce qu'ils peuvent apprendre à l'Hospice militaire, en suivant les opérations et traitements qui y ont lieu, ne peut suppléer entièrement à des démonstrations faites par des professeurs habiles ;

Considérant que l'art de guérir est, de tous les arts, celui qui doit être le plus encouragé, comme étendant son influence sur tous les hommes et presque sur tous les instants de la vie ; que l'homme qui l'exerce sans avoir les connaissances profondes et multipliées qu'il exige est un vrai fléau pour la patrie et l'humanité ; qu'en conséquence il est du devoir de l'Administration, autant que de l'intérêt public, de faire droit à la demande des pétitionnaires, demande qui, d'ailleurs, fait honneur à leur moralité et à leur zèle pour l'instruction ;

Considérant que les citoyens CHEVREUL le jeune, MIRALT et GARNIER le jeune, sur lesquels l'Administration a d'abord jeté les yeux pour les préposer aux cours

<sup>1</sup> Louis LIARD, *L'Enseignement supérieur en France*, t. II, p. 37.



demandés, ont répondu à ses désirs, comme on devait l'attendre de citoyens dévoués au bien public, amis de l'humanité et jaloux des progrès de leur art ;

Arrête, sur ce oui le Commissaire du Directoire exécutif :

1<sup>o</sup> Il sera établi un cours public et gratuit d'anatomie, d'opérations et d'accouchements, lequel commencera le premier nivôse prochain dans l'amphithéâtre ordinaire près la maison de Lesvières ;

2<sup>o</sup> Les citoyens CHEVREUL le jeune, MIRAUT et GARNIER le jeune sont nommés professeurs dudit cours ; en conséquence, ils se concerteront ensemble sur le nombre, le jour et l'heure de leurs leçons. Il sera alloué à ces deux derniers, par forme d'indemnité, une somme de 1.200 livres, avec la progression arrêtée par le Directoire exécutif le 7 de ce mois ;

3<sup>o</sup> Le présent arrêté sera imprimé et affiché en placard, inséré dans les affiches et envoyé au ministre de l'Intérieur.

Fait au département de Maine-et-Loire, les jour et an que dessus. Signé : VILLIER, président ; GAUDAIS, LETERME-SAULNIER, BRICHET, BARANGER, MONNIER commissaire du Directoire exécutif, et LETOURNEAU, secrétaire général.

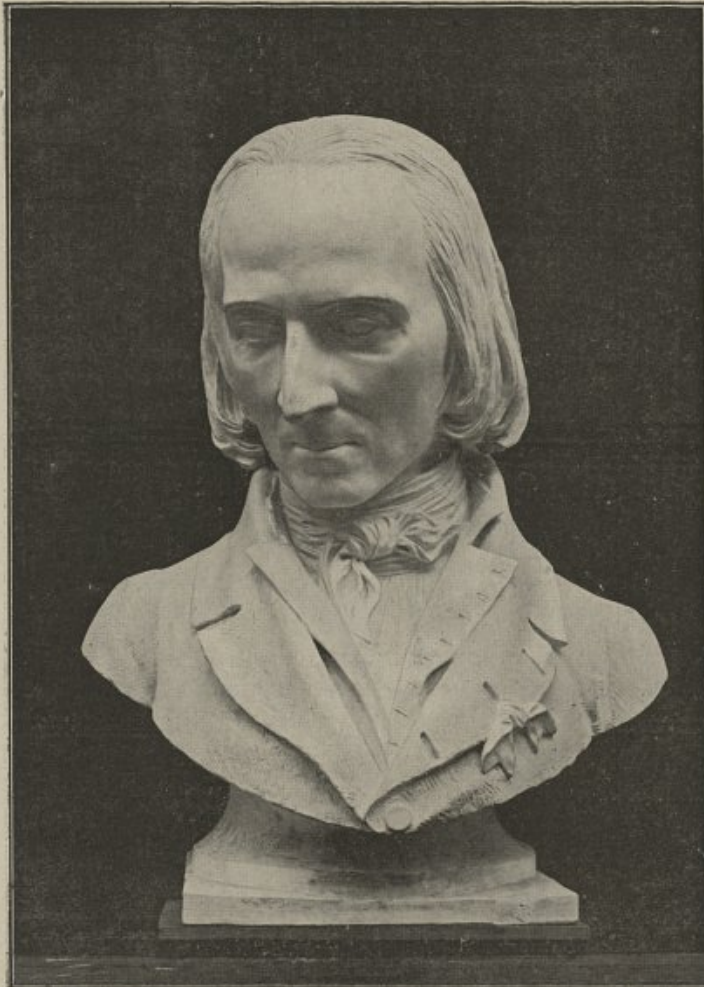
A Angers, pour remédier à l'insuffisance des gradués des Écoles de santé et par suite de l'insuccès des démarches faites par l'Administration tant auprès du Corps législatif que du Directoire afin d'obtenir une École spéciale de santé pour la ville d'Angers, les médecins et chirurgiens, élèves de la Faculté de Médecine et de la Communauté des Chirurgiens se rapprochèrent, siégèrent et enseignèrent ensemble, soit à l'École de santé établie en l'an IV dans les bâtiments de Saint-Serge, soit à la Société de Médecine qui reprit ses séances en l'an V.

L'Administration municipale avait accordé, pour les leçons publiques et gratuites sur l'anatomie et toutes les parties de la chirurgie et de la médecine, la Maison nationale de Saint-Serge ; ce local lui avait paru d'autant plus convenable qu'il était voisin du Jardin botanique et assez isolé pour permettre, sans incommoder personne, l'autopsie des cadavres et les préparations anatomiques<sup>1</sup>.

L'Hospice civil fournissait pour le service des cours d'anatomie le nombre des sujets nécessaires.

L'anatomie fut professée par Casimir LACHÈSE et GARNIER, la physiologie par ESNAULT, l'hygiène par PANTIN, la pathologie par MAILLOCHEAU,

<sup>1</sup> Extrait du compte rendu par l'Administration centrale du département de Maine-et-Loire, à partir du 1<sup>er</sup> brumaire an IV au 1<sup>er</sup> germinal an V.



D'après David d'Angers

**F.-C. GARNIER**

Professeur de clinique externe, d'anatomie et physiologie



la médecine clinique par GUÉRIN et BERGER, la chimie et la matière médicale par HOSSARD, la botanique par MERLET DE LA BOULAYE et les accouchements par CHEVREUL.

Essais louables, mais insuffisants ! Aux maux du présent il fallait une fin, tout en empêchant le retour des abus du passé. Il était urgent de donner plus de praticiens au pays et de mettre un terme à l'audace grandissante des guérisseurs. Une nouvelle organisation de l'enseignement médical devenait nécessaire.

Promise par l'art. 16 du décret du 14 frimaire an III, elle ne fut réalisée que par les lois du 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802) sur l'instruction publique, du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) relative à l'exercice de la médecine et du 21 germinal an XI (11 avril 1803) contenant organisation de la pharmacie, ainsi que par les arrêtés rendus pour leur exécution le 20 prairial an XI (9 juin 1803) et le 25 thermidor an XI (13 août 1803).

La loi de l'an X fixe à six le nombre des Écoles.

La loi du 19 ventôse an XI sur l'exercice de la médecine rétablit les grades et le diplôme devient un privilège, un monopole, une sorte de garantie d'État.

Désormais, à compter du 1<sup>er</sup> vendémiaire an XII, pour exercer la profession de médecin, de chirurgien ou d'officier de santé, il faudra avoir été examiné et reçu, pour le titre de docteur en médecine ou en chirurgie dans l'une des six écoles spéciales de médecine et pour celui d'officier de santé par des jurys spéciaux formés dans le chef-lieu du département.

L'officiat de santé est créé afin de venir au secours des habitants des campagnes, en facilitant aux jeunes gens, dans des conditions moins dispendieuses, l'étude de la médecine. C'était la réalisation du vœu émis par Vicq d'Azyr, au nom de la Société royale de médecine, au moment de la suppression des Universités par la Convention : l'institution d'officiers de santé pour les campagnes, « de sorte que partout, jusque dans la chaumière du pauvre, la médecine répande ses secours, ses consolations et ses bienfaits ».

Cette loi fixe la durée des études, régleme les examens qu'elle rend publics ; elle détermine encore les conditions d'instruction et de réception des sages-femmes.

Elle mérite d'être rappelée ; elle a été en vigueur pendant 89 ans et n'a été

abrogée que le 30 novembre 1892 par une nouvelle loi sur l'exercice de la médecine.

La loi du 21 germinal an XI, suite et complément de la précédente, organise les Écoles de Pharmacie, les établit dans les villes où sont placées les Écoles de Médecine, réglemente la discipline des élèves, fixe le mode d'examens et de réception des pharmaciens. Elle édicte deux genres de réception, l'un dans les Écoles de Pharmacie et l'autre par les jurys départementaux, les pharmaciens reçus dans les Écoles de Pharmacie pourront exercer dans tout le territoire de la République et ceux reçus par les jurys ne pourront s'établir que dans le département où ils auront été reçus.

L'arrêté du 20 prairial an XI portait règlement pour l'exercice de la médecine, fixait les conditions de l'admission des élèves aux Écoles, des inscriptions, des examens, déterminait les frais d'études et d'examen et constituait les jurys pour la réception des officiers de santé et des sages-femmes.

Le département de Maine-et-Loire était compris dans l'arrondissement de l'École de Paris.

Enfin l'arrêté du 25 thermidor an XI contenait règlement sur les Écoles de Pharmacie, leur administration, les conditions d'instruction et de réception, la police des élèves et des pharmaciens, la visite et l'inspection des pharmaciens, droguistes et épiciers, les examens d'herboristes.

Cette réglementation consulaire mettait fin au désordre qui existait depuis dix années.

La loi du 10 mai 1806 créa l'*Université impériale* ; elle rassembla en un seul corps tous les membres de l'enseignement public.

L'Université, qui ne fut organisée que par le décret du 17 mars 1808, était composée d'autant d'Académies qu'il y avait de Cours d'Appel.

L'Académie d'Angers comprenait dans son ressort les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Mais la ville d'Angers, malgré ses démarches, n'avait pu obtenir une École de Médecine, bien que le Conseil municipal en eût décidé la création par délibération du 7 messidor an XI.

## 1807-1820

### Cours pratiques de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie

La renaissance de l'enseignement médical à Angers date du décret impérial du 31 mai 1807, donné au Camp de Finchinstein.

Ce décret établit dans l'Hospice civil et militaire des *Cours pratiques de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie*.

ARTICLE PREMIER. — Il sera établi, dans l'Hospice civil et militaire d'Angers, des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie, spécialement destinés à l'instruction des officiers de santé.

ART. 2. — Six professeurs au plus seront chargés de faire des leçons sur les différentes parties de l'art de guérir et le service médical de l'hospice leur sera, en outre, confié exclusivement. Ils seront présentés par la Commission administrative de cet établissement, approuvés par le Préfet de Maine-et-Loire et nommés par notre ministre de l'Intérieur.

ART. 3. — Il sera payé par chaque élève une inscription annuelle de cent francs, dont le produit sera affecté à l'acquittement des frais de cours, aux indemnités des professeurs ; en cas d'excédent, il en sera fait emploi aux profits de l'Hospice.

ART. 4. — Il sera ouvert, parmi les jeunes gens qui suivront l'Hospice civil et militaire d'Angers, un concours pour le choix de trois élèves internes, six externes et six expectants. Les trois élèves internes chargés du service intérieur de l'Hospice seront logés et entretenus dans cette maison.

ART. 5. — Les règlements pour l'enseignement, la discipline, les inscriptions des élèves et tous les autres objets non prévus par le présent décret seront soumis par le Préfet de Maine-et-Loire, d'après l'avis de la Commission administrative de l'Hospice, à l'approbation de notre ministre de l'Intérieur.

Le 1<sup>er</sup> août 1807, le Ministre de l'Intérieur arrête :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés professeurs des cours d'instruction établis dans l'Hospice civil et militaire d'Angers :

MM.

DELAUNAY.....	}	Médecins
LACHÈSE.....		
MAILLOCHEAU.....		
MIRAULT.....	}	Chirurgiens
CHEVREUL.....		
GARNIER.....		

ART. 2. — L'enseignement sera partagé entre les professeurs, conformément au règlement d'organisation des cours qui nous sera soumis par le Préfet de Maine-et-Loire.

Le Ministre de l'Intérieur prend un second arrêté le 12 septembre 1807 :

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu les observations qui lui ont été adressées relativement à l'organisation des cours d'instruction médicale établis dans l'Hospice civil et militaire d'Angers par le décret du 31 mai 1807 ;

Vu les listes de candidats présentés pour les places de professeurs de ces cours par la Commission administrative des Hospices de ladite ville et le Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> août dernier ;

Arrête :

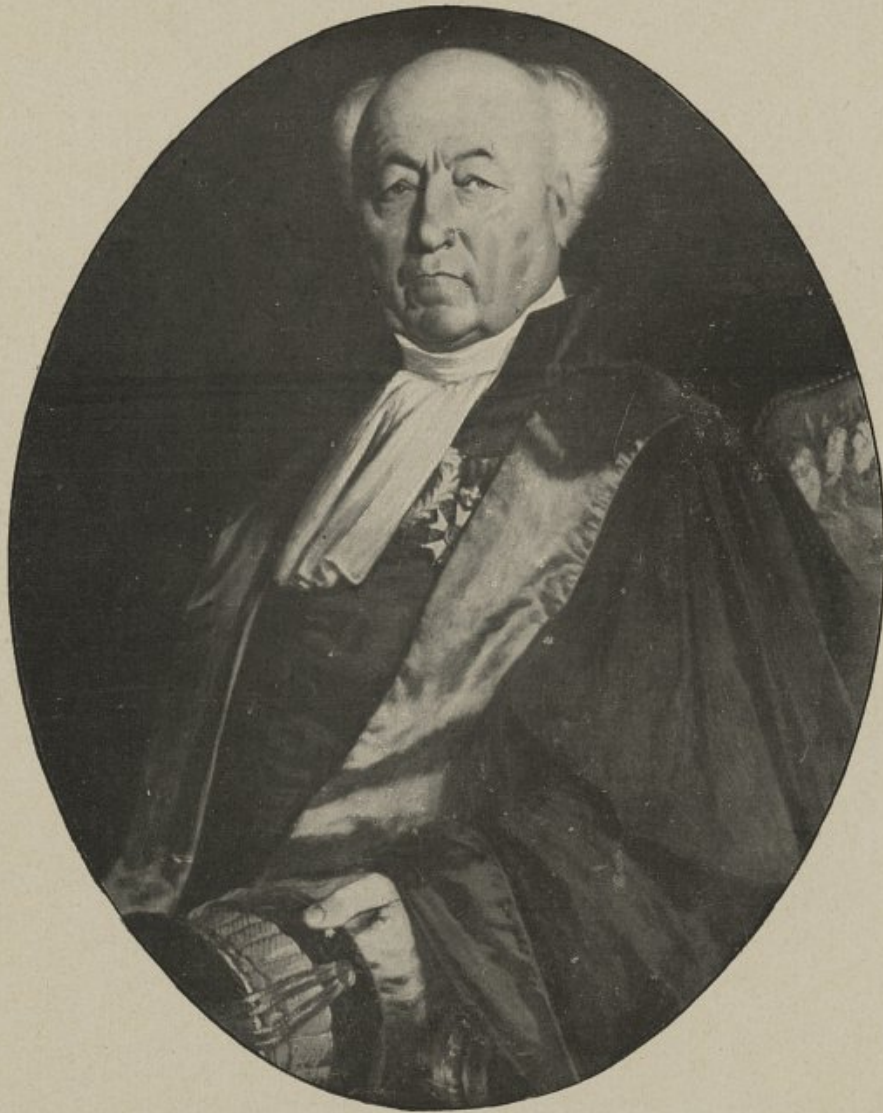
ARTICLE PREMIER. — Le nombre des professeurs des cours d'instruction établis dans l'Hospice civil d'Angers est provisoirement porté à sept.

Sont nommés pour remplir ces places :

MM.

DELAUNAY.....	}	Médecins
GUÉRIN.....		
MAILLOCHEAU.....		
LACHÈSE.....		
MIRAULT.....	}	Chirurgiens
CHEVREUL.....		
GARNIER.....		

ART. 2. — En cas de vacance de l'une des quatre chaires de médecine, il n'y sera pas nommé et le nombre des professeurs des cours restera alors fixé définitivement à six.



GRÉGOIRE LACHÈSE

Professeur d'hygiène et de médecine légale  
Directeur





Le règlement d'organisation des cours, préparé par le Préfet le 4 septembre 1807, est approuvé le 24 octobre 1807 par le ministre de l'Intérieur.

### TITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — L'enseignement sera partagé en sept professeurs et divisé en sept cours.

Savoir :

- 1<sup>o</sup> Pathologie médicale.
- 2<sup>o</sup> Hygiène, médecine légale.
- 3<sup>o</sup> Thérapeutique, matière médicale.
- 4<sup>o</sup> Clinique interne.
- 5<sup>o</sup> Cours d'opérations, de bandages.
- 6<sup>o</sup> Cours d'accouchements ; maladies des femmes.
- 7<sup>o</sup> Cours d'anatomie, de physiologie, d'ostéologie et myologie pour les peintres.

ART. 2. — Les jours et programmes des cours seront réglés particulièrement d'après la proposition des professeurs et l'avis de la Commission administrative des hospices; il en sera donné connaissance au public par des affiches.

ART. 3. — Les heures des leçons seront déterminées de manière à ne point déranger celles des distributions et le service hospitalier en général.

ART. 4. — Les professeurs seront choisis parmi les médecins et les chirurgiens.

Les quatre premiers cours appartiendront aux médecins, les trois autres appartiendront aux chirurgiens.

Le professeur chargé des accouchements et maladies des femmes fera deux cours par chaque année, l'un pour les élèves mâles, l'autre pour les élèves sages-femmes exclusivement. Un règlement particulier déterminera l'époque et la durée de ces deux cours. Les souscriptions des élèves sages-femmes ne seront point partagées entre les professeurs ; elles appartiendront de droit au professeur d'accouchements seul.

Les professeurs ne pourront s'absenter sans l'autorisation ; ils pourront se suppléer.

ART. 5. — Le service médical de l'Hospice sera exclusivement confié aux professeurs.

ART. 6. — Les professeurs pourront se choisir un secrétaire entre eux pour la rédaction des procès-verbaux de leurs séances et la correspondance relative aux objets qui tiennent à la science.

Le secrétaire sera nommé tous les ans par la voie du scrutin et agréé par le Préfet.

## TITRE SECOND

*Des élèves*

ARTICLE PREMIER. — Le nombre des étudiants sera indéterminé ; nul ne pourra être admis aux leçons, s'il n'est âgé de seize ans et s'il ne possède pas les premières connaissances nécessaires.

ART. 2. — Les jeunes gens qui voudront suivre les cours se feront inscrire au secrétariat de l'Administration des Hospices, où ils présenteront, avec leur acte de naissance, un certificat de bonnes vie et mœurs. Ils seront tenus, en outre, de prouver qu'ils parlent et écrivent correctement la langue française, qu'ils savent l'arithmétique et connaissent au moins les éléments de la langue latine, de manière à pouvoir entendre les auteurs de la basse latinité. Les noms des étudiants seront inscrits sur un registre contrôlé qui contiendra des notes sur leur assiduité et leur capacité.

ART. 3. — Chaque élève paiera une souscription de cent francs dont le produit sera affecté à l'acquittement des frais de cours et aux indemnités des professeurs.

Cette somme, payable en quatre termes égaux, au commencement de chaque trimestre et d'avance, sera versée dans la caisse du receveur de l'Hospice.

ART. 4. — Tous les six mois les élèves subiront un examen dans lequel les professeurs s'assureront de leurs progrès et du plus ou moins d'aptitude pour les connaissances relatives à l'art de guérir.

ART. 5. — Il sera fait quatre ordres d'élèves. Le premier se composera de trois élèves internes ; le deuxième de six externes ; le troisième de six expectants ; le quatrième des étudiants.

ART. 6. — Les élèves internes seront logés dans les bâtiments de l'Hospice ; ils seront nourris aux frais de l'établissement et seront dispensés du paiement de la rétribution fixée par l'article 3 du présent titre.

ART. 7. — Les élèves internes seront spécialement attachés au service de l'Hospice et l'un d'eux sera désigné pour être de garde, à tour de rôle, pendant vingt-quatre heures.

Au besoin ils administreront les premiers secours et feront les pansements ; ils suivront les professeurs dans leurs visites, écriront les prescriptions et seront responsables des traitements qui leur seront confiés.

Ils feront aux élèves la répétition des leçons. Ils seront chargés de la police des salles des leçons, sous la surveillance des professeurs, et en outre d'exécuter ou faire exécuter tout ce qui sera prescrit tant pour le service des malades que pour ce qui concerne l'enseignement. Les autres élèves ou étudiants leur devront obéissance, sauf recours aux professeurs.

Les élèves internes ne pourront exercer leurs fonctions à l'Hospice pendant plus de trois ans. Ils alterneront entre eux tant pour les diverses matières que pour les services dont ils seront chargés, afin qu'à leur sortie ils aient parcouru également toutes les branches d'enseignement, ainsi que les différents genres de service. Néanmoins, pour qu'il existe toujours un élève instruit et au courant du service de l'intérieur de l'Hospice, l'un des trois élèves internes pourra y être conservé provisoirement au-delà des trois années. Cette disposition n'aura lieu toutefois que pour le premier renouvellement.

ART. 8. — Les six élèves externes feront les petits pansements, prépareront et entretiendront les appareils de concert et sous la surveillance des élèves internes, après lesquels ils prendront rang. Deux élèves externes seront attachés à chaque interne. Ils alterneront chaque mois.

ART. 9. — Les six expectants suivront aussi les visites ; ils aideront les externes et les internes lorsque le service l'exigera.

ART. 10. — Parmi les élèves accoucheuses et les sages-femmes qui suivront les cours théoriques et pratiques des accouchements, il pourra en être choisi deux pour aider aux accouchements qui se feront dans l'Hospice. Ce choix sera renouvelé aussi souvent que possible afin de répandre l'instruction.

Les dispositions du règlement ministériel du 11 messidor, an X, concernant le service de l'Hospice de la Maternité à Paris, seront exécutées pour la partie des accouchements à l'Hospice civil d'Angers, autant que faire se pourra.

ART. 11. — Les places des trois internes et des six externes seront données au concours. Lorsqu'il y aura une place d'interne vacante, le concours pour la remplir ne se fera qu'entre les externes. Les places d'externes seront concourues par les expectants et celles d'expectants par les étudiants.

Les professeurs seront juges des concours, lesquels se feront en présence de l'Administration. Les professeurs présenteront pour chaque place une liste double et la Commission administrative nommera, sous l'approbation du préfet.

Les concours seront affichés quinze jours à l'avance dans la salle des leçons.

ART. 12. — Les élèves internes et externes auront le tablier et seront obligés de se fournir, à leurs frais, d'une trousse complète. Les expectants ne prendront le tablier que dans le cas où ils seraient nécessaires au service.

ART. 13. — Les élèves qui manqueraient à l'ordre et à la discipline de l'Hospice seront réprimandés. Ils pourront être exclus, suivant la gravité des circonstances, et d'après une décision du Préfet.

ART. 14. — Il y aura, à la fin de chaque année scolaire, des exercices publics, à la suite desquels le Préfet distribuera des prix d'encouragements aux élèves qui les auront mérités.

Les quinze élèves internes, externes et expectants seront seuls admis à concourir pour les premiers prix.

Le mode des concours et la nature des prix seront déterminés dans une séance extraordinaire de l'Administration à laquelle seront appelés les professeurs.

ART. 15. — A l'ouverture de la séance pour la distribution des prix, un des professeurs rendra compte des progrès de l'établissement, de ceux des élèves et le projet de ce compte sera préalablement arrêté par les professeurs assemblés en présence de l'Administration et devra être approuvé par le Préfet.

ART. 16. — Les professeurs donneront, trois fois par semaine au moins et à des heures qui seront désignées, des consultations gratuites aux pauvres dans une des salles de l'Hospice.

ART. 17. — Le Préfet soumettra, d'après l'approbation de la Commission administrative, un projet de règlement particulier pour la fixation des indemnités des professeurs, des menus frais, des cours, entretiens et renouvellement des instruments, ainsi que pour la dépense de la distribution des prix.

Un nouveau projet de distribution de l'enseignement médical entre les sept professeurs est arrêté par la Commission administrative des Hospices, le 22 septembre 1807, ainsi qu'il suit :

#### *Cours de Médecine*

Clinique interne : GUÉRIN et MAILLOCHAU (chacun pour six mois).

Pathologie médicale : DELAUNAY.

Hygiène et médecine légale : G. LACHÈSE.

Thérapeutique et matière médicale : MAILLOCHEAU.

DELAUNAY et G. LACHÈSE sont en outre chargés du service de santé de l'Hospice général, des Incurables et des Pénitentes

#### *Cours de Chirurgie*

Accouchements, maladies des femmes et cours d'opérations : CHEVREUL.

Clinique externe : GARNIER et J.-B. MIRAULT (chacun pour six mois).

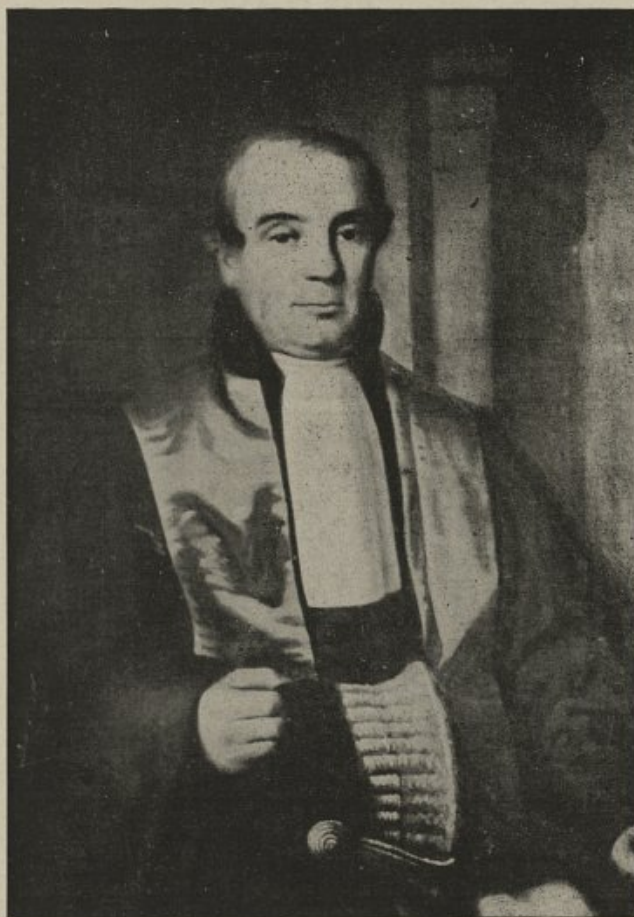
CHEVREUL est chargé du service de santé de l'Hospice général, MIRAULT de celui des Incurables et GARNIER de celui de l'Hospice des Pénitentes.

#### *Cours d'anatomie et de physiologie*

Ostéologie et myologie : MIRAULT.

Autres parties de l'anatomie et physiologie : GARNIER.

La répartition des cours fut également arrêtée.



**J.-P. OUVRARD**

Professeur de pathologie externe



REANIMO 1841

1841-1842

*Année scolaire.* — Clinique interne, clinique externe et clinique de la maternité.

Cours tous les jours.

*Semestre d'hiver.* — Anatomie, physiologie. — Quatre cours par semaine.

Opérations. — Trois cours par semaine.

Médecine légale. — Trois cours par semaine.

*Semestre d'été.* — Pathologie médicale. — Trois cours par semaine.

Thérapeutique et matière médicale. — Trois cours par semaine.

Accouchements et maladies des femmes :

Pour les étudiants. — Trois cours par semaine.

Pour les élèves sages-femmes (pendant trois mois). — Trois cours par semaine.

Hygiène. — Trois cours par semaine.

Les sept professeurs des Cours d'instruction médicale se réunirent, en première séance, le 11 novembre 1807.

CHEVREUL fut nommé secrétaire.

Pendant une période de treize années, le personnel enseignant subit quelques changements :

24 octobre 1810 : GUÉRIN, chargé du Cours de pathologie médicale, en remplacement de DELAUNAY, démissionnaire.

9 avril 1812 : ESNAULT, professeur de pathologie médicale, en remplacement de DELAUNAY, décédé.

10 janvier 1815 : OUVRARD, professeur adjoint aux trois professeurs de chirurgie.

30 mars 1815 : LACHÈSE Casimir, professeur de clinique externe, en remplacement de J.-B. MIRAULT, décédé.

24 septembre 1819 : GUÉPIN, professeur adjoint de thérapeutique et de matière médicale, en remplacement de MAILLOCHEAU, démissionnaire.

8 octobre 1819 : MAILLOCHEAU, professeur honoraire, avec faculté d'assister aux réunions des professeurs et d'y avoir voix délibérative.



Le tableau ci-dessous donne le nombre des étudiants inscrits chaque année.

Années scolaires	Étudiants en Médecine
1807-1808 .....	17
1808-1809 .....	19
1809-1810 .....	36
1810-1811 .....	34
1811-1812 .....	41
1812-1813 .....	48
1813-1814 .....	44
1814-1815 .....	33
1815-1816 .....	34
1816-1817 .....	41
1817-1818 .....	31
1818-1819 .....	27
1819-1820 .....	23

Le décret du 17 mars 1808 impose aux étudiants en médecine l'obligation d'avoir au moins le grade de bachelier ès-lettres, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1815, pour être admis au baccalauréat dans les Facultés de Médecine.

Les Cours d'instruction médicale ont formé de brillants élèves, que l'École peut citer avec une légitime fierté.

BÉCLARD Pierre-Augustin, professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien de l'Hôpital de la Pitié, membre de l'Académie de Médecine.

OLLIVIER (d'Angers) Charles-Prosper, médecin-expert près les tribunaux de la Seine, membre de l'Académie de Médecine, bienfaiteur de l'École.

BÉRARD Pierre-Honoré, professeur de physiologie et doyen de la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien des Hôpitaux, membre et président de l'Académie de Médecine, inspecteur général de l'Enseignement supérieur.

MÉNIÈRE Prosper, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin en chef de l'Institution des Sourds-Muets.

HOURLMANN Joseph-Joachim, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin des Hôpitaux.

BILLARD Charles-Michel, interne des Hôpitaux de Paris et le premier de la promotion de 1826, mort dans sa 32<sup>e</sup> année, déjà célèbre par de remarquables travaux.

Et nous relevons encore les noms de futurs professeurs à l'École de Médecine d'Angers.

NÉGRIER Charles, professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants, et directeur.

JOUVET René-Joseph, professeur d'anatomie et directeur.

BIGOT Théodore, professeur de clinique médicale.

OUVRARD Jean, professeur de pathologie externe.

MIRAULT Germanicus, professeur de clinique chirurgicale.

LAROCHE Victor, professeur de pathologie interne.

BÉCLARD Philippe et LAROCHE Édouard, professeurs adjoints.

Les aspirants à l'officiat de santé ne sont pas tenus d'étudier dans les Écoles de Médecine ; il peuvent être reçus après avoir été attachés, pendant six années à des docteurs ou après avoir suivi, pendant cinq années consécutives, la pratique des hôpitaux civils et militaires. Une étude de trois années consécutives dans les Écoles de Médecine leur tient lieu de la résidence de six années chez les docteurs ou de cinq années dans les hospices.

Ils sont reçus au chef-lieu de chaque département par un jury composé de deux docteurs domiciliés dans le département et d'un président pris parmi les professeurs des six Écoles de Médecine.

Ces jurys départementaux ouvrent une fois par an les examens pour la réception des officiers de santé.

Pendant cette période il n'y a pas d'étudiants en pharmacie.

Avant la constitution de l'Université, il n'était pas question de baccalauréat ès-lettres pour les étudiants en médecine. Le décret impérial du 17 mars 1808 imposa l'obligation du baccalauréat ès-lettres à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1815 et une décision du 14 octobre 1815 assujettit les étudiants à présenter ce diplôme pour être admis à subir le premier examen.

Aux cours d'instruction médicale faits aux étudiants s'ajoutent encore ceux donnés aux élèves sages-femmes par Michel CHEVREUL.

La loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) a établi dans l'Hospice le plus fréquenté de chaque département un cours annuel et gratuit d'accouchement

théorique et pratique destiné particulièrement à l'instruction des sages-femmes ; elles ont l'obligation de suivre au moins deux de ces cours, de voir pratiquer pendant neuf mois ou de pratiquer elles-mêmes les accouchements pendant six mois dans un hospice. Elles sont examinées par les jurys sur la théorie et la pratique des accouchements.

A l'Hôtel-Dieu d'Angers, une Maternité est créée le 23 messidor an XIII et CHEVREUL, qui dès 1791 avait été désigné par le Conseil général comme professeur d'accouchements, est chargé de diriger ce service. Les cours ont une durée de trois mois et les élèves sages-femmes doivent suivre deux cours.

La Maternité est préparée pour l'enseignement obstétrical.

Le décret de 1807 lui donne une consécration officielle et l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1807 nomme CHEVREUL professeur.

Le 6 juin 1808 le Préfet de Maine-et-Loire, considérant que le cours de trois mois chaque année, tel qu'il a eu lieu jusqu'à présent dans les Hospices d'Angers, présente le grave inconvénient d'un trop long intervalle, d'un cours à l'autre, arrête qu'il y aura deux cours d'instruction de l'art des accouchements, l'un en faveur des étudiants et l'autre en faveur des élèves sages-femmes et que chaque cours durera six mois, — celui des sages-femmes, de janvier à juillet.

L'Université impériale disparut avec la Restauration. L'ordonnance royale du 17 février 1815 réduisit à dix-sept les arrondissements formés sous le nom d'*Académies* par le décret du 17 mars 1808 et leur donna le titre d'*Universités*.

Les Universités portèrent le nom du chef-lieu assigné à chacune d'elles.

L'Université d'Angers comprit dans son ressort les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Dans cette ordonnance, comme dans le décret de 1808, il n'était pas question d'Écoles de Médecine.

L'École, pendant la durée des cours d'instruction médicale, fut administrée matériellement par la Commission administrative des Hospices ; elle en reçut les locaux nécessaires et les objets utiles à l'enseignement ; en retour les professeurs assurèrent les services médicaux.

L'Administration hospitalière dota l'École d'un certain nombre d'ouvrages médicaux, chirurgicaux et anatomiques ; ce fut pour les professeurs la jouissance d'un commencement de bibliothèque.



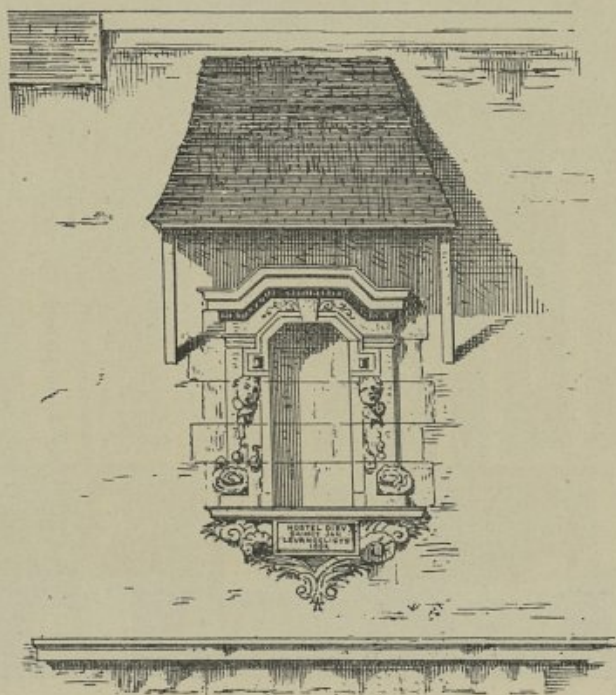
J.-B. LOGERAI

Professeur de clinique et pathologie internes



Dès le 9 octobre 1807, un arrêté préfectoral autorisa la construction d'un amphithéâtre et d'un laboratoire. Les documents font défaut pour reproduire les salles concédées par l'Administration des Hospices pour les cours et les travaux anatomiques.

Les Cliniques eurent lieu à l'Hôpital Saint-Jean, dont l'ensemble peut être attribué à la dernière moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le souvenir de ce grand refuge de la charité est resté cher à la population angevine. Cédé à la ville en 1868, pour améliorations de voirie et percement de rues nouvelles, il n'en reste plus, après son abandon, que la grande salle devenue, grâce à son caractère artistique, le musée archéologique, les cloîtres conduisant à la chapelle et les greniers utilisés autrefois en temps d'épidémie.



Niche du Portail de l'Hôpital Saint-Jean

L'étudiant y arrivait par l'étroite rue Saint-Jean et passait sous un bas portail, surmonté au XVII<sup>e</sup> siècle d'une niche fleuronnée avec cette inscription : HOSTEL DIEV SAINT JAN L'ÉVANGELISTE, 1662 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> MOREL, *Promenades artistiques et archéologiques dans Angers et ses environs.*

' « La *Salle des malades* présente un vaste rectangle (60 mètres dans œuvre sur 22<sup>m</sup>50 ' »). A l'intérieur, des colonnes élancées, les unes médianes, les autres alignées le long des murs, la subdivisent en trois nefs. Une double série de lits est placée dans chaque nef.



Reproduction de la Salle Saint-Jean avec lits

Les *Cours pratiques de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie* fonctionnèrent jusqu'en 1820.

<sup>1</sup> Célestin PORT, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, 1870, p. 3.

## 1820-1840

### École secondaire de Médecine

L'ordonnance royale du 18 mai 1820 soumet à la discipline du corps enseignant les professeurs et les étudiants des Écoles secondaires de Médecine et des Cours d'instruction médicale institués dans les Hôpitaux et les places, à cet égard, sous l'autorité de la Commission de l'Instruction publique.

Les *Cours pratiques de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie* établis dans l'Hospice civil et militaire d'Angers sont ainsi rattachés au système général de l'Université ; ils cèdent la place à l'*École secondaire de Médecine*; c'est désormais la désignation officielle.

Par lettre du 31 mai 1820, la Commission de l'Instruction publique invite le Recteur à prendre en main dès ce moment la direction de l'École et, par lettre du 16 août 1820, le Recteur fait savoir que « tout ce qui regarde l'ordre, la discipline et l'enseignement dans les Écoles secondaires de Médecine cesse de faire partie des attributions des préfets et rentre dans celle des recteurs ainsi que le droit de présider la distribution des prix par eux-mêmes ou leurs délégués ».

Un *arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique* du 7 novembre 1820, concernant l'enseignement et la discipline dans les Écoles secondaires de Médecine, porte :

ART. 20. — Les Écoles secondaires de Médecine qui n'ont point de chef reconnu et établi par les règlements présenteront au recteur de leur académie deux de leurs professeurs ; le recteur adressera cette présentation, avec son avis, au Conseil royal qui désignera celui qui devra remplir les fonctions de chef

ART. 21. — Les chefs des Écoles secondaires prendront le titre de Directeur. Ils exerceront, chacun près de son école, les fonctions que les doyens exercent près des Facultés.



Dans sa séance du 9 décembre 1820, l'École se trouvant dans le cas prévu par l'article 20 procède par la voie du scrutin à la désignation des deux professeurs qui seront présentés au Recteur pour remplir les fonctions de Directeur :

CHEVREUL Michel.

GUÉRIN Georges-Dominique.

CHEVREUL fut, par arrêté du Conseil royal de l'Instruction publique, en date du 23 décembre 1820, nommé chef de l'École secondaire de Médecine d'Angers et installé le 25 décembre 1820.

Le personnel professoral se modifia successivement par les nominations suivantes :

7 décembre 1822 : BÉCLARD Philippe, professeur-adjoint de CHEVREUL.

17 février 1823 : LOGERAIS Jean-Baptiste-François, provisoirement professeur-adjoint et chargé de suppléer ESNAULT, professeur de pathologie médicale.

16 juillet 1824 : OUVRARD, chargé de suppléer Casimir LACHÈSE, professeur de clinique externe et de pathologie chirurgicale.

16 juillet 1824 : MIRAUULT Germanicus, adjoint des professeurs de chirurgie, en remplacement de OUVRARD.

13 novembre 1824 : OUVRARD, chargé du cours de clinique externe et de pathologie chirurgicale.

30 avril 1827 : ESNAULT, professeur honoraire.

GUÉPIN, professeur de thérapeutique et de matière médicale et de clinique interne, en remplacement de GUÉRIN, décédé.

OUVRARD, provisoirement professeur de clinique externe, de pathologie chirurgicale, d'anatomie et physiologie.

LAROCHE Victor, professeur-adjoint, attaché en cette qualité à la chaire de clinique interne et de pathologie interne.

LACHÈSE Adolphe, professeur-adjoint, attaché en cette qualité à la chaire de clinique interne, de médecine légale et d'hygiène.

LOGERAIS, professeur de clinique interne et de pathologie interne, en remplacement de ESNAULT.

BIGOT Théodore, professeur-adjoint, attaché en cette qualité à la chaire de clinique interne, de thérapeutique et matière médicale.

JOUVET, professeur-adjoint, attaché en cette qualité et concurremment



G. MIRAULT

Professeur de clinique externe



avec G. MIRAULT aux chaires de clinique externe, pathologie chirurgicale, anatomie et physiologie.

NÉGRIER, professeur-adjoint, attaché en cette qualité à la chaire de clinique de la Maternité, opérations chirurgicales, accouchements et maladies des femmes.

Depuis longtemps le personnel était incomplet et paraissait insuffisant aux besoins de l'enseignement ; le cadre était trop étroit ; ces nominations étaient nécessaires pour la constitution de l'École secondaire de Médecine. Le 9 mai 1827, le Ministre, tout en se renfermant dans les limites prescrites par le décret organique du 31 mai 1807, en arrêta ainsi qu'il suit l'organisation définitive et détermina les attributions de chacun des professeurs, ainsi que la partie d'enseignement dont ils seront désormais chargés.

*Cours de clinique de la Maternité* : CHEVREUL, professeur.

*Opérations chirurgicales, accouchements et maladies des femmes* : NÉGRIER, adjoint.

*Cours permanent de clinique interne, médecine légale et hygiène* : G. LACHÈSE, professeur ; Ad. LACHÈSE, adjoint.

*Cours permanent de clinique externe, pathologie chirurgicale, anatomie et physiologie* : GARNIER, professeur ; OUVRARD, chargé de cours remplaçant C. LACHÈSE ; MIRAULT et JOUVET, adjoints.

*Cours de thérapeutique et de matière médicale, cours permanent de clinique interne* : G. LACHÈSE, professeur ; LOGERAIS, professeur ; GUÉPIN, professeur. BIGOT, adjoint.

*Cours de pathologie interne* : LOGERAIS, professeur ; V. LAROCHE, adjoint.

Professeurs honoraires : MAILLOCHEAU et ESNAULT.

L'installation de l'École secondaire de Médecine, ainsi réorganisée, eut lieu le 23 mai 1827, sous la présidence du recteur MORIN.

A partir de 1830, les nominations de titulaires ou d'adjoints furent faites par le Ministre de l'Instruction publique, sur présentation de trois candidats par les professeurs de l'École.

16 décembre 1830 : LAROCHE Victor, professeur de pathologie médicale et de clinique interne.

16 décembre 1830 : LAROCHE Édouard, professeur-adjoint, en remplacement de son frère.

10 février 1832 : OUVRARD, professeur de clinique externe et de pathologie chirurgicale, en remplacement de Casimir LACHÈSE.

10 février 1832 : Casimir LACHÈSE, professeur honoraire.

25 novembre 1836 : MIRAULT G., professeur de clinique externe, de pathologie chirurgicale, d'anatomie et de physiologie, en remplacement de GARNIER, démissionnaire.

25 novembre 1836 : GARNIER, professeur honoraire.

16 mars 1837 : PONCEAU Théodore, professeur-adjoint en remplacement de G. MIRAULT.

Tel qu'il était organisé, et malgré les améliorations apportées, l'enseignement dans les Écoles secondaires de Médecine ne donnait pas encore complète satisfaction ; il était toujours jugé insuffisant ; un mouvement d'opinion en réclamait la réforme. Orfila, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, fut chargé d'une inspection spéciale des établissements consacrés à l'enseignement médical et pharmaceutique.

Son rapport du 10 septembre 1837 sur l'état de l'enseignement médical en France est instructif.

En ce qui concerne les Écoles secondaires de Médecine, il se montre favorable à leur maintien et déclare qu'elles peuvent rendre d'immenses services ; il en signale les avantages non seulement à l'égard des familles, mais même à l'égard des villes.

Les étudiants, fort jeunes encore, peuvent y commencer leurs études avec profit sous la tutelle presque immédiate de leurs parents ; peu nombreux ils seront connus et facilement surveillés ; à l'Hôpital ils pourront approcher du lit des malades, profiter de la parole du maître, s'initier aux pansements et aux soins, rédiger des observations ; à l'amphithéâtre d'anatomie, ils auront assez de cadavres pour leurs dissections ; l'étude de l'histoire naturelle médicale, de la chimie, de la pharmacie leur sera plus facile.

D'autre part, les familles y trouveront économie et les villes sont « intéressées aussi dans la question ; en effet, le service des Hôpitaux est assuré par la présence des élèves ; l'obligation où se trouvent les professeurs et les autres médecins de se tenir constamment au courant de la science, les uns pour donner plus d'éclat à leur enseignement, les autres pour être jugés dignes de faire un jour partie de l'École, est une garantie de plus en faveur de leur capacité ».

Mais, pour que les Écoles donnent tous les résultats qu'on est en droit d'attendre d'elles, il convient de remédier aux vices de leur organisation : l'insuffisance des amphithéâtres de dissection, l'opposition à la distribution des cadavres, l'interdiction aux étudiants de l'entrée des salles de maternité, l'irrégularité des cliniques, l'inutilité de certaines chaires comme celle d'hygiène et de médecine légale, l'inexistence de chaires qui seraient au contraire utiles pour la médecine opératoire, la chimie, la pharmacie, l'histoire naturelle, enfin la médiocrité des traitements des professeurs.

Tels sont les principaux obstacles qui paralysent le développement des Écoles secondaires.

Les améliorations proposées par Orfila en découlent ; il faut pourvoir au manque d'amphithéâtres et de salles de dissections, assurer une plus facile distribution des cadavres, exiger la régularité des cliniques avec leçon sur les malades après les visites, supprimer les cours d'hygiène et de médecine légale et créer des cours de chimie, de pharmacie et d'histoire naturelle.

L'enseignement dans les Écoles sera médical et pharmaceutique ; il aura pour objet de bien préparer les étudiants à suivre plus tard les cours, d'ordre plus élevé, des Facultés de Médecine et des Écoles supérieures de Pharmacie. Aussi propose-t-il que les Écoles secondaires portent le titre d'*Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie*.

Chaque École devra avoir neuf cours :

1. Chimie et pharmacie.
2. Histoire naturelle médicale.
3. Anatomie et physiologie.
4. Pathologie interne.
5. Pathologie externe.
6. Clinique interne.
7. Clinique externe et médecine opératoire.
8. Accouchements et maladies des femmes et des enfants.
9. Matière médicale et thérapeutique

A la suite de cette inspection, des améliorations furent introduites dans les Écoles.

Un arrêté du 15 septembre 1837 porte qu'une chaire de chimie et de pharmacie et une chaire d'histoire naturelle médicale seront établies dans chacune des Écoles de Médecine où cet enseignement n'existe pas.

Les nominations suivantes sont la conséquence des réformes projetées.

30 septembre 1837 : LAROCHE Victor, professeur de pathologie interne.

BIGOT, professeur de clinique interne.

GODFROI, professeur provisoire de chimie et pharmacie.

JOUVET, chargé du cours d'anatomie et physiologie.

NÉGRIER, chargé du cours d'accouchements et maladies des femmes et des enfants

LAROCHE Édouard, professeur-adjoint de pathologie interne.

CASTONNET, professeur-adjoint de pathologie externe.

A la même date, 30 septembre 1837, un arrêté du Ministre de l'Instruction publique détermine la répartition du personnel enseignant dans les diverses chaires de l'École d'Angers.

Sont nommés professeurs, professeurs-adjoints et professeurs provisoires dans la dite École et attachés dans l'ordre ci-après, aux diverses chaires qui y sont établies :

*Anatomie et physiologie* : JOUVET, professeur-adjoint, provisoirement chargé de ce cours

*Pathologie externe* : OUVRARD, professeur ; CASTONNET, professeur-adjoint.

*Pathologie interne* : LAROCHE Victor, professeur ; LAROCHE Édouard, professeur-adjoint, provisoirement chargé de ce cours.

*Clinique interne* : BIGOT, professeur.

*Clinique externe et médecine opératoire* : MIRALT, professeur.

*Accouchements, maladies des femmes et des enfants* : CHEVREUL, directeur ; NÉGRIER, professeur-adjoint, provisoirement chargé de ce cours.

*Médecine légale et hygiène* : LACHÈSE Grégoire, professeur ; LACHÈSE Adolphe, professeur-adjoint, provisoirement chargé de ce cours.

*Matière médicale et thérapeutique* : GUÉPIN, professeur.

*Chimie et pharmacie* : GODFROI, pharmacien, professeur provisoire.

*Histoire naturelle médicale* : PONCEAU, professeur-adjoint, provisoirement chargé de ce cours.

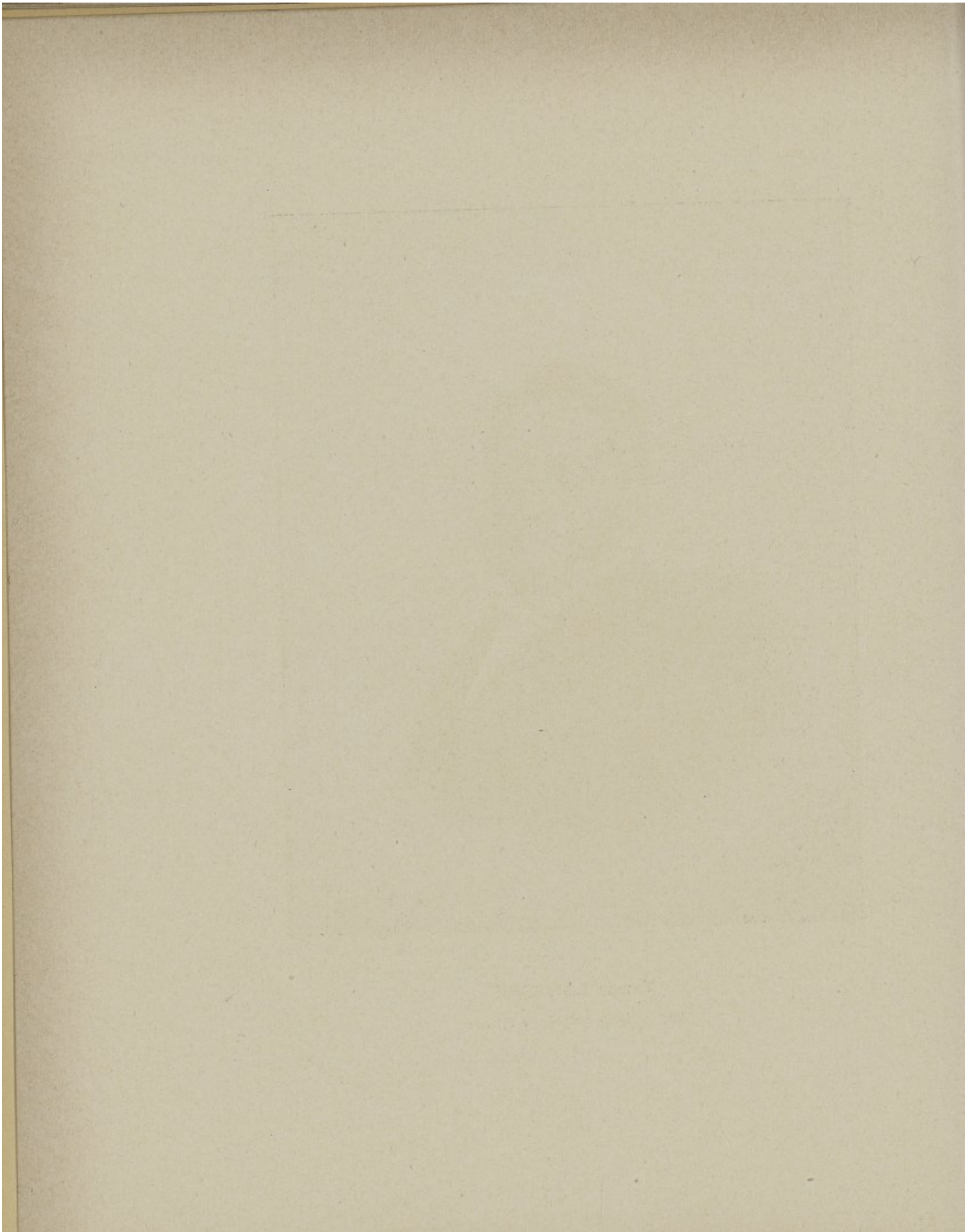
Le 26 septembre 1837, un arrêté du Conseil royal prescrit des examens de fin d'année pour les quatre années d'études.

Une circulaire ministérielle, en date du 6 octobre 1837, invite les Préfets



VICTOR LAROCHE  
Professeur de pathologie interne





à intervenir auprès des Administrations des Hospices et à faire décider par elles, pour favoriser les études pratiques : 1<sup>o</sup> que les cadavres de tous les hôpitaux qui ne seraient pas réclamés par les familles seront livrés aux Directeurs des Écoles secondaires ; 2<sup>o</sup> que les élèves de troisième et quatrième années seront admis, tour à tour, par séries et pendant trois mois, à pratiquer les accouchements dans les salles de la Maternité.

D'autres nominations suivent :

20 avril 1838 : G. LACHÈSE, directeur, en remplacement de CHEVREUL, démissionnaire pour raisons de santé ; sa nomination est faite conformément aux présentations de l'École ; il est installé le 27 avril 1838.

20 avril 1838 : CHEVREUL, directeur honoraire.

20 avril 1838 : NÉGRIER, professeur du cours d'opérations, d'accouchements et maladies des femmes.

2 décembre 1839 : DAVIERS, chef des travaux anatomiques.

23 mars 1840 : MIRAUT, professeur de clinique chirurgicale.

23 mars 1840 : JOUVET, professeur d'anatomie et physiologie.

Le 27 octobre 1839, un second rapport est adressé par Orfila au Ministre de l'Instruction publique sur les Facultés et les Écoles secondaire de Médecine.

S'appuyant sur les résultats des études et des examens qui ont eu lieu pendant l'année scolaire 1838-1839, il n'est pas d'avis de changer l'organisation actuelle de l'enseignement, en multipliant les Facultés aux dépens des Écoles secondaires de Médecine. Le nombre des étudiants a fléchi, mais leur diminution, en 1837 et en 1838, n'a porté que sur ceux des Facultés. Ce résultat confirme Orfila de plus en plus dans l'opinion qu'il a émise lors de son premier rapport. « Les avantages que présentent les Écoles secondaires de Médecine bien organisées sont tels que les parents n'hésiteront pas à préférer ces établissements aux Facultés pour faire commencer l'étude de la médecine à leurs enfants, parce que les élèves sont peu nombreux et les sujets d'étude multipliés et parce qu'ils peuvent y être dirigés et mieux surveillés que dans les Facultés. »

Le rapporteur signale la nécessité d'une nouvelle loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine, l'ordre de choses actuel devant amener infailliblement une augmentation dans le nombre des officiers de santé. Il ajoute que, dans son opinion, il ne peut y avoir en France qu'une classe de praticiens.

Il était réservé à l'*Ordonnance royale du 13 octobre 1840* de réorganiser les Écoles secondaires sous le nom d'*Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie*.

Pendant cette période de vingt années, qui marque la durée de l'*École secondaire de Médecine*, nous relevons le nombre des étudiants inscrits annuellement dans le tableau ci-dessous :

Années scolaires	Étudiants en médecine
1820-1821 .....	24
1821-1822 .....	24
1822-1823 .....	33
1823-1824 .....	36
1824-1825 .....	29
1825-1826 .....	23
1826-1827 .....	21
1827-1828 .....	28
1828-1829 .....	35
1829-1830 .....	35
1830-1831 .....	40
1831-1832 .....	45
1832-1833 .....	49
1833-1834 .....	63
1834-1835 .....	56
1835-1836 .....	61
1836-1837 .....	51
1837-1838 .....	42
1838-1839 .....	34
1839-1840 .....	23

L'École secondaire de Médecine ne compte pas d'étudiants en pharmacie.

L'enseignement obstétrical donné aux élèves sages-femmes ne subit pas de modifications.

Quels sont les titres exigés des jeunes gens désireux de suivre les cours ?

Ils sont déterminés par l'arrêté du 7 novembre 1820, concernant l'enseignement et la discipline dans les Écoles secondaires de Médecine :

ART. 4. — Le Recteur les fera examiner par deux fonctionnaires de l'Université qu'il commettra à cet effet. Ils devront savoir lire et écrire correctement en français, expliquer au moins les auteurs latins que l'on voit en troisième et posséder les quatre règles de l'arithmétique.

ART. 5. — S'ils satisfont à l'examen, le Recteur leur délivrera une autorisation de se faire inscrire, qu'ils présenteront au Chef de l'École.

L'ordonnance du 5 juillet 1820 exigeait, il est vrai, des étudiants en médecine les diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences, le premier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1821 et le second à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1823 ; mais elle ne visait que les étudiants s'inscrivant dans une Faculté de Médecine, ainsi que l'indique le statut du 9 avril 1825 portant règlement général sur la discipline et la police intérieure des Facultés et Écoles secondaires de Médecine.

Le baccalauréat ès sciences cesse d'être exigé après l'ordonnance du 18 janvier 1831 ; mais, la nécessité des connaissances scientifiques étant de nouveau reconnue, une ordonnance du 9 août 1836 rétablit ce diplôme, qui devint obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1837 pour se présenter au premier examen subi avant la cinquième inscription.

Elle précisait encore que les inscriptions, quel qu'en soit le nombre, prises dans une École secondaire de médecine, ne pourront être échangées jusqu'à concurrence de quatre inscriptions ou plus pour le Doctorat dans une Faculté de Médecine qu'autant que l'étudiant justifierait des diplômes de bachelier ès lettres et de bachelier ès sciences. Pour obtenir par voie d'échange moins de quatre inscriptions dans une Faculté de Médecine, il suffira du diplôme de bachelier ès lettres.

De l'École secondaire de Médecine sont sortis des élèves distingués, dont plusieurs sont devenus des maîtres à leur tour, soit à l'École, soit à l'Hôtel-Dieu :

DUMONT Joseph, professeur de pathologie interne.

GRILLE Romain, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.

CASTONNET Gustave, professeur-adjoint.

GRIPAT Noël-René, chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu.

GUICHARD Ambroise-Henri, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.

DAVIERS Eugène, professeur de clinique chirurgicale et directeur.

LOGERAIS Victor-Jean, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.

Deux noms d'anciens élèves méritent d'être rapportés :

BOINET Alphonse-Alexandre, chirurgien à Paris, auteur de travaux d'un haut intérêt scientifique.

BRIAU René, bibliothécaire de l'Académie de Médecine.

L'École secondaire de Médecine a reçu divers dons :

1820 : Buste d'Ambroise Paré, par le gouvernement ;

1831-1835 : Livres de médecine, par le Ministre de l'Intérieur ;

1833 : Pièces d'anatomie pathologique, par le Dr MIRAULT, « laquelle offre il fait de concert avec M<sup>me</sup> veuve Billard, qui lui a donné ces objets et qui a déclaré voir avec le plus grand plaisir la nouvelle destination ».

1834 : Bustes de Béclard et Billard, par David d'Angers.

La Commission des Hospices continue d'administrer, au point de vue matériel, l'École secondaire de Médecine ; sans doute, ses attributions ont été réduites ; depuis 1830, elle n'a plus le privilège des présentations aux chaires vacantes ; mais elle conserve la charge budgétaire de l'entretien de l'École.

Les cours et les cliniques ont toujours lieu à l'hôpital Saint-Jean.

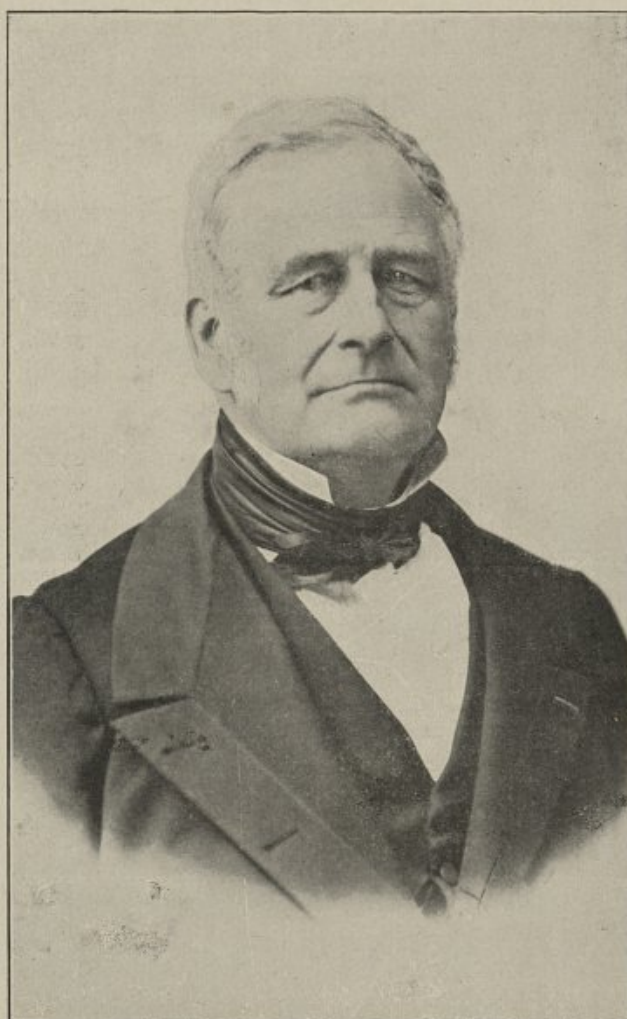
En 1833, la Commission des Hospices accorde une chambre à l'Hôpital pour y recevoir un assez grand nombre de pièces anatomiques qui viennent d'être offertes à l'École ; située à un étage élevé et dans un endroit retiré, elle convenait peu à sa destination et ne facilitait pas la fréquentation de ce musée.

En 1836, elle décide de reconstruire, sur le même emplacement, un nouvel amphithéâtre, qui servira à la fois de salle d'opérations et de salle de cours.

Sa délibération est du 9 septembre 1836 :

Vu les plans et devis d'une salle d'opérations à construire auprès des grandes salles des malades de l'Hôtel-Dieu d'Angers...

Vu la lettre de CHEVREUL, directeur de l'École secondaire de Médecine établie dans le même hospice, par laquelle il informe l'Administration que MM. les médecins et chirurgiens en chef, réunis en séance extraordinaire pour examiner



TH. BIGOT

Professeur de clinique interne



le plan de l'architecte, estiment que le bâtiment projeté présente toutes les conditions requises pour sa destination et qu'il y a lieu de l'adopter ;

Vu l'ordonnance royale du 31 octobre 1831, ensemble l'instruction ministérielle du 8 février 1823 ;

Considérant que le local où se font aujourd'hui les opérations de malades est insuffisant sous tous les rapports et qu'il est devenu d'une absolue nécessité de le remplacer le plus tôt possible par une nouvelle salle mieux appropriée aux besoins du service et à l'importance toujours croissante de l'Hôtel-Dieu ;

La Commission arrête :

1<sup>o</sup> Une nouvelle salle d'opérations, conforme aux plans et devis dressés par l'architecte ordinaire des Hospices, sous la date du 6 de ce mois, sera construite à l'Hôtel-Dieu par voie d'adjudication publique ;

2<sup>o</sup> La dépense qu'occasionneront les travaux, laquelle est évaluée par le devis précité à la somme de 12.847 fr. 50, sera acquittée au moyen d'un crédit spécial que la Commission proposera d'ouvrir aux chapitres additionnels du budget de 1836.

En 1839, l'Administration des Hospices reçoit de la ville d'Angers — et c'est la première allocation accordée par le Conseil municipal dans sa délibération du 21 novembre 1838 — une somme de 6.819 francs, avec l'emploi suivant : 3.819 francs pour l'organisation d'un cabinet de chimie, physique et histoire naturelle et 3.000 francs pour traitements de professeurs.

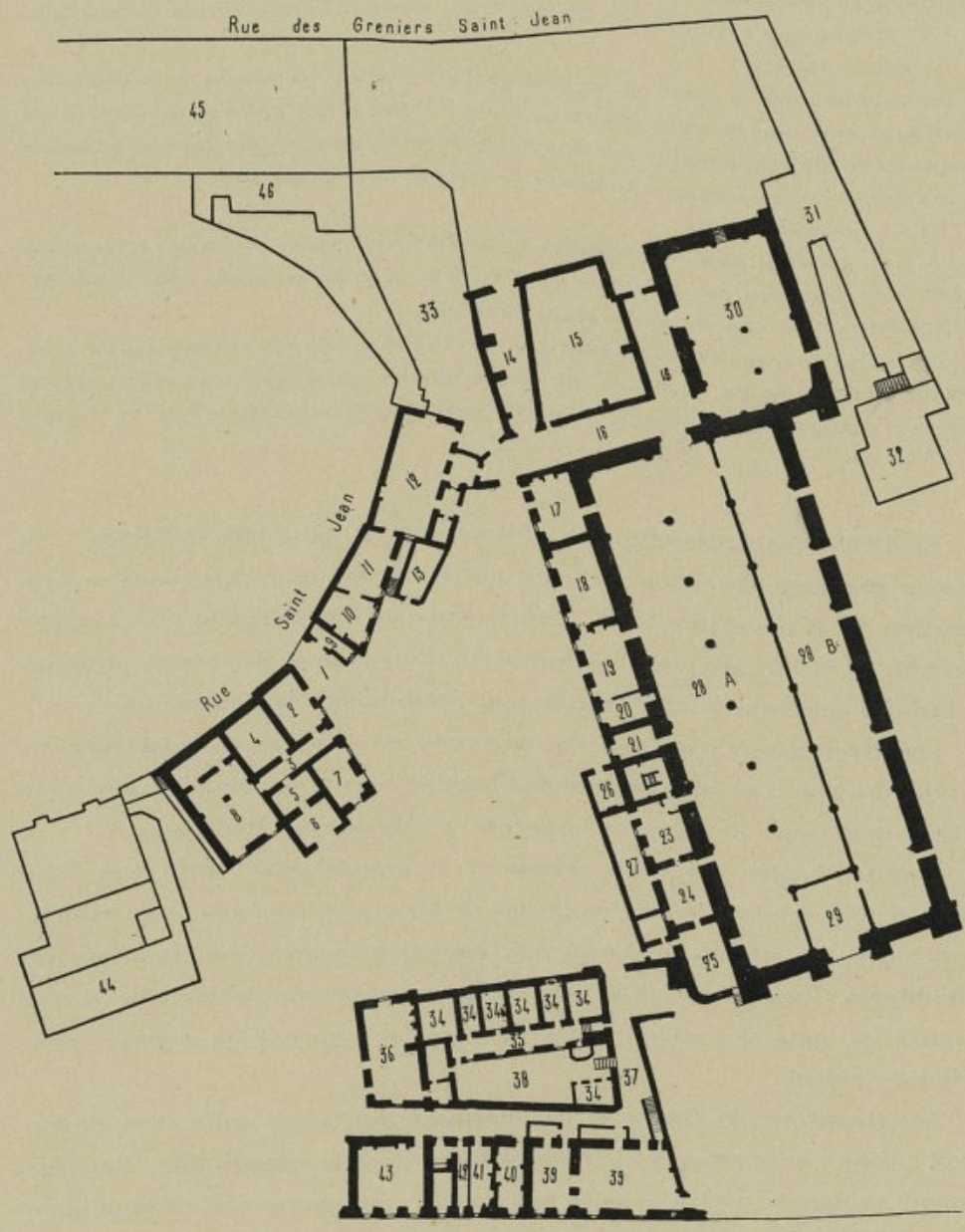
Les divers plans n'ont pas été retrouvés et nous devons nous borner à la reproduction d'un plan général de l'hôpital Saint-Jean de 1835, avec indication seulement de la place réservée à l'École de Médecine,

L'amphithéâtre des cours, adossé à la grande salle Saint-Jean, était vaste et bien éclairé ; le comble, formé de fermes en fer forgé, était entièrement vitré ; les gradins, en hémicycle, pouvaient recevoir un grand nombre d'auditeurs. C'est dans cette belle salle, au pourtour de laquelle étaient inscrits les noms de médecins célèbres, que se tenaient les séances solennelles de rentrée.

Le laboratoire de chimie et de pharmacie lui faisait suite et se prolongeait jusqu'à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu, dont la construction était également appliquée contre la salle Saint-Jean ; ce laboratoire communiquait commodément avec l'amphithéâtre des cours.

A gauche de l'entrée de l'Hôtel-Dieu, en bordure de la rue Saint-Jean, était la salle de garde des internes et, au premier étage, la bibliothèque et le musée.





Hôpital Saint-Jean et École de Médecine (1835)

## LÉGENDE

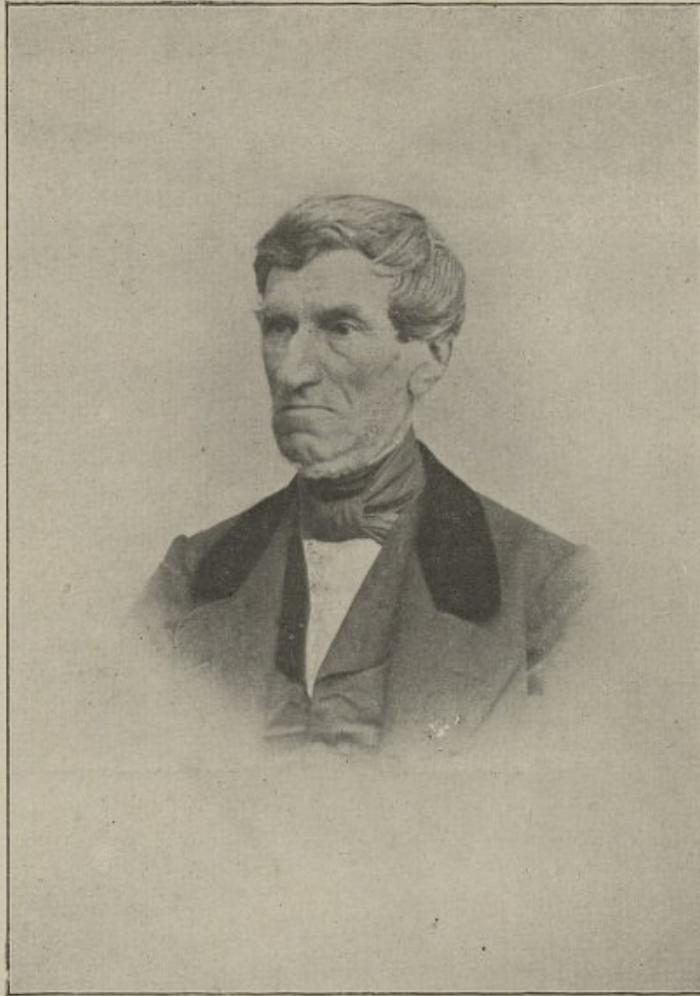
DU PLAN CI-CONTRE DE L'HOPITAL SAINT-JEAN ET ÉCOLE DE MÉDECINE

- 
- |    |                                      |    |  |
|----|--------------------------------------|----|--|
| 1  | Entrée de l'Hôpital Saint-Jean.      | 25 | Chambre noire.                                   |
| 2  | Conciergerie.                        | 26 | Tisanes.   |
| 3  | Corridor.                            | 27 | Salle des cours.                                 |
| 4  | Serre-bois.                          | 28 | Grande salle des malades, A hommes.<br>B femmes. |
| 5  | Dépôt de pain                        | 29 | Entrée de la Salle.                              |
| 6  | Vestibule pour distribution du pain. | 30 | Chapelle.  |
| 7  | Laboratoire de la pharmacie.         | 31 | Maternité.                                       |
| 8  | Boulangerie.                         | 32 | Annexe de la Maternité.                          |
| 9  | Corps de garde.                      | 33 | Logement des Internes.                           |
| 10 | Économat.                            | 34 | Loges des aliénés.                               |
| 11 | Antichambre.                         | 35 | Corridor.  |
| 12 | Salle de l'Administration.           | 36 | Salle de teigneux.                               |
| 13 | Bibliothèque.                        | 37 | Passage.   |
| 14 | Passage.                             | 38 | Cour.  |
| 15 | Jardin des Internes.                 | 39 | Cuisine.   |
| 16 | Cloître.                             | 40 | Réfectoire des infirmiers.                       |
| 17 | Chambre de garde des hommes.         | 41 | Réfectoire des internes.                         |
| 18 | Pharmacie.                           | 42 | Chambre des consignés.                           |
| 19 | Laboratoire.                         | 43 | Boucherie.                                       |
| 20 | Annexe du laboratoire.               | 44 | Amphithéâtre de dissection.                      |
| 21 | Chambre de garde des femmes.         | 45 | Greniers Saint-Jean.                             |
| 22 | W.-C.                                | 46 | Dépendances des Greniers Saint-Jean.             |
| 23 | Salle d'opérations.                  |    |  |
| 24 | Chambre de dépôt.                    |    |  |

Au fond de la cour principale et à droite était le pavillon d'anatomie, complètement isolé; il a disparu avec le percement de la rue Gay-Lussac ; il comprenait un amphithéâtre de cours et trois salles de dissection, l'une assez grande pour les étudiants, une seconde pour le chef des travaux anatomiques et le prosecteur et la troisième réservée aux internes de l'Hôtel-Dieu.

Si nous envisageons les dépenses d'entretien de l'École, nous remarquons que, jusqu'à l'ordonnance du 13 octobre 1840, les Hospices ont toujours pourvu aux cours donnés par suite du décret de 1807. Ces dépenses, d'ailleurs, n'ont pas été considérables ; la Commission en a établi le bilan, dans sa séance du 23 octobre 1840 ; il ressort, des états de recettes et dépenses de l'École de Médecine d'Angers, depuis 1807 jusqu'au 31 décembre 1839, « que, terme moyen, les recettes provenant des inscriptions des élèves ont été de 2.500 francs par an et que les traitements des professeurs, joints aux frais ordinaires d'entretien de l'École, se sont montés à 3.700 francs, d'où il suit que le déficit tombé chaque année à la charge des Hospices a été d'environ 1.200 francs. »

L'École secondaire cède la place à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Ce n'est pas seulement un changement de nom : c'est une autre organisation, plus étendue, plus complète, mieux définie. Une ère nouvelle commence.



R. JOUVET

Professeur d'anatomie et physiologie  
Directeur



## 1840-1890

### École préparatoire de Médecine et de Pharmacie

L'ordonnance royale du 13 octobre 1840 réorganise les École secondaires de Médecine sous la dénomination d'*Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie*. Ce titre indique mieux la double destination de ces établissements, où l'enseignement doit désormais être à la fois médical et pharmaceutique, pour répondre à tous les besoins.

A cette époque, les dix-huit Écoles secondaires n'offraient aucun ensemble dans leur organisation ; la régularité des études n'était pas assurée ; la plus grande inégalité régnait pour le prix des inscriptions comme pour le traitement des professeurs ; il était pourvu aux frais matériels par des ressources variables, soit par des fondations, soit par des allocations annuelles du Conseil général, du Conseil municipal ou encore de l'Administration des Hospices.

De nouvelles dispositions ont pour but d'établir des règles fixes, d'assurer aux Écoles des ressources suffisantes, d'imposer aux professeurs les mêmes devoirs et d'offrir la même institution aux élèves.

Les Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie deviennent des établissements communaux : les villes sont tenues de pourvoir aux dépenses du personnel et du matériel.

1. Les écoles actuellement établies sous le titre d'Écoles secondaires de Médecine et qui seront réorganisées conformément aux dispositions prescrites par la présente ordonnance prendront le titre d'Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie.

2. Les objets d'enseignement dans les Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie sont :

1<sup>o</sup> Chimie et pharmacie ;

- 2° Histoire naturelle médicale et matière médicale ;
- 3° Anatomie et physiologie ;
- 4° Clinique interne et pathologie interne ;
- 5° Clinique externe et pathologique externe ;
- 6° Accouchements, maladies des femmes et des enfants.

3. Il y aura dans chaque École six professeurs titulaires et deux professeurs adjoints.

4. Les professeurs titulaires et adjoints seront nommés par notre ministre de l'Instruction publique, sur une double liste de candidats présentée, l'une par l'École où la place est vacante, l'autre par la Faculté de Médecine dans la circonscription de laquelle ladite école se trouve placée. . . . .

5. Il sera attaché à chaque École un chef des travaux anatomiques, un professeur et un préparateur de chimie et d'histoire naturelle.

8. Chaque École aura un ou plusieurs amphithéâtres et sera fournie de collections relatives à l'objet des divers cours.

9. L'administration des Hospices de chaque ville où une École préparatoire sera établie fournira, pour le service de la clinique médicale et chirurgicale de ladite École, une salle de cinquante lits au moins.

10. Les Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie sont des établissements communaux.

Les villes où elles sont ouvertes pourvoiront à toutes les dépenses soit du personnel, soit du matériel.

Les Hospices et les Conseils généraux des départements pourront continuer à voter des subventions pour l'entretien des Écoles préparatoires. Ces subventions viendront en déduction des sommes qui doivent être allouées par les villes.

Le budget annuel de chaque École sera arrêté en Conseil royal de l'Instruction publique.

13. Le produit des inscriptions prises dans chaque École sera versé dans la caisse soit de la ville, soit du département, soit des hospices, jusqu'à concurrence des sommes allouées par les Conseils municipaux, départementaux, ou des hospices pour l'entretien de l'établissement.

14. A dater de la présente année scolaire, les élèves des Écoles préparatoires, dont l'organisation sera conforme aux règles prescrites par cette ordonnance, pourront faire compter les huit inscriptions prises pendant deux années pour toute leur valeur dans une des Facultés de Médecine.

15. Les élèves en pharmacie seront admis à faire compter deux ans d'études dans une École préparatoire pour deux années de stage dans une officine.

Le concours de la ville d'Angers ne fit pas défaut pour assurer la réorganisation de l'École.

Le 23 octobre 1840, le Conseil municipal vote les fonds nécessaires pour

l'entretien annuel d'une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 13 octobre 1840 et, par une deuxième délibération en date du 19 février 1841, il vote un supplément d'allocation pour une chaire de médecine légale et d'hygiène et pour trois places de professeurs-adjoints, en dehors du cadre déterminé par l'ordonnance précitée.

Une ordonnance du 12 mars 1841 fixe à trois ans la durée des fonctions du directeur, qui ne pourra être choisi que parmi les professeurs en exercice et qui pourra être renommé, et aussi celle du chef des travaux anatomiques, qui ne pourra être renommé que pour une nouvelle période de trois ans.

Dans les Écoles où il n'existera pas de professeurs-adjoints ou provisoires en nombre suffisant et en cas d'absence ou d'empêchement momentané des professeurs, des suppléants pourront être nommés ; leurs fonctions cesseront de droit après trois années d'exercice, sauf à être renouvelées.

Un arrêté du Conseil royal, en date du 12 mars 1841, détermine l'administration intérieure des Écoles préparatoires, règle les inscriptions et les cours d'études, ainsi que les examens de fin d'année.

L'ordonnance royale réorganisant l'École paraît le 31 mars 1841.

ARTICLE PREMIER. — Une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie est établie dans la ville d'Angers.

ART. 2. — Les cours de pathologie interne et de pathologie externe qui, aux termes de notre ordonnance du 13 octobre 1840, sont annexés aux cours de clinique interne et de clinique externe, demeureront provisoirement confiés, dans ladite École, à deux professeurs.

ART. 3. — Il est maintenu, quant à présent, dans ladite École, en dehors du cadre déterminé par l'ordonnance précitée, une chaire de médecine légale et d'hygiène, confiée à un professeur titulaire, et trois places de professeurs adjoints.

ART. 4. — Pour la première organisation de l'École, la nomination des professeurs sera faite directement par notre ministre Secrétaire d'État de l'Instruction publique.

Un arrêté ministériel du 31 mars 1841 institue le personnel de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés professeurs de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers les professeurs de l'École secondaire médicale actuelle dont les noms suivent :



Histoire naturelle médicale et matière médicale . . . .	MM. GUÉPIN.
Anatomie et physiologie . . . . .	JOUVET.
Clinique interne . . . . .	BIGOT.
Pathologie interne . . . . .	LAROCHE (Victor).
Clinique externe . . . . .	MIRAULT.
Pathologie externe . . . . .	OUVRARD.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants.	NÉGRIER.
Chaire supplémentaire :	
Médecine légale et hygiène . . . . .	LACHÈSE.

ART. 2. — M. GODFROI conservera le titre de professeur provisoire et continuera d'être chargé du cours de chimie et de pharmacie.

ART. 3. — Sont nommés professeurs-adjoints en dehors du cadre déterminé par l'ordonnance du 13 octobre 1840 : MM. PONCEAU, LAROCHE (Édouard) et CASTONNET.

ART. 4. — MM. GUÉPIN, JOUVET, BIGOT, MIRAULT et NÉGRIER, professeurs titulaires, recevront le traitement fixe affecté à leur chaire.

M. OUVRARD, professeur de pathologie externe, recevra également le traitement fixe attribué aux professeurs titulaires.

M. Victor LAROCHE, professeur de pathologie interne, recevra le traitement d'adjoint affecté au cours dont il est chargé.

M. GODFROI, chargé du cours de chimie et pharmacie, recevra le deuxième traitement d'adjoint porté au budget des dépenses ordinaires de l'École.

ART. 5. — M. LACHÈSE, professeur de médecine légale et d'hygiène, jouira du traitement spécial de quinze cents francs affecté à la chaire qu'il occupe.

ART. 6. — MM. PONCEAU, Édouard LAROCHE et CASTONNET, maintenus en dehors du cadre, comme professeurs adjoints, recevront chacun un traitement annuel de cinq cents francs, spécialement voté à cet effet par le Conseil municipal.

ART. 7. — M. LACHÈSE, professeur de médecine légale et d'hygiène, est nommé directeur de l'École.

ART. 8. — M. DAVIERS, docteur en médecine, est nommé chef des travaux anatomiques.

Ainsi s'organisa, sans charges nouvelle pour l'État — comme l'a dit le ministre Villemain, dans son rapport au Roi — « un établissement profitable aux familles et à la science, offrant à la jeunesse un enseignement assez complet, dans son cadre limité, pour préparer au premier degré de la profession médicale et assez approfondi, malgré son caractère essentiellement pratique, pour servir de base aux connaissances les plus étendues dans l'art de guérir ».

Le Recteur procéda à l'installation de l'École le 14 avril 1841.



C. NÉGRIER

Professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants  
Directeur



L'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie fonctionna jusqu'en 1890 sans profondes modifications dans son organisation ; mais elle subit des améliorations successives, qu'il importe de rappeler, dans le nombre de ses chaires, dans les cadres de son personnel, dans les obligations imposées aux étudiants en médecine et en pharmacie pour une instruction plus pratique, comme dans la constitution et l'agrandissement de ses laboratoires.

La retraite de G. LACHÈSE, en 1842, entraîne la suppression de la chaire de médecine légale et d'hygiène, dont l'enseignement n'était pas prescrit par l'ordonnance du 13 octobre 1840.

Un arrêté du 7 septembre 1846, institue des examens de fin d'année à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1846, à la fin de la première, de la deuxième et de la troisième année d'études et portant sur les matières qui ont fait l'objet des cours des années correspondantes.

Le décret du 9 mars 1852, en attribuant directement au Ministre la nomination des professeurs, retire aux Écoles le droit de présentation aux chaires, qu'elles tenaient de l'ordonnance du 13 octobre 1840.

Le décret du 22 août 1854, sur le régime des établissements d'enseignement supérieur, modifie l'organisation des Écoles préparatoires.

Il réalise une réforme importante, qui relève leur autorité par la collation des grades et leur assure la sanction des études faites sous leur direction. Les jurys médicaux cesseront leurs fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 1855 ; on comprenait leur nécessité alors que l'enseignement médical était à peine organisé, mais ils n'ont plus de raison d'être depuis la création des Écoles préparatoires, qui sont de véritables annexes des Facultés de Médecine et des Écoles supérieures de Pharmacie. Désormais, ce sont les professeurs des Écoles qui délivreront les certificats d'aptitude pour les professions d'officier de santé, sage-femme, pharmacien et herboriste de deuxième classe, sous la présidence d'un professeur de Faculté de Médecine ou d'École supérieure de Pharmacie.

Dorénavant, le droit d'inscription est abaissé, pour permettre à un plus grand nombre de jeunes gens d'essayer leur vocation.

Les cinq examens probatoires qui précèdent la thèse ne sont subis qu'après la quatrième année d'études.

Comme il importe de s'assurer que les étudiants ont suivi avec fruit les cours annuels des professeurs, ils ne seront admis à prendre la cinquième,

la neuvième et la treizième inscription qu'après avoir subi avec succès un examen de fin d'année.

Ce décret abolit pour les officiers de santé le certificat de six années d'études médicales sous un docteur ; ils devront justifier de quatorze inscriptions dans une École préparatoire ; de plus, il impose aux aspirants au titre de pharmacien de deuxième classe six années de stage en pharmacie et six inscriptions dans une École préparatoire — innovations qui mettent fin à des scolarités illusoires et offrent de plus sérieuses garanties d'instruction et de capacité pour la santé publique.

En 1854, le Conseil impérial de l'Instruction publique fut d'avis de modifier l'organisation de certaines chaires, dont l'objet devait rentrer en partie dans l'enseignement des Facultés des Sciences. C'est ainsi que le cours de chimie et de pharmacie fut reconstitué, en 1856, sous le titre de chaire de pharmacie et notions de toxicologie ; celui d'histoire naturelle médicale et matière médicale, en 1861, sous le nom de chaire de matière médicale et thérapeutique. Les éléments de la chimie et de l'histoire naturelle devaient être exposés dans les Facultés des Sciences ou, comme à Angers, à l'École d'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres. La nouvelle réforme avait pour but de diriger exclusivement l'enseignement pharmaceutique vers l'application et la pratique.

Les résultats ne furent pas encourageants. L'instruction des étudiants fléchit en chimie et en histoire naturelle. De plus, la physiologie prenait chaque jour plus d'extension. Aussi, par lettre au maire d'Angers, en date du 23 juin 1869, le directeur Daviers insiste pour obtenir une réorganisation de l'École et demande la création de chaires de chimie médicale, d'histoire naturelle médicale et de physiologie.

Le 11 août 1869, le Conseil municipal accepte l'augmentation du nombre des chaires et fait appel à la libéralité du Conseil général pour subventionner deux chaires.

Le Conseil général vote 3.000 francs le 30 août 1869.

Le décret du 2 mars 1870 donne satisfaction aux vœux de l'École, appuyés par le Conseil municipal.

ARTICLE PREMIER. — Il est créé, à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers :

Une chaire de physiologie ;

Une chaire de chimie appliquée à la médecine et à la pharmacie.

ART. 2. — La chaire de matière médicale et thérapeutique portera désormais le titre de *chaire d'histoire naturelle et matière médicale*.

La chaire de pharmacie et toxicologie prendra le titre de *chaire de pharmacie*.

La chaire d'anatomie et de physiologie prendra le titre de *chaire d'anatomie*.

La thérapeutique était supprimée. Ce fut, pendant quelques années, une lacune dans l'enseignement. Le directeur FARGE la signale au Maire d'Angers par lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 1873. Un décret du 12 janvier 1874 la rétablit sous le titre de chaire de thérapeutique et d'hygiène.

Un décret du 4 février 1874 détermine le mode de nomination des suppléants et du chef des travaux anatomiques. Désormais, ils seront nommés au concours et leur temps d'exercice, qui n'était que de trois années, est porté à six ans. Il y avait tout avantage à substituer le concours à la nomination directe ; l'École l'avait bien compris lorsque, le 21 novembre 1871, elle avait décidé d'instituer le concours pour les présentations aux emplois de suppléant.

L'institution du concours fonctionna dès 1872, avec l'approbation du Recteur, qui avait admis ce mode de présentation, tout en réservant pour le Ministre le droit de choix et de nomination.

Le concours précéda donc, à l'École d'Angers, le décret qui le rendit obligatoire.

Le décret du 14 juillet 1875 est relatif aux suppléants et chefs des travaux anatomiques. Il y a quatre emplois de suppléants, savoir : un pour les chaires de clinique et de pathologie internes ; un pour les chaires de clinique et de pathologie externes et d'accouchements ; un pour les chaires d'anatomie et de physiologie ; un pour les chaires de chimie, pharmacie, matière médicale et histoire naturelle.

La durée de leurs fonctions est fixée à neuf ans. Ils sont astreints à un enseignement permanent pendant un semestre de l'année. C'est une heureuse innovation ; avant cette époque, les suppléants ne participaient à l'enseignement qu'en cas de maladie ou de décès des titulaires et épuisaient parfois la durée de leur exercice sans avoir fait une seule leçon. Désormais, ils sont chargés de conférences et cours complémentaires — d'hygiène publique et privée par le suppléant des chaires de médecine, — de chirurgie d'armée et de secours aux blessés en temps de guerre par le suppléant des

chaires de chirurgie, — d'anatomie générale et d'embryogénie par le suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, — de physique médicale et de toxicologie par le suppléant des chaires de chimie et de pharmacie.

Pour le chef des travaux anatomiques, la durée de ses fonctions est fixée à dix ans.

La circulaire ministérielle du 28 février 1878 détermine les avantages de cette réforme. La spécialisation des suppléants met fin à un ordre de choses regrettable ; leur ancienneté seule les désignait au titulariat et ils quittaient ensuite leur chaire par voie de permutation lorsqu'une nouvelle, répondant plus exactement, sinon à leurs aptitudes, du moins à leurs convenances, devenait vacante. Nommés au concours, dans une branche particulière de l'enseignement, ils seront promus normalement aux chaires pour lesquelles ils ont été spécialement désignés.

Un décret du 10 août 1877 supprime le titre de professeur-adjoint et distribue l'enseignement entre onze professeurs au moins, savoir :

- Un professeur d'anatomie.
- Un professeur de physiologie.
- Un professeur d'hygiène et de thérapeutique.
- Un professeur de pharmacie et de matière médicale.
- Un professeur de pathologie externe et de médecine opératoire.
- Un professeur de pathologie interne.
- Un professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants.
- Un professeur de clinique externe.
- Un professeur de clinique interne.
- Un professeur d'histoire naturelle.
- Un professeur de chimie et de toxicologie.

Il y a, en outre des suppléants, un chef des travaux anatomiques et un chef des travaux chimiques, nommés après concours.

Les traitements des professeurs sont portés de 1.500 à 2.500 francs et ceux des suppléants et chefs de travaux de 600 à 1.000.

Le 6 novembre 1877, le Conseil municipal vote les crédits nécessaires.

Le Conseil général, pour assurer le fonctionnement de deux chaires, dans sa séance du 22 décembre 1877, élève sa subvention de 3.000 à 5.000 francs.

L'emploi de chef des travaux chimiques, imposé par ce décret, existait déjà à l'École ; le 19 novembre 1875, le Conseil municipal, appréciant



E. DAVIERS

Professeur de clinique externe  
Directeur





l'importance des manipulations, avait voté 600 francs pour le traitement d'un chef des travaux chimiques, sous la condition que cet emploi nouveau serait donné au concours. La nomination du D<sup>r</sup> HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE, premier chef des travaux chimiques, date du 6 octobre 1876.

Le décret du 20 juin 1878, exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1879, détermine les conditions d'études exigées des aspirants au grade de docteur en médecine.

Nous en retenons que les études, dont la durée est de quatre années, peuvent être faites pendant les trois premières années dans une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie et que les douze inscriptions prises conservent toute leur valeur en cas de passage dans une Faculté ; avant ce décret, les huit premières inscriptions seules ne subissaient pas de réduction.

Ce décret supprime les examens de fin d'année et détermine l'ordre et la nature des examens de doctorat.

Les travaux pratiques de laboratoire, de dissection et le stage près des hôpitaux sont obligatoires.

Le règlement du 30 décembre 1878 précise les épreuves du concours pour l'emploi de chef des travaux chimiques dans les Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie.

Un décret du 1<sup>er</sup> août 1883, applicable à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1883, réforme le plan d'études pour l'officiat ; il fixe à quatre années la durée des études pour obtenir le titre d'officier de santé, pendant lesquelles le candidat prend seize inscriptions trimestrielles ; il le soumet à un stage hospitalier qui commence avec la cinquième inscription et rend les travaux pratiques obligatoires.

Un autre décret, à la date du 1<sup>er</sup> août 1883, porte réorganisation des Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie.

Les professeurs titulaires sont au nombre de douze, répartis dans les chaires suivantes :

Anatomie descriptive.

Physiologie.

Hygiène et thérapeutique.

Pathologie interne.

Pathologie externe et médecine opératoire

Chimie et toxicologie.

Physique (chaire nouvelle):

Histoire naturelle.

Pharmacie et matière médicale.

Clinique médicale.

Clinique chirurgicale.

Clinique obstétricale et gynécologie (chaire transformée).

Les suppléants sont au nombre de six, répartis dans les chaires suivantes :

Anatomie et physiologie.

Pathologie et clinique médicales.

Pathologie et clinique chirurgicales et clinique obstétricale.

Physique et chimie.

Pharmacie et matière médicale.

Histoire naturelle.

Ils sont nommés au concours, pour une durée de neuf ans, et le concours est ouvert, pour l'École d'Angers, devant la Faculté de Médecine ou l'École supérieure de Paris.

Les deux chefs de travaux anatomiques et physiologiques et de travaux physiques et chimiques sont également nommés au concours, pour une période de neuf ans. Le concours est ouvert devant l'École.

Des chefs de clinique sont institués.

Les aspirants au doctorat en médecine, élèves des Écoles préparatoires réorganisées, passent le premier examen de doctorat et la première partie du second examen dans ces Écoles, devant un jury composé de deux professeurs et d'un agrégé de Faculté.

En 1887, le 7 juin, le Conseil municipal d'Angers décide la réorganisation de l'École dans les conditions prévues par le décret du 1<sup>er</sup> août 1883. Mais cette décision ne reçut son exécution qu'en 1890.

Dans l'intervalle, trois décrets du Président de la République ont prescrit : le 26 novembre 1888, la concession à l'École des locaux nécessaires pour l'organisation d'une chaire de clinique obstétricale et gynécologique ; le 27 novembre 1888, la désaffectation du terrain cédé par les Hospices pour l'établissement du jardin botanique et, le 23 mai 1889, l'affectation de deux salles destinées à recevoir des enfants malades, afin d'assurer les services de clinique interne et externe. En outre, un décret du 4 février 1889 transforme la chaire d'accouchements, maladies des femmes et des enfants en chaire de

clinique obstétricale et gynécologie et un décret du 16 avril 1889, qui vise la délibération du Conseil municipal en date du 7 juin 1887, porte création d'une chaire de physique.

Enfin, après une visite de M. Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, un arrêté du 26 juillet 1890 autorise l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Angers à jouir, à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1890, des droits conférés aux Écoles préparatoires réorganisées par le décret du 1<sup>er</sup> août 1883.

Nous consignons, à leur rang, les nominations diverses effectuées par arrêtés ministériels pendant cette période de cinquante années :

24 octobre 1842 : GUÉPIN, directeur.

3 octobre 1845 : NÉGRIER, directeur.

2 septembre 1847 : DAVIERS, suppléant d'anatomie et physiologie.

2 septembre 1847 : FARGE, chef des travaux anatomiques.

27 juin 1849 : DAVIERS, professeur de chimie et pharmacie.

20 décembre 1852 : LAROCHE Édouard et CASTONNET, professeurs-adjoints, chargés provisoirement de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la matière médicale.

25 février 1854 : FARGE, suppléant.

25 octobre 1856 : DAVIERS, professeur de pathologie externe.

25 octobre 1856 : FARGE, professeur-adjoint de toxicologie et pharmacie.

25 octobre 1856 : DUMONT, suppléant des chaires de médecine.

25 octobre 1856 : DROUET, suppléant des chaires de sciences accessoires.

25 octobre 1856 : GUICHARD, suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchements et chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques.

24 octobre 1857 : GUIGNARD, chef des travaux anatomiques.

13 décembre 1858 : GUIGNARD, suppléant d'anatomie.

23 avril 1860 : JOUVET, directeur.

8 janvier 1861 : MELEUX, chef des travaux anatomiques.

9 janvier 1861 : GUIGNARD, chargé provisoirement du cours de clinique interne.

16 avril 1861 : FEILLÉ, chargé du cours de thérapeutique et matière médicale.

31 juillet 1861 : FARGE, professeur de clinique interne.

31 juillet 1861 : FEILLÉ, suppléant pour les chaires de pharmacie et toxicologie, matière médicale et thérapeutique, chargé du cours de thérapeutique et matière médicale.

31 juillet 1861 : MELEUX, suppléant d'anatomie et physiologie.

31 juillet 1861 : DROUET, chargé du cours de toxicologie et de pharmacie.

31 juillet 1861 : DEZANNEAU, suppléant des chaires de médecine.

31 juillet 1861 : DOUET, suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchements.

15 février 1862 : GUIGNARD, délégué dans la chaire d'accouchements.

28 avril 1862 : GUIGNARD, professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants.

15 février 1863 : FEILLÉ, professeur-adjoint de thérapeutique et matière médicale.

17 octobre 1863 : DROUET, professeur-adjoint de pharmacie et toxicologie.

12 mars 1864 : DUMONT, professeur de pathologie interne.

12 mars 1864 : BAHUAUD, suppléant de pharmacie et toxicologie, de thérapeutique et matière médicale.

12 mars 1864 : LAROCHE Émile, suppléant de pathologie interne.

12 mars 1864 : LIEUTAUD, suppléant, hors cadre, attaché à la chaire d'accouchements.

14 septembre 1864 : DEZANNEAU, professeur-adjoint de pharmacie et toxicologie.

14 septembre 1864 : MELEUX, chargé du cours d'anatomie.

14 septembre 1864 : LEGLUDIC, chef des travaux anatomiques.

12 novembre 1864 : BAHUAUD, suppléant de clinique interne.

12 novembre 1864 : LIEUTAUD, suppléant de pharmacie et toxicologie, de thérapeutique et matière médicale.

15 septembre 1865 : DAVIERS, directeur.

14 février 1866 : MELEUX, professeur d'anatomie et physiologie.

30 juin 1867 : MIRAUT, professeur honoraire.

28 octobre 1867 : DAVIERS, professeur de clinique externe.

28 octobre 1867 : FEILLÉ, professeur de thérapeutique et matière médicale.

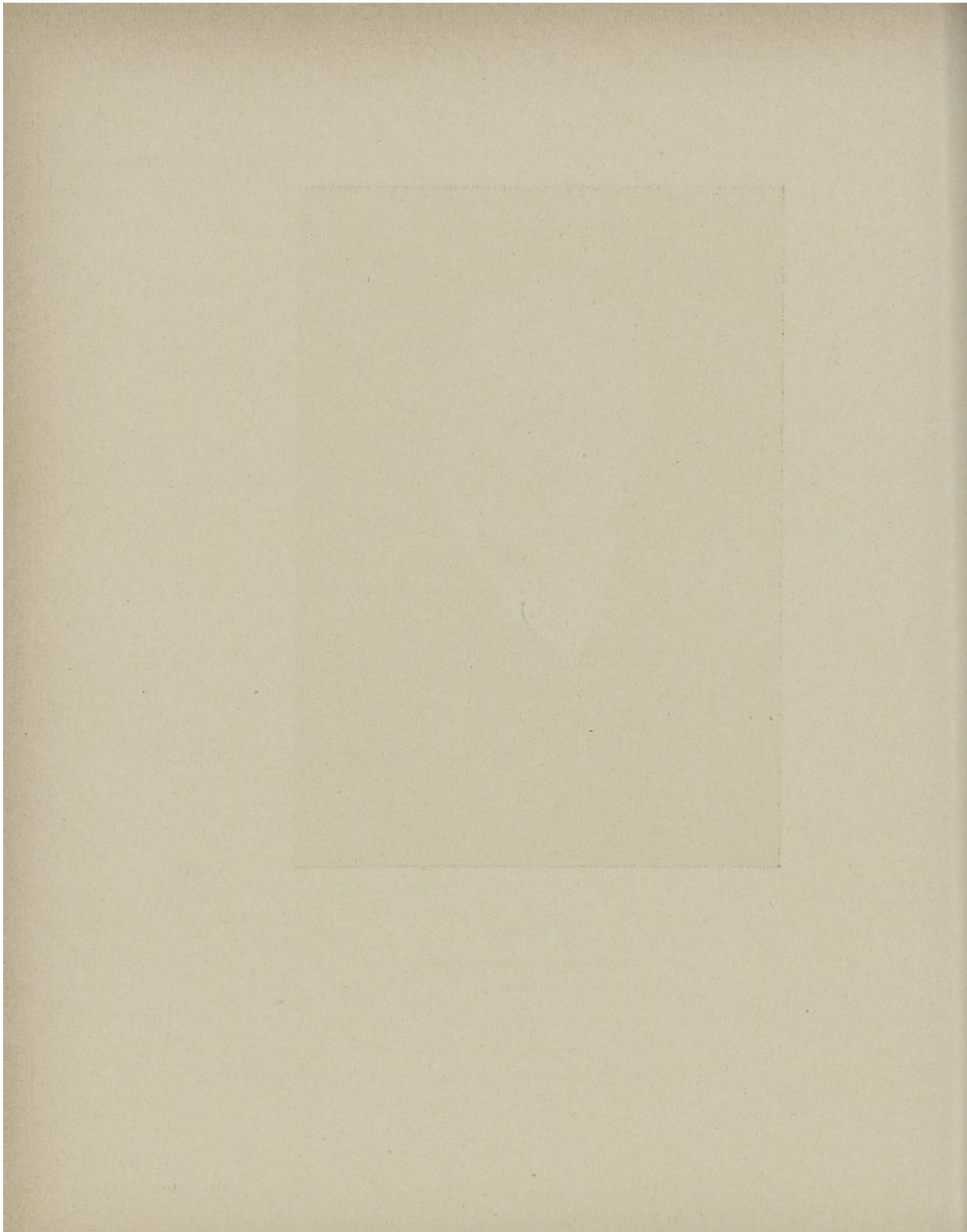
28 octobre 1867 : DOUET, professeur adjoint de pathologie externe.

1<sup>er</sup> avril 1868 : FEILLÉ, professeur de pathologie interne.



**E. FARGE**

Professeur de clinique interne  
Directeur



1<sup>er</sup> avril 1868 : DEZANNEAU, professeur de pharmacie et de toxicologie.

1<sup>er</sup> avril 1868 : LEGLUDIC, professeur-adjoint de thérapeutique et matière médicale.

1<sup>er</sup> avril 1868 : RAIMBAULT, suppléant, spécialement attaché à la chaire de pharmacie et toxicologie.

1<sup>er</sup> avril 1868 : LIEUTAUD, chef des travaux anatomiques.

26 avril 1870 : MELEUX, professeur d'anatomie.

26 avril 1870 : DEZANNEAU, professeur de physiologie (chaire nouvelle).

26 avril 1870 : LEGLUDIC, professeur d'histoire naturelle et matière médicale.

26 avril 1870 : BAHUAUD, professeur de chimie appliquée à la médecine et à la pharmacie (chaire nouvelle).

26 avril 1870 : RAIMBAULT, professeur de pharmacie.

26 avril 1870 : DOUET, professeur de pathologie externe.

15 avril 1871 : FARGE, directeur.

15 avril 1871 : DEZANNEAU, professeur de clinique externe.

15 avril 1871 : LEGLUDIC, professeur de physiologie.

15 avril 1871 : LIEUTAUD, professeur d'histoire naturelle et de matière médicale.

15 avril 1871 : TESSON, chef des travaux anatomiques.

22 juin 1872 : TESSON, suppléant d'anatomie et de physiologie.

3 juin 1873 : VASLIN, suppléant des chaires de chirurgie.

3 juin 1873 : GUICHARD, suppléant de la chaire d'accouchements.

6 juin 1873 : BRIAND, suppléant des chaires de médecine.

20 janvier 1874 : BAHUAUD, professeur de thérapeutique (chaire nouvelle).

16 avril 1874 : DECHARME, professeur de physique au Lycée, chargé du cours de chimie pendant le deuxième semestre de l'année scolaire 1873-1874.

16 décembre 1874 : TESSON, suppléant de chimie et pharmacie et chargé en outre du cours de chimie.

17 août 1875 : GRIPAT, suppléant d'anatomie et de physiologie.

17 août 1875 : MOTAIS, chef des travaux anatomiques.

23 novembre 1875 : TESSON, professeur de chimie et toxicologie.

6 octobre 1876 : HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE, chef des travaux chimiques.



10 août 1877 : RAIMBAULT, professeur de pharmacie et matière médicale.

10 août 1877 : LIEUTAUD, professeur d'histoire naturelle.

29 octobre 1879 : MELEUX, directeur.

26 mai 1882 : GAUDIN, suppléant des chaires de chimie et pharmacie, d'histoire naturelle et matière médicale.

26 mai 1882 : MAREAU, suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchements.

26 mai 1882 : JAGOT, suppléant des chaires de médecine.

8 juillet 1886 : GAUDIN, suppléant, chargé en outre des fonctions de chef des travaux physiques et chimiques.

24 novembre 1886 : BRICARD, suppléant d'anatomie et de physiologie.

16 décembre 1886 : BRICARD, suppléant, chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques.

26 octobre 1887 : CHARIER, chef des travaux anatomiques.

11 décembre 1887 : THÉZÉE, chef des travaux physiques et chimiques.

7 février 1889 : GUIGNARD, professeur de clinique obstétricale et gynécologique.

7 février 1890 : MAREAU, chargé du cours d'anatomie.

24 mars 1890 : CHARIER, chargé des fonctions de suppléant d'anatomie et de physiologie.

27 avril 1890 : PETRUCCI, directeur, médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Sainte-Gemmes, chargé d'un cours libre de clinique des maladies mentales.

22 juillet 1890 : LABESSE, suppléant de pharmacie et de matière médicale.

8 août 1890 : GAUDIN, suppléant, chargé d'un cours de physique.

Le tableau ci-dessous donne le nombre des étudiants inscrits pendant cette période de cinquante années.

Années scolaires,	Étudiants en médecine	Étudiants en pharmacie	Total
1840-1841	23	2	25
1841-1842	27	2	29
1842-1843	34	2	36
1843-1844	26	4	30

Années scolaires	Étudiants en médecine	Étudiants en pharmacie	Total
1844-1845	35	5	40
1845-1846	28	2	30
1846-1847	22	3	25
1847-1848	21	2	23
1848-1849	23	0	23
1849-1850	27	1	28
1850-1851	33	1	34
1851-1852	45	1	46
1852-1853	46	2	48
1853-1854	42	0	42
1854-1855	34	8	42
1855-1856	26	5	31
1856-1857	27	6	33
1857-1858	22	7	29
1858-1859	26	2	28
1859-1860	25	4	29
1860-1861	26	4	30
1861-1862	25	4	29
1862-1863	18	4	22
1863-1864	22	8	30
1864-1865	14	4	18
1865-1866	22	6	28
1866-1867	23	2	25
1867-1868	19	8	27
1868-1869	21	6	27
1869-1870	24	7	31
1870-1871	37	2	39
1871-1872	43	4	47
1872-1873	50	7	57
1873-1874	47	13	60
1874-1875	50	16	66
1875-1876	54	12	66
1876-1877	34	10	44
1877-1878	34	19	53

Années scolaires	Étudiants en médecine	Étudiants en pharmacie	Total
1878-1879	38	21	59
1879-1880	33	20	53
1880-1881	33	23	56
1881-1882	34	24	58
1881-1883	29	22	51
1883-1884	29	28	57
1884-1885	21	28	49
1885-1886	29	29	58
1886-1887	33	33	66
1887-1888	44	35	79
1888-1889	37	38	75
1889-1890	44	39	83

Les obligations successivement imposées aux étudiants en médecine et aux étudiants en pharmacie n'ont en vue qu'une orientation plus pratique de leurs études, qu'un contrôle plus sévère de leurs travaux.

En ce qui concerne les étudiants en médecine, nous avons déjà indiqué qu'ils étaient astreints, depuis l'arrêté du 7 septembre 1846, à des examens de fin d'année ; ces épreuves, probatoires du travail annuel, étaient pour eux un stimulant utile et permettaient aussi aux Maîtres d'apprécier les résultats de leur enseignement. Le décret du 20 juin 1878 les supprima. L'École regrette toujours leur suppression.

Pour exciter leur émulation, l'École décide le 18 octobre 1847 que tous les emplois de prosecteur, d'aide-prosecteur de préparateur de chimie et d'histoire naturelle, de sous-bibliothécaire seront à l'avenir donnés au concours.

Les diplômes exigés varièrent.

Le règlement du 12 mars 1841 demande seulement à l'étudiant, pour prendre sa première inscription, « un certificat d'études universitaires ou domestiques, constatant qu'il a suivi des études de langues anciennes au moins jusqu'à la troisième inclusivement, ledit certificat visé par le Recteur de l'Académie, qui fera subir, s'il y a lieu, au postulant, un examen spécial, à l'effet de vérifier s'il possède les diverses connaissances exigées ».



J. DUMONT

Professeur de pathologie interne



Le décret du 10 avril 1852, portant réforme des études, dispense les aspirants au doctorat en médecine du baccalauréat ès lettres et n'exige plus que le baccalauréat ès sciences ; mais le baccalauréat ès lettres est rétabli par le décret du 29 août 1858 et le baccalauréat ès sciences est délivré sous la forme d'un diplôme spécial n'ayant de valeur que pour les études médicales. Les étudiants doivent produire avant de prendre la première inscription le diplôme de bachelier ès lettres et, avant de prendre la troisième, le diplôme de bachelier ès sciences, restreint pour la partie mathématique.

Le décret du 22 août 1854, sur le régime des établissements d'enseignement supérieur, n'exige pas — comme par le passé — de diplôme de bachelier ès sciences pour les officiers de santé, mais il leur impose une scolarité réelle de 12 inscriptions dans une Faculté de médecine ou de 14 inscriptions dans une École préparatoire.

Le décret du 23 août 1873 permet de dispenser des deux premiers examens les officiers de santé qui veulent changer de département.

Le décret du 20 juin 1878, exécutoire à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1879, oblige les aspirants au doctorat en médecine à produire, au moment où ils prennent leur première inscription, le diplôme de bachelier ès lettres et le diplôme de bachelier ès sciences restreint pour la partie mathématique ; et le décret du 28 juillet 1882 rend le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial équivalent au baccalauréat ès sciences restreint pour les études médicales.

Par le décret du 1<sup>er</sup> août 1883, tout candidat à l'officiat doit, à défaut d'un diplôme de bachelier, justifier du certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial, ou du certificat d'examen de grammaire, complété par un examen portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Le décret du 30 juillet 1886, portant création d'un certificat d'études, l'exige des aspirants au grade d'officier de santé à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1887 ; ce certificat d'études est délivré par le Recteur après examen devant un jury siégeant au chef-lieu de chaque Académie.

Les étudiants en médecine sont astreints au stage hospitalier, complètement nécessaire de leur instruction pratique.

L'ordonnance du 10 avril 1842, appliquant aux élèves des Écoles préparatoires, les dispositions de l'ordonnance du 3 octobre 1841 exigées dans les Facultés de médecine, impose aux aspirants, soit au doctorat en médecine ou en chirurgie, soit au titre d'officier de santé, l'obligation de faire pendant la deuxième année du cours d'études le service d'un des hôpitaux de la ville où est située l'École.

Le décret du 20 juin 1878 prescrit que le stage près les hôpitaux ne peut durer moins de deux ans.

Des certificats ou diplômes furent aussi exigés des étudiants en pharmacie.

Aux termes de l'article 25 de l'arrêté du 13 août 1803, tout aspirant au titre de pharmacien est tenu de justifier « de ses connaissances dans la langue latine. » Mais cette épreuve n'était rien moins que sérieuse.

L'ordonnance du 27 septembre 1840, portant organisation des Écoles de pharmacie, prescrit que nul candidat ne sera admis aux examens pour le titre de pharmacien s'il ne justifie du diplôme de bachelier ès lettres et la même obligation est imposée aux aspirants qui postuleront le titre de pharmacien devant les jurys médicaux.

Cette disposition, qui n'était obligatoire qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1844, présentait assurément au point de vue des études de sérieux avantages, assurait un meilleur recrutement des élèves et relevait la profession. Comme le même titre était obligatoire pour la deuxième comme pour la première classe, on recherchait la première classe qui donnait toutes les facilités d'exercice professionnel et il fut un moment permis d'espérer la diminution et même la disparition du second ordre.

Le mouvement favorable, qui se produisit, eût donné encore de meilleurs résultats si la dispense du baccalauréat n'avait pas été trop facilement accordée aux candidats qui se présentaient devant les jurys médicaux.

Le décret du 10 avril 1852, qui substitue au baccalauréat ès lettres le baccalauréat ès sciences, n'arrête pas la marche ascensionnelle qui avait suivi l'ordonnance du 27 septembre 1840. Mais le décret du 22 août 1854 changea complètement la direction du recrutement des élèves en pharmacie de deuxième classe en supprimant la condition du baccalauréat et n'exigeant plus que le certificat de grammaire, et aussi en n'imposant que

quatre inscriptions dans une École supérieure de Pharmacie ou six inscriptions dans une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, tandis que les aspirants au titre de pharmacien de première classe devaient justifier de trois années d'études dans une École supérieure de Pharmacie. En retour il exigeait, il est vrai, six années de stage pour les étudiants de deuxième classe et trois seulement pour ceux de première classe. Néanmoins ce décret fit regagner à la seconde classe tout le terrain qu'elle avait perdu et ramena la pharmacie à une situation analogue à celle qu'elle occupait avant 1840.

Les privilèges de la première classe furent encore amoindris par d'autres actes administratifs, — par la circulaire ministérielle du 2 février 1867 qui autorisa les candidats à n'indiquer le département où ils voulaient exercer qu'au moment où ils allaient subir leur dernier examen, — par l'arrêté du 30 novembre 1867 qui ouvrait aux candidats de deuxième classe les départements de la Seine, de l'Hérault et du Bas-Rhin, jusqu'alors interdits aux praticiens de second ordre, départements où étaient établies les trois Écoles supérieures de Pharmacie, — enfin, par le décret du 23 août 1873 qui permettait de dispenser des deux premiers examens les pharmaciens de deuxième classe qui voulaient changer de département.

Le décret du 14 juillet 1875, exécutoire à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1875, modifie les conditions d'études exigées des aspirants au grade de pharmacien de deuxième classe. S'il maintient seulement le certificat de grammaire, il l'impose avant la première inscription de stage officiel. De plus la scolarité est portée de dix-huit mois à trois ans ; par compensation, le stage, qui était de six années, est réduit à la même durée de trois ans. Six années d'études sont exigées. Les travaux pratiques deviennent obligatoires pendant une période de huit mois chaque année.

Le décret du 12 juillet 1878, exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1879, détermine les conditions d'études exigées des aspirants au titre de pharmacien de première classe, les autorise, pendant les deux premières années de scolarité, à suivre les cours dans une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Ils doivent produire, au moment où ils prennent la première inscription, soit de scolarité, soit de stage, le diplôme de bachelier ès lettres ou celui de bachelier ès sciences.

Le décret du 31 août 1878 prescrit un *examen de validation de stage*. Les



élèves en pharmacie de l'une et l'autre classe, après avoir accompli le stage officinal et avant de prendre la première inscription de scolarité, sont astreints à subir un examen de validation de stage devant un jury composé de deux pharmaciens de première classe et d'un professeur agrégé de l'École supérieure de Pharmacie, président.

Le décret du 26 juillet 1885, qui sera seul en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1885, précise les conditions d'études exigées des aspirants aux grades de pharmacien de première et de deuxième classe.

Les études en vue des diplômes de pharmacien de première classe et de pharmacien de deuxième classe durent six années, savoir : trois années de stage dans une officine et trois années de scolarité.

Le stage est constaté au moyen d'inscriptions, reçues soit au secrétariat d'une École de Médecine et de Pharmacie, soit dans les communes où il n'existe pas d'École, au greffe de la justice de paix du canton.

Nul ne peut se faire inscrire comme stagiaire s'il n'a seize ans accomplis et s'il ne produit, pour le grade de pharmacien de première classe, le diplôme de *bachelier ès lettres*, ou le diplôme de *bachelier ès sciences complet*, ou le diplôme de *bachelier de l'enseignement secondaire spécial* ; pour le grade de pharmacien de deuxième classe, à défaut de l'un de ces diplômes de bachelier, soit le certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial, soit le certificat d'examen de grammaire complété par un examen portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme d'études de troisième année de l'enseignement secondaire spécial.

Le décret du 30 juillet 1886, portant création d'un certificat d'études à exiger des aspirants au grade de pharmacien de deuxième classe à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1887, impose aux candidats l'obligation de produire en prenant la première inscription de stage, à défaut d'un diplôme de bachelier, un certificat d'études délivré par le Recteur, après examen subi devant un jury siégeant au chef-lieu de l'Académie.

Les études des élèves sages-femmes sont restées les mêmes depuis 1807 ; or un grand nombre des élèves ne possède aucun des éléments de l'instruction primaire.

L'arrêté du 19 août 1845 a pour objet de mettre un terme à ce déplo-



J. GUIGNARD

Professeur de clinique obstétricale



nable état de choses, en leur imposant des conditions d'instruction préalable ; à l'avenir, pour être admises, soit dans les Écoles d'accouchements établies par les Conseils généraux, soit dans les Écoles préparatoires de Médecine ou dans les Hôpitaux, les élèves sages-femmes sont tenues de subir un examen pour prouver qu'elles savent lire, écrire et orthographier convenablement.

Le décret du 22 août 1854 établit que les certificats d'aptitude pour la profession de sage-femme de deuxième classe seront délivrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1855, non plus par les jurys médicaux dont les fonctions sont supprimées, mais par les Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie, sous la présidence d'un professeur de Faculté.

Les aspirantes doivent avoir 18 ans au moins et 35 ans au plus.

La sage-femme de deuxième classe ne peut exercer que dans le département pour lequel elle est reçue.

En ce qui concerne les sages-femmes de première classe, une circulaire du 13 juin 1888 dispense les aspirantes pourvues du certificat d'études primaires de l'examen préparatoire institué par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1879. Mais, le 15 septembre 1892, le Ministre décide de rapporter les dispositions de cette circulaire, en raison des « inconvénients croissants que présente trop souvent l'insuffisance de l'instruction première des aspirantes au diplôme de sage-femme ».

L'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie a compté aussi de brillants élèves, qui l'ont honorée :

MESNET Urbain-Antoine-Ernest, membre de l'Académie de Médecine et médecin de l'Hôtel-Dieu, auteur d'importants travaux de pathologie nerveuse.

FARGE Émile, professeur de clinique médicale et directeur ; médecin de l'Hôtel-Dieu.

DAVILA François-Antoine-Charles, professeur à l'École de Médecine de Bucarest, qu'il contribua à fonder et où il occupa une grande situation.

GUIGNARD Jean, professeur de clinique obstétricale, chirurgien de la Maternité, député et maire d'Angers.

FEILLÉ Jules, professeur de clinique médicale ; médecin de l'Hôtel Dieu

DOUET Jean-Auguste, professeur de pathologie externe et chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

MELEUX Augustin, professeur d'anatomie et directeur, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

LIEUTAUD Émile, professeur d'histoire naturelle et médecin de l'Hôtel-Dieu.

VASLIN Louis, professeur-suppléant de chirurgie, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu.

BRIAND Ernest, professeur-suppléant de clinique médicale et médecin des hôpitaux.

Nous ne rappelons que les figures disparues et à regret ; nous aurions plaisir à citer d'autres noms avec honneur : un aliéniste éminent, membre de l'Académie de Médecine, des professeurs agrégés à la Faculté de Médecine de Paris, à la Faculté de Médecine de Bordeaux et à l'École d'application du service de santé militaire, des médecins et chirurgiens des Hôpitaux, des professeurs d'Écoles de Médecine.

L'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, au moment de sa formation, relevait de l'Académie d'Angers.

Le nombre des Académies fut réduit par arrêté du chef du pouvoir exécutif, en date du 7 septembre 1848 ; comme elles étaient d'une étendue et d'une importance fort inégales, elles furent ramenées de 27 à 20. « En procédant à une répartition nouvelle, dit le ministre Vaulabelle dans son rapport, il importait de ne pas méconnaître certaines exigences locales et de faire à des convenances légitimes, à des habitudes depuis longtemps contractées, la part qu'elles méritent. »

Angers conserve son Académie dont la circonscription comprend les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

La loi du 15 mars 1850 rétablit une Académie dans chaque département.

Mais la loi du 14 juin 1854, sur l'*Administration de l'Instruction publique*, substitue seize Académies aux quatre-vingt-six qui existaient en vertu de la loi du 15 mars 1850.

Angers perd son Académie et le décret du 22 août 1854 rattache le départe-

tement de Maine-et-Loire à l'Académie de Rennes. Un règlement du 23 décembre 1854 fixe la circonscription médicale de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie : elle comprend les départements de Maine-et-Loire et de la Mayenne.

Un arrêté en date du 10 août 1877 ajoute le département de la Sarthe à la circonscription de l'École.

L'arrêté du 22 juillet 1878, qui détermine la circonscription des Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie, confirme que l'École d'Angers délivrera les certificats d'aptitude ou diplômes nécessaires pour exercer les professions d'officier de santé, de sage-femme, de pharmacien et d'herboriste de deuxième classe dans les trois départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

La loi du 27 février 1880, relative aux Conseils académiques, établit que les Directeurs des Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie et un professeur titulaire des Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie du ressort, élu par l'ensemble des professeurs, chargés de cours ou suppléants, font partie de ces Conseils.

Un arrêté du 2 mars 1855 institue à l'École un secrétaire agent comptable chargé, sous l'autorité du directeur, de la perception des droits et des écritures qui s'y rapportent. Mais, par décret du 25 novembre 1882, les fonctions de secrétaire agent-comptable des établissements d'enseignement supérieur dans les départements sont séparées et le service financier confié aux percepteurs des contributions directes. Ces mesures ont été mises à exécution à partir du 1<sup>er</sup> avril 1883.

Pendant cette durée, l'École a été favorisée de legs et dons.

Le plus important est celui d'OLLIVIER, d'Angers, ancien interne de l'Hôtel-Dieu, mort le 11 mars 1845.

Son testament, daté du 26 décembre 1843, est ainsi conçu :

« Je donne et lègue à l'École de Médecine d'Angers, comme un témoignage de ma reconnaissance pour les leçons et encouragements que j'y ai reçus :

1<sup>o</sup> Tous les ouvrages de sciences composant ma bibliothèque, y compris les trois armoires à glace, en corps de bibliothèque, qui renferment tout ou partie de cesdits ouvrages ;

« 2<sup>o</sup> Une somme de vingt mille francs, dont les intérêts seront affectés à l'achat annuel des ouvrages jugés utiles à l'instruction des élèves et à une gratification qui ne sera pas moindre du tiers des intérêts que recevra, chaque année, l'élève interne chargé par l'École de surveiller le service de la bibliothèque et d'en tenir un catalogue raisonné ».

ORFILA, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, chargé spécialement, en 1837 et 1839, de l'inspection des Facultés et Écoles de Médecine et dont les rapports sur l'enseignement médical en France furent suivis de la transformation des Écoles secondaires de Médecine en Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie, fit don d'une collection de pièces pathologiques évaluée à 2.200 francs.

Voici sa lettre, conservée dans les archives de l'École :

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 1853.

« A Monsieur le Directeur de l'École préparatoire de Médecine  
et de Pharmacie d'Angers

« MONSIEUR LE DIRECTEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Au moment où je dispose d'une somme de 121.000 francs en faveur de plusieurs établissements publics, je ne pouvais pas oublier l'École d'Angers, si célèbre par les élèves distingués qui sont sortis de son sein, au nombre desquels je me bornerai à citer BÉCLARD et Auguste BÉRARD, devenus professeurs à la Faculté de Médecine de Paris, RIOBÉ, OLLIVIER et BILLARD, tous décédés. Vous savez, d'ailleurs, quelles ont été toujours mes sympathies pour les professeurs actuels de l'École, qui soutiennent si dignement son antique réputation et avec lesquels je m'honore d'avoir eu constamment les rapports les plus agréables.

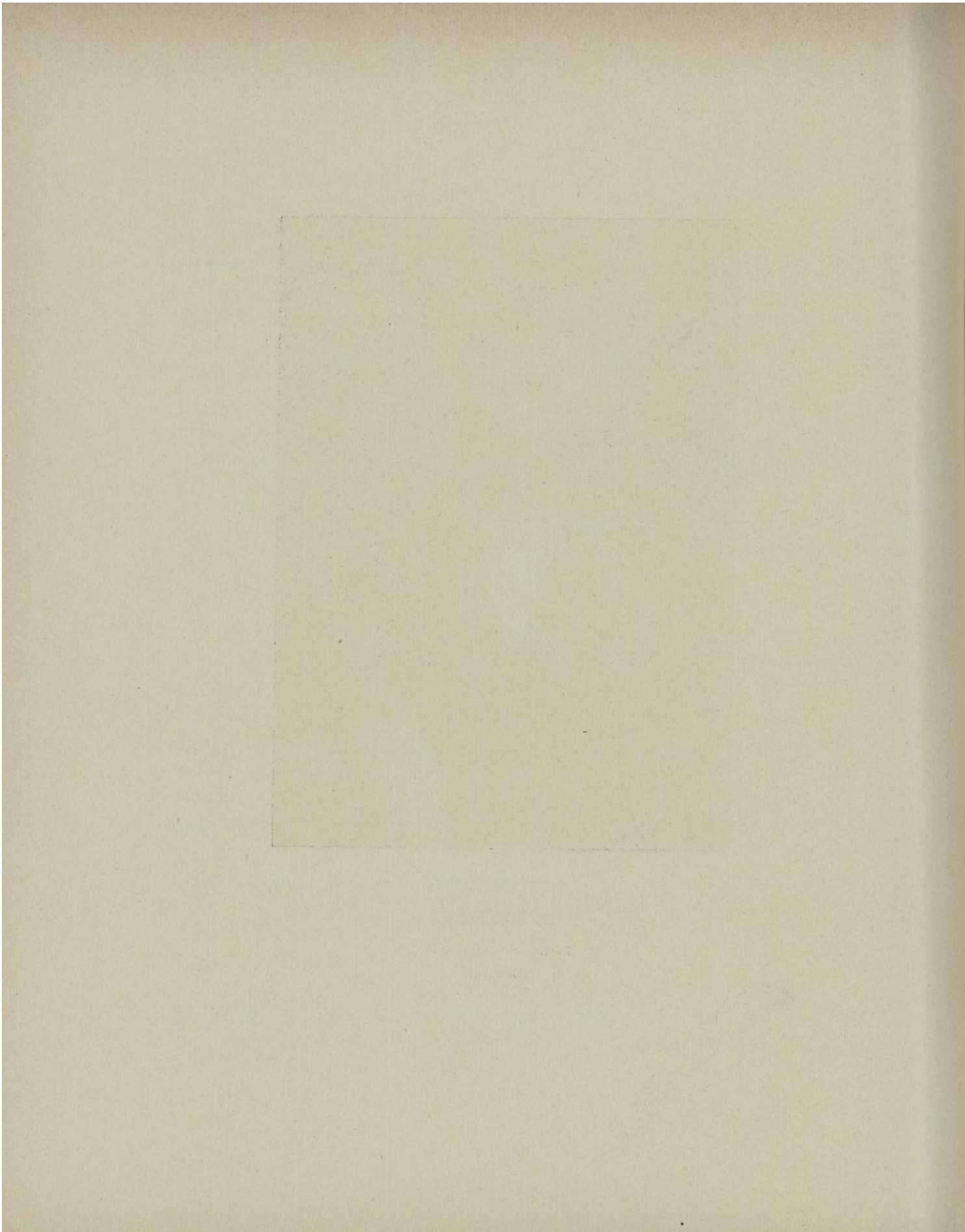
« J'expédie aujourd'hui à votre adresse, franco, une collection de pièces d'anatomie pathologique, choisie dans le magnifique Musée de THIBERT, cet ingénieux et infatigable praticien dont la mort prématurée a excité de vifs regrets. Puissiez-vous voir dans cet envoi un témoignage de ma plus vive estime pour vous et pour vos collègues, ainsi que le désir d'être utile à la jeunesse studieuse, qui trouve dans l'École, dont la direction vous est confiée, tant de maîtres habiles.



A. MELEUX

Professeur d'anatomie  
Directeur





« Je veux aussi prouver encore une fois combien j'attache de prix à l'enseignement qui est donné dans les Écoles préparatoires, organisées sur ma proposition, d'après les bases posées dans mon rapport de 1837, et qui n'ont été si inconsidérément attaquées que par ceux qui ne se doutent pas des services qu'elles ont rendus et de ceux qu'elles continueront à rendre, pour peu que le gouvernement leur vienne en aide et qu'au lieu de chercher à en augmenter le nombre il tende, au contraire, à le restreindre dans de justes limites.

« Recevez, mon cher Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« ORFILA. »

« Le don, en lui-même — dit le directeur NÉGRER, dans une lettre au Maire d'Angers, datée du 10 janvier 1853 — a de la valeur comme moyen d'instruction ; mais le nom du donateur, dans cette solennelle circonstance, le choix de l'École d'Angers, entre les autres, et les expressions par lesquelles le choix est motivé sont des titres précieux, non seulement pour l'École qui les a mérités, mais encore pour la Ville qui, dans tous les temps, a porté le plus chaleureux intérêt à notre institution. »

L'École possède le buste d'ORFILA, en terre cuite, tiré sur le buste en marbre exécuté par Adam-Salomon, offert par la famille d'ORFILA, qui a désiré perpétuer son souvenir dans une École pour laquelle il avait une « réelle prédilection ». (*Lettre du 22 juillet 1870.*)

Le musée de l'École et ses cabinets scientifiques, la bibliothèque s'accroissent chaque année par les soins de ses directeurs, particulièrement par la générosité de GUÉPIN, qui abandonne la moitié de son traitement, en dons de livres, d'animaux, de minéraux, de coquilles, d'instruments de physique, de pièces anatomiques.

En 1846 et 1847, l'École reconstruit à ses frais l'amphithéâtre d'anatomie.

GUITTET, vétérinaire, offre successivement, en 1857-1859, de nombreuses pièces anatomo-pathologiques, notamment des squelettes des espèces caprine, équine et bovine.

En 1887, l'École reçoit le portrait que BRIAU, bibliothécaire de l'Académie de Médecine, lui a légué en ces termes testamentaires :

« Je donne et lègue à l'École de Médecine d'Angers, où j'ai fait mes premières études de médecine, mon portrait peint à l'huile par Ernest MICHEL, grand premier prix de Rome. »

Par l'ordonnance du 13 octobre 1840, l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie est devenue un établissement communal; les dépenses de personnel et de matériel incombent dorénavant à la Ville.

La Commission administrative des Hospices, qui avait toujours pourvu aux dépenses, arrête, le 23 octobre 1840 :

ARTICLE PREMIER. — Une somme de 1.000 francs, versée dans la caisse municipale, sera allouée par les Hospices d'Angers pour contribuer aux dépenses de l'École de Médecine et Pharmacie pendant l'année 1841.

Moyennant cette allocation, les Hospices ne seront tenus à aucune indemnité envers la Ville pour les inscriptions gratuites qui seraient délivrées à quelque élève que ce soit.

ART. 2. — Le local qu'occupe aujourd'hui l'École de Médecine restera jusqu'à nouvel ordre à la disposition de la Ville. Mais la Commission des Hospices invite instamment l'Administration municipale à prendre sur-le-champ toutes les mesures en son pouvoir pour que l'École soit le plus tôt possible transférée hors de l'Hôtel-Dieu. Depuis un grand nombre d'années, et maintenant plus que jamais, l'intérêt de l'École et des Hospices exige impérieusement que cette translation ne se fasse pas attendre.

Il est, en outre, de la plus haute nécessité que les dissections et les préparations anatomiques ne se fassent plus si près des malades; nul doute que la salubrité de l'hôpital n'en soit compromise.

ART. 3. — Les Hospices offrent de faire à la Ville la concession gratuite de tout le terrain qui lui sera nécessaire pour établir l'École de Médecine sur le tertre Saint-Laurent, appartenant à ces établissements. La demande en autorisation prescrite par les règlements, pour parvenir à cette cession, sera faite ultérieurement par une délibération spéciale.

ART. 4. — Les divers chapitres ouverts au budget de 1841 pour les recettes et les dépenses de l'École de Médecine sont et demeurent annulés. L'allocation de 1.000 francs votée ci-dessus sera comprise aux chapitres supplémentaires dudit budget.

Le 23 octobre 1840, le Conseil municipal décide que la Ville se chargera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1841, de pourvoir à toutes les dépenses, soit de personnel, soit de matériel.

Une subvention de 1.000 francs est votée une seconde fois par la Commission administrative des Hospices pour l'année 1842 ; mais, par sa délibération du 15 juillet 1842, elle décide qu'elle ne sera pas renouvelée en 1843.

C'est sa dernière allocation ; mais elle ne cessera de témoigner ultérieurement sa sollicitude pour l'École.

Le 11 décembre 1842, la Commission administrative, sur une lettre du directeur GUÉPIN, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Au commencement de chaque année scolaire, à partir de 1843, l'Administration des Hospices décernera deux prix d'honneur aux élèves en médecine qui se seront le plus distingués par leur exactitude.

ART. 2. — MM. les Médecins et Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, convoqués par M. le Directeur, se réuniront tous les ans en assemblée générale pour présenter, par ordre de mérite, une liste de quatre élèves au moins choisis parmi ceux qui leur paraîtront avoir le mieux fait leur service.

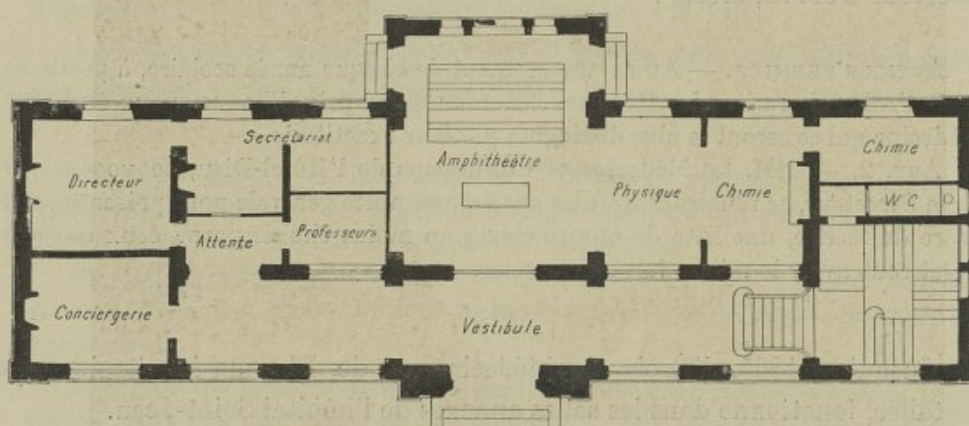
Jusqu'en 1865, l'École de Médecine et de Pharmacie, étroitement installée, fonctionne dans les salles annexes de l'hôpital Saint-Jean.

En 1840, le Recteur demande à l'Administration des Hospices de doter l'École d'une salle pour la bibliothèque et les collections scientifiques ; la Commission, qui n'a plus la charge de son entretien, n'accueille pas favorablement cette proposition ; mais, se rendant compte de son insuffisante installation, elle offre de céder gratuitement le terrain nécessaire pour la construction d'une nouvelle École, hors de l'enceinte de l'Hôtel-Dieu.

Ce n'est qu'en 1860 que la question se pose définitivement. La Commission administrative des Hospices, en juin 1861, décide l'abandon de l'hôpital Saint-Jean et sa translation à l'hospice Sainte-Marie. Le nouvel Hôtel-Dieu fut inauguré le 30 novembre 1864. L'architecte MOLL fut chargé d'élever les constructions nécessaires aux services réunis qui devaient comprendre l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Le 17 novembre 1860, le Conseil municipal d'Angers vote 50.000 francs à titre de subvention pour l'Hôpital et l'École, sans aucune condition ; mais, à la date du 27 mars 1861, une nouvelle délibération du Conseil municipal maintient la subvention

accordée et, cette fois, sous la condition expresse et formelle que la Commission administrative des Hospices prendra l'engagement d'affecter à l'École de Médecine tous les locaux et constructions nécessaires pour une bonne installation réglementaire, dont les plans seront soumis au Conseil et approuvés par lui. Cette subvention fut élevée à 75.000 francs.

Après plusieurs projets, successivement abandonnés, d'installation de la nouvelle École soit dans le premier pavillon du quartier des hommes, à l'Hôtel-Dieu, soit derrière le bâtiment des épileptiques, aux Hospices, l'architecte MOLL fut, le 15 mai 1863, « invité à étudier immédiatement le



École de Médecine et de Pharmacie (1865)

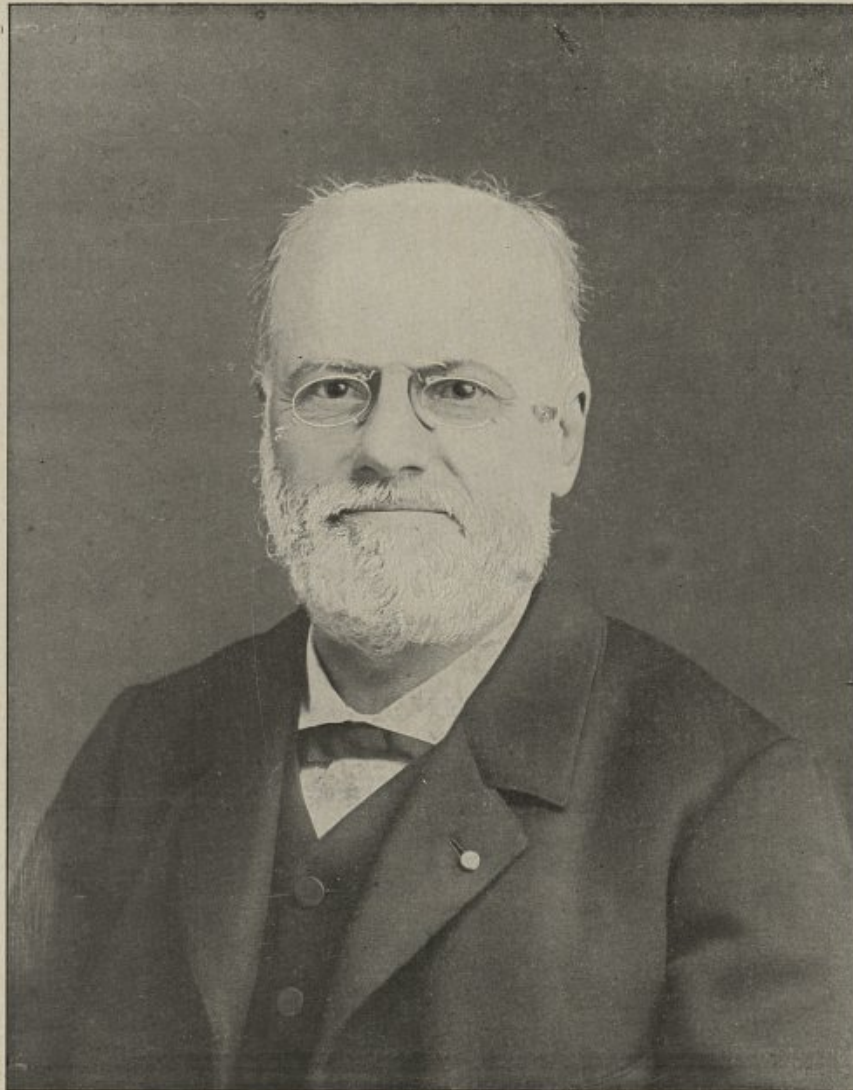
Rez-de-chaussée

projet de construction d'une École de Médecine avec tous les services annexes dans les terrains appartenant aux Hospices le long du boulevard de la Turquie », — aujourd'hui boulevard Daviers.

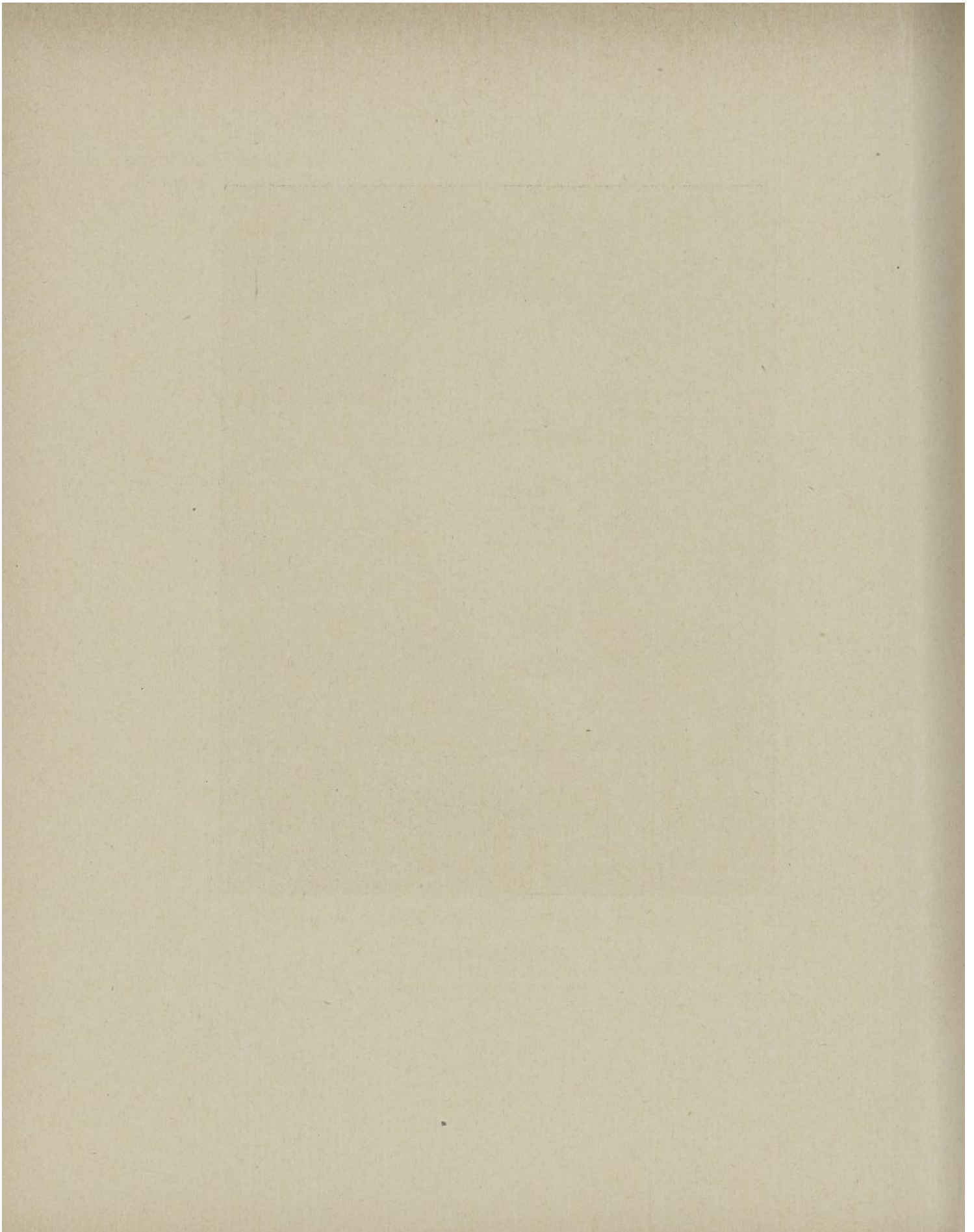
C'est sur cet emplacement qu'elle fut définitivement édifiée, sous la direction DAVIERS et avec l'approbation de l'inspecteur général DENONVILLIERS.

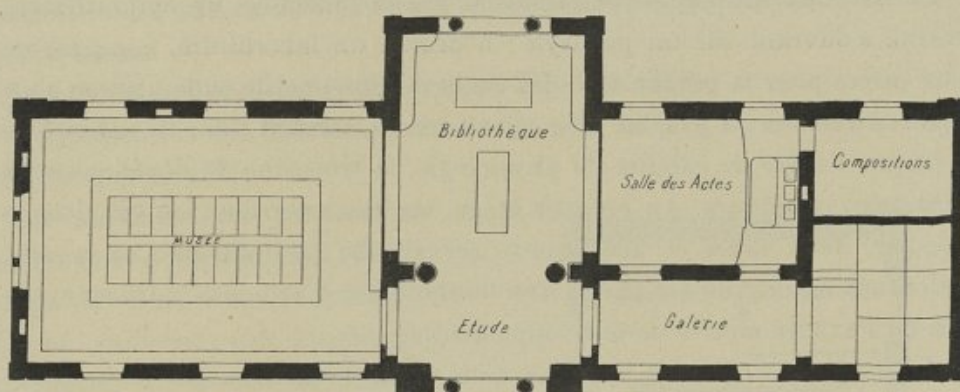
Sur les plans adoptés en 1863 par la Commission des Hospices et approuvés par le Conseil municipal, l'École fut construite dans des conditions restreintes et en rapport avec le petit nombre d'étudiants qui la fréquentaient alors.

Elle se compose d'un bâtiment principal et d'un pavillon d'anatomie.

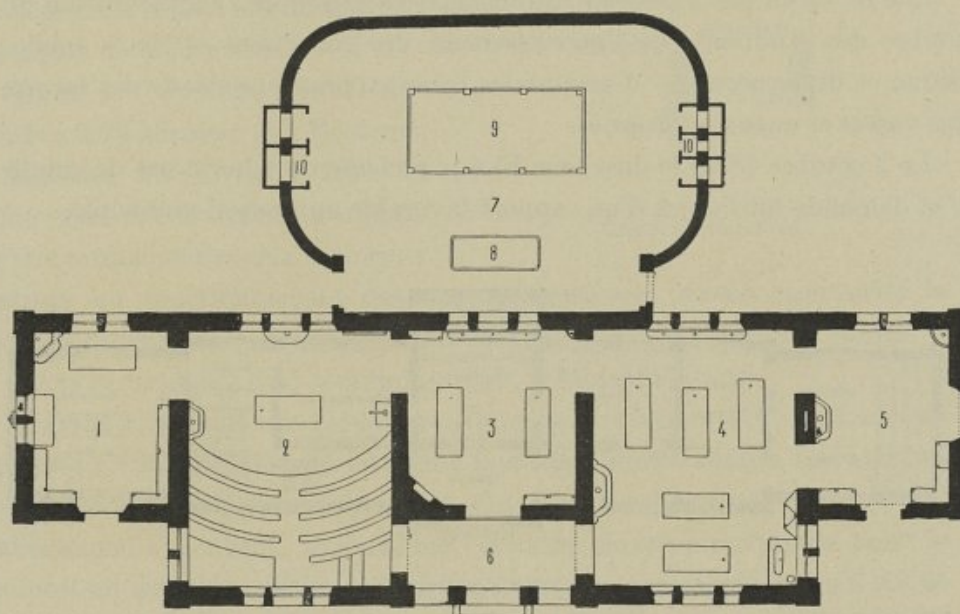


A. DEZANNEAU  
Professeur de clinique externe





École de Médecine et de Pharmacie (1865)  
Premier étage



Pavillon d'anatomie (1865)

- |                          |                            |                        |
|--------------------------|----------------------------|------------------------|
| 1 Cabinet du professeur. | 5 Cabinet du Chef des tra- | 8 Table d'autopsie.    |
| 2 Amphitêâtre des cours. | vaux anatomiques.          | 9 Cage.                |
| 3 Salle des prosecteurs. | 6 Vestibule.               | 10 Loges pour animaux. |
| 4 Salle de dissection.   | 7 Cour.                    |                        |



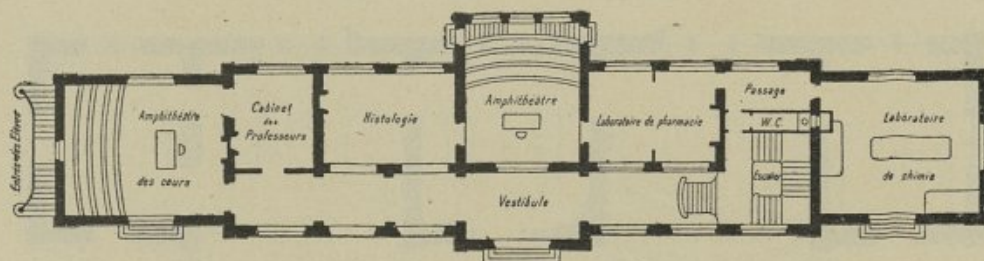
Le bâtiment principal comprend, au rez-de-chaussée, un amphithéâtre central, s'ouvrant sur un péristyle ; à droite, un laboratoire, composé de deux pièces pour la préparation des cours et d'une petite salle utilisée pour dépôt de verrerie ; à gauche, trois autres pièces, servant l'une de cabinet de physique, l'autre de cabinet de physiologie, la troisième de dépôt pour les substances chimiques. Au premier étage, un vaste corridor, où est situé le droguier, deux salles et une annexe servant de bibliothèque, un musée, présentant le long de ses parois une double série d'armoires vitrées, ayant plus de soixante mètres de développement.

Le second bâtiment se compose d'un amphithéâtre, où se font les cours d'anatomie, de trois laboratoires, pour le professeur, le chef des travaux anatomiques, les prosecteurs, et d'une salle commune pour les dissections des élèves.

L'École fut inaugurée en 1865.

Elle ne tarda pas à devenir insuffisante, en raison de l'augmentation du nombre des étudiants, de l'accroissement des collections et de la bibliothèque et de la nécessité d'assurer les travaux pratiques, dans des locaux plus vastes et mieux appropriés.

Le 2 octobre 1872, le directeur FARGE réclame un laboratoire de chimie et sa demande est l'objet d'un rapport favorable au Conseil municipal.



École de Médecine et de Pharmacie (1875)

Un projet est dressé ; deux ailes seront ajoutées au bâtiment principal, l'une à droite, pour y installer un laboratoire de chimie, et l'autre à gauche, pour y établir un amphithéâtre de cours plus vaste et permettant au besoin d'y tenir les séances solennelles publiques. De plus, une conciergerie sera construite et les pièces occupées par le concierge, réunies en une seule,

seront affectées aux études microscopiques. Les dépenses prévues s'élèvent à 1.200 francs.

Le rapport de l'architecte est déposé le 23 juillet 1874.

L'adjudication des travaux a lieu le 29 août 1874 et les constructions sont achevées en 1875.

Ces améliorations paraissaient grandes, quand on comparait l'École à ce qu'elle était vingt ans avant ; elles ne suffirent pas longtemps aux besoins croissants de l'enseignement.

Le décret du 20 juin 1878 rend obligatoire, non seulement les travaux de dissection et le stage près les hôpitaux, mais aussi les travaux pratiques de laboratoire.

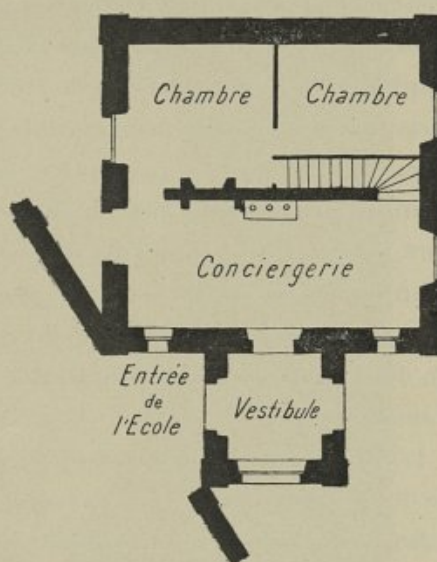
Dans la circulaire du 20 novembre 1878 adressée aux Recteurs, le Ministre les invite à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des municipalités que les locaux

destinés au fonctionnement des travaux pratiques soient appropriés le plus promptement possible aux besoins du nouveau régime d'études.

Dans la circulaire du 5 septembre 1879, le Ministre ajoute :

« Dans la plupart des Écoles préparatoires, les laboratoires sont incomplets, tout à fait insuffisants ou même font absolument défaut. Les attributions des Écoles préparatoires ont été considérablement élargies ; ces établissements peuvent, aujourd'hui, délivrer douze inscriptions pour le doctorat en médecine ; il importe de rappeler aux municipalités qu'il est de leur devoir et de leur intérêt de mettre ces Écoles en mesure de remplir convenablement la mission qui leur est confiée. »

Le 1<sup>er</sup> juin 1879, le directeur FARGE signale au Maire d'Angers l'insuffisance des bâtiments de l'École, en présence du développement pratique de l'enseignement scientifique, et, comme ils ne se prêtent à aucune extension, de nouveaux laboratoires deviennent nécessaires.



Conciergerie (1875)

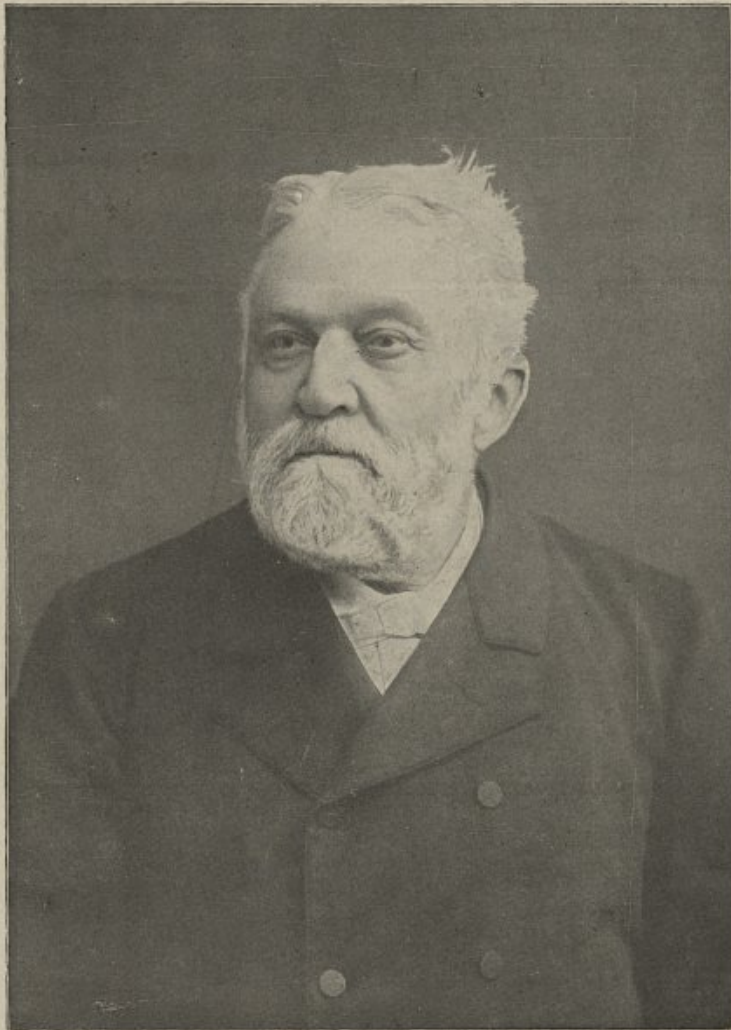
Dans un mémoire du 12 juin 1880, le directeur MELEUX insiste de nouveau et précise qu'il est indispensable d'apporter dans le personnel de l'École, comme dans son installation matérielle, de nouvelles et importantes modifications. Il n'existe pas de laboratoires de physique, de physiologie et de micrographie ; le laboratoire de chimie a besoin d'une annexe ; des constructions nouvelles sont nécessaires. De plus, la multiplicité des cours et des exercices pratiques exige un matériel de plus en plus nombreux et compliqué. Depuis les décrets de 1875 et 1878, l'enseignement de la physique a pris une importance considérable ; ce cours ne peut être seulement théorique, il faut qu'il soit appuyé sur des démonstrations pratiques, qui réclament un appareil instrumental approprié ; il conviendrait même que le cours, fait par un suppléant, fût confié à un professeur titulaire. Enfin, un jardin botanique est à créer.

Des années passent. Mais le décret du 1<sup>er</sup> août 1883, portant réorganisation des Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie, appelle l'urgence de réformes.

L'importance de cette réorganisation provoque au Conseil de l'École une étude des voies et moyens capables de la réaliser ; un rapport rédigé par le directeur MELEUX, en faisant valoir les avantages et la nécessité, est adopté par les professeurs le 8 mai 1885, puis adressé au Maire d'Angers.

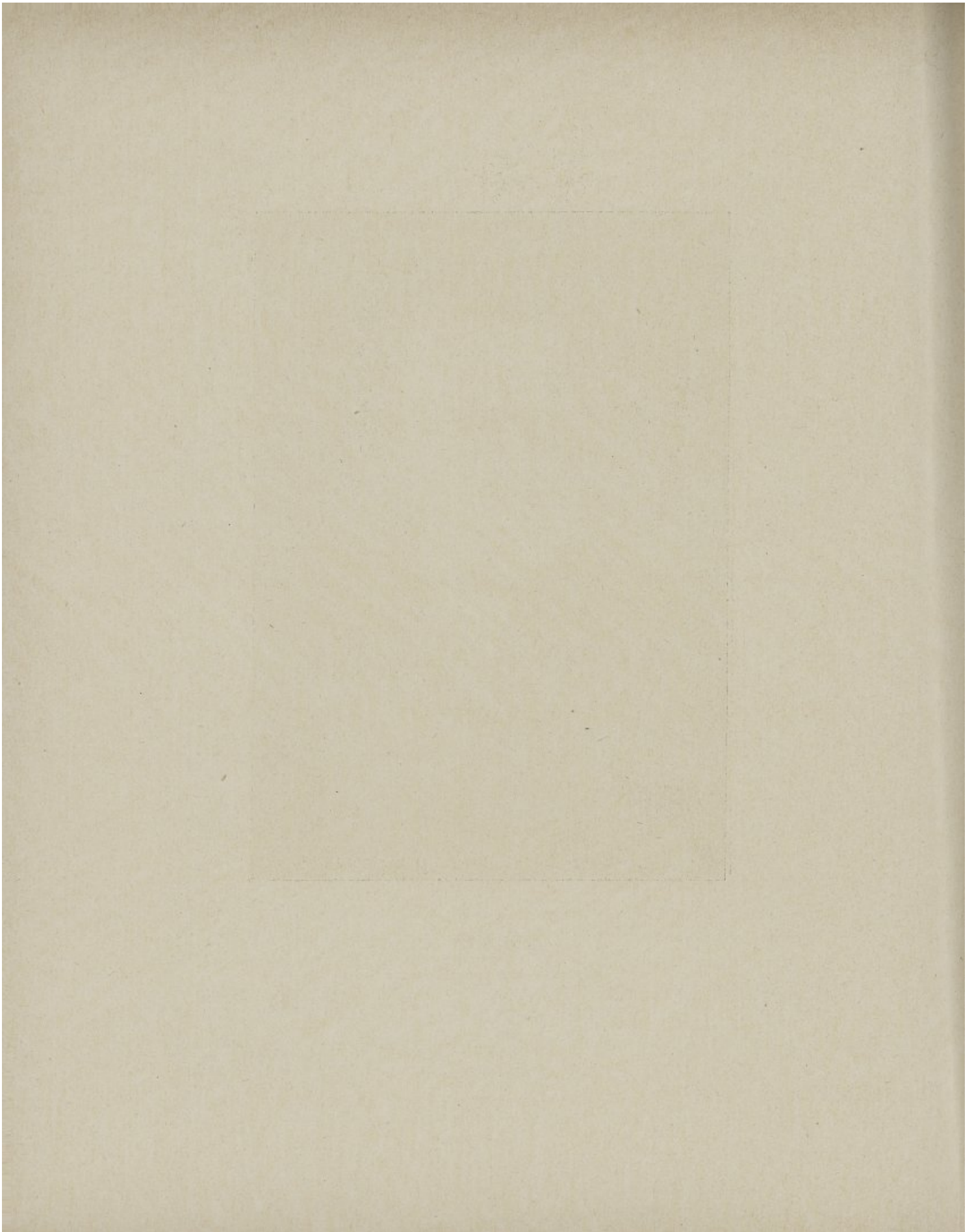
Un projet d'agrandissement de l'École est présenté le 25 mai 1887 par la Municipalité et adopté par le Conseil municipal le 7 juin 1887.

Ce projet comporte : 1<sup>o</sup>, dans l'intérieur du bâtiment principal, l'appropriation d'un laboratoire de physique, par la conversion en une seule pièce de trois petites pièces anciennes ; 2<sup>o</sup>, à l'extérieur de ce bâtiment, deux pavillons, celui de gauche juxtaposé à l'amphithéâtre des cours et recevant le cabinet de physique et celui de droite continuant le laboratoire de chimie, qu'il agrandit de deux salles, dont l'une est réservée au professeur comme laboratoire particulier ; 3<sup>o</sup> enfin, dans l'emplacement situé en arrière du pavillon de l'École pratique, un grand bâtiment de deux étages, le rez-de-chaussée comprenant un laboratoire de physiologie et un cabinet pour le professeur, le premier étage présentant la même disposition pour laboratoire de micrographie et cabinet pour le professeur d'histoire naturelle, bâtiment largement éclairé par des baies spacieuses, au nombre de vingt, percées sur les deux faces principales de la construction. En avant, dans la cour, sont



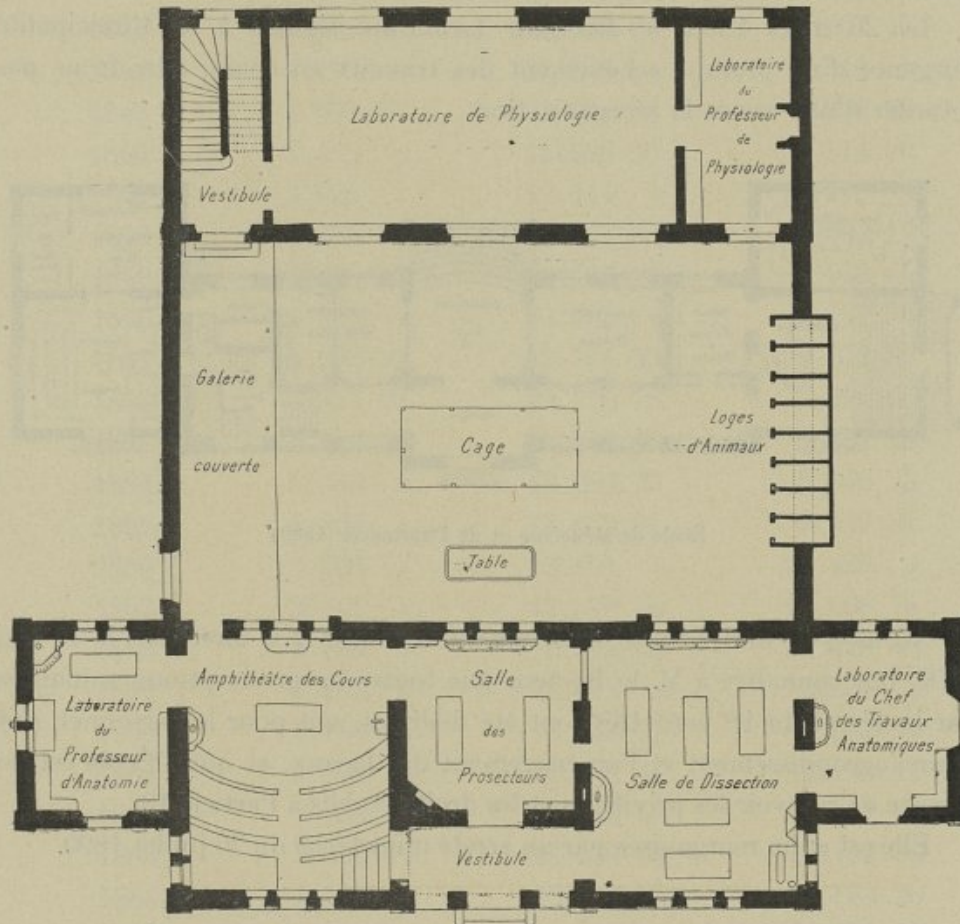
J. DOUET

Professeur de pathologie externe



établies des loges pour animaux, une grande cage pour oiseaux et un bassin pour poissons et grenouilles.

Le Conseil, décidant en principe la réorganisation de l'École, vote 45.000 francs pour les constructions nouvelles et inscrit au budget les traitements des professeurs des nouvelles chaires.



Pavillons d'anatomie et de physiologie (1889)

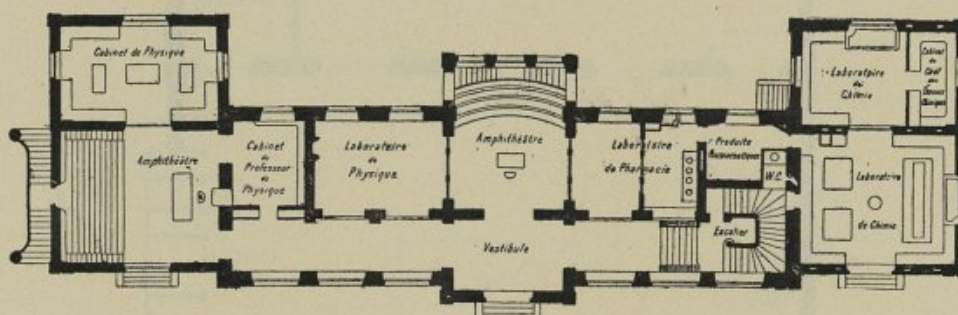
Après une visite de M. LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur, les plans portant agrandissement de l'École, modifications des locaux et constructions nouvelles, sont approuvés par le Ministre le 4 février 1889.

L'adjudication des travaux a lieu le 9 mars 1889.

En même temps, on crée un jardin botanique.

Le 27 juillet 1888, le Conseil municipal donne son approbation à une transaction faite par la Municipalité avec la Commission administrative des Hospices et vote une somme de 3.000 francs pour cession de 4.000 mètres de terrain nécessaire à la création de ce jardin botanique. Le 31 août, il vote un crédit de 1.500 francs pour son installation.

Le 26 mars 1890, le directeur LEGLUDIC signale à la Municipalité l'urgence d'un prompt achèvement des travaux en cours, afin de ne pas retarder d'une année la réorganisation



École de Médecine et de Pharmacie (1889)

Au mois de mai, ils sont entièrement terminés et le directeur, le 11 mai 1890, fait connaître à M. le Recteur que toutes les prescriptions ordonnées par le décret du 1<sup>er</sup> août 1883 ont été réalisées, soit pour le personnel, soit pour l'agrandissement et l'aménagement des locaux, et que l'École est en mesure de recevoir les privilèges et les droits établis à l'article 13.

Elle est enfin réorganisée par un arrêté ministériel du 26 juillet 1890.

Quelles ont été les dépenses faites chaque année pour l'École par la ville d'Angers depuis l'ordonnance du 13 octobre 1840?

Nous avons indiqué les dépenses extraordinaires votées à différentes reprises pour agrandissement des laboratoires et constructions nouvelles. Les dépenses ordinaires, correspondant aux traitements des professeurs, frais de cours, achat et entretien du matériel se sont accrues avec le développement de l'École.

Nous les consignons d'après les comptes d'administration :

Années	Recettes effectuées		Dépenses effectuées		Dépenses réelles	
	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1841	4.150	»	15.921	55	11.771	55
1842	4.352	50	15.222	05	10.869	55
1843	4.092	50	12.999	97	8.907	47
1844	4.190	»	13.000	»	8.810	»
1845	4.697	50	12.996	32	8.298	82
1846	3.485	»	12.999	90	9.514	90
1847	3.528	»	13.744	»	10.216	»
1848	3.265	50	13.767	67	10.502	17
1849	3.825	50	13.767	94	9.942	44
1850	4.588	»	13.765	»	9.177	»
1851	5.090	50	13.764	33	8.673	83
1852	6.357	10	13.749	76	7.392	66
1853	6.258	50	13.689	95	7.431	25
1854	5.650	»	13.690	23	8.040	23
1855	4.066	»	13.663	91	9.597	91
1856	3.266	»	13.691	»	10.425	»
1857	3.541	»	13.579	74	10.038	74
1858	3.166	»	13.594	68	10.428	68
1859	3.141	»	13.691	»	10.550	»
1860	3.116	»	13.078	51	9.962	51
1861	3.591	»	13.381	44	9.790	44
1862	2.832	25	13.343	49	10.511	24
1863	2.806	»	13.538	84	10.732	84
1864	3.156	»	13.039	26	9.883	26
1865	2.306	»	13.544	90	11.238	90
1866	2.706	»	13.650	»	10.944	»
1867	2.756	»	15.045	»	12.289	»
1868	2.806	»	14.000	27	11.194	27
1869	3.106	»	14.265	94	11.159	94
1870	3.697	10	17.429	48	13.732	38
1871	8.319	05	19.534	15	11.215	10



Années	Recettes effectuées	Dépenses effectuées	Dépenses réelles
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1872	9.388 45	19.562 93	10.174 48
1873	8.420 45	19.795 96	11.375 51
1874	8.891 95	19.799 95	10.908 »
1875	9.481 55	21.350 »	11.868 45
1876	9.351 35	23.828 79	14.477 44
1877	8.022 70	27.741 34	19.718 64
1878	13.452 55	42.016 22	28.563 67
1879	11.722 »	41.448 30	29.726 30
1880	12.874 70	40.119 55	27.244 85
1881	12.510 55	40.809 91	28.299 36
1882	12.725 75	40.943 34	28.217 59
1883	15.916 »	40.885 18	24.969 18
1884	15.371 »	40.633 81	25.262 81
1885	16.703 50	41.022 41	24.318 91
1886	17.361 »	47.847 44	30.486 44
1887	25.513 50	49.017 11	23.503 61
1888	20.936 »	49.660 »	28.724 »
1889	20.688 50	49.385 85	28.697 35



ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

1<sup>er</sup> novembre 1890



## 1890-1907

### École préparatoire de Médecine et de Pharmacie (réorganisée)

Le 1<sup>er</sup> novembre 1890, l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, réorganisée par l'arrêté du 26 juillet 1890, bénéficie des droits conférés par le décret du 1<sup>er</sup> août 1883.

Cette réorganisation, depuis longtemps désirée, avec opiniâtreté poursuivie, préparée par l'augmentation du personnel, l'agrandissement des locaux et la construction de plusieurs laboratoires, marque une date importante dans l'histoire de l'École. C'est l'inauguration d'une période nouvelle.

Dorénavant, les étudiants en médecine, aspirants au Doctorat, pourront subir, au siège même de l'École, devant un Jury composé de professeurs de la Faculté de Médecine de Paris, le premier examen de Doctorat et la première partie du deuxième.

Malgré les améliorations imposées par le décret du 1<sup>er</sup> août 1883 et l'élargissement du cadre enseignant, l'École, qui n'est jamais satisfaite, parce qu'il y a toujours mieux à faire, organise deux cours libres.

A Sainte-Gemmes-sur-Loire, près d'Angers, est un important asile d'aliénés comptant 800 malades, inutilisé pour l'enseignement. En 1890, avec l'autorisation du Recteur, le D<sup>r</sup> PETRUCCI, directeur, médecin en chef, y inaugure une clinique des maladies mentales.

En 1890, le D<sup>r</sup> MOTAIS, ancien chef des travaux anatomiques, met à la disposition des étudiants les ressources de son Dispensaire des maladies des yeux et propose d'y créer un cours libre de clinique ophtalmologique. Sur avis favorable de l'École, le 9 janvier 1891, le Ministre autorise ce cours

L'enseignement clinique est ainsi utilement complété.

De plus, les travaux pratiques, qui semblaient suffisamment assurés dans les laboratoires de chimie, de physique, de physiologie, de micrographie, durent évoluer vers la microbiologie. Ce mouvement scientifique s'accuse avec tant d'énergie et ses progrès sont si rapides qu'il devient nécessaire d'initier les étudiants aux méthodes de la bactériologie ; l'École ne peut rester indifférente, la laisser en dehors de ses programmes et ne pas lui accorder d'urgence l'hospitalité. Aussi, sans attendre des instructions ministérielles, elle constitue ce nouveau laboratoire, qui est organisé et dirigé, dès 1891, par le professeur BAHUAUD.

La loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, exécutoire à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1893, ne reconnaît plus qu'un seul ordre de médecins. Elle supprime le titre d'officier de santé et le grade de docteur en chirurgie.

L'officiat de santé existait depuis quatre-vingt-dix-huit ans. Les étudiants qui ont commencé leurs études ont le droit de les continuer. D'autre part, les officiers de santé ne sont plus astreints à exercer leur profession dans le seul département pour lequel ils se sont présentés ; ils ont le droit de pratiquer la médecine sur tout le territoire de la République et le décret du 31 juillet 1893 leur facilite l'obtention du diplôme de docteur en médecine, en limitant les épreuves aux troisième et cinquième examens et à la thèse.

Le décret du 31 juillet 1893 supprime la chaire de thérapeutique et d'hygiène et institue à sa place une chaire d'histologie ; elle est créée à l'École d'Angers par décret du 18 avril 1894 ; elle était nécessaire ; la préparation au deuxième examen de doctorat comprenant l'histologie, il importait de bien montrer l'importance de cet enseignement en ne le confiant pas seulement à un suppléant, comme un cours annexe.

Un autre décret du 31 juillet 1893, portant réorganisation des études médicales, modifie la constitution des Jurys ; les professeurs des Écoles préparatoires sont maintenant appelés à siéger dans les Jurys des premier et deuxième examens de Doctorat, présidés par un professeur de la Faculté de Médecine de Paris.

A la même date, un autre décret, relatif aux Écoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie réorganisées, leur impose la création de trois nouveaux chefs de travaux : de physiologie, de médecine opératoire et d'histoire naturelle ; c'est la conséquence des modifications apportées à

l'enseignement et aux épreuves pratiques. Il est exécutoire à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1895. Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires.

Enfin, un autre décret du 31 juillet 1893 astreint les aspirants au Doctorat en médecine, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1895, à produire, en outre du diplôme de bachelier ès-lettres, le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Les Écoles de Médecine, en apprenant que l'enseignement préparatoire au certificat d'études P. C. N. serait placé en dehors d'elles et institué dans les Facultés des Sciences, témoignèrent une vive émotion ; elles craignaient avec raison que ce transfert ne nuisît à leur recrutement. Elles adressèrent au Ministre l'expression de leurs vœux et de leurs légitimes préoccupations ; elles obtinrent satisfaction et l'article 7 du décret précise que, dans les villes où il n'existe pas de Faculté des Sciences, cet enseignement peut être organisé près les Écoles préparatoires réorganisées.

L'École d'Angers ne demeure pas inactive, désirant bénéficier des avantages de l'article 7 ; ses divers laboratoires sont suffisants et bien aménagés ; d'autre part, le personnel enseignant offre son concours désintéressé, heureux de contribuer à assurer sa prospérité.

M. LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur, vient visiter l'École et se rendre compte sur place de l'importance du matériel scientifique, de l'organisation des laboratoires et de la répartition des cours près des professeurs. Par décision ministérielle du 27 octobre 1894, elle est autorisée à donner l'enseignement préparatoire des sciences physiques, chimiques et naturelles.

Cet enseignement fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1895. Les professeurs de l'École font partie du Jury d'examen, présidé par un professeur de la Faculté des Sciences de Rennes.

Cette décision, profitable à l'École, donne en même temps satisfaction aux familles qui désirent conserver leurs fils près d'elles.

Comme le dit le Ministre de l'Instruction publique, Spuller, dans une circulaire du 9 mars 1894, après avoir signalé les inconvénients du nombre excessif des étudiants inscrits à la Faculté de Médecine de Paris, ce nouveau régime d'études « pourra, si les familles comprennent les vrais intérêts de leurs enfants, remédier en grande partie à ce fâcheux état de choses... , et pourquoi, une fois achevée cette année préparatoire, ne pas faire aux

mêmes lieux, dans des conditions plus avantageuses pour le travail et le progrès que dans des centres pléthoriques, quelques années d'études médicales ? Il en résulterait, sans dommage pour personne, au profit de tous, une décentralisation indispensable. La loi, l'administration de l'Instruction publique et les municipalités ont tout fait pour que les Écoles de Médecine répondissent à leur destination. Les familles ne le savent pas assez ».

L'avertissement part de haut. C'est un encouragement pour les Écoles préparatoires, qui ne peuvent que grandir avec les avantages qui leur sont concédés.

Le laboratoire de bactériologie, qui fonctionne depuis 1891, a rendu de sérieux services ; mais il est trop à l'étroit dans l'unique salle qu'il occupe, en présence de la faveur croissante des études de microbiologie. De plus, créé uniquement pour l'enseignement, il ne peut faire face à toutes les demandes d'analyses.

Aussi la Société de Médecine d'Angers, dans sa séance du 4 mars 1896, a-t-elle pris l'initiative d'une souscription publique pour la création, à l'École de Médecine d'un laboratoire municipal et départemental de bactériologie, qui serait à la fois un laboratoire de recherches et d'analyses pour toutes les questions intéressant l'hygiène publique et privée, appelé à rendre des services à la ville d'Angers et aux communes de Maine-et-Loire, mais aussi un laboratoire d'enseignement où les étudiants en médecine et les étudiants en pharmacie suivront des cours et des conférences pratiques et seront initiés aux méthodes de cette science nouvelle.

Heureuse initiative, qui fut rapidement couronnée de succès

Il faut le bâtir et l'entretenir.

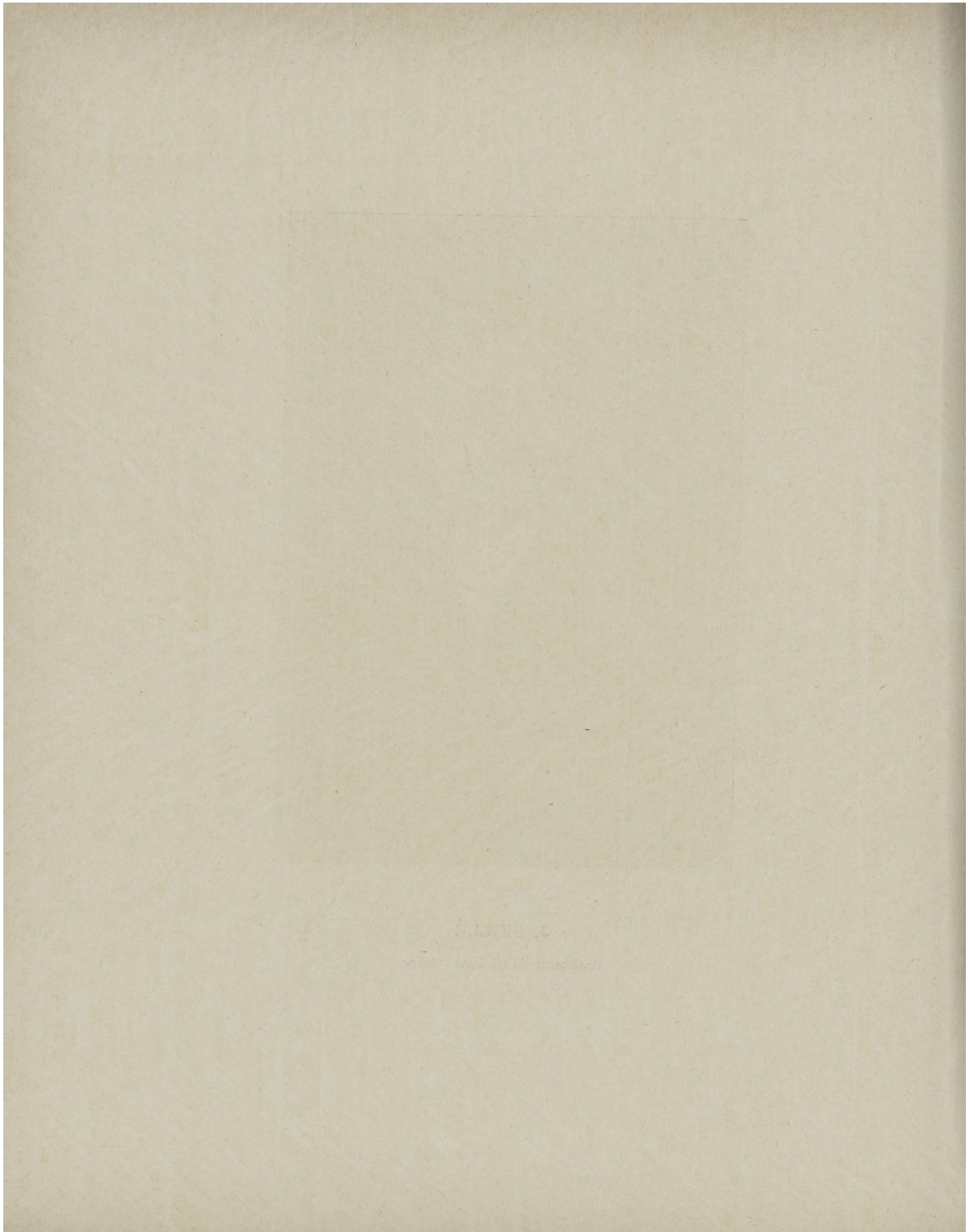
Le nouveau laboratoire est rapidement construit, spacieux et bien aménagé ; il coûta 40.000 francs. La remise solennelle de ce laboratoire municipal et départemental de bactériologie, annexé à l'École de Médecine et confié à sa direction, en est faite au Maire d'Angers, le 20 décembre 1897, en présence de membres du Conseil général de Maine-et-Loire et du Conseil municipal d'Angers, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils attachent aux études microbiologiques, comme de l'estime qu'ils accordent à l'École de Médecine et de Pharmacie. Pour son entretien et son fonctionnement, les Assemblées départementale et communale votent chaque année, par moitié égale,

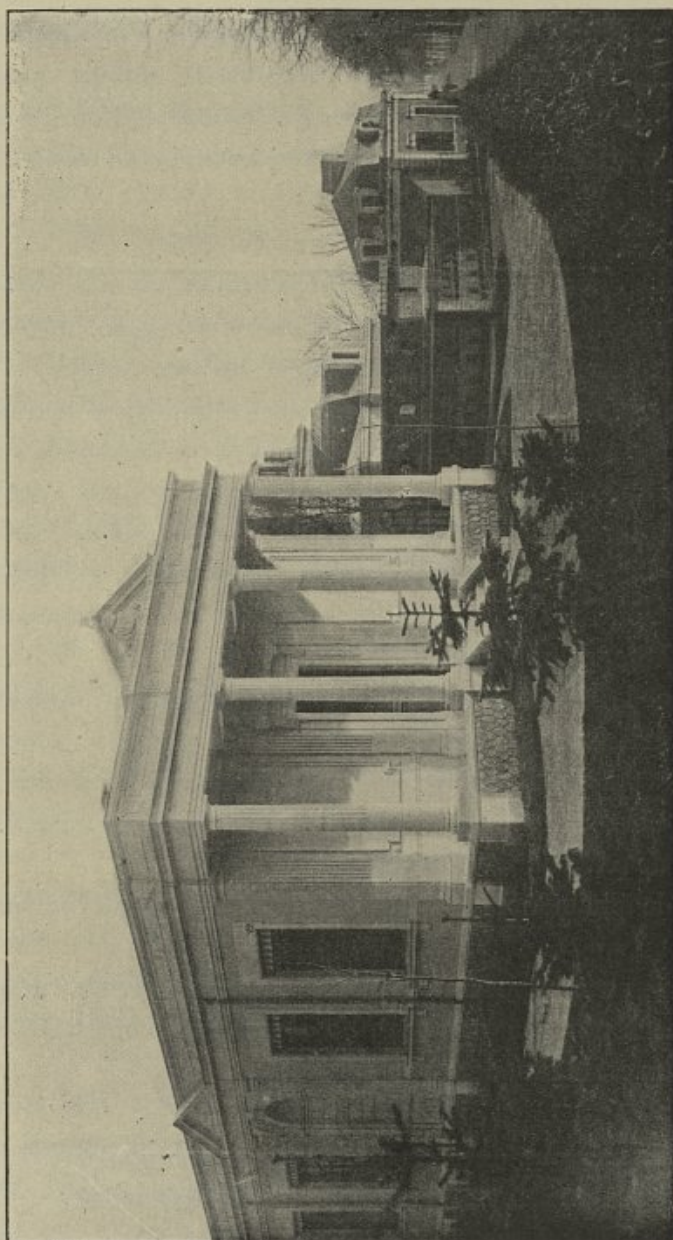


J. FEILLÉ

Professeur de clinique interne







Laboratoire de Bactériologie

une subvention de 8.500 francs. Le service est assuré par un directeur, un chef de laboratoire et un aide de bactériologie.

L'École ne peut trop témoigner sa reconnaissance à la Société de Médecine d'Angers, qui l'a dotée d'un parfait laboratoire, entouré à son berceau d'unanimes sollicitudes, au Conseil général de Maine-et-Loire et au Conseil municipal qui, par leurs libéralités annuelles, assurent son utile fonctionnement.

Chaque année de sa vie universitaire est marquée par un progrès.

L'accueil favorable fait aux cours libres de clinique ophtalmologique depuis 1891 encourage le Directeur à engager des négociations en vue de la création d'une chaire. Une École ne doit pas s'immobiliser dans son ancien cadre, s'il ne répond plus à toutes les exigences scientifiques ; il importe qu'elle marche avec son temps, quand une branche comme l'oculistique se détache puissante du tronc chirurgical et s'individualise. Le moment semble venu — dans l'intérêt des malades, de spécialiser à l'Hôtel-Dieu un service des maladies des yeux — et, dans l'intérêt des étudiants, de placer à sa tête un professeur de l'École.

Autorisé par le Ministre, le 22 avril 1902, le Directeur adresse au Maire d'Angers, le 6 mai, une demande de création d'une chaire de clinique ophtalmologique. Elle est approuvée et décidée, le 6 juin, par le Conseil municipal d'Angers. La Commission administrative des Hospices consent à assurer l'organisation de cette nouvelle clinique.

La chaire de clinique ophtalmologique est créée par décret du 27 juillet 1902.

C'est l'événement important de l'année. Dans les Écoles préparatoires, cet enseignement n'existe qu'à titre de cours complémentaire ou libre et l'École d'Angers est la première à en être dotée.

Nous relatons à leur date les nominations successivement faites par arrêtés ministériels pendant cette période de dix-sept années :

29 novembre 1890 : CHARIER, suppléant d'anatomie et de physiologie.

29 novembre 1891 : MOTAIS, chargé d'un cours libre de clinique ophtalmologique.

16 mars 1891 : MAREAU, professeur d'anatomie.

19 novembre 1891 : THIBAULT, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales.

19 novembre 1891 : SARAZIN, suppléant des chaires de physique et de chimie.

19 janvier 1892 : MONPROFIT, suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale.

6 février 1892 : THÉZÉE, suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

30 juillet 1892 : FARGE, professeur honoraire.

17 octobre 1892 : SARAZIN, suppléant, chargé du cours de physique.

31 octobre 1892 : FEILLÉ, professeur de clinique médicale.

31 octobre 1892 : JAGOT, professeur de pathologie médicale.

26 octobre 1893 : LEMESLE, chef des travaux de physique et de chimie.

14 novembre 1893 : LEMESLE chargé d'un cours complémentaire de physique.

14 novembre 1893 : SARAZIN, chargé du cours de physique.

14 novembre 1893 : MONPROFIT, chargé du cours de clinique obstétricale.

19 avril 1894 : BAHUAUD, professeur d'histologie.

15 février 1895 : THÉZÉE, suppléant, chargé du cours d'histoire naturelle.

15 février 1895 : PRÉAUBERT, professeur au Lycée, chargé d'un cours complémentaire d'histoire naturelle.

26 septembre 1895 : ROYER, chef des travaux de physiologie.

26 septembre 1895 : CANN, chef des travaux d'histoire naturelle.

19 octobre 1896 : THÉZÉE, chargé, en même temps que du cours d'histoire naturelle, des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle.

19 octobre 1896 : BOQUEL, chef des travaux d'anatomie et d'histologie.

12 juillet 1897 : BAHUAUD, directeur du laboratoire de bactériologie (arrêté du Maire).

11 août 1897 : GAUDIN, chef du laboratoire de bactériologie (arrêté du Maire).

17 décembre 1897 : GRIPAT, provisoirement directeur du laboratoire de bactériologie (arrêté du Maire).

8 mars 1898 : FEILLÉ, professeur honoraire.

8 mars 1898 : JAGOT, professeur de clinique médicale.

26 mars 1898 : THIBAULT, chargé d'un cours de pathologie médicale.

29 avril 1898 : MONPROFIT, chargé du cours de clinique chirurgicale.

2 mai 1898 : PAPIN, directeur du laboratoire de bactériologie (arrêté du Maire).

18 mai 1898 : MARTIN, chargé des fonctions de chef des travaux de médecine opératoire.

6 juin 1898 : MONPROFIT, professeur de clinique chirurgicale.

6 juin 1898 : THÉZÉE, professeur d'histoire naturelle.

18 juin 1898 : GUIGNARD, professeur honoraire.

6 juillet 1898 : DOUET, professeur honoraire.

8 août 1898 : BOQUEL, chargé d'un cours de clinique obstétricale.

8 octobre 1898 : THÉZÉE, professeur, chargé des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle.

8 octobre 1898 : MARTIN, chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques.

11 novembre 1898 : PAPIN, chef des travaux d'histologie.

22 décembre 1898 : PRÉAUBERT, professeur au Lycée, chargé des fonctions de suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

26 janvier 1899 : BRIN, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale.

15 février 1899 : BRIN, chargé du cours de pathologie externe.

12 juillet 1899 : TABUTEAU, suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

29 juillet 1899 : THIBAULT, professeur de pathologie interne.

29 juillet 1899 : BOQUEL, professeur de clinique obstétricale.

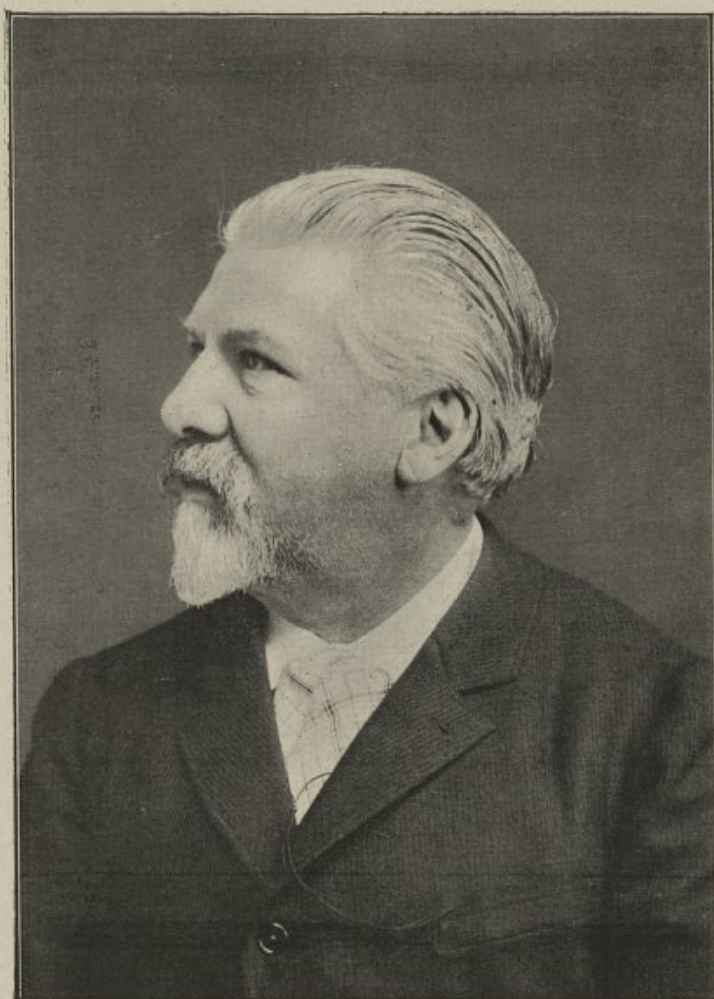
24 novembre 1899 : COUDRAIN, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

18 décembre 1899 : MARTIN, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

30 mars 1900 : MARTIN, suppléant, chargé du cours d'histologie.

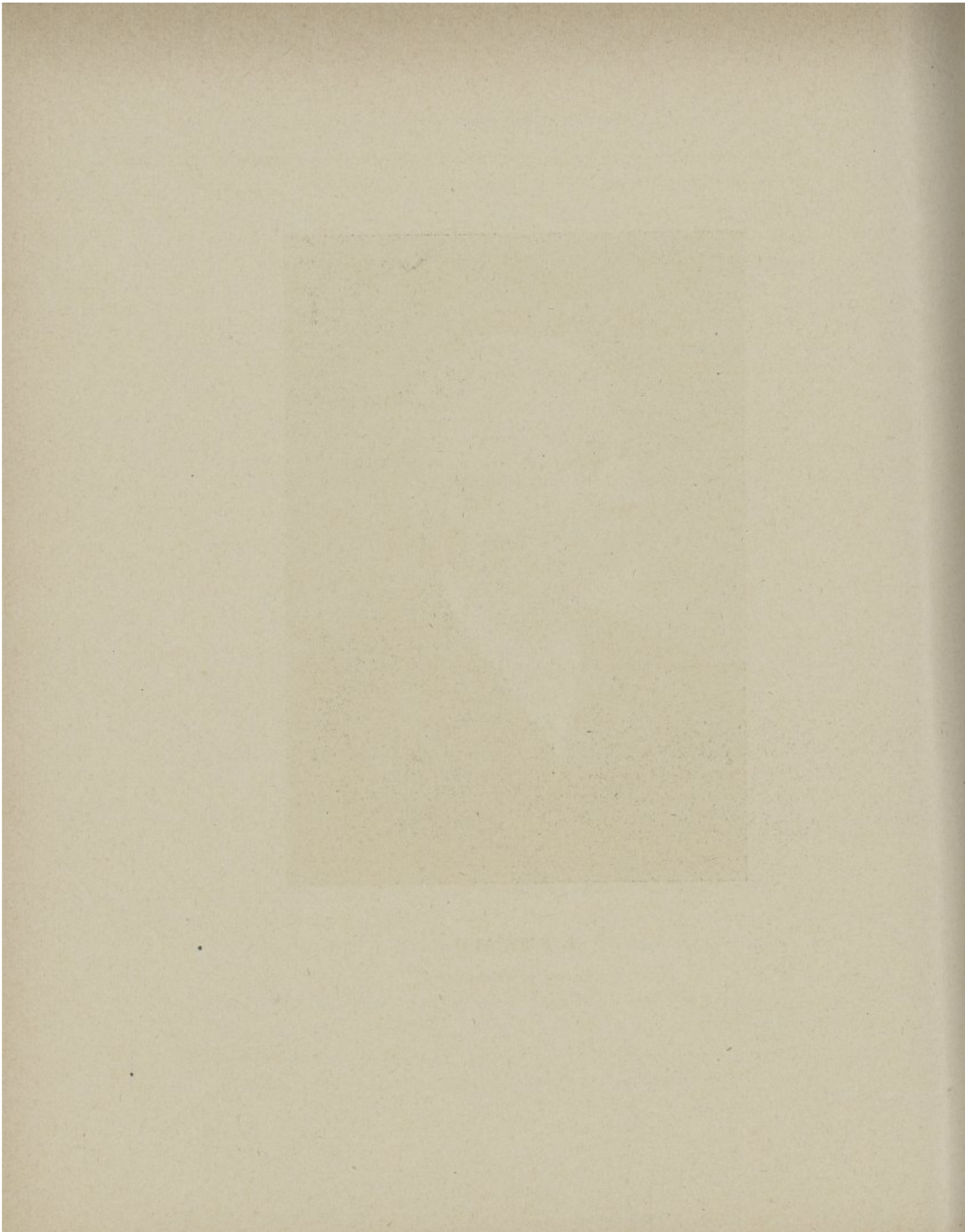
20 avril 1900 : ROGUET, suppléant des chaires de pathologie et clinique médicales.

23 octobre 1900 : MARTIN, chef des travaux anatomiques.



J. BAHUAUD

Professeur d'histologie



6 décembre 1900 : COUDRAIN, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, chargé en outre des fonctions de suppléant de physique et chimie.

26 mars 1901 : ALLANIC, chargé des fonctions de suppléant des chaires de physique et de chimie.

28 mars 1901 : RAIMBAULT, professeur honoraire.

28 octobre 1901 : BRIN, professeur de pathologie externe et de médecine opératoire.

28 octobre 1901 : BARTHELAT, chargé du cours de pharmacie et matière médicale.

21 novembre 1901 : ALLANIC, suppléant des chaires de physique et de chimie.

19 février 1902 : ALLANIC, suppléant, chargé des fonctions de chef des travaux de physique et de chimie.

6 juin 1902 : René TESSON, suppléant des chaires de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale.

27 juillet 1902 : SARAZIN, professeur de physique.

27 juillet 1902 : MOTAIS, professeur de clinique ophtalmologique (chaire nouvelle).

25 octobre 1902 : ALLANIC, chef des travaux de physique et de chimie.

8 avril 1903 : COUDRAIN, chargé d'un cours de pharmacie et de matière médicale.

22 novembre 1904 : TURLAIS, chef des travaux de physiologie.

28 mars 1905 : BAHUAUD, professeur honoraire.

15 avril 1905 : TABUTEAU, professeur de pharmacie et de matière médicale.

15 avril 1905 : PAPIN, chargé du cours d'histologie.

8 décembre 1905 : MONTIER, suppléant de la chaire d'histoire naturelle.

23 octobre 1906 : PAPIN, professeur d'histologie.

5 décembre 1906 : DIVAI, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

18 mai 1907 : LAUNAY, chef des travaux d'histologie.

Le tableau ci-dessous relate le nombre des étudiants inscrits pendant la période 1890-1907 :



Années scolaires	Étudiants en médecine	Étudiants en pharmacie	Élèves du P.C.N.	Total
1890-1891	48	39	»	87
1891-1892	80	30	»	110
1892-1893	81	22	»	103
1893-1894	100	25	»	125
1894-1895	82	31	13	126
1895-1896	70	35	21	126
1896-1897	65	39	22	126
1897-1898	69	41	14	124
1898-1899	69	42	15	125
1899-1900	69	43	14	126
1900-1901	64	53	9	126
1901-1902	56	55	15	126
1902-1903	57	48	19	124
1903-1904	57	44	18	119
1904-1905	61	36	25	122
1905-1906	74	32	19	125
1906-1907	66	27	34	127

Quelles ont été les obligations imposées aux étudiants?

Depuis les décrets de 1878 et 1882, les aspirants au Doctorat en médecine doivent produire, au moment de leur première inscription, le diplôme de bachelier ès lettres et le diplôme de bachelier ès sciences restreint, ou le baccalauréat de l'enseignement secondaire spécial. Par le décret du 31 juillet 1893, ces diplômes sont remplacés, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1895, par celui de bachelier de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie) et par le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, délivré par les Facultés des Sciences ou par les Écoles de Médecine réorganisées.

Le décret du 24 juillet 1899 autorise les aspirants en Doctorat en médecine à produire, pour prendre la première inscription, soit le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie) et le certificat d'études P. C. N., soit, avec dispense du baccalauréat (lettres-philosophie), les quatre certificats d'études supérieures : physique, chimie, botanique, zoologie ou physiologie générale, ou embryologie générale.

Depuis le décret du 22 juillet 1902, le baccalauréat de l'enseignement

secondaire, institué par le décret du 31 mai 1902, permet de prendre inscription, quelle que soit la mention inscrite sur le diplôme.

En ce qui concerne les aspirants au grade de pharmacien de deuxième classe, le décret du 25 juillet 1893, exécutoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1894, substitue au programme du certificat d'études institué par le décret du 30 juillet 1886 un programme conforme aux plans d'études arrêtés en 1890 et en 1892.

La loi du 19 avril 1898 sur l'exercice de la pharmacie a pour objet l'unification du diplôme de pharmacien ; désormais, il ne sera plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant à celui de première classe.

Mais, pendant la période transitoire prévue par cette loi, les aspirants au grade de pharmacien de deuxième classe n'ont à produire, à défaut d'un diplôme de bachelier, qu'un certificat d'études.

Depuis la loi de 1898, l'aspirant au titre de pharmacien ne peut se faire inscrire comme stagiaire s'il n'a seize ans accomplis et s'il ne justifie d'un diplôme quelconque de bachelier. Pour prendre sa première inscription de scolarité, il doit, en outre, produire le certificat de validation de stage.

Les huit premières inscriptions peuvent être prises dans une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

Les conditions d'études exigées des aspirants aux diplômes de sage-femme sont réglementées par le décret du 25 juillet 1893, qui détermine les conditions d'admissibilité, fixe une scolarité uniforme et arrête la nature des examens.

Les études, théoriques et pratiques, durent deux années. La première année d'études en vue du diplôme de première classe et les deux années d'études en vue du diplôme de deuxième classe peuvent être faites dans une École préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Les aspirantes subissent deux examens ; le premier, à la fin de la première année, porte sur l'anatomie, la physiologie et la pathologie élémentaire ; le second, à la fin de la deuxième année, porte sur la théorie et la pratique des accouchements. Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'École du 1<sup>er</sup> au 15 octobre de chaque année. L'enseignement obstétrical est ainsi plus étroitement rattaché à l'École ; les Jurys d'examens sont composés de deux professeurs de l'École, présidés par un professeur de la Faculté de Médecine de Paris.

Les aspirantes doivent produire, pour le diplôme de sage-femme de

première classe, le brevet de capacité élémentaire de l'enseignement primaire et, pour le diplôme de sage-femme de deuxième classe, le certificat obtenu à la suite de l'examen prévu par l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1879.

Le décret du 14 février 1894, relatif aux conditions d'âge, établit qu'à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1894 nulle aspirante ne pourra se faire inscrire si elle n'est âgée de 19 ans.

Enfin, depuis 1904, à la Maternité d'Angers, et sur la demande du professeur Boquel, les conditions d'études sont modifiées d'une façon rationnelle, afin de donner aux élèves une plus sérieuse instruction ; elles ont une durée réelle de deux ans ; les cours ont lieu du 1<sup>er</sup> décembre au 31 juillet.

Pendant cette période de dix-sept années, l'École reçoit différents dons, précieux témoignages de sympathie.

En 1894, le professeur FARGE offre une médaille d'argent comme prix d'*Observations cliniques* ; en 1890, elle est transformée en médaille de vermeil par la générosité de Mme FARGE.

Mme LIEUTAUD, en mémoire du professeur Lieutaud, donne chaque année, depuis 1896, une médaille de vermeil, comme prix de *Botanique*, réservé aux étudiants en pharmacie.

Le Dr Henri GRIMOUX, de Beaufort, ancien interne à l'Hôtel-Dieu, en souvenir de ses études à l'École d'Angers et pour fêter son cinquantenaire médical, fait don en 1895 de deux microscopes Nacet, à l'effet de récompenser les élèves qui se sont le plus distingués dans les travaux pratiques de microbiologie. Il offre en outre, chaque année, depuis 1896, deux médailles de vermeil, à décerner, comme prix de *Microbiologie*, à un étudiant en médecine et à un étudiant en pharmacie. Mais sa générosité se renouvelle, plus grande encore, en 1907, par une donation de six mille francs ; l'École, très honorée de sa libéralité, lui exprime sa profonde reconnaissance.

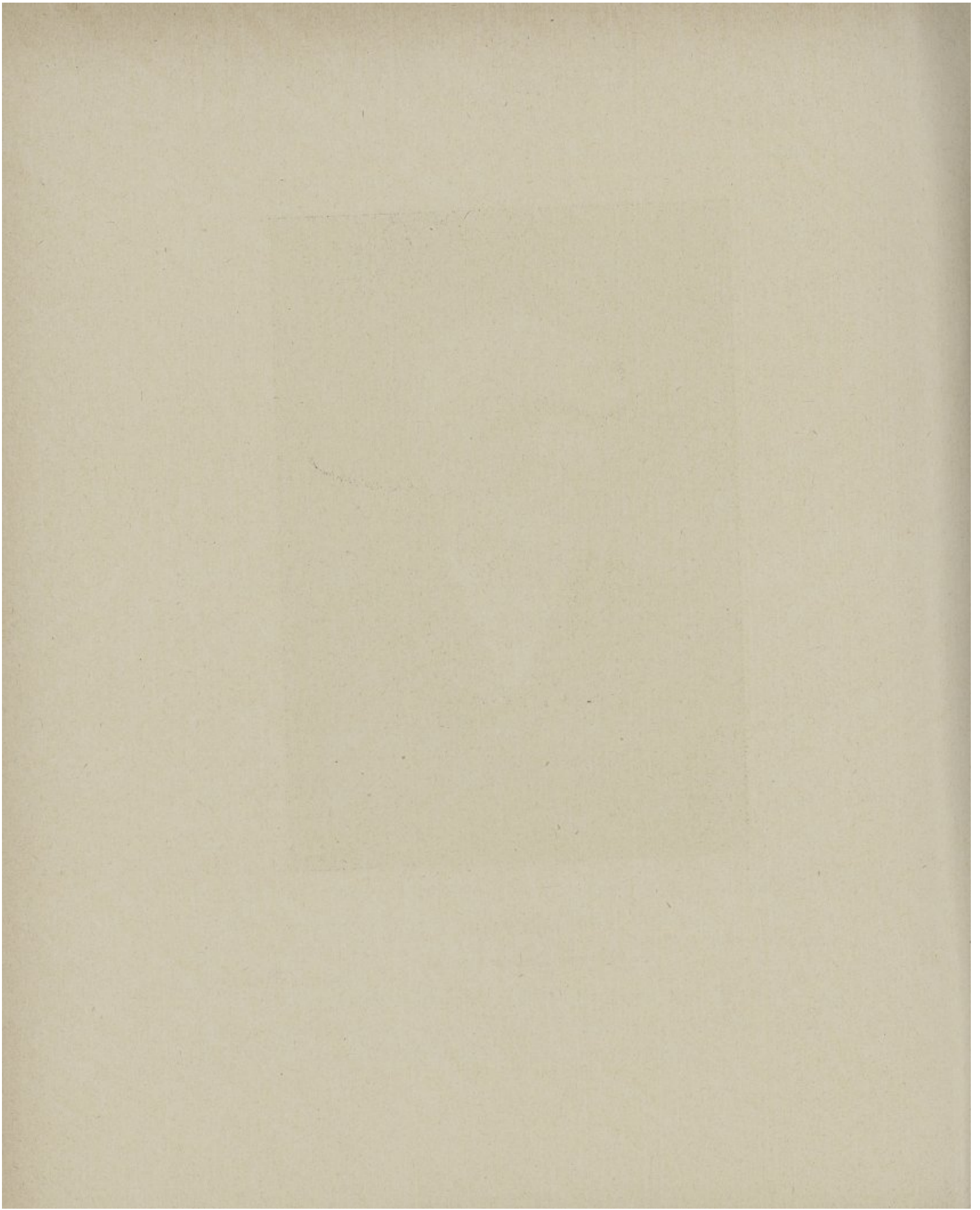
Notre galerie s'enrichit de portraits d'anciens maîtres, des professeurs BIGOT, DAVIERS, FARGE, JOUVET et MIRAULT, du buste en bronze du professeur DOUET.

En 1907, le Dr Alfred MARCHAND, de Durtal, ancien élève de l'École, fait présent à la bibliothèque des *Œuvres d'Ambroise Paré*, 12<sup>e</sup> édition, à Lyon, chez Jean GRÉGOIRE, 1664, édition très estimée en librairie.



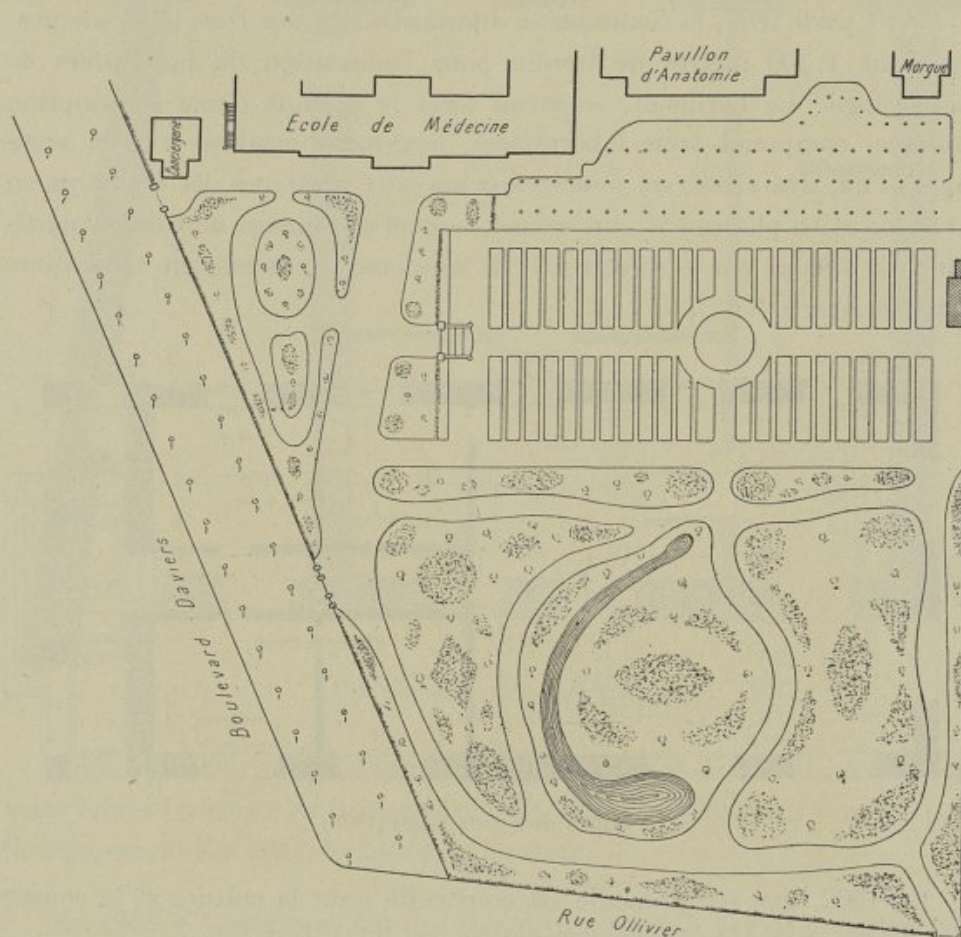
P. LIEUTAUD

Professeur d'histoire naturelle



Quelles ont été, depuis la réorganisation de l'École, les améliorations matérielles réalisées par le Conseil municipal ou par la Commission administrative des Hospices?

Le 21 novembre 1890, une délibération de la Commission administrative des Hospices accorde à la Ville, pour le service de l'École et en vue de



Jardin Botanique

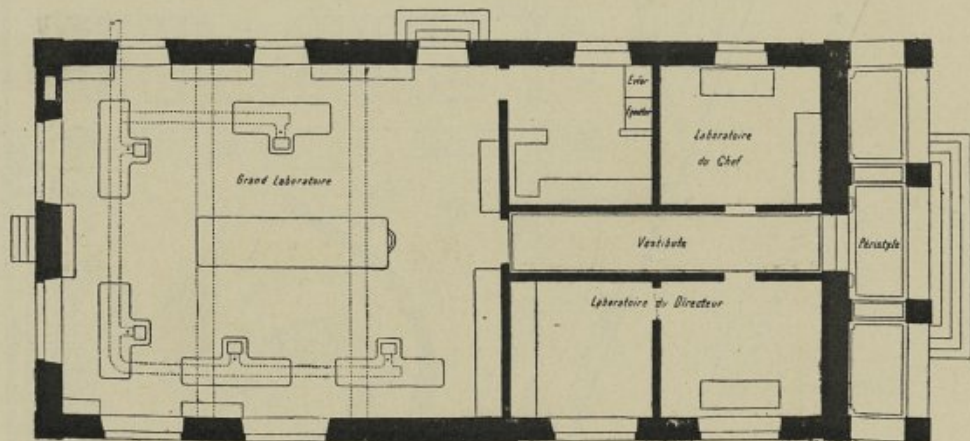
l'établissement d'un arboretum, la jouissance d'un terrain appartenant aux Hospices et contigu au jardin botanique qui vient d'être créé, moyennant le paiement d'une indemnité de 3.000 francs.

Le 20 mars 1891, le Conseil municipal vote cet agrandissement du

jardin botanique et, le 30 avril 1891, un décret du Président de la République approuve la désaffectation du terrain concédé par les Hospices.

En 1893, les services de clinique de l'Hôtel-Dieu sont améliorés ; les salles d'opérations sont reconstruites et mieux aménagées.

Le 1<sup>er</sup> avril 1897, la Commission administrative des Hospices cède gratuitement 1.200 mètres de terrain pour l'édification du laboratoire de bactériologie. Le bâtiment, construit avec le produit d'une souscription publique, comprend trois laboratoires, largement éclairés et bien aménagés ; l'un, très vaste, est réservé aux travaux pratiques des étudiants en médecine et en pharmacie ; un second, auquel est annexé un cabinet particulier, est occupé par le directeur et le troisième par le chef du laboratoire de bactériologie.

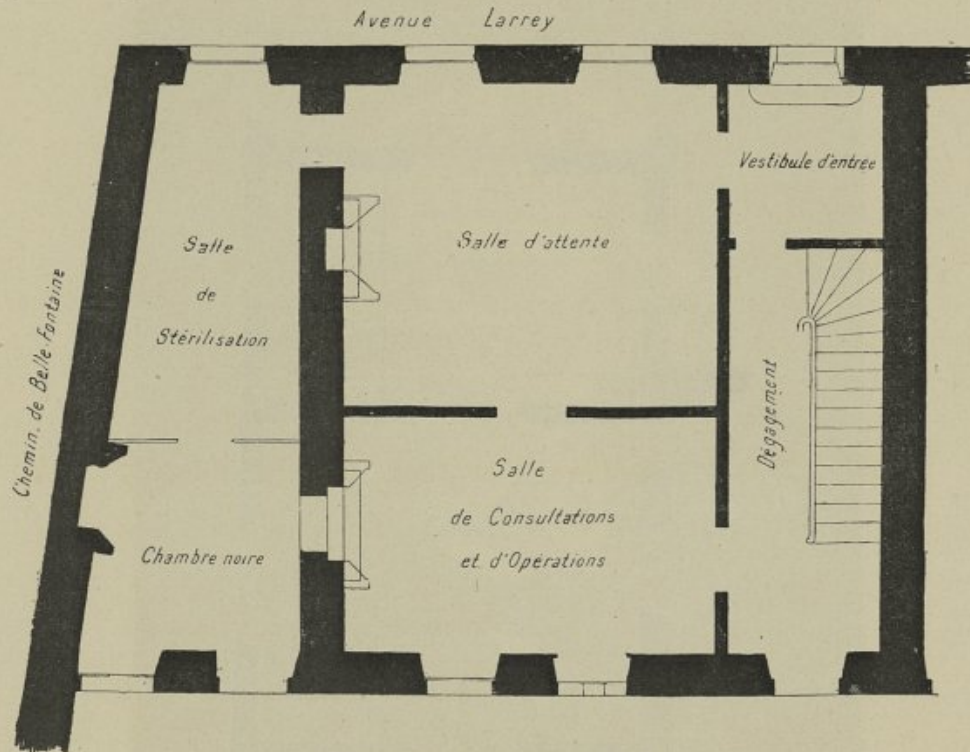


Pavillon de Bactériologie (1897)

En 1902, une serre chaude est construite pour la culture et la conservation des plantes du jardin botanique.

En 1902, la Commission administrative des Hospices concède, pour la clinique ophtalmologique, un bâtiment séparé de l'Hôtel-Dieu, avec entrée spéciale rue Larrey, facilitant le service de la consultation externe. Ce pavillon comprend, au rez-de-chaussée, une salle d'attente et trois pièces utilisées pour consultations, opérations et chambre noire ; au premier étage, une douzaine de lits sont installés et quatre chambres d'isolement existent pour

hommes, femmes et enfants ; le nombre des lits pourrait être augmenté ; ils suffisent, les maladies des yeux ne réclamant l'hospitalisation que pour les grandes opérations.



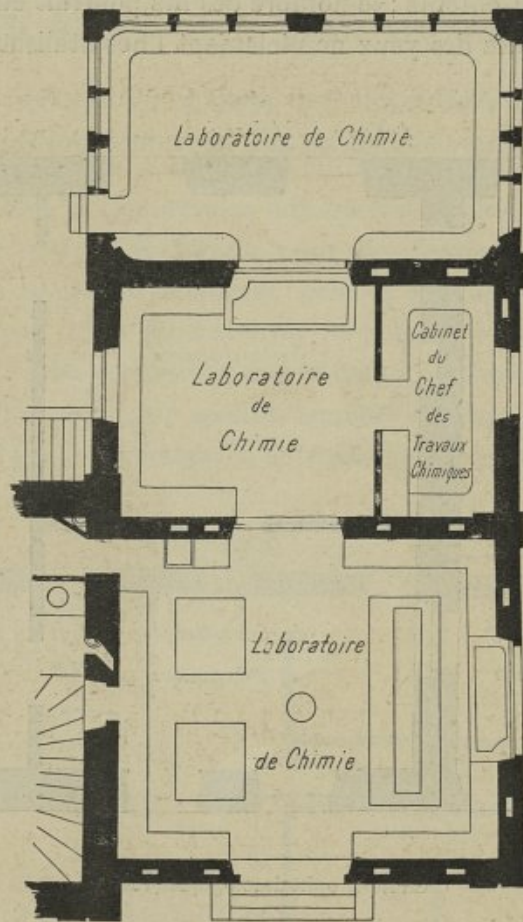
Clinique ophtalmologique (1902)

Enfin, en 1904, un agrandissement du laboratoire de chimie est effectué ; cette annexe consiste en une construction vitrée et largement ouverte pour le dégagement des gaz odorants et suffocants.

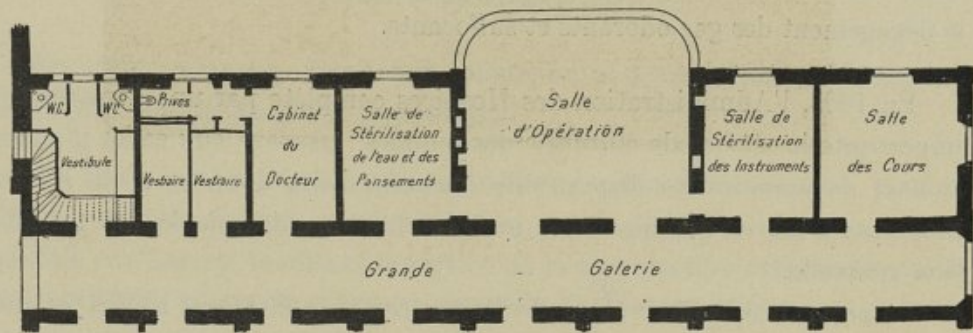
En 1905, l'Administration des Hospices complète par une construction importante le service de chirurgie des femmes, assurant aux salles d'opération et de malades les dispositions conformes aux données de la science moderne. C'est, en quelque sorte, pour la clinique chirurgicale, une installation nouvelle.

La partie hospitalière de ce pavillon se compose de pièces isolées les unes des autres, exposées au sud et permettant la séparation des opérées et des malades à opérer.

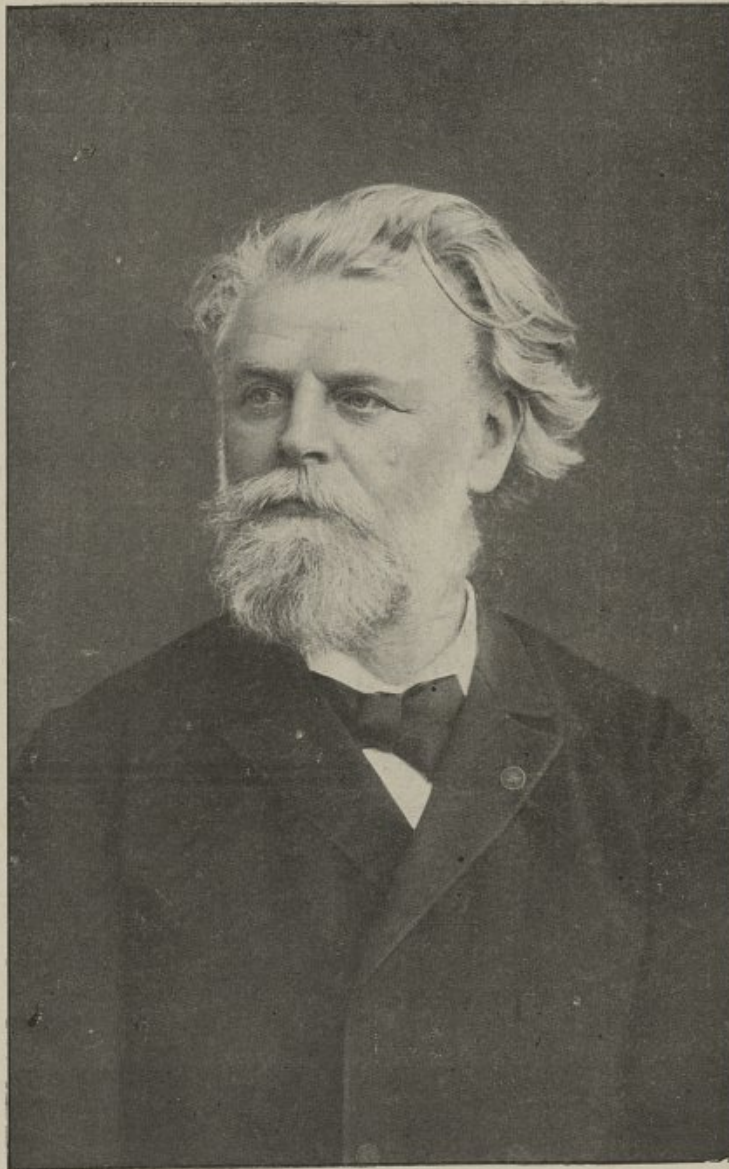




Laboratoire de chimie (1904)



Salle d'opérations et laboratoires de stérilisation à l'Hôtel-Dieu (Service des femmes)



P. RAIMBAULT

Professeur de pharmacie et matière médicale



La partie chirurgicale comprend quatre pièces parfaitement aménagées : le laboratoire de stérilisation de l'eau et des pansements, la salle d'opérations, le laboratoire de stérilisation des instruments de chirurgie et la salle des cours.

Dans ce pavillon, l'Administration des Hospices a, en outre, installé un laboratoire de radiologie, utilisé par tous les services de l'Hôtel-Dieu, mais dont la clinique chirurgicale profite largement.

Les dépenses ordinaires effectuées chaque année par la Ville, depuis la réorganisation de l'École, se sont progressivement élevées, en raison de l'augmentation du personnel enseignant, ainsi que des frais de cours et de travaux pratiques.

Nous les relevons sur les comptes d'administration :

Années	Recettes effectuées	Dépenses effectuées	Dépenses réelles
1890	21.238 50	50.230 67	28.992 17
1891	25.636 »	53.378 08	27.742 08
1892	24.691 »	59.252 03	34.561 03
1893	24.093 50	58.567 92	34.474 42
1894	26.006 50	60.434 52	34.428 02
1895	28.722 50	65.472 91	36.750 41
1896	28.475 »	66.981 72	38.506 72
1897	30.320 »	69.280 24	38.960 24
1898	30.665 »	68.340 89	37.675 89
1899	28.657 50	66.321 62	37.664 12
1900	30.387 50	69.344 94	38.957 44
1901	30.930 »	70.711 90	39.781 90
1902	30.527 50	72.951 69	42.424 19
1903	29.336 »	74.671 69	45.335 69
1904	29.101 »	74.520 03	45.419 03
1905	28.226 »	73.304 03	45.078 03
1906	24.482 50	72.621 31	48.138 81

Il convient d'ajouter à ces dépenses celles du laboratoire de bactériologie, à partir de 1898, s'élevant annuellement à 8.500 francs et incombant par moitié au budget départemental et au budget communal.

Au terme de cet exposé documentaire de l'histoire de l'École de Médecine et de Pharmacie, embrassant d'un coup d'œil cette période centenaire du point de départ au point d'arrivée, nous pouvons mesurer le chemin parcouru, étape par étape, et résumer les progrès réalisés.

Elle débute en 1807, avec sept professeurs, et devient École secondaire de médecine en 1820, avec six professeurs titulaires et six professeurs adjoints. École préparatoire de Médecine et de Pharmacie à partir de 1841, elle compte neuf professeurs titulaires, trois professeurs adjoints et un chef des travaux anatomiques ; en 1877, onze professeurs, un chef des travaux anatomiques et un chef des travaux chimiques et, en 1883, douze professeurs titulaires, six suppléants, un chef des travaux anatomiques et physiologiques, un chef des travaux physiques et chimiques et trois chefs de clinique ; en 1893 sont institués trois autres chefs des travaux de physiologie, d'histologie et d'histoire naturelle ; enfin, en 1902, une treizième chaire est créée. De plus, elle est autorisée, le 27 octobre 1894, à donner l'enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Au point de vue de son organisation matérielle, elle commence modestement à l'hôpital Saint-Jean, avec un petit amphithéâtre de cours, un pavillon d'anatomie et un laboratoire de chimie ; plus tard, deux salles pour la bibliothèque et les collections lui sont concédées ; en 1836, un nouvel amphithéâtre est édifié. Rien ne change jusqu'en 1865. A cette époque, l'École est reconstruite boulevard Daviers, dans les terrains appartenant aux Hospices ; elle comprend un amphithéâtre, des cabinets de chimie et de physique, une bibliothèque et une salle pour les collections scientifiques ; en outre, un pavillon d'anatomie comporte un amphithéâtre de cours et quatre salles de dissections pour professeurs, prosecteurs et étudiants.

Rapidement, l'École devient insuffisante, en raison du nombre croissant des étudiants et de la nécessité d'organiser les divers travaux pratiques.

Elle s'augmente, en 1875, d'un laboratoire de chimie et d'un second amphithéâtre ; en 1890, d'un laboratoire de physique, d'une annexe au laboratoire de chimie, de laboratoires de physiologie et de micrographie et d'un jardin botanique ; en 1893, de salles d'opérations pour les cliniques ; en 1897, d'un laboratoire de bactériologie ; en 1902, d'un pavillon pour la clinique ophtalmologique ; enfin, en 1904, d'une annexe au laboratoire de chimie.

Les dépenses ordinaires suivent une progression en rapport avec le développement de l'École. De 1807 à 1840, alors qu'elles incombent aux Hospices, les dépenses effectuées — défalcation faite des recettes — ne dépassent pas douze cents francs. Lorsque l'École devient établissement communal, elles s'élèvent progressivement de douze mille à quarante-huit mille francs.

Quelles transformations successives dans l'espace d'un siècle ! Quelle évolution irrésistible impose le mouvement ascendant de la science !

Que fallait-il à une École de Médecine il y a cent ans ? Des cliniques, une salle de dissection, une salle de cours. L'éducation professionnelle de l'élève est l'exclusif souci des maîtres.

Comparons. Aujourd'hui, comme dans une fourmilière laborieuse, l'étudiant se donne aux travaux pratiques de chimie, de physiologie, d'histologie, de bactériologie ; aujourd'hui, il lui faut apprendre à se servir de la cornue, du microscope, de l'appareil enregistreur, de l'étuve à cultures. D'où, pour son instruction, la nécessité de cadres plus amples, de laboratoires nouveaux ou agrandis. L'École, sans omettre l'initiation professionnelle, devient chaque jour plus scientifique ; elle n'accomplirait pas toute sa mission si elle enseignait simplement la pratique médicale et négligeait l'étude des branches multiples de la biologie, tout progrès contenant le germe d'un progrès nouveau.

LEGLUDIC.

---

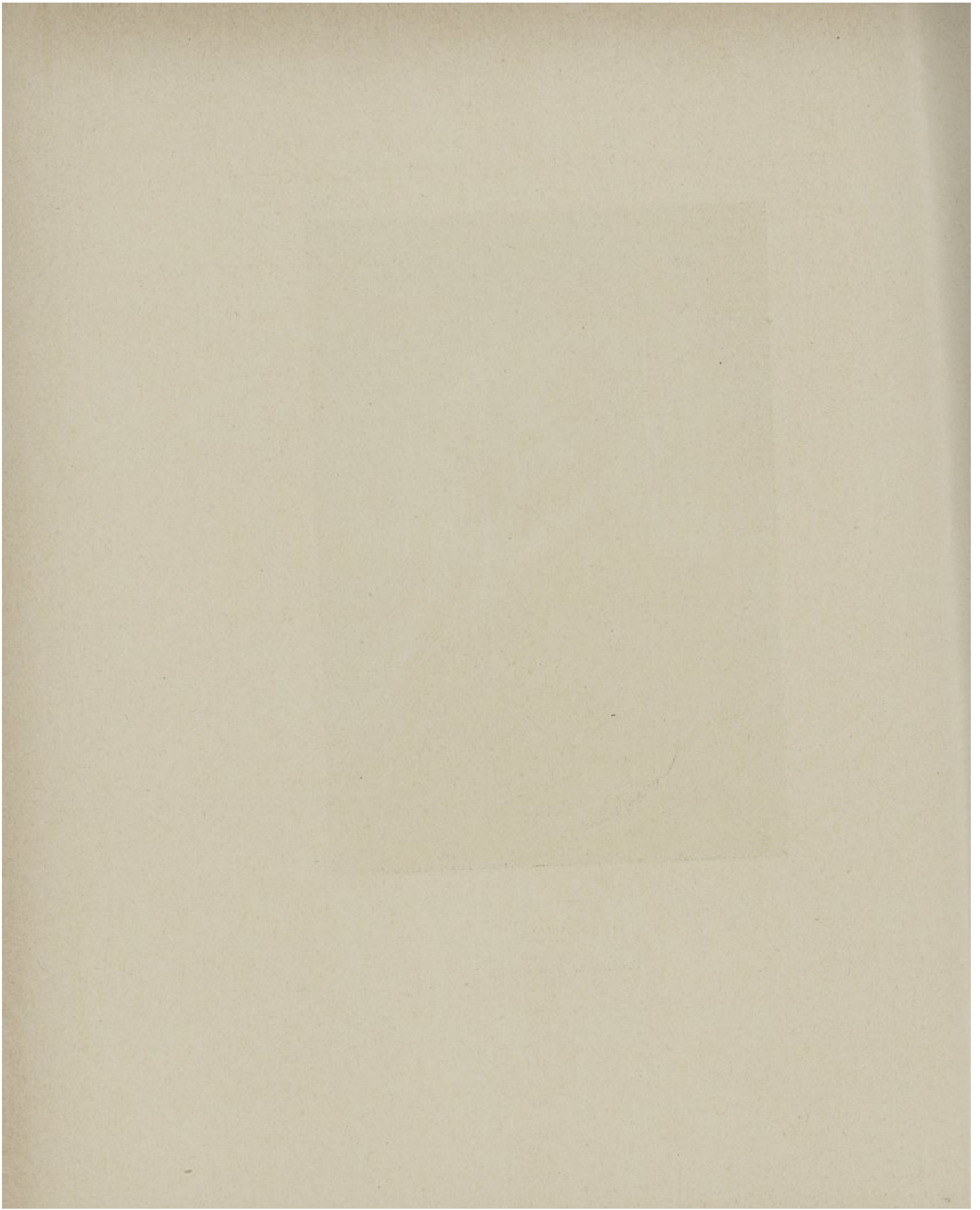


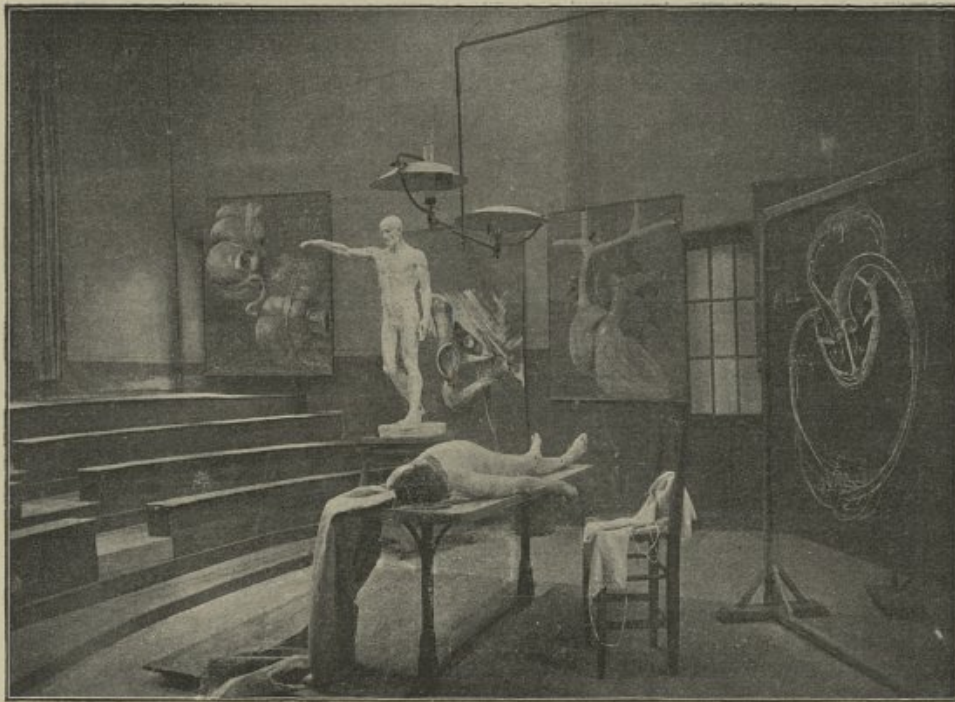


G. MAREAU

Professeur d'anatomie







Amphithâtre d'anatomie

## Chaire d'Anatomie

L'École de Médecine d'Angers, qui a formé des élèves comme Bécлар, Billard, Ollivier, Bérard, Négrer, Mirault, doit en grande partie son éclat à l'enseignement de l'anatomie qui y a toujours occupé une place prépondérante et fut justement renommé.

Nous avons peu de renseignements sur la façon dont se pratiquaient les études anatomiques à Angers avant la Révolution, à l'époque où deux écoles rivales, la Faculté et le Collège des Chirurgiens, se disputaient les faveurs des élèves.

En 1730, un édit royal, sur l'avis de La Peyronie, fondateur de l'Académie de Chirurgie, prescrivit aux Écoles de Chirurgie les démonstrations

d'anatomie et d'opérations ; mais il semble bien que ce fut seulement vers 1750 que les *Cours publics de démonstrations anatomiques* furent institués à Angers, d'une façon régulière, par Clément GARNIER, lieutenant du premier chirurgien du Roy <sup>1</sup>. De 1750 jusqu'au 18 avril 1792, c'est-à-dire jusqu'à la suppression de l'École de Saint-Côme, nous trouvons le nom de ce professeur au bas de tous les actes de la communauté.

En 1807, lors du décret du 31 mai qui organisait à Angers les *Cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie*, l'enseignement de l'anatomie fut confié à deux chirurgiens très connus et très estimés, Jean-Baptiste-François Mirault et François-Claude Garnier, tous les deux également fils de chirurgiens.

Comme les professeurs étaient peu nombreux, ils cumulaient les fonctions : en même temps que l'anatomie ils enseignaient la physiologie, la pathologie externe et la clinique chirurgicale. J.-B. Mirault fut chargé de l'ostéologie et de la myologie ; les autres parties de l'anatomie, ainsi que la physiologie échurent à C. Garnier. Le nouveau règlement stipulait que le cours d'ostéologie et de myologie serait à l'usage des élèves en médecine et aussi des peintres. Nous ignorons si les artistes de l'époque fréquentèrent beaucoup l'amphithéâtre et l'École de Médecine ; mais ce fut en 1880 seulement qu'un cours spécial d'*anatomie appliquée aux Beaux-Arts* fut adjoint à l'École municipale de dessin, peinture et modelage et confié à Mâreau.

J.-B.-F. MIRAULT, fils de Jean-Christophe Mirault, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, est né à Angers le 2 mars 1754. En 1774, nous le trouvons garçon chirurgien interne à l'hôpital Saint-Jean. En 1777 il part pour Paris et devient l'élève favori de Desault, qui l'employa pendant trois ans à préparer des démonstrations anatomiques ; il obtient à l'École pratique de Chirurgie le prix proposé sur l'anatomie et la physiologie du grand sympathique (10 mai 1780) ; enfin il va se faire recevoir docteur à Reims et passe sa thèse sur les *différentes espèces d'amauroses*. Il revient à Angers et se présente aux épreuves de la maîtrise en chirurgie, qu'il termine le 18 mai 1782 <sup>1</sup>. Voici, à titre de document curieux, le procès-verbal de sa réception :

<sup>1</sup> C. FORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*.



« En l'assemblée de MM. les Maîtres en chirurgie de cette ville, faite  
 « en leur Chambre commune et de juridiction par l'ordre de M. Garnier-  
 « Lagrée, lieutenant du premier chirurgien du Roy, dûment convoquée  
 « par billets en la manière accoutumée, lesquels billets ont été portés le  
 « 14 du courant par Jean-François Mirault, aspirant à la maîtrise pour  
 « cette ville et accompagné de M. Bachelier, son conducteur. Dans laquelle  
 « assemblée assistaient les soussignés qui, après avoir entendu ledit aspirant  
 « sur le général des rapports, l'avons tous interrogé sur les signes dia-  
 « gnostics et pronostics des maladies chirurgicales, ainsi que sur la formule  
 « des différentes espèces de rapports, en présence de Messire Michel Char-  
 « tier, docteur-régent de la Faculté de médecine de cette ville et médecin  
 « royal. L'acte fini et ledit aspirant retiré avec M. Bachelier son conducteur  
 « nommé par la Communauté, nous avons procédé par la voix du scrutin,  
 « suivant l'usage, à l'ouverture duquel ledit sieur Mirault est trouvé  
 « unanimement reçu à son acte des rapports et dernier examen. En consé-  
 « quence, nous lui avons donné pouvoir d'exercer la chirurgie dans cette  
 « ville d'Angers, sans aucun mélange de profession mécanique quel-  
 « conque. En cette qualité jouira des mêmes droits, privilèges et préroga-  
 « tives que nous, participera aux émoluments de la Chambre commune,  
 « entrera en propriété de sa part des effets appartenant à la dite commu-  
 « nauté, ratifiera les contrats qu'elle doit et paiera sa part des rentes toutes  
 « fois et quand il en sera requis. Nous avons fait prêter au dit sieur Mirault  
 « le serment en tel cas requis et nécessaire et lui avons lu le présent acte de  
 « sa réception. En foi de quoi il a signé conjointement avec nous à Angers,  
 « le 18 mai 1782. »

« J.-F. MIRAUT, docteur-médecin ; CHARTIER ; Claude  
 « BACHELIER ; CHEVREUL, méd.-chirurg. ; AVENEAU  
 « DE LA CROSNÈRE ; NEPVEU ; CORDIER-BRÉTAULT ;  
 « Cl. GARNIER ; GARNIER fils <sup>1</sup>. »

Ces épreuves furent complétées par le *Grand chef-d'œuvre*, pièce anatomi-  
 que sèche, que possède encore le musée de l'École de Médecine.

Aussitôt après sa réception, J.-B. Mirault est nommé chirurgien de  
 l'Hôtel-Dieu et bientôt de hardies et heureuses opérations le mettent en

<sup>1</sup> C. PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*.

évidence ; il s'adonne plus spécialement à l'ophtalmologie dont il contribue à perfectionner les méthodes et l'outillage. Ces succès lui valurent la médaille d'or de l'Académie de Chirurgie (1788), le titre de membre correspondant (1790) et celui d'associé de la Société de Médecine de Paris (1813) <sup>1</sup>.

J.-B. Mirault n'occupa la chaire d'anatomie que pendant quelques années. Le 26 août 1814 il mourait, atteint du typhus contracté en soignant les soldats qui, à cette époque, encombraient l'hôpital Saint-Jean.

François-Claude GARNIER, né à Angers, le 2 janvier 1759, est le descendant de toute une lignée de chirurgiens et d'apothicaires. Dès 1558 on trouve un Charles Garnier, barbier et chirurgien des salles de l'hôpital Saint-Jean. Son père, Clément Garnier-Lagrée, lieutenant du premier chirurgien du Roy, était chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu avec L. Brétault et J.-C. Mirault. Ses deux frères étaient également chirurgiens. Lui aussi fut d'abord garçon-chirurgien interne à l'hôpital Saint-Jean ; puis il alla à Paris et, après de solides études sous la direction de Desault et de Baudelocque, revint à Angers pour y subir les examens de la maîtrise. Nous lisons dans les registres de la Communauté des Chirurgiens : « Ses actes d'anatomie furent continués publiquement pour l'instruction de MM. les élèves en chirurgie, sur la neurologie et l'angiologie. Tous les maîtres en chirurgie de cette ville y ont assisté et ont été très satisfaits de la capacité du dit Garnier. » Il fut reçu définitivement le 28 août 1788, « après cinq jours d'une lutte admirable où, pour la première fois, l'on vit un jeune chirurgien combattre pour relever notre profession, l'arracher aux barbiers et la placer sur la même ligne que la médecine, ce qui lui valut les applaudissements de ses juges <sup>2</sup> ».

Il fut presque aussitôt désigné pour enseigner l'anatomie à l'École de Saint-Côme. L'année suivante, la mort de son frère aîné, qui avait remplacé leur père, laissa libre la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, qu'il occupa pendant près de 50 ans <sup>3</sup>.

Au moment de la réorganisation des études, Claude Garnier était donc tout indiqué pour faire le cours d'anatomie. « L'anatomie était sa spécia-

<sup>1</sup> Archives départementales.

<sup>2</sup> Discours d'Ouvrard sur la tombe de Garnier.

<sup>3</sup> C. PORR, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*.



CH. MARTIN

Professeur suppléant d'anatomie et de physiologie



lité. Sans être éloquentes, ses leçons étaient claires, précises et toujours fécondes. Il contribua puissamment, par son enseignement, à répandre parmi nous le goût des études anatomiques<sup>1</sup>. »

Si l'on en juge par quelques-uns de ses élèves, Béclard, Bérard, Ollivier, Billard, Claude Garnier fut, en effet, un bon professeur. A cette époque, les cours de médecine avaient lieu à l'hôpital Saint-Jean et les bâtiments réservés aux études se réduisaient à un petit amphithéâtre pour les cours, deux petites salles pour le chef des travaux anatomiques, le prosecteur et les internes, et à une salle de dissection, étroit et sombre réduit. Mais, si l'éclairage et l'aération étaient défectueux, les cadavres abondaient et les élèves étaient studieux. L'étude des cadavres avait alors toutes les faveurs : qui disait carabin disait anatomiste.

En 1836, après 29 ans de professorat, C. Garnier prenait sa retraite pour ne conserver que le titre de *médecin des pauvres*, qui lui valut la reconnaissance de sa ville et les honneurs du ciseau de David. Il mourut le 23 janvier 1844, à l'âge de 83 ans.

Germanicus MIRAULT, fils de J.-B. Mirault et professeur-adjoint depuis 1824, succéda à Garnier le 25 novembre 1836 ; mais il ne fit que passer dans la chaire d'anatomie. En effet, en 1840, l'enseignement de la chirurgie fut définitivement séparé de celui de l'anatomie et de la physiologie et Mirault opta pour la chaire de clinique chirurgicale, qu'il devait remplir si brillamment.

Le 31 mars 1841, René JOUVET, neveu de Garnier et professeur-adjoint aux chaires de chirurgie, d'anatomie et de physiologie, fut appelé à remplacer Mirault. Pendant 25 ans il occupa la chaire d'anatomie. « De nombreuses générations de médecins ont profité de ses leçons, exposées avec clarté, semées çà et là de pointes d'esprit, d'expressions joviales n'appartenant qu'à lui et qui fixaient le sujet dans la mémoire des élèves. Je le vois encore, ramenant machinalement ses cheveux sur les tempes, avec un petit mouvement tout à fait caractéristique. A l'Hôpital, où il arrivait le matin, plus tôt que les médecins d'aujourd'hui, il se montrait d'une proverbiale

<sup>1</sup> Discours d'Ouvrard.



exactitude. Il en était de même pour son cours d'anatomie. » Tel est le portrait qu'en a tracé, dans les *Archives médicales*, le Dr Douet, un de ses anciens élèves. Il a oublié de nous dire qu'ils l'appelaient très irrévérencieusement le « père Ginglyme ».

René Jouvét fut aussi directeur de l'École de Médecine et il conserva cette haute fonction jusqu'au moment de sa retraite, en 1866. Il mourut en 1872, à l'âge de 81 ans.

Nous n'avons connu M. JOUVET qu'au déclin de sa vie. Il habitait sur le boulevard Daviers, en face de la nouvelle École de Médecine. Nous voyons encore ce grand vieillard amaigri se promenant, solitaire, sous les tilleuls et contemplant mélancoliquement les jeunes et bruyantes générations d'étudiants qui passaient devant lui sans le connaître et, sans s'en douter, évoquaient dans son esprit de lointains souvenirs !

Augustin MELEUX succéda à Jouvét en 1866 et occupa magistralement la chaire d'anatomie jusqu'à sa mort, en 1889. « Nul esprit n'était mieux fait pour ce genre d'études. La leçon était débitée d'une façon régulière mais sans monotonie ; l'élévation de la voix, l'articulation plus nette et plus vibrante de certains mots enfonçaient, bon gré mal gré, les connaissances dans l'esprit des auditeurs, en forçant leur attention. Jamais une hésitation, jamais une reprise. D'ailleurs il laissait peu à l'imprévu et n'a jamais dédaigné de revoir chaque leçon avant de l'exposer<sup>1</sup>. »

La plupart de ses élèves existent encore et aucun de nous n'a perdu le souvenir de ses intéressantes et substantielles leçons. Ses prosecteurs n'ont pas oublié non plus ses exigences légitimes. En effet, pas de bonne leçon d'anatomie sans une bonne préparation. Aussi, lorsque l'organe qu'il décrivait avait disparu accidentellement dans la dissection ou lorsqu'il était remplacé d'une façon artificielle et plus ou moins bien dissimulée, se faisait-il un malin plaisir de faire remarquer la faute à ses auditeurs, à la grande humiliation du préparateur. Il est vrai qu'il ne lui ménageait pas les éloges quand ils étaient mérités.

Nous aimions ce maître parce qu'il savait rendre attrayantes ses leçons, même les plus arides ; nous l'aimions aussi parce qu'il était bon et qu'il avait toujours à nous raconter quelque joyeuse anecdote médicale.

<sup>1</sup> Dr JAGOT, *Archives médicales d'Angers*.

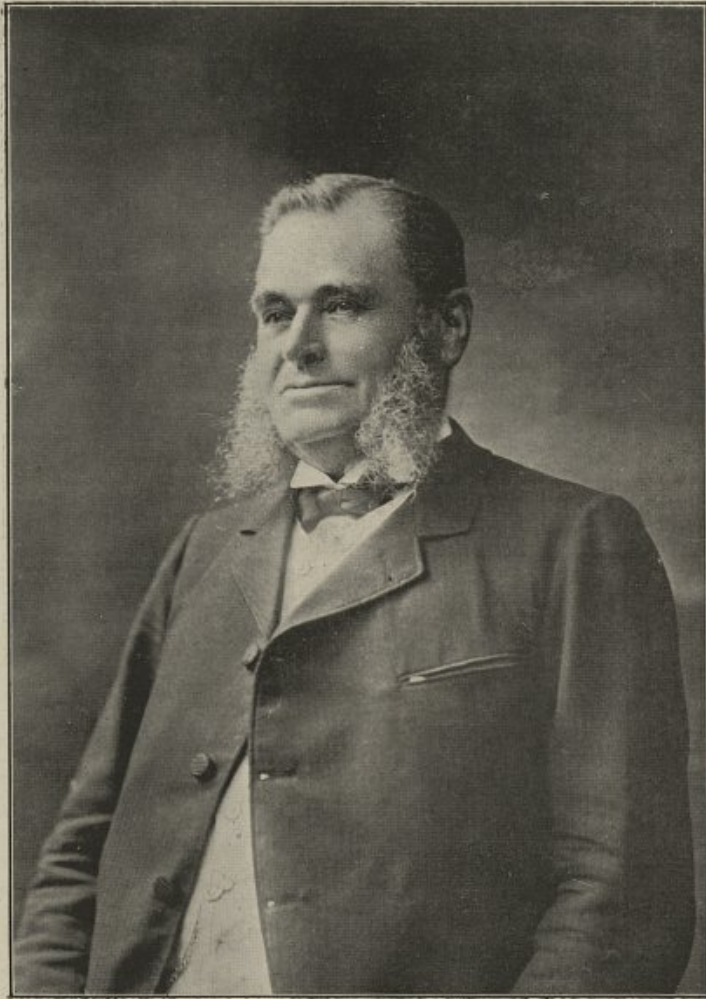
A sa mort, le D<sup>r</sup> MAREAU, professeur suppléant de clinique chirurgicale, fut appelé à lui succéder. La succession était lourde. Comment remplacer la parole claire et précise du maître? Comment éviter les défaillances de la mémoire et ne pas s'égarer dans les mille détails de l'anatomie descriptive? Par mesure d'hygiène et aussi parce que les cadavres se faisaient plus rares, on était obligé, depuis quelques années, d'injecter les sujets avec un liquide conservateur qui leur donnait une coloration grise presque uniforme, de sorte que les préparations anatomiques, malgré les soins des prosecteurs, n'avaient plus cet éclat qui distinguait les préparations d'antan et frappait les regards des moins attentifs. Il fallait y suppléer par des pièces artificielles, par les planches murales, par des dessins schématiques au tableau. Il fallait aussi marcher plus vite, car les nouveaux programmes avaient considérablement abrégé la durée des études anatomiques. Autrefois l'élève, qui ne subissait son examen d'anatomie qu'à la fin de ses études, pouvait s'y préparer lentement et complètement. Aujourd'hui l'examen a lieu dans le cours de la deuxième année d'études, si bien qu'une fois cette épreuve subie les meilleurs élèves, sollicités par d'autres examens, ferment leurs livres d'anatomie souvent mal digérés, et parfois pour toujours!

Nous espérons que des modifications seront apportées aux programmes, afin de rendre à l'anatomie la place qu'elle mérite; car, quoi qu'en disent certains esprits et quelle que soit l'importance des jeunes sciences, l'histologie, la bactériologie, la chimie biologique, etc., qui poussent vigoureusement autour d'elle et menacent de l'étouffer, nous savons tous que l'anatomie humaine et la clinique constituent la base de tout l'édifice médical. C'est à l'amphithéâtre de dissection et à l'hôpital que se forment les vrais praticiens.

G. MAREAU.

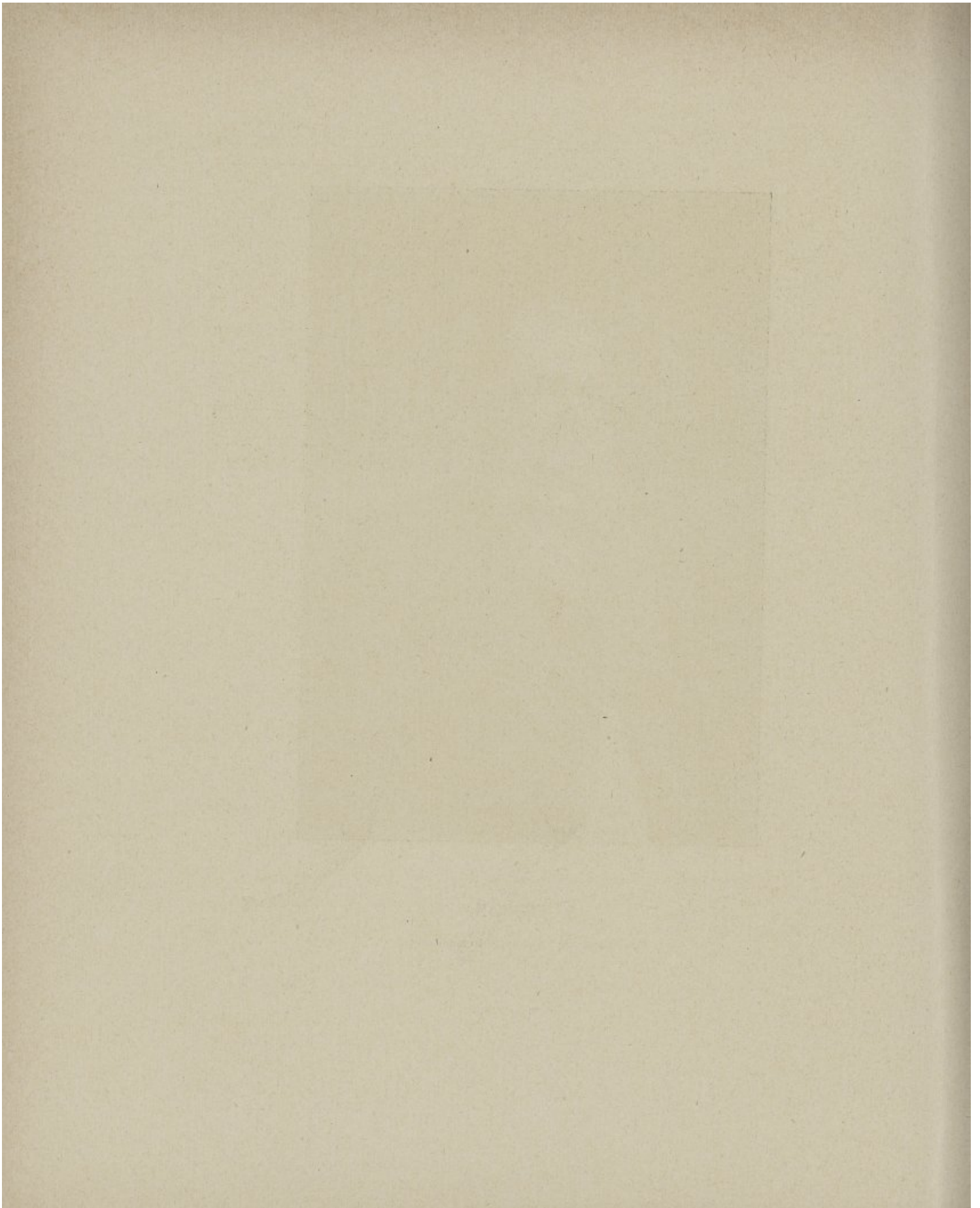


Pavillon d'anatomie



A. TESSON

Professeur de chimie et toxicologie





Laboratoires de chimie

## Chaire de Chimie et de Toxicologie

De 1807 à 1841 l'enseignement de la chimie ne faisait pas partie des programmes de notre École. Ce n'est qu'en 1841 qu'un honorable pharmacien, GODFROI, fut chargé, à titre de professeur provisoire, d'un cours de chimie et de pharmacie.

On me permettra de ne pas faire double emploi en rappelant les travaux de Godfroi, qui rentre bien plus naturellement dans le cadre des professeurs de pharmacie.

En 1849, le D<sup>r</sup> DAVIERS est nommé professeur de chimie et de pharmacie. Nous avons connu plus tard Daviers comme l'un des professeurs de chirurgie des plus distingués ; mais, dès son premier enseignement, il se fit remarquer par son talent d'exposition claire et précise, sa connaissance exacte de la chimie du temps et le sens pratique qui lui permettait déjà d'insister sur les applications de la chimie à la médecine.

Son successeur en 1856, le D<sup>r</sup> FARGE, professeur-adjoint de toxicologie et pharmacie, débutait aussi dans l'enseignement. Son esprit vif et bien

cultivé, sa grande puissance d'assimilation, sa remarquable facilité de parole ont imprimé à ses leçons un cachet de distinction que se rappellent avec plaisir les rares survivants de cette époque. La toxicologie était entrée dans la voie des sciences exactes depuis Orfila et présentait déjà beaucoup d'intérêt pour le futur praticien.

En 1861, la chaire de toxicologie et pharmacie fut confiée à un pharmacien en retraite, M. DROUET, d'abord chargé de cours, puis professeur adjoint en 1863.

Nous laisserons encore à l'historien de la chaire de pharmacie le soin de faire revivre l'enseignement de M. Drouet, qui fut bien plutôt en effet un enseignement pharmaceutique.

Le 14 septembre 1864, le Dr DEZANNEAU est nommé professeur-adjoint et, le 1<sup>er</sup> avril 1868, professeur de pharmacie et notions de toxicologie. Bien que Dezanneau, ancien interne des hôpitaux de Paris, ne parût pas par ses études antérieures absolument désigné pour cette chaire spéciale — il devait, en effet, plus tard, briller au premier rang parmi les professeurs de clinique chirurgicale — Dezanneau, dis-je, cependant, grâce à un travail soutenu, grâce à ses facultés professorales remarquables, se mit très vite à la hauteur de l'enseignement qui lui était confié.

Plus chimiste que pharmacien, il faut le reconnaître, il sut rendre très intéressantes ses leçons et conserva plus tard des connaissances sérieuses en chimie, dont il faisait à l'occasion des applications pratiques et qui lui permettaient de prendre une part autorisée aux discussions spéciales.

Avec 1870 apparut une ère nouvelle. Le Directeur de l'École, le Dr Daviers, voulant donner à la chimie, dont il avait pressenti l'importance, une place plus en rapport avec les progrès incessants de cette science, obtint la séparation des chaires de chimie et de pharmacie et fit créer une chaire nouvelle de chimie et toxicologie.

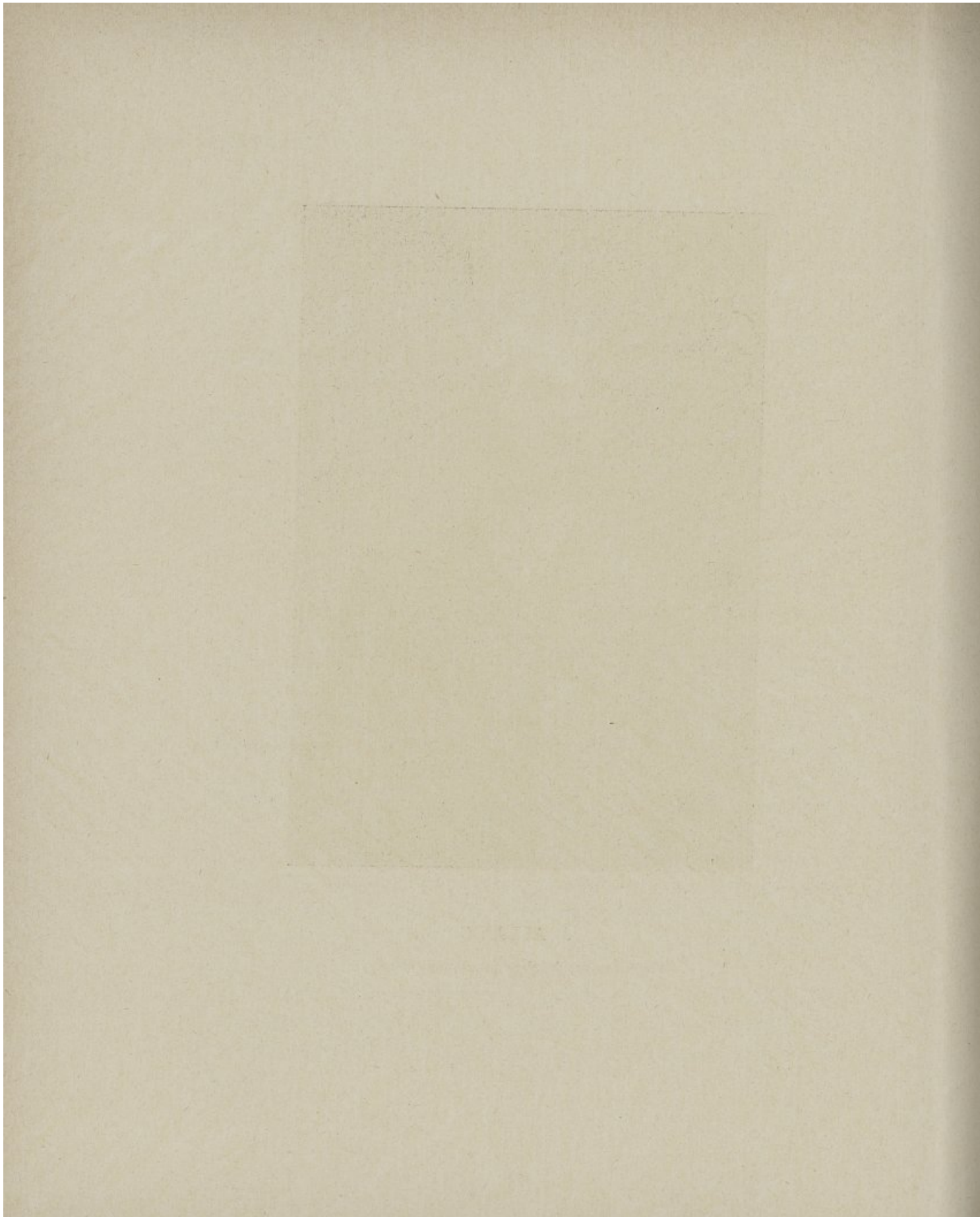
C'était l'heure de la transformation de la chimie, de la consécration de la nouvelle théorie atomique unitaire, qui, par les applications si heureuses de la substitution, a donné un essor si vigoureux à la science chimique.



J. ALLANIC

Professeur suppléant de physique et chimie





Le premier titulaire de la chaire nouvelle fut le D<sup>r</sup> BAHUAUD, 26 avril 1870. Le D<sup>r</sup> Bahuaud, qui s'était préparé à l'enseignement spécial pendant six années de suppléance des chaires de matière médicale, thérapeutique, chimie, toxicologie, aborda l'enseignement moderne avec toute l'ardeur d'un néophyte aussi zélé qu'instruit. Pendant les quatre années qu'il a consacrées à la chimie, il a su élever cet enseignement spécial à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteint. Mais, en 1874, la création d'une nouvelle chaire d'histologie fut pour le D<sup>r</sup> Bahuaud une tentation irrésistible et lui fit quitter la chaire de chimie où il rendait de si grands services.

Le cours de chimie fut confié, pendant un semestre de 1874, à un professeur étranger à l'École, M. DECHARME, professeur de sciences, très instruit et distingué, du Lycée de notre ville.

C'est alors que, pour donner probablement à la chaire de chimie plus de prestige et d'autorité, on eut l'idée, en haut lieu, d'inaugurer pour elle la nomination au concours. Ce fut le premier concours à l'École d'Angers. J'eus l'honneur d'y prendre part et c'est à ce concours que je dois ma nomination à la chaire de chimie médicale et toxicologie (16 décembre 1874.)

Dès l'année suivante, j'obtins le titre de professeur titulaire.

Les études chimiques, étude théorique, travaux de laboratoire dont le champ s'élargit chaque année dans des proportions extraordinaires, ont nécessité la création d'un laboratoire et d'un chef des travaux chimiques.

L'École eut l'heureuse fortune de voir arriver, au concours, un chef des travaux chimiques modèle, qui sut, dès la première heure, installer ce service dans des conditions excellentes que n'ont eu qu'à maintenir ses successeurs.

Le D<sup>r</sup> HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE a consacré, pendant dix années, à son cher laboratoire, la plus grande partie de ses journées ; par ses aptitudes toutes particulières, par son ardeur au travail, par sa situation de fortune indépendante, il était tout désigné pour remplir tout à la fois, au grand avantage de l'École, les fonctions de professeur de chimie et de chef des travaux chimiques. Malheureusement les circonstances ne l'ont pas permis.

Depuis 1874 jusqu'à ce jour, les destinées de la chaire de chimie médicale et toxicologie sont restées entre les mains du même professeur, qui a la conscience de n'avoir ménagé ni son temps ni sa peine pour se maintenir, autant que possible, à la hauteur de sa difficile mission.

Qu'on nous permette, avant de terminer cet historique, d'exposer en quelques lignes le programme de l'enseignement actuel de la chimie et de donner ainsi une indication de son importance.

La chaire de chimie médicale et toxicologie comprend l'enseignement :

- 1<sup>o</sup> De la chimie minérale ;
- 2<sup>o</sup> De la chimie organique ;
- 3<sup>o</sup> Des applications de la chimie à l'étude des poisons ou toxicologie ;
- 4<sup>o</sup> Des applications de la chimie à la physiologie et à la pathologie ou chimie biologique.

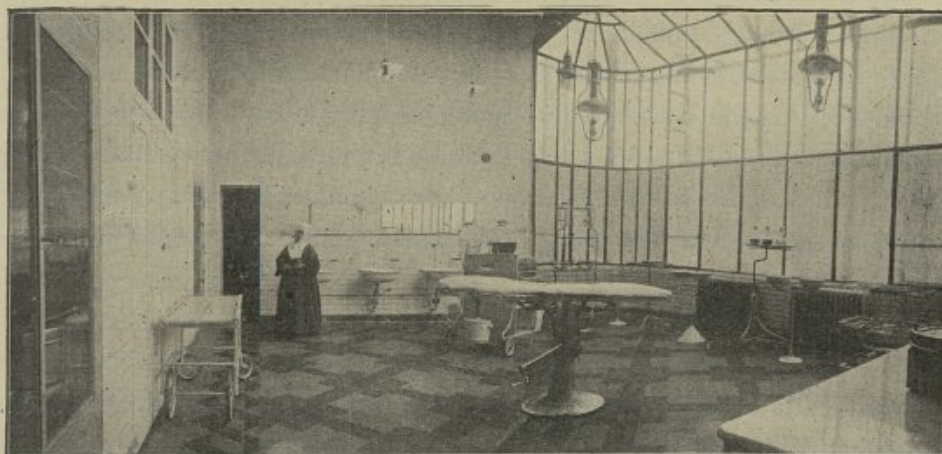
La toxicologie étudie le poison en nature, fait des expérimentations sur les animaux et se livre aux recherches chimiques du poison après son administration ; que cette administration ait produit ou non des accidents mortels. La chimie médicale proprement dite, la chimie biologique s'occupe de la nature des éléments constituant les organes et les appareils organiques, étudie les fonctions au point de vue des réactions chimiques qui les caractérisent, analyse les humeurs, les liquides de sécrétion et d'excrétion, tant à l'état physiologique qu'à l'état pathologique.

Mais, pour arriver à la connaissance exacte de ces composés si divers, il faut posséder déjà des notions scientifiques solides sur la nature des corps simples et leurs nombreuses combinaisons. Et c'est à la chimie minérale et organique qu'on doit emprunter ces notions préalables, celle-ci ne différant guère, du reste, de celle-là, que par la présence du carbone dans tous les composés. Ce simple exposé nous fait voir, d'un coup d'œil, quel immense domaine appartient à la chimie médicale et combien son étude est devenue indispensable au physiologiste comme au médecin praticien.

Cet historique de la chaire de chimie ne doit pas oublier les professeurs suppléants de la chaire depuis sa fondation, comme aussi les chefs des travaux chimiques qui se sont succédé depuis la création du laboratoire.

On trouvera plus loin leurs noms avec la date de leur nomination. Nous nous bornerons à constater ici la large part qui leur a été réservée dans cet enseignement, enseignement qui, sans leur coopération si savante et si dévouée, fût resté forcément très incomplet.

A. TESSON.



Salle d'opérations à l'Hôtel-Dieu (service des femmes)

## Chaire de Clinique chirurgicale

La chaire de clinique chirurgicale de l'École de Médecine d'Angers, ouverte en 1807, a été occupée au siècle dernier par beaucoup d'hommes distingués, parmi lesquels brille, au premier rang, Germanicus Mirault, dont nous aurons, dans une autre publication, à décrire la carrière et les travaux. Nous n'avons pas la prétention, dans cette brève étude, de retracer, d'une façon complète, la vie et les œuvres importantes de nos savants prédécesseurs. La place et le temps nous feraient défaut. On trouvera d'ailleurs tous les documents qui concernent ce sujet dans l'excellent *Dictionnaire historique, géographique et biographique* de C. Port, auquel nous ferons de larges emprunts, et dans les publications angevines de l'époque.

A l'ouverture de l'École de Médecine, en 1807, la chaire de clinique chirurgicale fut occupée simultanément par François-Claude Garnier et par Jean-Baptiste-François Mirault ; chacun de ces deux maîtres professait pendant la moitié de l'année.

GARNIER, François-Claude, né à Angers le 2 janvier 1759, commença ses études à Angers, près de son père Clément Garnier, qui était chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Jean et y professait l'anatomie.

François-Claude Garnier alla étudier ensuite à Paris, près de Desault et de Baudelocque. Il revint à Angers et fut reçu maître en chirurgie, en 1788 ; il fut aussitôt désigné pour professer l'anatomie à Saint-Cosme, puis, en 1789, à la mort de son frère aîné Clément, il fut nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

En 1807, au moment de l'organisation de l'École, il fut chargé de la clinique externe, en même temps que Jean-Baptiste Mirault, puis nommé professeur honoraire le 29 septembre 1836. La même année, il fut décoré. Il mourut le 23 avril 1844. Il a laissé dans la ville d'Angers les meilleurs souvenirs et comme professeur et comme praticien dévoué et charitable. La reconnaissance publique lui a élevé, sur la fontaine de la place de la Laiterie, un modeste monument portant un buste par David d'Angers.

En même temps que par Garnier, la clinique chirurgicale était professée par Jean-Baptiste-François MIRAULT. Il était fils de Jean-Baptiste-Christophe Mirault qui, en 1755, était l'un des trois chirurgiens de l'hôpital Saint-Jean, avec le titre de chirurgien-major, et professait au Collège des chirurgiens d'Angers, jusqu'à sa mort survenue en 1782.

Jean-Baptiste-François Mirault, père de Germanicus Mirault, naquit à Angers le 2 mars 1754, fut élevé à l'Oratoire et admis comme interne à l'Hôtel-Dieu à l'âge de 20 ans, le 18 mars 1774. En 1777 il partit pour Paris où il fut l'élève de Baudelocque, de Becquet, puis de Desault, dont il fut le préparateur. Il obtint à l'École pratique le prix proposé sur *l'anatomie et la physiologie du grand sympathique* (10 mai 1780). Le 1<sup>er</sup> juin 1781 il fut reçu docteur en médecine à Reims, avec une thèse sur les *différentes espèces d'amaurose*. On voit qu'il s'occupait déjà spécialement d'oculistique, comme devait le faire, plus tard, son fils Germanicus, dont la thèse porta aussi sur un sujet du même ordre.

Revenu à Angers, il était reçu maître en chirurgie le 18 mai 1782, huit jours après la mort de son père Jean-Baptiste-Christophe Mirault. Il le remplaça aussitôt dans son enseignement et comme chirurgien

en chef de l'Hôtel-Dieu. Il démissionna pour cause de maladie, le 9 germinal an II.

A la création de l'École, il reprit les fonctions de professeur de clinique chirurgicale et d'anatomie et les exerça jusqu'à sa mort, le 26 août 1814. Il succomba, dit Port, à une maladie infectieuse contractée en soignant les pestiférés.

Il fut lauréat et correspondant de l'Académie de Chirurgie, puis associé de la Société de Médecine de Paris.

LACHÈSE, Casimir-Jean, naquit à Angers, le 27 juillet 1753, fut maître en chirurgie le 28 avril 1778 et, le 10 mai de la même année, professeur au Collège de Chirurgie. Fondateur du Jardin botanique, chirurgien en chef des Incurables, de l'Hôpital civil et militaire et des prisons, il fit, comme chirurgien, toutes les guerres de Vendée et rentra à l'Hôtel-Dieu le 17 avril 1809.

Le 10 janvier 1815, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale après la mort de Jean-Baptiste-François Mirault. Il eut comme suppléant Ouvrard. Il mourut aveugle, le 3 avril 1841, à l'âge de 88 ans. L'un de ses descendants, notre confrère Lachèse, exerce honorablement en Anjou la profession médicale.

OUVRARD, Jean-Pierre, né à Beauvau, le 29 avril 1786, étudia la médecine à Paris et avec plus le grand succès, car nous le voyons en 1809 arriver à l'internat des Hôpitaux second de sa promotion, et quelle promotion ! Le premier était Béclard, P.-A., un autre angevin, qui devint professeur à la Faculté de Paris, et on y relève les noms de Chomel, de Rostan, de Lisfranc ! Ouvrard après un si brillant début semble avoir terminé rapidement ses études ; il passe sa thèse en 1811 (30 mai) et, de retour en Anjou, il se fixe tout d'abord à Chalonnnes-sur-Loire.

Il n'y reste pas longtemps. Nous le trouvons, le 10 janvier 1815, suppléant de Casimir Lachèse, professeur de clinique externe. Il est chargé aussi de l'enseignement de la physiologie. Sa leçon d'ouverture est du 12 avril 1818 sous ce titre *Discours historique sur la physiologie*, avec l'épigraphe : « Un homme ne doit rien croire sans de bonnes raisons. »

Le 16 juillet 1824, il est chargé de suppléer Casimir Lachèse et, le

10 février 1832, il est nommé professeur titulaire de clinique externe et de pathologie chirurgicale. « Chirurgien distingué, dit Célestin Port, et d'une rare habileté de main, il excellait surtout par un talent supérieur de parole, une véritable éloquence, qu'il avait eu plus d'une fois l'occasion de faire applaudir dans les chaires même de Paris... »

Il quitta de bonne heure l'enseignement, après avoir suppléé Lachèse, et avoir exercé, comme professeur titulaire; en 1836 il se retira à Beauvau, en sa propriété de la Souchardière où il mourut en 1866, maire de sa commune.

Ouvrard a beaucoup publié. Citons en particulier : *Réflexions de médecine pratique sur différents cas de maladie*; *Méditations sur la chirurgie pratique*, livre fort intéressant et original, qui contient beaucoup d'observations curieuses.

Nous arrivons enfin à Germanicus MIRAULT, qui fut l'honneur et la gloire de la chaire de clinique chirurgicale dans le siècle dernier. Germanicus Mirault fut le dernier rejeton de cette dynastie de maîtres chirurgiens que nous voyons paraître au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui ne disparaît qu'en 1879 avec notre Mirault.

Il naquit le 1<sup>er</sup> mars 1796 et commença ses études médicales en 1813, à l'âge de 17 ans, et, dès l'année suivante, en 1814, il seconde son père, qui succombe à la peine le 26 août 1814.

En 1817, il se rend à Paris, se présente au concours d'externat et, dès l'année 1819, il arrive à l'internat.

Il passe ses examens de doctorat et, en 1823, soutient sa thèse sur *l'anatomie et l'inflammation de la cornée transparente*.

Il revient se fixer à Angers et, à la date du 16 juillet 1824, nous le voyons suppléant de Garnier, professeur de clinique externe. En 1836, lors de la retraite d'Ouvrard, Mirault est nommé professeur de clinique externe, pathologie chirurgicale, anatomie et physiologie.

En 1841, sans doute par une création de nouvelles chaires, Mirault est nommé professeur de clinique externe avec PONCEAU comme adjoint. Depuis 1836 jusqu'en 1867, époque de sa retraite, Mirault mena la vie chirurgicale la plus active. Ce ne fut pas seulement un chirurgien praticien comme le furent beaucoup de ses prédécesseurs. Ce fut un travailleur et un

novateur. Ses travaux et ses découvertes sont assez connus pour que nous ne nous y arrêtions pas ici, alors surtout que l'étude complète en sera faite dans l'éloge que nous devons prononcer le jour même de la célébration du centenaire, à la cérémonie qui aura lieu à cette occasion. Il fera l'objet d'une brochure spéciale relatant toute la cérémonie du centenaire.

Rappelons seulement ses beaux travaux sur le bec-de-lièvre, sur la ligature de la linguale, sur l'ectropion, ses mémoires sur la cataracte, la kératite, les affections du globe oculaire, etc., etc. Il a laissé derrière lui un profond sillon et son nom vivra autant que peuvent vivre les œuvres des hommes.

Mirault prit sa retraite en 1867, à l'âge de 70 ans. Mais à l'année terrible il revint donner ses soins aux blessés de la guerre franco-allemande qui arrivèrent en foule et furent, pour la plupart, placés encore dans la vieille salle Saint-Jean, où presque toute sa carrière chirurgicale s'était écoulée, et à l'ambulance de la gare. Il survécut jusqu'au 19 janvier 1879; il avait 83 ans. J'assistais, avec mes camarades de l'École de Médecine et de l'Hôtel-Dieu, aux obsèques de ce grand chirurgien, dont nous ne pouvions encore guère apprécier les travaux. Son éloge fut prononcé à la Société de Médecine d'Angers, le 3 février 1879, par le professeur Farge, directeur de l'École de Médecine, professeur de clinique médicale. Mirault n'avait pas voulu de discours sur sa tombe.

Mirault fut remplacé par DAVIERS, Eugène-Joseph, qui, nommé professeur de clinique externe le 28 octobre 1867, mourut le 23 février 1871. Daviers naquit à Jallais (Maine-et-Loire) le 13 septembre 1815. Il vint étudier à l'École de Médecine d'Angers et il fut bientôt nommé interne à l'Hôtel-Dieu. Il se rend ensuite à Paris, y passe ses examens et, le 16 août 1839, soutient devant la Faculté sa thèse de doctorat. La thèse portait à cette époque, non sur un sujet choisi par le candidat, mais sur une série de questions désignées par la Faculté.

La thèse de Daviers porte sur les questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Quels sont les caractères anatomiques de la bronchite capillaire ?
- 2<sup>o</sup> Quelles règles doit-on observer dans l'excision du col de l'utérus? Déterminer si l'on doit enlever une partie ou la totalité du corps de l'utérus.
- 3<sup>o</sup> De la circulation du fœtus.



4<sup>o</sup> Des préparations dans lesquelles on fait entrer le soufre et les sulfures alcalins.

On remarquera que dans le deuxième paragraphe il est question de l'ablation *partielle ou totale de l'utérus*. Cette ablation étant vaginale, Daviers envisage la possibilité et, dans certains cas, la nécessité de l'ablation totale, lorsque l'utérus est cancéreux. C'est seulement de nos jours que cette opération devait enfin devenir bien réglée et entrer dans la pratique. Daviers faisait donc preuve, dès ce moment, d'un réel tempérament chirurgical, qui devait se manifester encore mieux lorsque, revenu à Angers, il fut, en 1855, nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il n'arriva professeur de clinique externe qu'en 1867, à la retraite de Mirault. Il ne devait pas occuper sa chaire bien longtemps, car il mourut en février 1871, au milieu des tristesses de l'affreux hiver de l'année terrible. J'étais alors écolier au lycée d'Angers et je me souviens encore du bruit que fit sa mort et de son enterrement suivi par une foule énorme. Il avait d'ailleurs sa maison de campagne à Éculard, près Saint-Georges-sur-Loire où j'ai été élevé, et bien souvent le nom de Daviers, du grand chirurgien angevin, a frappé mes oreilles d'enfant. Plus tard, je devais lui succéder dans son service de l'Hôtel-Dieu, où une plaque de marbre rappelle son souvenir et la fondation qu'il fit d'un lit perpétuel pour la commune de Saint-Georges-sur-Loire.

Son renom de grand chirurgien et d'homme bienfaisant et charitable était très répandu dans tout le pays angevin, où son souvenir n'est pas près de s'effacer.

J'ai reçu, à son sujet, une lettre fort intéressante du Dr Leblois père, de Châteauneuf-sur-Sarthe, que je remercie d'avoir bien voulu me communiquer un renseignement qui doit être consigné ici :

« Pour vous procurer les renseignements que vous voulez bien me  
« demander, j'évoque des souvenirs vieux de 45 ans : c'est au cours de  
« l'année 1863, au mois de juin, si ma mémoire me sert bien, qu'eut  
« lieu l'ovariotomie à laquelle vous faites allusion.

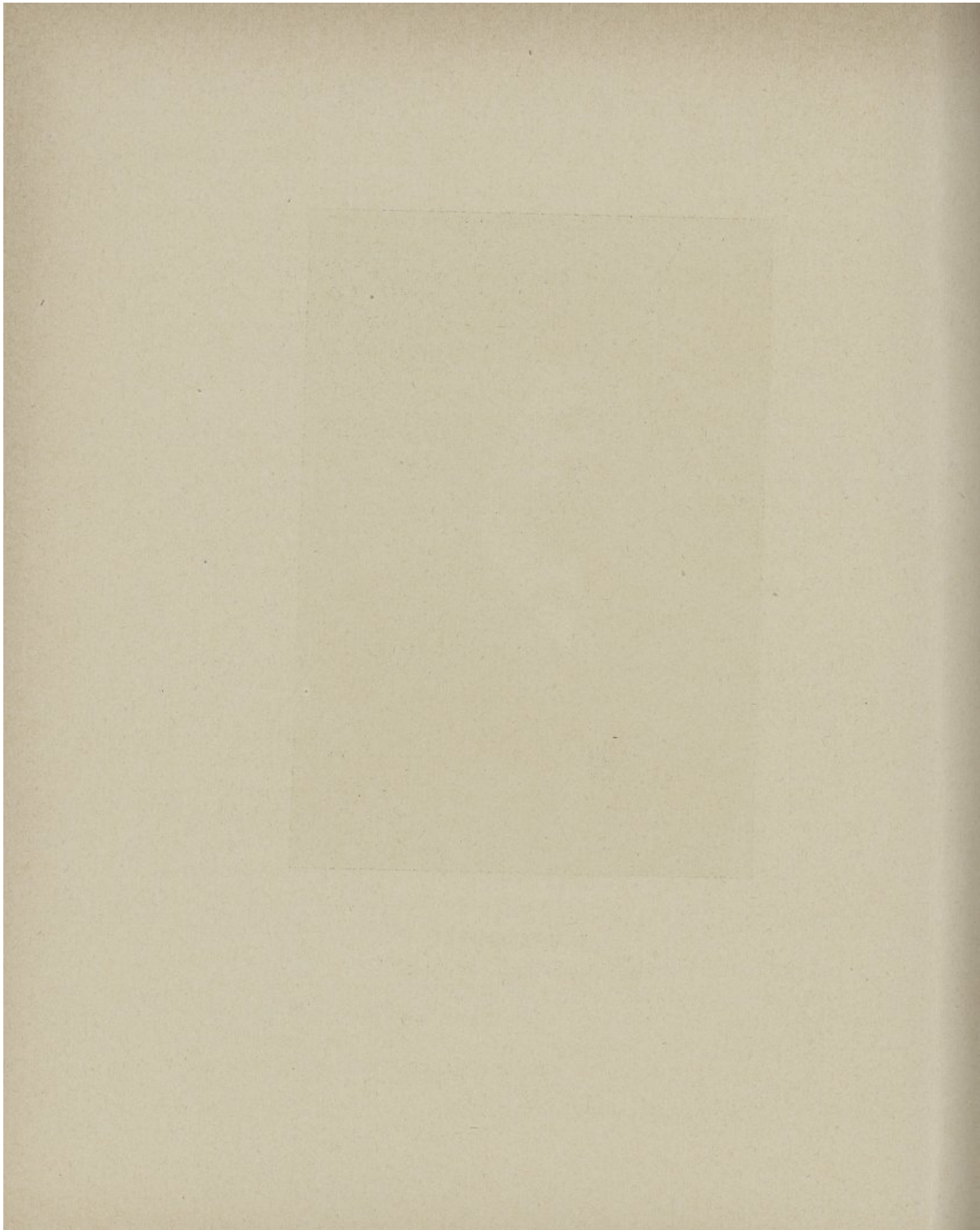
« L'opération fut pratiquée à Châteauneuf-sur-Sarthe, au domicile de  
« la malade, dans l'unique pièce du logement servant de cuisine, de salle  
« à manger et de chambre à coucher ! . . .

« Assistaient à l'opération : MM. Nélaton, Denonvilliers, Gallard  
« de Paris ; MM. Daviers, Guichard, Meleux, d'Angers, plus quelques



A. MONPROFIT

Professeur de clinique chirurgicale



« confrères venus des environs pour être témoins d'un acte opératoire  
« qui prenait les proportions d'un événement.

« L'opérateur fut le professeur Daviers, aidé du D<sup>r</sup> Meleux. Ovario-  
« tomie des plus simples : incision de la paroi abdominale, ponction du  
« kyste rapidement vidé au moyen d'un trocart de fort calibre ; issue de la  
« poche hors des lèvres de l'incision ; striction du pédicule par un clamp  
« métallique ; enfin excision du kyste au ras du clamp. Suture au fil d'ar-  
« gent. Les suites furent exemptes de complications. Après un mois de  
« soins consécutifs et de repos, l'opérée était guérie et reprenait ses occu-  
« pations.

« Veuillez agréer, etc., etc.

« D<sup>r</sup> LEBLOIS père,

« *Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire.)* »

Cette ovariectomie était l'une des premières pratiquées avec succès en France et la venue de Nélaton, de Denonvilliers, de Gallard, dans la petite ville de Châteauneuf-sur-Sarthe pour voir Daviers opérer cette pauvre femme prouve assez dans quelle estime ces maîtres tenaient le chirurgien angevin et quel intérêt excitait la nouveauté des interventions abdominales.

Je me demande même pour quelle opération nous pourrions bien, aujourd'hui, avoir la même assistance dans les mêmes conditions !

A Daviers succéda, le 15 avril 1871, DEZANNEAU, que j'ai plus particulièrement connu, car j'ai été à l'École d'Angers son interne, puis plus tard, à mon retour de Paris, son suppléant. Il faisait partie du jury qui me nomma chirurgien-adjoint au concours de décembre 1888.

Le père de Dezanneau exerçait la médecine à Saint-Pierre-Montlimart, près Montrevault. Il envoya son fils étudier le droit à la Faculté de Rennes ; mais le jeune étudiant, attiré vers les études médicales, trouva bientôt sa véritable voie. Il se rendit à Paris, où nous le trouvons interne des Hôpitaux en 1856, dans la même promotion que Léon Labbé et de Saint-Germain. Il obtient, au concours de 1857, la médaille d'or de l'École pratique de la Faculté et passe sa thèse de doctorat le 22 mai 1861 sous ce titre : *Aperçus de philosophie médicale et de médecine pratique*. Il y formulait le précepte qui régla sa vie et devrait diriger celle de tous les

médecins. « Pour le médecin l'ignorance est un crime. Quelque instruit  
« d'ailleurs que soit un médecin, il faut qu'il travaille chaque jour à per-  
« fectionner son savoir et son expérience ; en effet, l'art est long, la vie  
« est courte, l'expérience trompeuse, le jugement difficile et la science  
« fait sans cesse des progrès. »

Il entra à l'École de Médecine en 1861 et, après y avoir occupé différents postes, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale le 15 avril 1871, à la mort de Daviers.

Pour le bien connaître, c'est à l'hôpital qu'il fallait le voir, petit, alerte, arrivant dès la première heure, même en hiver, parcourant vivement les salles avec sa blouse noire, sa calotte de velours et son tablier blanc. Il était incomparable dans l'examen du malade, recherchant un diagnostic et enseignant aux élèves cette science difficile dans laquelle il était maître. Servi par une longue expérience, par une pénétration très vive, il diagnostiquait vite, mais encore ne se prononçait-il qu'avec la plus grande prudence et au dernier moment, lorsque tous avaient donné leur avis. Bien souvent même, ce moment-là arrivé, par quelque plaisanterie il évitait de donner le diagnostic que seuls le trocart ou le bistouri venaient mettre au jour ; il nous montrait ainsi qu'avec les meilleures raisons de porter un diagnostic, le sage tourne encore sept fois sa langue dans sa bouche avant de... ne point le donner !

En fait, lorsqu'il ne se prononçait pas, c'est qu'il y avait sérieusement raison de douter et, lorsqu'il se prononçait, il ne le faisait qu'à bon escient.

Les discussions qu'il aimait à établir entre collègues et élèves étaient un curieux spectacle ; il jouait avec le présomptueux qui se prononçait trop vite et avec trop d'assurance, comme le chat avec la souris, approuvant d'abord, puis soudain présentant avec malice quelque objection qui désarçonnait vite l'imprudent. Ces séances étaient un régal pour nous autres étudiants. Nous nous souvenons encore de tel ou tel bellâtre ignorant, que notre malin maître narguait impitoyablement, sans d'ailleurs que le prétentieux personnage s'en aperçût ! Ces leçons de choses nous étaient fort utiles à divers points de vue : nous y apprenions les vérités de la clinique, et aussi la pratique de la vie. C'était là vraiment que Dezanneau nous donnait le meilleur de son enseignement. Peut-être nous présentait-il parfois le diagnostic comme une chose trop compliquée, nous énumérant

une foule d'affections qu'il fallait discerner et distinguer. Mais cette méthode avait l'avantage de nous faire parcourir rapidement tout le domaine de la clinique.

Lorsqu'il faisait la leçon, il expliquait clairement et méthodiquement, avec sûreté et précision, s'attachant encore et toujours au chapitre du diagnostic.

A la salle d'opération, il a fait preuve d'une ténacité, d'une persévérance à exécuter les nouvelles opérations qui lui a fait le plus grand honneur ; jusqu'au dernier jour, il a suivi le mouvement chirurgical moderne avec un zèle méritoire. La période pendant laquelle il vécut fut, à ce point de vue, une époque difficile ; la chirurgie se renouvelait sans cesse et elle n'était pas encore en possession des moyens qui donnent la sécurité. Dezanneau a montré plus d'une fois des qualités de méthode et d'ingéniosité remarquables. Toutes les opérations modernes, il les a pratiquées, depuis les grandes interventions sur l'appareil génital, ovariectomie, hystérectomie, etc. jusqu'à celles qui se pratiquent sur le foie et sur l'intestin.

Dezanneau a exercé jusqu'à la fin de sa vie la médecine concurremment avec la chirurgie. C'était, à certains points de vue, une faiblesse, mais peut-être aussi les merveilleuses qualités qu'il possédait pour le diagnostic et les indications thérapeutiques venaient-elles de là. Jusqu'au dernier jour, Dezanneau travailla avec une activité étonnante ; dès l'aube, sa voiture roulait sur les pavés de la ville et, le soir, bien tard quelquefois, c'était lui encore qu'on voyait partir pour visiter quelque malade. Il est mort à la tâche, le 14 mai 1898.

Au moment de ses obsèques, le Dr Douet, vice-président de l'Association médicale de Maine-et-Loire, disait de lui : « A son titre de « professeur de clinique chirurgicale sont venus s'en ajouter beaucoup « d'autres : celui de membre du Conseil départemental d'hygiène, de « Membre correspondant de l'Académie de Médecine ; il était aussi corres- « pondant de la Société de Chirurgie et officier de l'Instruction publique. « Il était digne assurément d'autres titres que ceux-là ; mais l'ensemble « de ses idées générales l'empêchait peut-être de les obtenir : le docteur « Dezanneau était un fervent catholique, entier dans ses convictions, « incapable de compromissions pour obtenir des faveurs. »

Nous avons publié, dans les *Archives Provinciales* de 1898 (n° 7), la

bibliographie complète des nombreuses publications du professeur Dezan-neau. Beaucoup ont trait à la chirurgie abdominale, à l'ovariotomie, à l'hystérectomie et à la chirurgie générale.

Lorsque l'École de Médecine fut ouverte en 1807, la clinique chirurgicale était installée, avec tous les autres services, dans la fameuse salle Saint-Jean, construite par Henri II Plantagenet, au XII<sup>e</sup> siècle. Cette belle salle, que tout le monde connaît, est une merveille de l'architecture angevine de l'époque. Ses voûtes gracieuses, ses piliers élancés sont d'une élégance et d'une légèreté admirables, qui contrastent de la façon la plus étonnante avec l'extérieur massif du monument.

Mais, si le visiteur est charmé par la beauté architecturale de la salle Saint-Jean, le chirurgien ne peut guère comprendre qu'on ait jamais pu en faire une salle de malades. Enfin, cela fut ; et pendant des siècles, des malades, des blessés, y furent soignés, opérés, pansés, pêle-mêle, toutes affections confondues, les services séparés seulement par des cloisons s'élevant à mi-hauteur des colonnes ! Beaucoup y guérirent, plus encore sans doute y moururent ! Quelques-uns de nos collègues, qui y ont commencé leurs études médicales, nous redisent encore combien les infections étaient fréquentes et persistantes dans un tel milieu.

Les opérations et les leçons se faisaient dans un amphithéâtre construit le long de la paroi ouest de la grande salle et communiquant avec elle par une petite porte qu'on y voit encore.

Il est à peine croyable qu'on ait conservé un tel lieu pour soigner des malades jusqu'en 1865. On avait cependant, bien souvent sans doute, songé à l'abandonner, car Célestin Port nous dit que Claude Pocquet de Livonnière, conseiller au Présidial d'Angers, se rendit à Paris, en 1689, pour soutenir *le projet de transfert de l'Hôpital d'Angers dans le prieuré de l'Esvière*. S'agissait-il d'un transfert de l'hospice des vieillards ou de l'hôpital ? c'est ce que je ne saurais dire. En tout cas rien ne fut fait jusqu'à nos jours.

Au milieu du siècle dernier fut commencée la construction de l'Hôtel-Dieu actuel et, à la fin de l'année 1865, les services y furent transférés ; on occupa encore la salle Saint-Jean en 1870-1871, pendant la funeste guerre franco-allemande ; la mortalité y fut considérable, surtout par la variole et la pourriture d'hôpital.

La clinique chirurgicale fonctionna donc au nouvel Hôtel-Dieu dès la fin de 1865.

Les salles de malades, infiniment préférables à l'ancienne salle Saint-Jean, sont claires et aérées; on ne peut leur reprocher qu'une largeur un peu trop faible. Mais les salles d'opérations étaient encore bien exigües, mal éclairées et mal installées; elles étaient même bien inférieures à l'ancien amphithéâtre annexé à la salle Saint-Jean, qui était vaste et bien éclairé, me disent les contemporains!

Aussi, lorsque je succédai à Dezanneau en 1898, mon premier soin fut de demander à l'administration hospitalière de nouvelles installations opératoires. Ma demande fut aussitôt accueillie très favorablement et, dès 1899, nous avons eu, du côté réservé aux hommes blessés, une installation, non pas parfaite, mais à peu près suffisante. Nous ne pouvions évidemment faire la division en septiques et aseptiques puisque nous disposions d'un seul local, mais la construction de l'Hôtel-Dieu nous aurait amenés à demander quatre salles d'opérations, deux pour chaque côté, et nous ne pouvions guère espérer obtenir une telle organisation. Nous dûmes donc nous contenter d'avoir une salle assez vaste, assez claire, et d'y annexer un petit laboratoire pour la stérilisation.

Malheureusement nous sommes encore dans l'impossibilité d'isoler les blessés ou opérés gravement atteints qui se trouveraient cependant si bien d'être séparés de la salle commune. Une seule salle de six lits nous permet de mettre ensemble tous les opérés récents, qu'ils soient en bon ou mauvais état. C'est évidemment insuffisant pour un service un peu actif. Nous espérons que cette lacune pourra être comblée dans un avenir prochain.

Du côté des femmes, nous avons obtenu la construction d'un bâtiment neuf près de la pharmacie et nous avons pu y installer au premier étage une vaste salle d'opération, bien orientée, bien éclairée, munie de tout ce qui nous paraît utile en ce moment pour mener à bien les plus graves interventions. Des laboratoires de stérilisation pour l'eau, les objets de pansements, instruments, etc., etc. y ont été annexés. Enfin nous avons pu réaliser ce que nous considérons comme si important pour le bien-être et la bonne guérison des malades: l'isolement des opérés pendant les premiers jours qui suivent l'intervention, dans un silence et dans un calme absolu.



Nous devons cet excellent résultat à la bonne volonté de MM. les Administrateurs des Hospices qui ont bien voulu accueillir notre demande, malgré la dépense assez élevée qu'elle devait causer. Nous avons, d'ailleurs, été assez heureux pour faire attribuer par la Ville à cette construction si utile une partie importante du legs considérable fait à ses concitoyen par M. Hérault, dont le nom doit être conservé ici.

La vieille salle d'opérations a été gardée comme salle pour opérations et pansements septiques : grandeur et décadence ! C'est pourtant dans cette chère petite pièce, si mal éclairée, si mal disposée, si étroite qu'elle a putôt l'air d'un couloir ou d'un cabinet de débarras que d'une salle d'opérations, que j'ai vu Dezanneau faire ses premières ovariectomies et que j'ai exécuté des séries de laparotomies, d'hystérectomies et d'interventions sur les annexes, l'estomac et l'intestin, etc., etc.

Comme annexe à la clinique chirurgicale, nous avons fait établir un laboratoire de radiographie qui, placé près de nous, rend à nos malades et à l'enseignement les plus grands services.

Il est certain que beaucoup de détails importants laissent encore à désirer. Nous sommes entravés dans nos recherches scientifiques par le manque de laboratoires et de collaborateurs pour les travaux histologiques, bactériologiques, chimiques ; l'électrothérapie, la mécano-thérapie nous ont défaut, etc., etc. Nous ne perdons pas l'espoir qu'un avenir meilleur nous permettra de mettre la clinique chirurgicale d'Angers à la hauteur qu'elle devrait occuper. Lorsque nous revenons des voyages que nous faisons à l'étranger, nous sommes un peu découragé par l'abandon dans lequel sont laissées nos cliniques. Chez nos voisins, l'argent est jeté à pleines mains dans les universités et les hôpitaux pour le plus grand bénéfice de la science et des malades qui en recueillent les premiers bienfaits.

Il me faudrait insister beaucoup sur cette triste partie de mon sujet, pour montrer d'une façon complète tout ce qui nous manque et je souhaite que mes successeurs aient en abondance tout ce qui me fait défaut ; mais, pour cela, il faudra que nos concitoyens donnent aux questions scientifiques et hospitalières une importance qu'elles n'ont point encore chez nous, bien que beaucoup d'ignorants parlent à tout propos et très haut de progrès et d'humanité !

Nos établissements d'enseignement supérieur, nos hôpitaux ne peuvent

pas supporter la comparaison avec ce que nous voyons à l'étranger, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, par exemple. Voilà la vérité !

Je m'en étais bien rendu compte, lorsque je fus envoyé en mission dans ces pays, en 1888, par le Ministère de l'Instruction publique, pour y étudier l'organisation des universités, des cliniques chirurgicales et des hôpitaux. J'étais alors tout frais sorti de l'internat des Hôpitaux de Paris et de la Faculté de Médecine et je n'ai pas manqué de signaler cette infériorité dans mon rapport au Ministre, à mon retour.

Je suis retourné bien souvent, depuis cette époque déjà lointaine, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Autriche, profitant toujours de mes déplacements pour visiter les hôpitaux et les écoles de chirurgie ; cette année encore, en 1907, j'ai dirigé une mission de médecins français qui a visité un certain nombre de cliniques et d'universités en Allemagne du Sud et en Autriche-Hongrie. Nous sommes revenus très émerveillés de ce qui nous a été montré, au point de vue de l'organisation hospitalière et universitaire de ces pays.

Nous avons fait, en France, cela est certain, des progrès réels depuis vingt-cinq ans ; mais l'étranger a été plus vite que nous : nous sommes encore en retard !

Je devrais, sans doute, ici, pour compléter l'histoire de la clinique chirurgicale, parler de ce que j'y ai fait. Mais, vraiment, ce n'est pas à moi de faire cet ennuyeux travail.

J'ai fait beaucoup gémir la presse ; les sociétés, les congrès et les académies m'ont beaucoup vu, maintes fois entendu et souvent récompensé.

Il ne sera donc pas difficile à mes successeurs de retrouver et de connaître au moins le titre de mes publications. Ils seront aussi avancés que nos contemporains. Pour leur éviter toute peine, j'ai, d'ailleurs, fait publier une bibliographie assez complète jusqu'en 1904, en tête de mon livre sur la *Gastro-entérostomie*. Plus tard, nous en publierons une nouvelle. J'ai, en effet, une autre raison encore de ne pas insister plus longtemps sur ce sujet : j'ai été du siècle qui finit, j'ai pris part aux luttes qui ont amené tant de renouveau dans notre art ; nous sommes quelques camarades qui avons aidé au changement révolutionnaire maintenant accompli. Mais, si Dieu me

prête vie, je serai peut-être encore quelques années du siècle qui commence et je n'ai pas fini de travailler.

Je me figure parfois que je ne fais que commencer, bien que ma thèse date bientôt de vingt ans et que la question des *salpingites* soit déjà bien vieille ! Ce serait donc besogne à refaire ! Ce sera pour plus tard : parlons d'autre chose.

Il serait plus intéressant de passer en revue l'histoire de la chirurgie française pendant cette longue suite d'années ; mais plusieurs volumes n'y suffiraient pas. J'ai d'ailleurs effleuré ce sujet l'an dernier, dans le discours que j'ai prononcé comme président du XIX<sup>e</sup> congrès français de chirurgie, à la Faculté de Médecine de Paris. Je n'ai, pour l'instant, rien à y changer, et le lecteur pourra aisément le retrouver, s'il le désire.

C'est que le changement qui s'est effectué depuis vingt-cinq années a été si profond ! tout a été si complètement modifié, pathogénie, indications thérapeutiques, interventions, matériel opératoire ! On peut se demander ce qui reste de la pratique de nos devanciers ! Nous avons porté la chirurgie dans une foule d'affections internes que jamais ils n'auraient pu croire justiciables d'une opération. Le nombre des interventions s'est accru d'une façon extraordinaire, surtout depuis quinze ans ; aussi l'enseignement de notre art s'est-il radicalement transformé.

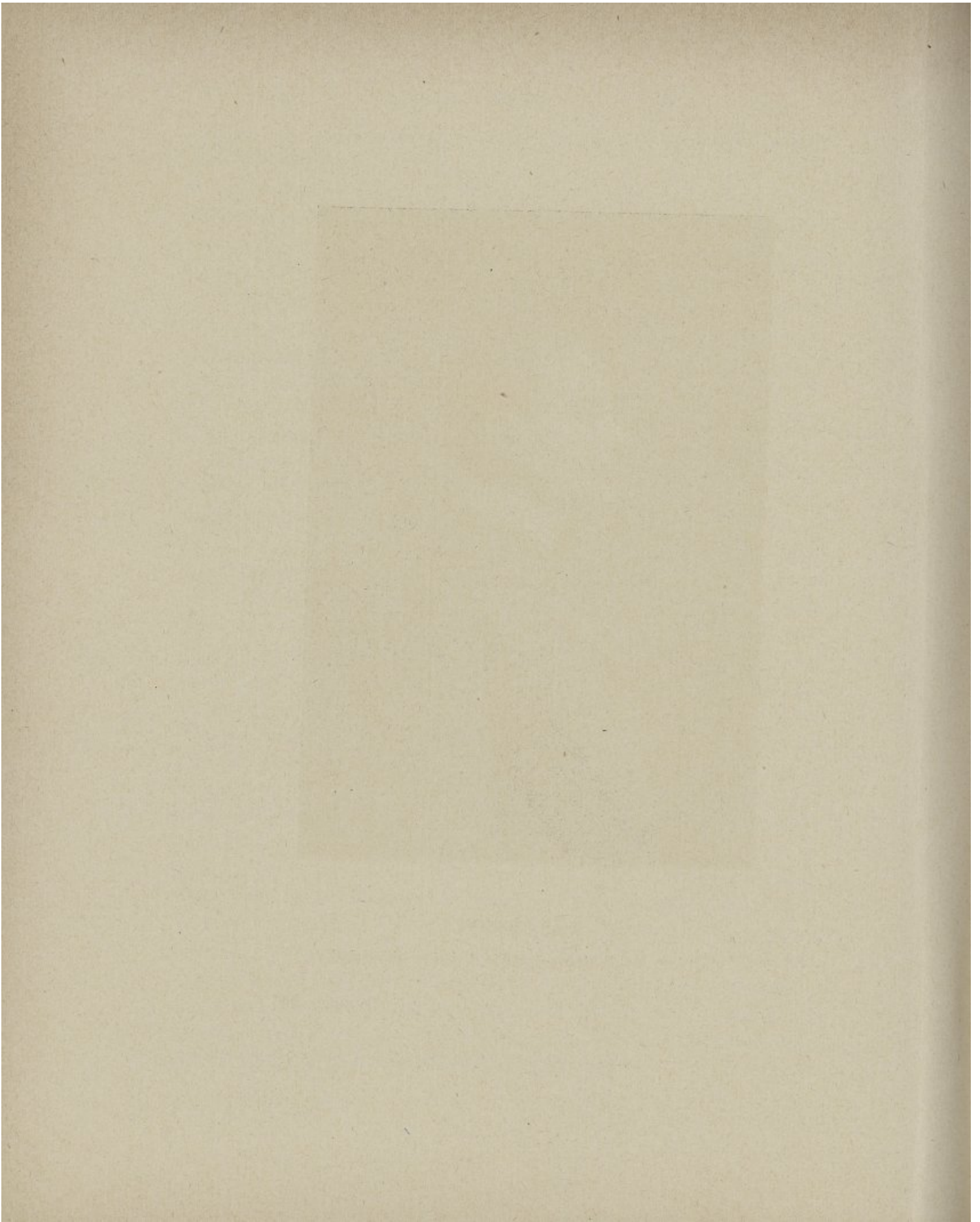
La gynécologie a été la première place forte emportée par la chirurgie moderne. Son étude relevait autrefois de la pathologie interne ; aujourd'hui elle appartient en entier à la chirurgie et à presque tous les chapitres qui ne comportaient autrefois qu'un traitement médical nous avons ajouté un traitement chirurgical qui, bien souvent, est le seul important ; qu'il s'agisse d'ablations, d'opérations radicales ou de manœuvres conservatrices comme les myomectomies, les salpingostomies ou les redressements et fixations de l'utérus, partout et toujours c'est la manœuvre opératoire, c'est l'œuvre de la main et des instruments, c'est la chirurgie qui intervient !

Il en est de même pour les autres viscères de la cavité abdominale : l'estomac, l'intestin, le foie, l'appareil biliaire, le pancréas, etc., etc. réclament de plus en plus fréquemment notre intervention. L'extension considérable de la chirurgie gastro-intestinale, à laquelle nous avons travaillé, est l'exemple le plus frappant peut-être de cet envahissement graduel de la pathologie des viscères abdominaux par la chirurgie.



RENÉ TESSON

Professeur suppléant de pathologie et clinique chirurgicales



Nous ne voulons pas seulement enlever les tumeurs, les néoplasmes volumineux; nous voulons connaître, dès qu'ils apparaissent, les troubles viscéraux avant qu'ils n'aient causé des dégâts irréparables, et nous nous efforçons de les solutionner chirurgicalement, sans attendre les efforts parfois tardifs et incomplets de la nature médicatrice !

Aussi donnons-nous la plus grande importance à l'étude attentive des troubles fonctionnels qui marquent le début des affections organiques. Nous condamnons l'attente prolongée des signes classiques qui révèlent les graves lésions des viscères d'une façon souvent beaucoup trop tardive pour qu'une bonne thérapeutique puisse en être tentée.

Notre devoir impérieux et pressant est de découvrir ces maladies à leurs premières manifestations, car c'est à ce moment qu'une intervention facile, rapide, inoffensive et efficace peut en avoir raison. Notre formule est celle que j'ai déjà préconisée : *diagnostic précoce, intervention hâtive !* Si nous attendons l'apparition des signes qui montrent la maladie d'une manière évidente, il est le plus souvent beaucoup trop tard pour opérer d'une façon sûre et utile.

Ce mouvement qui fait pénétrer peu à peu la chirurgie dans la pathologie des organes internes est vraiment la caractéristique de notre époque. Il ira s'accroissant, j'en suis convaincu, jusqu'à ce que des moyens plus puissants, des rayons inconnus, de nouveaux remèdes, des sérums encore soupçonnés viennent permettre au chirurgien de remettre dans son étui le bistouri d'acier, notre fidèle et précieux auxiliaire !

Comme je le disais au Congrès de Chirurgie, dans mon discours d'ouverture :

« Un des maîtres de la médecine, le professeur Bouchard disait naguère qu'il faisait bon vivre en ce temps, lorsqu'on s'intéressait aux choses de la médecine. Nous pouvons bien en dire autant de la chirurgie ! Ah ! nous avons vécu déjà une rude époque, nous qui avons vu disparaître l'ancienne chirurgie et naître la nouvelle !

« Je ne sais pas si nos successeurs qui, bien entendu, feront mieux et plus que nous, verront un changement aussi radical que celui auquel nous avons assisté ! Et nous pouvons nous dire que, si nous faisons en ce moment une chirurgie salubre et bienfaisante, tous, tant que nous sommes, nous n'y avons pas épargné nos peines !

« Si aujourd'hui les opérations sont-plus faciles, plus rapides, moins douloureuses, meilleures en un mot, c'est que la génération actuelle a fait un effort considérable, une œuvre immense, dont nous sommes tous les ouvriers! Instruments, appareils, installations opératoires, matériaux de pansements, procédés chirurgicaux, tout a été inventé ou rénové.

« Nous avons dû apprendre ou faire nous-mêmes la plupart des opérations que nous pratiquons journellement maintenant. Lorsque nous suivions les leçons de nos maîtres, ces opérations ne se faisaient pas encore ou ne se faisaient pas comme nous les pratiquons aujourd'hui.

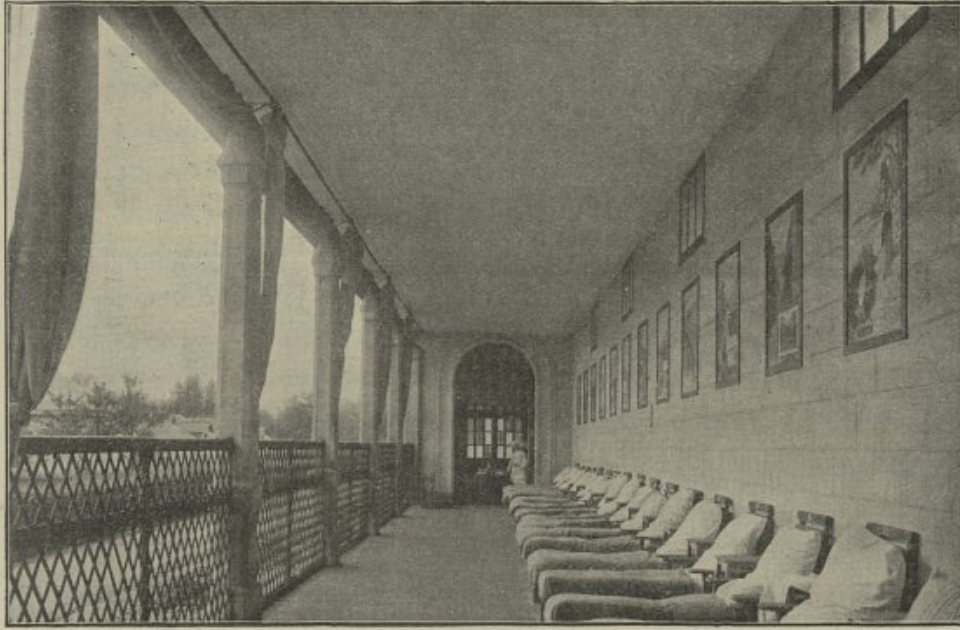
« Leurs exemples et leurs principes nous ont guidés et nous ont permis de créer des choses nouvelles. Aussi devons-nous leur garder une éternelle reconnaissance ! Mais en science le progrès ne s'arrête pas et demain nous apportera, sans doute, plus de surprises encore qu'hier !

« Travaillons ensemble pour la grandeur de la chirurgie française et pour l'honneur de notre pays !

« Le champ est vaste et jamais complètement exploré ! Au milieu des tristesses, au milieu des misères humaines, parmi les difficultés sans cesse renaissantes, soyons soutenus par la grandeur et la beauté de notre œuvre !

« Chaque pas que nous faisons en avant, chaque progrès que nous mettons au jour, épargne à l'humanité des deuils, des douleurs et des larmes ! »

A. MONPROFIT.



Galerie de cure d'air de la Clinique médicale

## Chaire de Clinique médicale

Dès la création des Cours secondaires de Médecine, l'enseignement de la clinique interne prit tout de suite la part prépondérante qui lui était due. C'était alors toute la médecine ou presque toute, et la chirurgie, qui avait eu tant de peine à se faire accepter par elle comme une sœur, le siècle précédent, était bien loin d'avoir l'importance que nous lui accordons si justement aujourd'hui.

La chaire de clinique interne eut, pour premiers titulaires, deux médecins déjà célèbres, Guérin et Maillocheau. Le premier alors âgé de 66 ans, remplit pourtant ses fonctions pendant 19 ans. Le second était dans toute la force de l'âge et dans tout l'éclat de sa renommée. Ils devaient occuper la chaire chacun six mois par an.



GUÉRIN, Georges-Dominique, était né à Angers le 24 septembre 1741. Reçu docteur en médecine à Reims en 1768, il fut nommé docteur-régent, professeur en l'Université d'Angers, le 6 février 1772, jusqu'à la suppression des Facultés en 1792. Médecin durant le même temps à l'Hôtel-Dieu, il fut, en 1792, chargé de l'hôpital militaire du Ronceray et à sa suppression rappelé à l'Hôtel-Dieu. Nommé professeur de clinique interne le 1<sup>er</sup> août 1807, il occupa sa chaire jusqu'à sa mort (1826). Élu conseiller municipal, le 19 brumaire an IX et de nouveau le 30 décembre 1814, il est mort à Angers le 4 mai 1826.

MAILLOCHEAU, Jean-Baptiste-Joseph, qui partageait la chaire avec GUÉRIN, était fils de médecin. Né à Clisson le 2 mars 1768, il se destinait d'abord à la procédure. Reçu docteur en médecine en l'Université d'Angers le 9 janvier 1792, il se fixa dans cette ville. Partisan prononcé de la Révolution, il figura aux premiers rangs des Amis de la Constitution, ce qui ne l'empêcha pas d'être mis en état d'arrestation par le Comité révolutionnaire et jugé à Paris. Absous, mais découragé, il revint à Angers, où il fut nommé, sous le Directoire, grâce à l'appui de La Réveillère-Lépeaux, médecin des prisons (messidor, an II). Un brevet en date du 20 ventôse an IV l'attacha à l'armée des côtes de Brest. En l'an V, il était secrétaire de la Société de Médecine, où l'enseignement médical avait trouvé un refuge, et inaugurait un cours de clinique dont la charge lui fut continuée en 1807. Ceci nous montre que l'enseignement avait déjà repris, du moins pour certaines branches, avant que le décret impérial vint lui donner la consécration officielle. En plus de la clinique, il fut chargé du cours de thérapeutique et de matière médicale. Démissionnaire en 1819, un arrêté du 4 septembre ou du 8 octobre lui conféra, sur la demande expresse de ses collègues, l'honorariat avec voix délibérative aux réunions. Il mourut dans sa propriété de La Haie-Longue le 16 décembre 1847. Il existe de lui, aux Archives de Maine-et-Loire, un manuscrit contenant le *résultat des expériences faites dans l'Hospice civil sur trois nouveaux modes de traitement de la gale*.

La démission de Maillocheau amena la nomination de Guépin, le 24 septembre 1819 avec la mention « Professeur-adjoint de thérapeutique et de matière médicale ». Mais le remplaça-t-il aussi à la clinique interne?

Nous le supposons sans en avoir la certitude. Ce qui paraît certain, c'est que Guépin remplaça Guérin en 1827, époque à laquelle Logerais fut également nommé professeur de clinique interne et de pathologie interne, en remplacement d'Esnault, nommé professeur honoraire. Cette même année 1827, Grégoire Lachèse, qui était depuis 1807 professeur d'hygiène et de médecine légale, est nommé de nouveau professeur de clinique interne de médecine légale et d'hygiène avec son fils Adolphe Lachèse comme adjoint. Que signifient toutes ces nominations à la même chaire ? il nous paraît nécessaire de dire, pour expliquer cette profusion, que, depuis la création des Cours secondaires jusqu'à l'organisation des Écoles préparatoires, l'enseignement clinique ne paraît pas avoir été confié exclusivement aux professeurs de clinique interne, mais semble avoir été plus ou moins l'apanage des professeurs de thérapeutique, de matière médicale, d'hygiène et de médecine légale, qui étaient en même temps chargés d'un service à l'Hôtel-Dieu. C'est sans doute à eux qu'était réservé le titre de professeur-médecin qu'on trouve employé dès 1807 pour Grégoire Lachèse par exemple. Peut-être au même titre de professeur-médecin Esnault a-t-il enseigné la clinique.

GUÉPIN, Jean-Baptiste-Pierre, était né à Angers le 6 mars 1778. Élève de l'École centrale d'Angers et en particulier pour la botanique de Merlet de la Boulaye, il prit tous ses grades à Paris et fut reçu docteur le 17 ventôse an XIII. Entièrement adonné aux études d'histoire naturelle et particulièrement de la botanique, il n'occupa la chaire de clinique que pendant dix ans, jusqu'en 1837, époque à laquelle il fut nommé professeur d'histoire naturelle. En 1853 il se retirait avec le titre de directeur honoraire de l'École, fonction qu'il remplissait depuis 1848. Il mourut à Angers le 11 février 1858. Malgré ses charges nombreuses et ses travaux considérables, il accepta les fonctions de premier adjoint sous le mairat de Giraud. Il légua à la ville son herbier et sa bibliothèque. Outre sa *Flore de Maine-et-Loire* et de nombreux articles, il écrivit encore des *Notes sur l'hybridation des Orchidées*; *simple esquisse littéraire et botanique sur Horace*, etc., etc.

Comme nous l'avons tout à l'heure exposé, cette même année 1827 (30 avril), Logerais était nommé professeur de clinique et de pathologie interne.

A cette même date, Laroche Victor était nommé professeur-adjoint et attaché à cette chaire, tandis que Bigot était, au même titre de professeur-adjoint, attaché à la chaire de clinique interne, de thérapeutique et de matière médicale.

LOGERAIS, Jean-François, naquit vers la fin de 1780 à Champigné. C'était le fils d'un officier de santé de cette commune, dont il fut maire pendant de très longues années. — Reçu docteur à Paris, le 12 messidor an XI, le jeune Logerais alla suivre en simple étudiant les cours de la Faculté de Montpellier et ne revint à Angers qu'en 1804. Nommé en 1827, il ne devait occuper sa chaire que trois ans. Il résigna ses fonctions en 1830, après avoir refusé de prêter serment à la Royauté constitutionnelle, et se retira à Champigné, où il mourut le 12 septembre 1861.

La démission de Logerais laisse de nouveau la chaire vacante. Elle fut remplie par la nomination de Victor Laroche (16 décembre 1830), déjà professeur-adjoint depuis le 30 avril 1827. Son jeune frère Édouard Laroche fut nommé adjoint à sa place.

Victor LAROCHE était le fils aîné de Claude-Nicolas Laroche, mort le 20 janvier 1859, à l'âge de 90 ans, après une brillante carrière politique et médicale. Après avoir servi glorieusement et surtout humainement pendant les guerres de Vendée, il revint exercer, dans sa ville natale, sous les conseils de Mirault le père. Membre correspondant de l'Académie de Médecine, médecin des épidémies, membre du Conseil d'hygiène, il fut aussi conseiller municipal et adjoint sous le second mairat d'Auguste Giraud. Victor Laroche avait en son père un trop bel exemple pour ne pas le suivre. Né à Angers le 15 octobre 1797, il fut reçu docteur en médecine à Paris et revint, quelques années plus tard, se fixer à Angers. Comme son père, il fut conseiller municipal d'Angers et remplit les fonctions d'adjoint depuis 1859 jusqu'à sa mort, le 19 juin 1865.

Il occupa la chaire de clinique interne depuis 1830 jusqu'en 1837, époque à laquelle il prit celle de pathologie interne, et fut remplacé par Bigot. On a de lui un éloge d'Ollivier Prosper, discours prononcé à la rentrée de l'École de Médecine le 3 novembre 1845. M. le D<sup>r</sup> QUINTARD a tracé de lui, dans le tome II des *Archives Médicales d'Angers*, un portrait élégant.

Victor Laroche eut pour adjoint son frère Édouard, plus jeune que lui de six ans, puisqu'il était né en 1803. Reçu docteur à Paris, le 30 avril 1827, il fut, en 1831, nommé médecin en chef des salles militaires (bâtimens Saint-Nicolas, puis hôpital Saint-Jean) jusqu'en 1856. Médecin des épidémies, membre du Conseil d'hygiène qu'il présidait encore en 1872, il était de plus médecin du Lycée, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort (4 mars 1875). Il avait été nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 11 novembre 1873.

On a de lui plusieurs mémoires et un discours de rentrée (23 novembre 1854) qui a pour titre *Devoirs et qualités des médecins* (in-8° de 25 pages).

Le 30 septembre 1837, Bigot, déjà professeur-adjoint depuis 1827, fut nommé professeur de clinique interne et renommé le 31 mars 1841, lors de la première réorganisation des Écoles. A partir de cette époque, la chaire devint unique et la succession des professeurs est facile à suivre. C'est, pour ainsi dire, une seconde période qui commence pour la vie de nos Écoles. Avant d'en aborder l'historique, il nous paraît nécessaire de parler encore d'un de nos maîtres les plus éminents qui eut aussi, depuis 1827, le titre de professeur de clinique interne ajouté à celui de professeur d'hygiène et de médecine légale qu'il avait déjà depuis 1807.

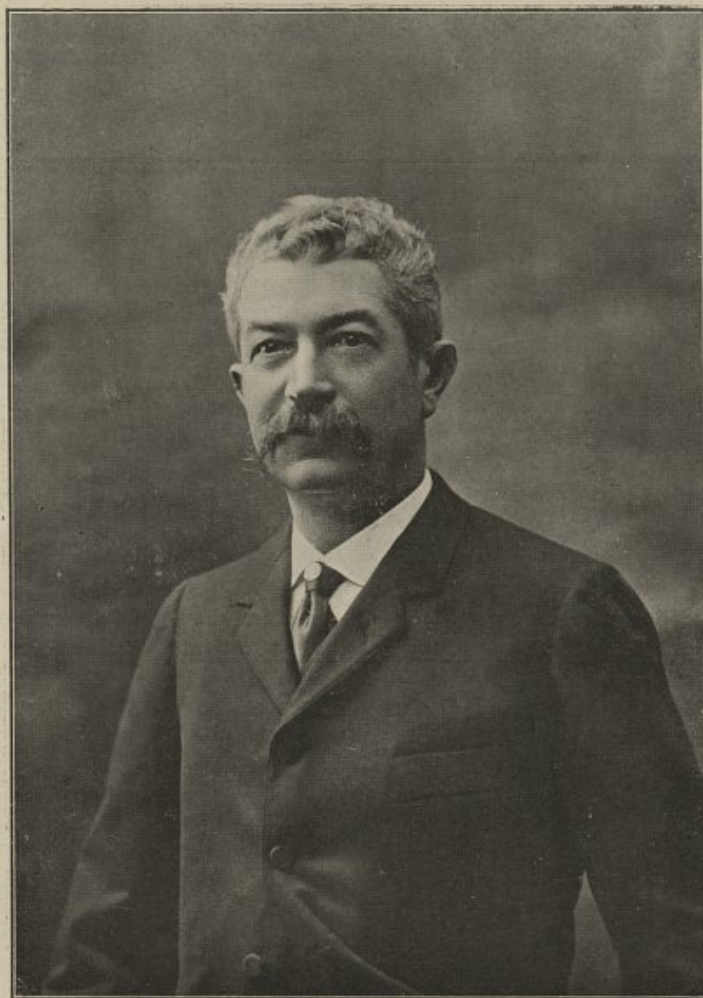
Comment, en effet, dans l'histoire de notre École, taire le nom de Grégoire Lachèse, qui avait comme adjoint dans sa chaire son fils Adolphe Lachèse. Il conserva ses fonctions jusqu'à sa retraite, 26 octobre 1842, date à laquelle il fut élevé à l'honorariat. Il était, depuis 4 ans, directeur de l'École. Mais sa carrière n'était point finie : il vécut encore 21 ans et ne mourut que le 8 avril 1863, dans sa 90<sup>e</sup> année.

Grégoire LACHÈSE est une belle figure des hommes de la Révolution et de l'Empire et sa vie mouvementée mérite un court résumé. Fils de Jean-Grégoire, maître en chirurgie à Candé, Grégoire Lachèse naquit en cette ville le 15 septembre 1773. Élevé à la Jean-Jacques, c'est-à-dire nourri par sa mère, jamais emmaillotté ni contraint de dormir ou de manger à heures réglées, élevé sans rien apprendre jusqu'à l'âge de neuf ans, il donna l'exemple d'une rare vigueur de santé et de caractère. Du collège de Châteaugontier, où il fit ses études, il vint à Angers étudier la médecine. Il y était depuis

deux ans à peine quand il se fit inscrire, le 7 avril 1795, au deuxième bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, que commandait Desjardins, et fut commissionné avec le titre de chirurgien de 2<sup>e</sup> classe. Pendant deux ans il prit part à la première campagne de Vendée. C'est dans cette campagne que l'on raconte qu'il demanda à Hoche la grâce de Bourmont et qu'il obtint du général républicain, avec l'appui du colonel de Montbrun, ancien officier sous Louis XVI, la grâce du futur maréchal de France dont le rôle à Waterloo est resté une énigme historique. Il accompagna Hoche à l'armée de Sambre-et-Meuse et prit part à la victoire de Neuvied. Le tableau qui rappelle ce combat, au Musée de Versailles, montre le général Hoche suivi d'un jeune chirurgien : c'est Grégoire LACHÈSE. Il revient à Paris, après Campo-Formio, y suit les cours de Corvisart et s'y marie. Le 18 frimaire an IX, il obtient au concours la charge de chirurgien de 1<sup>re</sup> classe au premier bataillon de la garde consulaire et nous le retrouvons avec le titre de chirurgien principal au camp de Boulogne. Il n'en passe pas moins sa thèse de doctorat, le 27 frimaire an XII. Elle avait pour titre : *Essai sur l'hygiène militaire*. Nommé chirurgien-major de 1<sup>re</sup> classe au régiment de chasseurs à pied de la Garde impériale, à peine âgé de 30 ans, il pouvait tout espérer; mais il était marié et père de deux enfants : il donna sa démission avec un serrement de cœur et vint se fixer à Angers, le 8 février 1805.

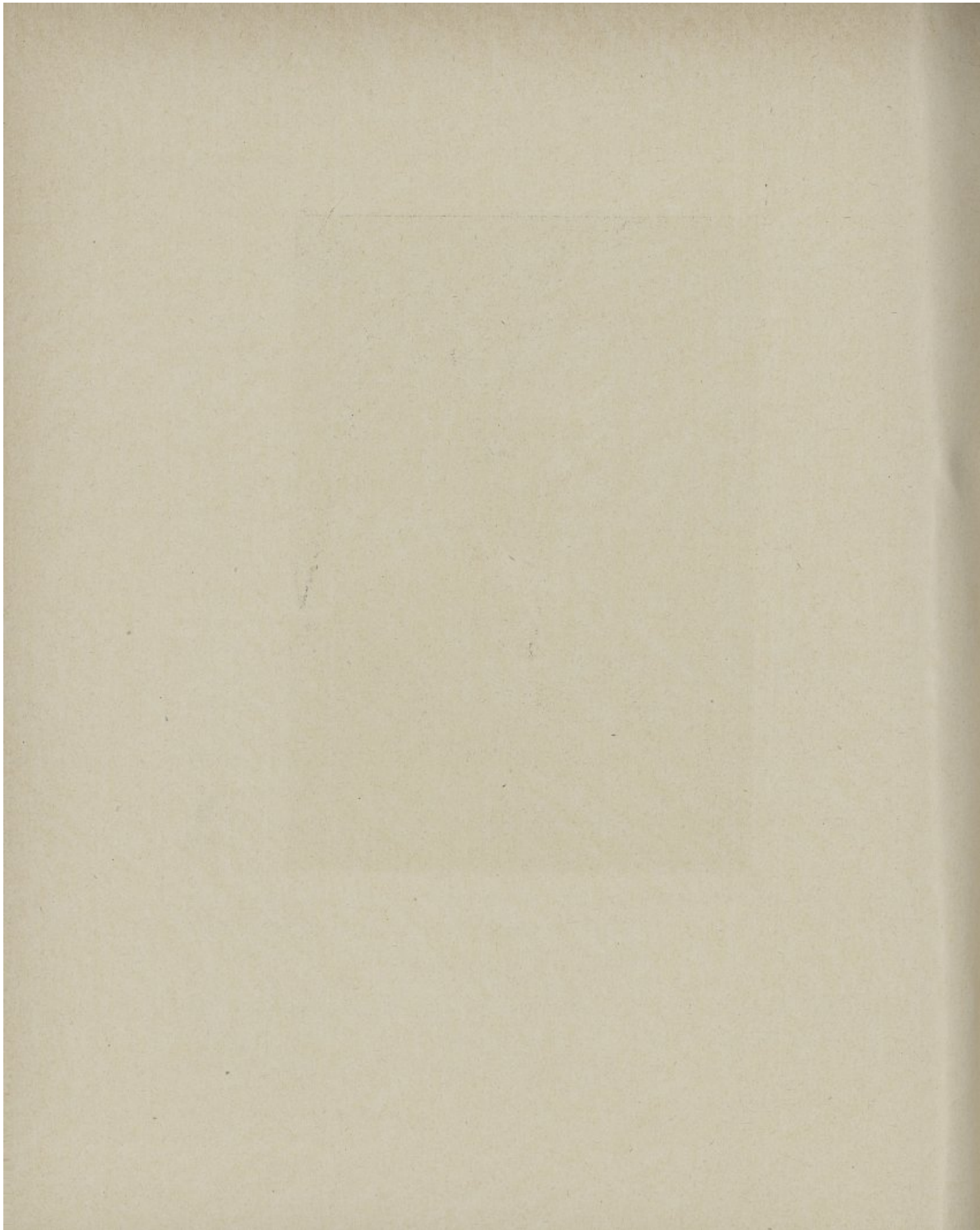
Médecin du Lycée le 23 février 1805, il est nommé en 1807 professeur à l'École, médecin de l'École des Arts en décembre 1815 et chirurgien-major de la Garde nationale (8 août 1830). Fondateur et président de la Société de Médecine, il fut l'inspirateur de l'Association médicale de Maine-et-Loire. Le 30 mai 1827 il est chevalier de la Légion d'Honneur. Directeur de l'École le 20 avril 1838, il démissionne en 1842, à la suite des votes du Conseil municipal et du Conseil général qui lui parurent défavorables aux intérêts de l'enseignement. Il fut remplacé par Guépin.

Il est difficile de dire ce qu'était le cours d'hygiène et de médecine légale dont il était chargé. Il est vraisemblable que la première partie en était la plus importante, mais on peut aussi supposer que sa grande expérience lui permettait d'avoir sur la médecine légale, et en particulier sur les plaies par armes à feu, des vues personnelles et éclairées.



L. JAGOT

Professeur de clinique médicale



Depuis la réorganisation de 1841, la chaire de clinique interne est unique et a été successivement occupée par Bigot (1841-1861), Farge (1861-1892), Feillé (1892-1898), à qui succède le titulaire actuel.

BIGOT, Théodore-Charles, naquit à Angers, le 5 février 1795 (17 pluviôse an III), fit ses études à notre École et fut quatre ans interne, ayant pour collègues Bérard aîné, Ollivier et Ménière. Reçu docteur à Paris, le 21 août 1821 avec sa thèse *Dissertation sur les tumeurs graisseuses du péritoine qui peuvent simuler les hernies*, il revint à Angers où les soins qu'il donna à Billard le mirent en vedette. Il fut nommé professeur-adjoint en 1827 et titulaire en 1841. Membre de la Société de Médecine en 1827, il la présida de 1840 à 1850. En 1832, il se rend à Nantes avec Godfroi et Mirault pour y étudier le choléra et rend compte de sa mission dans une lettre au maire. En 1834 il soutint contre Ouvrard une brillante polémique sur l'homéopathie pour laquelle il proclame « sa profonde incrédulité ». Nous le voyons vice-président du Conseil d'hygiène et de salubrité ; président de l'Association Médicale de Maine-et-Loire. Il fut, de plus, l'un des fondateurs et resta administrateur de nos écoles laïques et gratuites. Élu Conseiller municipal, il le demeura pendant 37 années consécutives jusqu'à sa mort.

« A son savoir Bigot joignait une belle figure, des traits réguliers, un regard profond et fin, une physionomie pleine de dignité; c'est plus qu'il n'en faut pour justifier son succès comme médecin. Comme professeur, dit Émile Laroche, le D<sup>r</sup> Bigot avait une parole abondante et facile et s'exprimait avec une autorité particulière. Il aimait à traiter un sujet dans tous ses détails et je me souviens encore de ses leçons sur la fièvre typhoïde, la dothiënterie, comme il préférait l'appeler, dans laquelle il nous exposa successivement les théories et les traitements jusque-là connus. Mais c'était toutefois au lit du malade que son enseignement était surtout instructif. » N'est-ce pas là, en vérité, la première qualité d'un professeur de clinique ? Il fut longtemps aussi membre de la Commission des Hospices. Il mourut le 19 octobre 1869. Il était chevalier de la Légion d'Honneur depuis 1850.

FARGE, Émile, succède à Bigot en 1861. La plupart de nos lecteurs ont été les élèves du professeur Farge. Le portrait que le D<sup>r</sup> Gripat a tracé de



lui dans les *Archives Médicales* est parfait dans sa brièveté. Nous ne pouvons faire mieux que de lui en emprunter les principaux traits. « Physionomie originale que celle du professeur Farge ; toujours pressé, toujours lisant, il court de l'hôpital au chevet de ses nombreux clients, auxquels il apportait, avec le remède qui guérit, la parole réconfortante de l'ami. Clinicien consommé, ayant beaucoup lu et tout retenu, il avait aussi bien observé. Des connaissances étendues et des aptitudes variées lui permettaient de discuter avec une égale autorité littérature, philosophie, histoire, archéologie, numismatique, bibelots, sciences physico-chimiques, anthropologie, peinture et musique. Avec cela physionomie aimable, sourire facile, œil pétillant de malice, parole abondante et claire, il avait tous les moyens de séduction qui mettent l'homme hors de pair. »

Nous n'ajouterons qu'un mot : il a fait des élèves. C'était un maître et, depuis près de dix ans que nous enseignons dans les mêmes salles, où il a enseigné plus de trente ans, il nous est impossible de traiter d'aucun sujet sans être guidé par le clair souvenir de ses leçons si longtemps suivies et par son ombre quasi présente.

Sa vie est un modèle d'unité. Né à Angers le 22 mai 1822, il fit de brillantes études au collège de Combrée, puis au Lycée d'Angers. Externe, puis interne et prosecteur à Angers, il fut externe à Paris et revint à Angers pour y être chef des travaux anatomiques.

Professeur suppléant (1854), chargé des cours d'histoire naturelle, chimie et toxicologie (1856), il est nommé, en 1861, professeur de clinique interne, directeur de l'École (1871-1879), professeur honoraire (1892). Le professeur Farge avait été deux fois président de la Société de Médecine (1867 et 1881). Directeur de l'École supérieure des Sciences et des Lettres, où il professait l'histoire naturelle (1855 à 1871), président de l'Association médicale de Maine-et-Loire (1883-1895), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts (1894-1895), conseiller municipal d'Angers (1870) et de Durtal, il était en outre officier de l'Instruction publique (1856) et chevalier de la Légion d'Honneur (1874); en 1891 il avait été élu membre correspondant de l'Académie de Médecine.

FEILLÉ, Jules, recueillit le lourd héritage du professeur Farge. Mais il y était bien préparé. Né à Laval en 1831, le Dr Feillé fit ses études aux

Lycées de Laval et d'Angers et fut un des premiers présidents de l'Association amicale des Anciens élèves de ce Lycée. Il fit ses études médicales à Angers et fut reçu à Paris, le 11 novembre 1856, avec une thèse sur un sujet de gynécologie. Il vint alors s'établir à Angers, où il fut le protégé du savant professeur Dumont. Le 16 avril 1861 nous le trouvons professeur suppléant de thérapeutique et de matière médicale et titulaire de cette chaire en octobre 1867. L'année d'après, il fut appelé à la chaire de pathologie interne qu'il occupa jusqu'en 1892. Appelé à la chaire de clinique à la mort de Farge sa santé ne lui permit de l'occuper que six ans et ce fut pour lui « un douloureux devoir » de s'en dessaisir.

Médecin-adjoint des hôpitaux en 1857, médecin en chef en 1868, il faisait dans son service des leçons au lit du malade que tous les élèves de cette époque se rappellent avec reconnaissance, car ils y ont appris l'examen attentif des malades enseigné avec une conscience scrupuleuse et un art consommé.

Feillé fut de plus médecin des prisons, membre et vice-président, à la mort de Guichard père, du Conseil départemental d'hygiène ; président de la Société de Médecine. Il fut nommé officier d'Académie en 1879 et officier de l'Instruction publique en 1893.

Nous ne pouvons que payer bien faiblement une grande dette de reconnaissance en répétant ce que nous avons dit jadis ailleurs : Le Dr Feillé était l'homme modeste et consciencieux par excellence ; sa vie est, pour ceux qui l'ont connu et aimé, un modèle qu'il suffirait de suivre pour atteindre la perfection. Il n'est pas banal de dire que sa mort fut un deuil pour ses élèves et ses amis.

En 1892, la chaire de clinique passa entre les mains du titulaire actuel.

#### SUPLÉANTS DE CLINIQUE INTERNE

Depuis les décrets de 1840, aux professeurs-adjoints avaient succédé les professeurs suppléants. Ceux qui nous occupent sont chargés de la suppléance des chaires de clinique interne, de pathologie interne et même de thérapeutique, jusqu'à ce que cette chaire ait été remplacée par celle de bactériologie.

Les suppléants de clinique interne ont été :

Dumont, 5 octobre 1856.

Dezanneau, 31 juillet 1861.

Bahuaud, 12 novembre 1864.

Briand, 6 juin 1873.

Jagot, 22 mai 1882.

Thibault, 19 novembre 1891.

Roguet, 20 avril 1900.

DUMONT, Joseph, était né à Angers, le 9 août 1797. Après de brillantes études au Lycée et quelques années passées dans l'enseignement, il prit ses inscriptions à l'École de Médecine d'Angers et fut reçu à Paris le 4 août 1828. Attaché à l'École des Arts et aux prisons, professeur suppléant de l'École de Médecine (1856), il se retira peu à peu de toutes ces fonctions pour se consacrer presque exclusivement aux lettres antiques qui furent la passion de sa vie. Latiniste, hébraïsant, mais surtout helléniste, il écrivit, sous le couvert de l'anonymat à Villemain, qui excellait dans le genre, des lettres en grec d'un si pur atticisme qu'elles l'intriguèrent au plus haut point. Il laissa des travaux très nombreux, dont la surprenante variété démontre l'étendue de ses connaissances. Médecine, physiologie, histoire, littérature, philosophie, rien ne lui est étranger, et partout dans ses écrits éclate librement l'expression de ses idées indépendantes. Il mourut à Angers le 28 décembre 1867. Le directeur Daviers et l'Inspecteur d'Académie de Lens firent un discours sur sa tombe.

A Dumont succède DEZANNEAU qui, nommé plus tard professeur de clinique chirurgicale, montrait souvent à ses élèves qu'il était aussi un chimiste instruit et un médecin distingué, pour leur plus grand bien et celui de ses malades.

BAHUAUD, Julien, le remplace. Ancien interne des hôpitaux de Paris, il appliquait dans ses leçons, ainsi qu'au lit du malade, ses fortes connaissances thérapeutiques, qu'il put encore développer quand il fut devenu titulaire de cette chaire.

Après lui BRIAND, Ernest (1842-1896), médecin consciencieux, travailleur persévérant, mort prématurément.

JAGOT lui succéda (1882-1894), puis THIBAULT (1894-1900). L'un est actuellement titulaire de la chaire de clinique interne et l'autre de pathologie interne.

ROGUET remplit aujourd'hui la place.

#### CHEFS DE CLINIQUE

La réorganisation de l'École de Médecine (1890) amena la création des chefs de clinique. Il serait injuste de passer sous silence, dans l'histoire de cette chaire, les noms de ces précieux collaborateurs.

Le premier fut CHARIER (9 novembre 1889), qui ne remplit les fonctions que deux ans, ayant vite dirigé ses études vers la chirurgie.

Il fut remplacé par THIBAULT, clinicien distingué, actuellement professeur de pathologie interne.

LEPAGE lui succéda en mars 1893. Ancien interne de l'Hôtel-Dieu d'Angers, Lepage avait exercé assez longtemps à la campagne; mais il n'y avait pas perdu le goût de l'étude et il accepta avec joie de se remettre à la clinique avec son ancien maître, le professeur Feillé.

Démissionnaire en 1897, Lepage céda sa place à COCARD, qui venait d'être reçu docteur et qui ne l'occupa que fort peu de temps, la mort de son beau-père Dezanneau et ses mérites personnels lui ayant tout de suite donné une clientèle qui lui laissait peu de loisirs.

ROGUET fut choisi par le titulaire actuel. Ancien interne à l'Hôtel-Dieu, professeur suppléant en 1900, Roguet apporta dans ses fonctions un zèle constant et un savoir éclairé que surent apprécier les générations d'élèves qui se sont succédé dans le service. Il a démissionné en novembre 1907 et a été remplacé par le Dr DENÉCHAU, ancien interne des hôpitaux de Paris.

#### ANNEXES DE LA CHAIRE DE CLINIQUE INTERNE

I. *Chaire de clinique des maladies mentales.* — Depuis les débuts de sa direction, le Directeur Legludic désirait vivement que l'enseignement des maladies mentales entrât dans le cadre des études de notre École. Il esti-

mais avec raison que, tant au point de vue de son instruction générale qu'à celui du rôle que tout médecin peut être appelé à jouer comme médecin-légiste, il importait que tout étudiant pût voir de près des aliénés, pût au moins connaître les divisions de la psychiatrie et les différents types que revêtent les vésanies.

Il demanda au Dr Petrucci, directeur de l'Asile de Sainte-Gemmes depuis le 24 décembre 1879, de vouloir bien se charger d'un *Cours complémentaire des maladies mentales*, qui devait être fait à l'asile même, avec présentation de malades, et revêtir ainsi la forme de leçons cliniques.

Le 1<sup>er</sup> avril 1900, PETRUCCI fut chargé d'un *Cours libre de clinique des maladies mentales* et il le fit jusqu'à sa retraite en 1906. Les élèves étaient conduits à l'asile par une voiture que l'École mettait à leur disposition. L'expérience et le savoir du maître donnèrent à ces cours le plus vif intérêt et assurèrent leur succès. On put ainsi utiliser une mine d'enseignements restée jusque-là inexploitée et plusieurs de nos élèves sentirent là naître en eux leur goût pour la médecine mentale et se présentèrent avec succès aux concours pour les Asiles d'aliénés de la Seine et des départements.

II. *Cours de spécialités.* — Le professeur actuel de clinique interne jugea aussi qu'avec l'extension incessante des connaissances médicales, il ne pouvait assumer seul l'enseignement de la clinique. Avec l'autorisation du directeur et son bienveillant appui, il fit appel au zèle et à la bonne volonté de jeunes médecins spécialistes pour compléter son enseignement. C'est ainsi que le Dr PAPIN, chef du laboratoire de bactériologie, entretint plus d'une fois les élèves des travaux les plus récents d'hématologie. Le Dr ALLANIC a fait à la clinique plusieurs leçons sur les maladies de l'estomac (chimisme stomacal, etc.). Enfin le Dr LÉON, spécialisé dans les maladies du nez, du larynx et des oreilles, fait, une fois par semaine, depuis trois ans, des conférences pratiques sur cette branche de l'enseignement, précédées d'une consultation externe et suivies des interventions jugées nécessaires. Les élèves ont montré par leur assiduité à ces leçons qu'elles répondaient à un besoin réel.

## SALLES ET BATIMENTS DE LA CLINIQUE

La clinique interne dispose actuellement, pour son enseignement :

1<sup>o</sup> De *deux* salles d'hommes ; l'une de vingt-deux lits pour les maladies générales, avec une petite salle d'isolement à un lit pour les malades agités ou suspects d'affection contagieuse. Une petite salle de bain avec chauffage au gaz permet de donner aux malades les soins nécessaires sans les sortir de la grande salle.

La deuxième salle, de vingt lits, est réservée aux tuberculeux et constitue un service à peu près isolé des autres salles. Une petite salle annexe de deux lits permet d'isoler les malades très gravement atteints.

Une salle à manger pour les malades qui peuvent se lever, des cabinets d'aisances spéciaux et une très belle galerie de cure d'air avec vingt chaises longues complètent une organisation que bien des hôpitaux de province et même de Paris pourraient envier ;

2<sup>o</sup> D'une salle de femmes de vingt-trois lits ; deux petites : une de deux lits et une d'un seul. Cette salle est également pourvue, depuis deux ans, d'une galerie de cure d'air avec dix chaises longues ;

3<sup>o</sup> D'un service d'enfants de un an à six ans, de quatorze lits, auquel seront bientôt annexés, nous l'espérons, deux lits d'adultes pour que l'on puisse recevoir deux mères allaitant leurs enfants malades.

Enfin l'Administration hospitalière a autorisé le professeur de clinique à recevoir dans son service, jusqu'à concurrence de deux lits aux hommes et deux aux femmes, des enfants de six à quinze ans, atteints de maladies dont l'étude pourrait être de quelque utilité pour l'enseignement de nos élèves.

Au quartier des hommes, une salle de conférences est exclusivement réservée à la clinique interne.

Ce court exposé montre que cette chaire, qui peut espérer mieux, est dès aujourd'hui en mesure de faire face aux exigences de l'enseignement.

L. JAGOT.





G. ROGUET

Professeur suppléant de pathologie et de clinique médicales







Maternité de l'Hôtel-Dieu

## Chaire de Clinique obstétricale

Lorsque le décret de 1807 organisa à Angers des cours d'instruction médicale étroitement rattachés au service hospitalier, véritable École réclamée depuis bien longtemps, une grande place fut faite à l'enseignement des accouchements.

L'étude de cette partie de l'art apparaissait, tant au point de vue médical qu'au point de vue social — on disait alors humain — comme l'une des plus importantes. Et, si les diverses autorités de la ville et du département, soucieuses de voir rétablir à Angers la Faculté disparue, tentèrent en vain, dès le début de la Révolution, d'obtenir un établissement de cet ordre, faisant valoir la situation centrale d'Angers dans la région de l'Ouest et la valeur du personnel dont la cité disposait, du moins, s'efforcèrent-ils — au moment où l'organisation ancienne craqua — de maintenir à Angers l'institution reconnue si utile du cours local de sages-femmes, en le transformant en cours départemental. Ils voyaient là un moyen nécessaire pour lutter contre les

maux signalés alors avec tant de force : « enfants mutilés, enfants regardés comme morts que des soins bien entendus eussent rappelés à la vie, accouchements prompts suivis de mort aussi prompte, infirmités causées par des manœuvres cruelles et téméraires et dont les suites pénibles et dégoûtantes, considérées du côté politique, deviennent plus pernicieuses que la mort ! tout cela causé par l'ignorance des sages-femmes. »

Ce cours d'instruction des sages-femmes avait été institué dans les principales villes de la généralité de Tours (vingt-et-une), à la suite des résultats excellents obtenus par l'enseignement donné de ville en ville, en 1778, par M<sup>me</sup> du Coudray. Il l'avait été, en 1779, sur les instances, en grande partie, d'un jeune maître en chirurgie d'Angers, docteur en médecine et accoucheur déjà réputé, Michel CHEVREUL, dont le rôle devait être considérable dans le rétablissement de l'enseignement médical à Angers, et Michel Chevreul, en même temps que démonstrateur pour Angers, avait été nommé inspecteur général des cours pour toute l'étendue de la généralité, qui comprenait l'Anjou, le Maine et la Touraine. Ce cours avait cessé d'exister par suite de la suppression des généralités et Chevreul avait cessé ses leçons au moins officiellement.

Ce cours disparu, les administrateurs du département de Maine-et-Loire, nouvellement formé, ne tardèrent pas à le rétablir. En 1790, Michel Chevreul, qui semble avoir eu sur eux une grande influence, leur adressait un *Projet sur l'établissement des cours d'accouchement en faveur des sages-femmes*, dans lequel, exposant les motifs que nous avons mentionnés, il demandait le rétablissement du cours, tout en proposant une réduction de la multiplicité des écoles et une plus longue durée des leçons — deux séries de cours pour chaque élève. En même temps, il signalait diverses réformes concernant la nécessité de l'enseignement gratuit et le recrutement des professeurs. Ce mémoire était complété par un autre, *Réflexions sur le projet d'un établissement en faveur des enfants trouvés de la ville d'Angers*, dans lequel il émettait des vues extrêmement justes sur la nécessité de l'hospitalisation et du traitement des mères et des nourrissons syphilitiques.

Dès 1791, le Conseil général du département de Maine-et-Loire le désignait comme professeur d'accouchements à Angers, avec mission de donner un cours particulier d'accouchements pour les élèves sages-femmes de ce département. Le Département faisait droit pour une grande part à ses requêtes ;

le cours devait être fait tous les ans, à Angers, un seul cours étant suffisant pour tout le département ; deux cours devaient être suivis par chaque élève. Mais une amélioration définitive allait transformer cette institution. Le Département, acceptant les idées qui lui étaient soumises et jugeant qu'il pourrait devenir plus utile en y joignant la pratique à la théorie, la clinique au mannequin, prit les mesures suivantes. On réunit dans le même lieu un dépôt pour les enfants exposés — les enfants de la Patrie, — un hospice pour les femmes et filles pauvres en couches et un établissement dans lequel les sages-femmes — sages-femmes de la campagne et élèves — devaient être *logées* et nourries pendant le temps des cours gratuits qui y étaient installés. C'était le principe fécond de l'internat pour les élèves sages-femmes, nécessaire à l'instruction pratique. Le Conseil général « pensa, dit Chevreul, que les élèves, en assistant aux accouchements qui se feraient dans cet hospice et en pratiquant elles-mêmes, vers la fin de leur instruction, les accouchements qui leur seraient confiés, apprendraient à faire l'application des principes qu'elles auraient reçus, qu'obligées de donner des soins aux femmes enceintes malades et aux femmes en couches, elles puiseraient dans cette occupation des connaissances qui les rendraient bien plus utiles à l'humanité dans la pratique de leur art, en les mettant dans le cas de détruire une foule de préjugés toujours plus ou moins dangereux ». Une sage-femme en chef fut attachée à ce service. C'est peut-être un des premiers établissements de ce genre formés en France. Michel Chevreul fut, par un arrêté du Département du 13 juillet 1792, mis à la tête de ce service comme professeur et comme médecin.

Le cours devait commencer le 13 juillet ; mais « les circonstances malheureuses où s'est trouvé le Département depuis l'affreuse guerre de Vendée ayant suspendu cet établissement de bienfaisance et d'humanité... si nécessaire, en raison de ce que nombre de femmes et d'enfants sont victimes des manœuvres téméraires et inconsidérées des sages-femmes, suite de leur ignorance », ce ne fut que le 1<sup>er</sup> fructidor an II, sur les instances de Chevreul, que le cours public et gratuit d'accouchements fut ouvert (18 avril 1794).

Il continua alors d'une façon à peu près régulière, non sans quelques interruptions officielles, notamment en l'an X (an 1801 et suivants), dues à l'impossibilité de trouver les fonds nécessaires. Le local choisi ne se prêtait guère, il est vrai, à l'instruction. Les cours libres et gratuits le remplaçaient

chaque fois, d'ailleurs, qu'il était suspendu et l'organisation, en tout cas, persistait. En 1805, Chevreul avait, à son cours libre, huit élèves, dont sept seulement savaient lire et écrire ou savaient seulement lire. C'est une de ces élèves qui fut envoyée à la Maternité de Paris en 1807.

La création d'une véritable Maternité à l'Hôtel-Dieu, dans des conditions très bonnes d'hygiène, d'aération et d'isolement, le 23 messidor an XIII, en vertu d'une délibération de l'administration hospitalière, approuvée par le préfet Nardon, le 11 thermidor an XIII (13 juillet 1805), allait fortifier l'enseignement des accouchements et préparer les voies à l'École future.

La création de cette Maternité fut faite en vue de recevoir, pour faire leurs couches, les pauvres femmes et filles enceintes de l'arrondissement d'Angers et encore pour rapprocher et réunir dans un même hospice la salle d'accouchements et le cours d'accouchements, qui ont une connexion et un rapport ensemble et doivent se prêter un mutuel secours.

Cette Maternité était destinée, en outre, à guérir toutes les maladies dont peuvent être attaquées les femmes enceintes, soit avant, soit après leurs couches. Elle continuait, à cet égard, la salle de l'Hôtel-Dieu, dite des Commères, destinée aux femmes qui accouchaient dans le cours d'autres maladies et à celles qui étaient reçues à l'Hôtel-Dieu pour être guéries de maladies survenues à la suite de leurs couches, salle qui ne manquait jamais de malades et dont l'existence à l'Hôtel-Dieu était nécessaire. Ce pourquoi, en dehors d'autres considérations touchant les ressources de l'établissement en salles, dortoirs, espaces libres utiles aux élèves sages-femmes, on avait placé la Maternité à l'Hôtel-Dieu. Le local des Carmélites, où était le précédent hospice de la Maternité, était d'ailleurs impropre à l'usage qu'on en voulait faire et les sages-femmes devaient loger en face, à la maison dite de la Providence.

La délibération qui créait la Maternité chargeait M. Chevreul, médecin-chirurgien, médecin de l'hôpital des Enfants-Trouvés, professeur du cours d'accouchements, de diriger le service. Les sages-femmes devaient y suivre deux cours, de chacun trois mois, afin de pouvoir se présenter au jury de médecine, conformément à la loi du 19 ventôse an XI, pour y être reçues et être pourvues d'un diplôme qui les autorisât à exercer si elles étaient jugées assez instruites.

En 1806, il y avait à la Maternité douze élèves et les cours continuèrent

alors régulièrement, sauf une année, en 1813, où le cours fut suspendu, l'administration hospitalière ne pouvant se faire rembourser par le Département les sommes nécessaires. Les élèves de 1812 furent, d'ailleurs, admises à suivre les cours de 1814. Depuis 1807, ce cours était rattaché à une formation officielle, les Cours d'instruction médicale, dont nous avons à nous occuper.

Prête pour la réglementation officielle des cours de sages-femmes, cette Maternité était prête encore, lorsque le décret de 1807 intervint, pour former une École pratique infiniment précieuse pour les élèves internes de l'École de Médecine, qui allaient être obligés d'en suivre alternativement la clinique et d'en faire le service en qualité d'élèves.

Tout était prêt pour l'installation de l'enseignement obstétrical complet en cette année 1807.

Les étudiants ne manquaient pas non plus, en dehors des sages-femmes. Outre le cours départemental des sages-femmes, enseignement quasi officiel, il y avait à Angers, depuis l'an IV, des cours d'accouchements, libres et gratuits d'ailleurs, professés par le même Chevreul.

Avant la Révolution, la Communauté des Chirurgiens d'Angers donnait, depuis 1771, à côté et au détriment de la Faculté chancelante, qu'elle tendait à absorber au moment de la Révolution, des cours d'anatomie, d'opérations et d'accouchements. Ces cours avaient un plein succès et se donnaient, devant de nombreux élèves, dans un amphithéâtre, Saint-Côme, que la communauté — qui n'avait, d'ailleurs, ni le rang ni le titre de collège — avait fait bâtir à ses frais. Ces cours, auxquels coopéra Chevreul, reçu maître en 1778 — étant docteur de la Faculté de Reims — continuèrent, sinon officiellement, au moins officieusement jusqu'en 1792, avec l'aide réelle du conseil du Département. Toutefois, en l'an II, les cours durent cesser au moment de la grande tourmente. Ils reprirent en l'an IV. Grâce aux efforts de Chevreul et de quelques autres, une École de santé, réunissant médecins et chirurgiens, se forma avec l'autorisation du Département. Il faut d'ailleurs noter que l'autorité supérieure ne voulut jamais approuver cette décision, ne voulant pas engager les fonds du trésor et résistant d'une façon absolue, comme nous l'avons dit, aux objurgations du Département. Quoi qu'il en soit, les leçons d'accouchements de Chevreul y reprirent dès ce moment, publiques et gratuites, et continuèrent, toujours encouragées par le Départe-

ment et l'administration municipale, toujours non reconnues par l'autorité supérieure.

En 1807, donc, lorsque Napoléon signa, au camp de Finchinstein, le décret d'organisation des Cours d'instruction médicale près l'hôpital d'Angers, l'enseignement des accouchements — comme, d'ailleurs, celui de la médecine et de la chirurgie — existait à Angers avec une organisation réelle. La Maternité, avec son cours de sages-femmes déjà installé, était toute préparée à recevoir les étudiants des cours libres, appelés désormais à recevoir dans une même école, sous l'égide des médecins et chirurgiens, maintenant réunis, selon le vœu de Chevreul et des savants de l'époque, l'enseignement médical complet. École et hôpital se confondaient. Médecine, chirurgie et accouchements pouvaient s'apprendre au lit du malade et les diverses branches des études médicales, s'apportant un mutuel concours, devaient s'y enseigner pour être répandues ensuite au profit de tous, sans distinction oiseuse ni spécialisation stérile.

C'était le programme des cours d'instruction médicale confiés à des professeurs qui, outre des cours théoriques et cliniques, devaient en même temps assurer le service des malades. Ces cours, établis à l'hospice civil, disait un arrêté du Préfet du 23 décembre 1810, ne sont pas purement spéculatifs, c'est-à-dire bornés à l'action de l'œil et de l'ouïe, comme se l'imaginent quelques élèves; mais le gouvernement, pour les rendre plus utiles et plus dignes du but de leur institution, a voulu qu'ils fussent tout à la fois des cours de théorie, de pratique et d'activité, où toutes les facultés des élèves seront tour à tour mises en jeu. Les élèves étaient divisés en internes, externes, expectants, et devaient concourir obligatoirement pour l'obtention de ces fonctions; si la grève se produisait, gare les sanctions. La grève était déjà prévue! Il y eut, d'ailleurs — notons-le en passant — une grève d'étudiants, vite réprimée, en 1814.

En ce qui concerne les accouchements, suivant ces principes, le décret constitutif instituait un cours de clinique d'une part et, d'autre part, deux cours théoriques d'accouchements et maladies des femmes, l'un pour les étudiants, l'autre pour les sages-femmes, dont l'instruction dépendait maintenant de l'école-hôpital. Le programme de l'enseignement, auquel, par la suite, on fit des modifications qui ne furent pas toujours heureuses, était le suivant :

Un cours de clinique de la Maternité, ayant lieu tous les jours, pendant toute l'année, à 10 heures du matin. On devait y traiter des maladies qui peuvent affecter les femmes avant, pendant et après leur accouchement. On devait exposer les complications qui résultent de l'état de grossesse ou des suites de couches : ce qui donnera lieu à l'application des préceptes qui auront été donnés dans le cours d'accouchements et maladies des femmes.

Un cours d'accouchements et maladies des femmes, double, l'un pour les étudiants et l'autre pour les élèves sages-femmes, celui-ci ayant lieu trois fois par semaine, pendant trois mois, l'hiver (porté presque immédiatement à six mois), le second ayant lieu aussi trois fois par semaine, pendant six mois, l'été.

Dans le premier cours (étudiants), le professeur, dit le programme, avant d'entrer dans le détail des différentes espèces d'accouchements, donnera la description des parties de la génération de la femme. Il parlera de la grossesse, des différents phénomènes qu'elle présente, du fœtus et de ses dépendances, de la manière dont le fœtus existe dans le sein de la mère, des changements qui s'opèrent en lui lorsqu'il est né. Il passera ensuite à la description des différentes espèces d'accouchements, soit naturel, laborieux ou contre nature, exposera en quoi ils diffèrent, indiquera les moyens que l'art emploie pour aider la nature, lorsque ses efforts sont impuissants; manœuvrera ces différentes espèces d'accouchements sur des mannequins destinés à cet objet et donnera la manière d'appliquer les instruments lorsqu'ils sont indiqués.

Il parlera des soins que l'on doit donner à la mère et à l'enfant après l'accouchement. Il insistera surtout sur la délivrance, sur les accidents qui peuvent accompagner ou suivre cette opération et sur les moyens d'y remédier.

Il traitera ensuite des maladies qui peuvent affecter la femme pendant la grossesse et de celles qui peuvent avoir lieu après l'accouchement, des remèdes propres à les combattre et du régime que l'on doit faire observer à l'accouchée suivant les circonstances.

Le deuxième cours, destiné aux élèves sages-femmes, ne différera du premier qu'en ce qu'il ne donnera des connaissances anatomiques, physiologiques et médicales que celles qui sont absolument nécessaires pour la pratique des accouchements et qui peuvent être à leur portée. Il suivra, d'ail-



leurs, le même ordre, la même méthode que dans le premier. Il simplifiera autant que possible les manœuvres, les exposera avec clarté et leur indiquera avec soin le cas où la présence d'un accoucheur est nécessaire.

Les cours, ainsi réglementés, commencèrent pour les étudiants le 2 novembre. L'enseignement pour les sages-femmes, au point de vue pratique, fut réglementé à nouveau. Une décision de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, en date du 16 août 1808, sur la proposition du Préfet, sanctionnait le règlement présenté le 2 janvier par Chevreul à l'administration hospitalière. L'enseignement était établi pour quinze élèves sages-femmes, internes, divisées en deux années : les cours devaient d'abord durer cinq mois ; ils furent fixés à six presque immédiatement après. Une sage-femme en chef devait donner des répétitions des cours. Les élèves devaient assister aux accouchements par groupes de deux : une ancienne et une jeune.

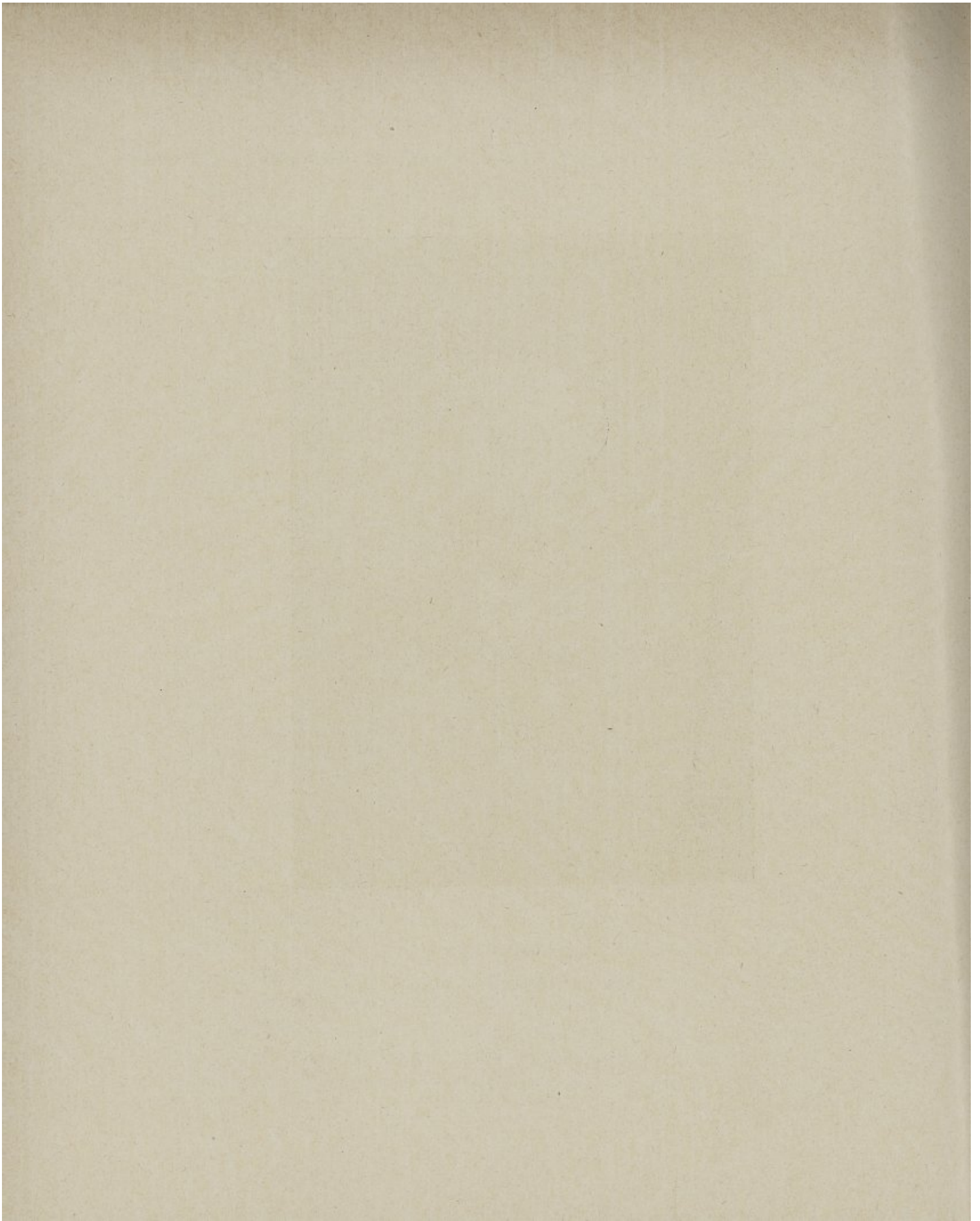
Cette organisation, admirablement comprise, s'est perpétuée jusqu'à ce jour et, si, pour les étudiants, des modifications de programme se produisirent, si la clinique de la Maternité fut supprimée et qu'il ne subsista que le cours théorique seul d'accouchements, maladies des femmes et des enfants, pour, en 1888, lors de la création de la clinique obstétricale et gynécologique, redevenir théorique et clinique, en fait, l'enseignement resta toujours clinique et théorique à la fois. Les cours, que ce fût Chevreul, Négrier ou Guignard, eurent toujours lieu à la Maternité, les élèves — les bons seulement, puisqu'il n'y avait plus obligation — suivant la visite et écoutant les leçons journalières du professeur. Pour les élèves sages-femmes, il n'y a eu d'autre changement que celui de la durée des cours, portée en 1904, sous le titulaire actuel, à une période réelle de deux ans (sauf les vacances, bien entendu).

Cette unité de vues et de direction, si profitable à l'enseignement, qui doit préparer les étudiants et former les sages-femmes, tient à ceci : c'est que, depuis que Chevreul fut investi à la fois — suivant le principe du décret de 1807 — du titre de professeur et de chirurgien de la Maternité, les deux fonctions furent toujours réunies dans les mêmes mains. Le vœu de Chevreul fut toujours réalisé et les titulaires qui se sont succédé — le titulaire actuel est le quatrième, — munis du titre de chirurgien des hôpitaux, ont toujours été chargés de l'enseignement des étudiants, de l'enseignement des sages-femmes et du service hospitalier, malgré la dualité de nomination,



ANDRÉ BOQUEL

Professeur de clinique obstétricale



en principe unique par le Ministre, plus tard dépendant du Ministre pour le titre de professeur de l'École et de l'Administration hospitalière ou préfectorale pour le titre de professeur des sages-femmes. Maintenant que l'enseignement est redevenu clinique et dure officiellement toute l'année, la question de dualité de nomination ne saurait, heureusement, plus guère se poser.

Le premier des titulaires de cette chaire fut, nous l'avons dit, Michel CHEVREUL.

Nommé par le décret de 1807 professeur du cours d'accouchements et maladies des femmes, en même temps que professeur d'opérations, il était chargé, au point de vue purement obstétrical, de deux cours, un clinique, un théorique. L'enseignement devait être donné en deux cours différents aux sages-femmes et aux étudiants.

Né à Angers le 26 janvier 1754, d'une famille ancienne de maîtres chirurgiens, il avait tous les titres à cette chaire dans la formation nouvelle d'enseignement dont, ainsi que nous venons de le voir, il avait été l'instigateur principal.

D'abord élève de la Faculté d'Angers, près de laquelle il avait pris sa première inscription en 1761, docteur de la Faculté de Reims le 17 juillet 1777, il était revenu à Angers aussitôt pour postuler le grade de maître en chirurgie, qu'il obtint en 1778, le second des maîtres en chirurgie d'Angers pourvus du grade de docteur. Élève du célèbre Baudelocque, dont il avait suivi les leçons à Paris, avec ses deux confrères Garnier et Mirault, il avait rapporté de la capitale une connaissance profonde de cette branche de la chirurgie et une pratique déjà pleine d'habileté. Dès son retour à Angers, s'étant fait remarquer par ses succès dans cet art, il assista aux leçons faites en 1778 par M<sup>me</sup> du Coudray, au cours du voyage qu'elle fit à Angers, à Tours et dans d'autres villes, et, devant leur succès, contribua à l'établissement de cours dans la généralité de Tours, dont dépendait l'Anjou. Ces cours ayant été établis, il fut nommé, en 1779, par un arrêté du Conseil du roi, démonstrateur pour Angers et inspecteur général des cours pour toute l'étendue de la généralité.

Dans le cours de cette fonction, il avait, dès 1782, publié son *Précis de l'art des accouchements en faveur des sages-femmes et des élèves en cet art* »,

annoncé avec éloge dans le *Journal de Médecine* du mois d'avril 1783 et qui fut distribué aux élèves aux frais du gouvernement. C'est un livre classique, livre de vulgarisation, où est exposée en substance, d'une façon claire et méthodique, la doctrine de Baudelocque, sous le patronage duquel il est placé.

La Société de Médecine, à laquelle il avait envoyé plusieurs mémoires, le reçut, en 1786, au nombre de ses correspondants.

En 1790, il avait publié, adressé aux administrateurs du département, un *Projet sur l'établissement des cours d'accouchements en faveur des sages-femmes* et, en 1791, des *Réflexions sur le projet d'un établissement en faveur des enfants trouvés*, mémoires que nous avons déjà signalés.

Nommé, le 13 juillet 1792, médecin de l'hôpital des Enfants-Trouvés (enfants de la Patrie) et professeur d'accouchements, par arrêté du Département, confirmé dans les mêmes fonctions par un autre arrêté du 17 ventôse an III, un nouvel arrêté du Préfet le nommait médecin de l'hospice de la Maternité de l'Hôtel-Dieu et professeur d'accouchements, le 11 thermidor an XIII.

En dehors de ces fonctions officielles, il avait, comme nous l'avons dit, professé les accouchements depuis son arrivée à Angers, en 1777. Ses cours avaient continué jusqu'en l'an II et, après un intervalle de deux ans, il les avait repris en l'an IV à l'École de santé de l'abbaye Saint-Serge.

Ses titres à la chaire d'accouchements étaient donc considérables. Indépendamment de cela, ses titres à jouer un rôle important dans l'établissement qu'il avait contribué plus qu'aucun autre à former étaient prépondérants. Aussi fut-il élu par ses collègues secrétaire de l'Assemblée des professeurs, le 11 novembre 1807 — c'est-à-dire directeur, sans le titre, d'une école très bien comprise qui n'en avait pas le nom.

Il conserva ses fonctions de professeur et de directeur pendant plus de trente ans. Il fut, lors de l'organisation de l'École secondaire, directeur, le 23 décembre 1820, de cette École secondaire lorsqu'elle fut réorganisée — peut-être en moins bien.

Démissionnaire le 23 janvier 1838, il mourut le 2 juillet 1845, à l'âge de 91 ans.

En dehors de ses titres de professeur honoraire et de directeur honoraire, il avait ceux de médecin des épidémies, membre du Conseil de

salubrité, membre du Conseil académique. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Ses multiples fonctions ne l'avaient pas empêché de se consacrer à l'enseignement et aux malades d'une façon assidue et constante. Les nombreux rapports, clairs, exacts, précis, qu'il a adressés à l'Administration hospitalière en font foi, démontrant et son dévouement aux malades et son exactitude de chef de service.

De 1807 à sa retraite, il avait publié diverses observations :

*Un cas d'hermaphrodisme ;*

*Une symphyséotomie par le procédé de Sigault ;*

*Du seigle ergoté comme moyen de hâter l'accouchement (1826) ;*

*Sur les larves de mouches développées dans l'oreille d'un enfant (Soc. Méd. Paris, décembre 1812) ;*

*Sur un fœtus né sans tête et sans membres supérieurs (Soc. Méd. Paris, rapporté par Bécлар, décembre 1815).*

En 1826, il donna une seconde édition de son *Précis de l'art des accouchements*, dans laquelle il continuait son œuvre de vulgarisation, cherchant seulement à être utile, mais enseignant toutefois le résultat de sa pratique. Il cherchait à simplifier le plus possible. C'est ainsi qu'il simplifiait les manœuvres préconisées par Baudelocque pour la version et qu'il faisait de la présentation de la face une « seconde espèce d'accouchement naturel par la tête », considération qui l'avait frappé dès 1792 et que la science a confirmée.

Il avait été nommé, en 1813, membre correspondant de la Société de Médecine de Paris.

Ce ne fut qu'en 1835, malgré tant de services rendus, qu'il reçut la décoration de la Légion d'honneur : il avait alors 84 ans.

Son enseignement clair et précis laissa, comme celui des Garnier, des Mirault, etc., une grande impression sur ses élèves, dont « plusieurs, devenus célèbres et occupant des chaires de premier ordre, proclament sans cesse qu'ils doivent réputation et fortune aux leçons reçues à Angers ». Le successeur de Chevreul comme directeur, Lachèse, en faisant cette allusion, rappelait ainsi quels élèves illustres étaient sortis de l'École où il avait tenu une si grande place : Bécлар, les deux Bérard, Billard, Ollivier d'Angers, Ménière, Mirault, pour ne citer que ceux-là, avec lesquels il entretenait de si cordiales relations et qui avaient été préparés par cette École à leur destinée future.

Chevreur avait eu comme adjoint, dans sa chaire, en premier lieu, Philippe BÉCLARD, nommé le 7 décembre 1822, professeur-adjoint. Il était adjoint à la Maternité depuis le 23 mai 1812.

Ce parent — cousin, je crois, — du grand Béclard n'a pas laissé de traces. Il figurait encore sur l'affiche des cours en 1827.

En second lieu, NÉGRIER, qui devait lui succéder, avait été nommé professeur-adjoint, le 30 avril 1827, à la disparition de Béclard; il remplissait depuis longtemps déjà cette fonction sans en avoir le titre.

Charles NÉGRIER, qui avait été chargé du cours le 30 septembre 1837, succéda à Chevreur, démissionnaire, le 20 avril 1838, et devint le second titulaire de la chaire d'accouchements. Il fut confirmé dans cette fonction, après que fut intervenu le décret de réorganisation de l'École en École préparatoire, le 15 octobre 1840, par un arrêté de nomination en date du 31 mars 1841. Son titre était professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants. Il n'était plus officiellement question de clinique, de l'alliance si féconde de l'hôpital et de l'école; mais, en fait, comme nous l'avons dit, si le titre changea, la chose resta la même, grâce au cumul des fonctions de professeur pour les étudiants et les sages-femmes et de chirurgien de la Maternité.

C'est en ces termes que s'explique le signataire, Chereau, de l'article consacré à Négrier par le *Dictionnaire* de Dechambre; c'est un éloge mérité :

« Le signataire de cet article considère comme une bonne fortune l'occasion qui lui est offerte de payer un juste tribut d'hommages à la mémoire de Négrier. Caractère ferme, esprit droit, pratique, ce médecin joignit, en effet, aux qualités de l'administrateur exact et scrupuleux la chaleur d'âme et l'entrain d'une nature vive et hardie qui s'imposait à la jeunesse par une loyauté communicative, en même temps que ses travaux de science ingénieuse et visant toujours à la précision honorèrent son enseignement. »

Négrier, né à Angers, le 15 juillet 1792, élevé par son beau-père, le célèbre chirurgien Mirault, commença ses études à Angers en 1810; mais, pris par la conscription, il fut, dès 1811, attaché comme officier de santé aux armées et, après avoir séjourné à Belle-Ile-en-Mer, puis en Portugal, après avoir pris part aux campagnes d'Allemagne et de France, il ne quitta le service qu'après Waterloo. Libre alors, il reprend ses études, se fait recevoir doc-

teur à Paris (2 février 1817), avec une thèse sur l'*Emploi des bandelettes agglutinatives dans le traitement des ulcères atoniques des jambes*, procédé décrit par Baynton et qu'il devait vulgariser dans la pratique, et il vient s'établir à Angers. A peine arrivé, il se fait ardent propagateur de la vaccine et est plusieurs fois médaillé pour son zèle.

En 1827, le 30 avril, il est nommé professeur adjoint du cours d'accouchements, fonction qu'il remplissait près de Chevreul depuis longtemps déjà sans en avoir le titre.

Dès ce moment, il commence ses recherches sur les fonctions ovariennes et, au lendemain de sa nomination comme titulaire en remplacement de Chevreul, en 1838, il fait paraître un premier mémoire intitulé : *Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires dans l'espèce humaine, considérés spécialement sous le rapport de leur influence dans la menstruation*.

On sait que de nombreux auteurs, à l'étranger, avaient sans doute, depuis déjà longtemps, signalé cette influence physiologique des ovaires dans la menstruation. Mais Négrier fut le premier en France à soumettre à l'attention du monde scientifique la théorie qui consiste à déclarer que « la menstruation est un phénomène périodique commençant avec la puberté et finissant à l'âge critique et qui dépend de la production et du développement des vésicules ovariennes, c'est-à-dire de la maturation d'un œuf qui est périodiquement développé, soit pour être expulsé avec le fluide menstruel par l'utérus, soit pour se greffer dans cet organe si la fécondation a eu lieu et y devenir la source d'un nouvel être ». A la vérité, cette priorité lui fut contestée par Gendrin et un très vif débat s'engagea entre eux à ce sujet (*Gaz. méd.*, 1839, n° XLII); nous n'en devons pas moins considérer que, si les deux antagonistes arrivèrent presque en même temps aux mêmes résultats, l'honneur de la priorité revient bien à Négrier.

En 1845, Négrier, dont la place à l'École d'Angers était prépondérante, est appelé à la direction de l'École de Médecine, que son prédécesseur dans sa chaire avait eue si longtemps. Cette direction lui resta confiée à deux renouvellements successifs, en 1850 et 1854.

En 1846, il est nommé membre correspondant de l'Académie de Médecine et, en 1847, chevalier de la Légion d'honneur.

En 1859, il envoyait à l'Académie des Sciences un mémoire intitulé : *Recueil de faits pour servir à l'histoire des ovaires et des affections hystériques*



*de la femme*, mémoire qui, entre parenthèses, ayant été perdu pendant plusieurs mois, dut être refait presque tout entier de mémoire et qui valut à son auteur le prix Monthyon, en même temps que l'honneur de voir Michelet, dans son livre de *l'Amour*, comparer ses travaux aux travaux les plus réputés de la physiologie allemande.

Il mourut à 70 ans, le 31 janvier 1862, ayant vu ses derniers jours assombris par la perte cruelle d'une fille chérie.

En dehors des travaux signalés, Négrier avait publié de nombreux mémoires :

*De l'emploi des trochisques de minium dans le traitement des ulcères fistuleux étendus* (in *Arch. gén. méd.*, 1828) ;

*Mémoire sur le traitement des affections scrofuleuses par les préparations de feuilles de noyer* (in *Arch. gén. méd.*, 1841) ;

*Sur la longueur et la résistance du cordon ombilical* (in *Ann. d'hyg. publ. et de méd. leg.*, 1841) ;

*Note sur un moyen très simple d'arrêter les hémorragies nasales* (in *Arch. gén. méd.*, 1842).

*Mémoire sur la craniotomie par le crochet aigu* (Acad. méd., 1843) ;

*Recherches et considérations sur les fonctions du col de l'utérus* (Paris, 1846) ;

*De la rétroversion de l'utérus dans l'état de grossesse* (in *Gaz. méd.*, 1859).

L'œuvre scientifique n'absorba pas Négrier, qui fut un modèle de professeur. Dès son entrée à la Maternité comme titulaire, on le voit réclamer de l'administration des registres pour la consignation des faits cliniques et un cabinet pour lui permettre de s'installer, au besoin pour y coucher, si les nécessités du service l'exigent. Ces registres, admirablement tenus, existent encore, continués par ses successeurs, de telle sorte que la physionomie de la Maternité peut être suivie de 1838 à nos jours.

Qu'était son enseignement ? Un de ses élèves, le Dr Feillé, dans le portrait qu'il a publié, s'exprime ainsi : « Remarquable, sinon brillant, par la clarté de son exposition, la précision de ses explications, la ferme volonté qu'on sentait en lui de faire pénétrer dans l'esprit de ses élèves ce qu'il savait si bien lui-même. » Bérard avait coutume de dire que nulle part il ne trouvait de sages-femmes aussi instruites que celles de la Maternité d'Angers —

hommage rendu au professeur comme à l'organisation de l'École des sages-femmes, si bien comprise par son fondateur

Professeur méritant dans une place qu'il méritait, Négrier occupa effectivement sa chaire pendant plus de vingt ans. Le seul suppléant dont il importe de signaler le nom, comme l'ayant aidé dans sa tâche, est Guignard, qui le suppléa effectivement dans ses dernières années et devait lui succéder comme titulaire.

Jean GUIGNARD, né à Candés, sur les confins de l'Anjou, en 1829, ayant fait ses études à Angers d'abord, à Paris ensuite, débuta à l'École le 24 octobre 1857, en qualité de chef des travaux anatomiques, l'emploi de début le plus important dans une École où la part active prise à l'enseignement permet rapidement au professeur de donner sa mesure.

Devenu, à la fin de 1858, suppléant de chirurgie et d'accouchements, il fut chargé, en cette qualité, de suppléer Négrier, d'abord comme professeur du cours départemental d'accouchements aux élèves sages-femmes, puis, en 1862, comme professeur du cours des accouchements, maladies des femmes et des enfants.

Nommé à la mort de Négrier, chargé de ce cours le 15 février 1862, il était définitivement nommé titulaire le 28 avril de la même année, le troisième de la chaire. L'Administration des Hospices, qui, fidèle aux traditions, n'avait pas voulu nommer de chirurgien de la Maternité avant la titularisation du professeur de l'École, le nommait chirurgien de la Maternité le 1<sup>er</sup> janvier 1864.

De 1862 à 1898, où, le 18 juin, il fut admis à la retraite et nommé professeur honoraire, il resta titulaire de la chaire; mais, en fait, lorsque, pris tout entier par la vie politique, maire depuis déjà plusieurs années, il devint, en 1893, député de Maine-et-Loire, il cessa en réalité de professer et ne reparut plus pour ainsi dire à la Maternité. Il mourut le 4 août 1901, dans sa soixante-douzième année. Il était officier d'Académie et chevalier de la Légion d'honneur.

Le Pr Guignard n'a pas laissé de travaux. Il se contenta de la partie purement éducative de sa charge, partie qui, d'ailleurs, n'est pas la moindre et doit mériter à celui qui sait la remplir la reconnaissance et l'honneur. Son enseignement fut, comme celui de ses prédécesseurs, qui avaient su si par-

faitement montrer la voie à suivre, théorique et clinique et, lorsque l'enseignement officiellement redevint clinique en 1889, il n'y eut, en réalité, qu'un changement de nom.

Les idées avaient marché; on avait compris de nouveau que l'enseignement médical devait, par ses différentes branches, se donner au lit du malade et que séparer l'école de l'hôpital était un non-sens. En 1889, la chaire d'accouchements et maladies des femmes était — à l'occasion de la réorganisation de l'École de Médecine — transformée, nouveaux mots, vieilles idées, en chaire de clinique obstétricale et gynécologique. Et, pour que les maladies des femmes eussent un substratum, on affectait à la chaire une salle de gynécologie — l'ancienne salle des commères de l'Hôtel-Dieu, disparue de la Maternité on ne sait pourquoi, peut-être par défaut de place — bientôt rattachée étroitement à la Maternité par une délibération de la commission administrative des Hospices, en date du 27 juin 1890. Cette salle devait avoir encore des vicissitudes à supporter : les soucis de l'enseignement ne sont pas toujours ceux des hommes. Actuellement, tout est revenu, heureusement, en l'état.

Pendant la longue période du titulariat de Guignard, de nombreux suppléants, au début tout au moins, ne firent que passer, attachés plus nominativement que réellement, soit comme professeurs suppléants, soit comme chirurgiens adjoints, à un service qu'ils n'ambitionnaient pas. Ce furent les D<sup>rs</sup> DOUET, LIEUTAUD, TESSON, GODARD, qui devaient trouver ailleurs leur voie de prédilection.

Lorsque les concours furent institués, tant à l'École qu'à l'hôpital, les suppléants devinrent plus stables et, l'âge aidant, la suppléance fut plus effective.

C'est ainsi que le D<sup>r</sup> GUICHARD, médecin-adjoint à la Maternité, professeur suppléant à l'École, aida le P<sup>r</sup> Guignard dans son enseignement et dans la conduite du service de 1873 à 1882. On lui doit une pièce anatomique intéressante, conservée à la Maternité. C'est un bassin rétréci, cypho-scolio-rachitique, qui, trouvé à l'autopsie d'une femme morte après opération césarienne, fut décrit par lui et porte son nom.

Le D<sup>r</sup> MAREAU, nommé suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchement en 1882, remplaça le professeur en 1886 pendant quelques mois.

Devenu chirurgien des hôpitaux et chargé, comme tel, du service d'adjoint à la Maternité, il passa à l'Hôtel-Dieu par permutation avec le D<sup>r</sup> MONPROFIT qui, devenu à son tour suppléant de chirurgie, avait primitivement troqué le titre de chirurgien-adjoint de la Maternité, qu'il avait obtenu à la suite d'un concours spécial, pour le titre de chirurgien-adjoint de l'Hôtel-Dieu. Le D<sup>r</sup> Monprofit, comme suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchement, se trouvait, en effet, chargé de suppléer le P<sup>r</sup> Guignard pendant son congé de député et, suivant le principe traditionnel, il paraissait de toute nécessité que les deux fonctions fussent en mêmes mains. C'est en vertu du même principe qu'il fut délégué dans les fonctions de professeur du cours départemental d'accouchements pour les sages-femmes.

Le D<sup>r</sup> Monprofit, qui avait été comme chef de clinique du P<sup>r</sup> Guignard, chargé, lors de la transformation officielle, de l'aménagement suivant les idées nouvelles de la salle de gynécologie, commença, pendant la durée de ses fonctions de chargé de cours, à améliorer l'installation de la Maternité, tant sous le rapport matériel qu'au point de vue de la direction des élèves et des soins à donner aux malades. Lorsqu'il quitta le service, appelé par ses goûts vers la chaire de clinique chirurgicale, devenue vacante, des améliorations réelles avaient déjà été obtenues et il n'y avait plus, en somme, qu'à continuer. A ce moment, la succession du P<sup>r</sup> Guignard, d'abord tenté de reprendre son service à l'issue de son mandat de député, puis décidé à un repos bien gagné et nécessaire, allait s'ouvrir.

Pendant cette période fut chef de clinique le D<sup>r</sup> ROYER et sage-femme en chef M<sup>lle</sup> BAILLEUL.

Le titulaire actuel de la chaire — d'abord chargé du cours, en 1898, puis titularisé, en 1899 — est le quatrième. Pourvu par avance du titre de chirurgien des hôpitaux, il a pu réunir dans ses mains, comme ses prédécesseurs, les fonctions de professeur de clinique, de professeur départemental des sages-femmes et de chirurgien de la Maternité.

La Maternité, s'améliorant peu à peu, grâce au concours des administrateurs actuels, autant, du moins, que cela est possible en un local insuffisant, bientôt sans doute, suivant promesse faite, remplacé par un autre, est maintenant pourvue en germe de ses organes essentiels : salle d'isolement, salle d'opérations, petit musée, petit laboratoire. Une répartition meilleure

des locaux entre les élèves sages-femmes et les malades a été obtenue. Si imparfaite que soit l'installation, elle rend des services.

Durant cette période, deux chefs de clinique se sont succédé, suivant la loi du temps nécessaire au recrutement du corps enseignant et hospitalier : les D<sup>rs</sup> MAUGOURD, de 1899 à 1902, et TURLAIS, de 1902 à 1907. La sage-femme en chef est, depuis 1902, M<sup>lle</sup> DIBON, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe.

Les professeurs suppléants, communs à la chaire de clinique chirurgicale et à celle de clinique obstétricale, chargés d'assurer éventuellement le service ont été le D<sup>r</sup> BRIN, de 1899 à 1902, et le D<sup>r</sup> R. TESSON, qui l'est depuis 1902.

L'enseignement s'efforce d'être — suivant les traditions des grands maîtres qui l'ont inauguré et sans négliger la partie théorique — surtout clinique et pratique et le but poursuivi est net et précis ainsi qu'en témoignent les publications émanées du service, leçons cliniques, thèses, observations. Le rôle du professeur de clinique obstétricale dans une École secondaire n'est-il pas de vulgariser les données scientifiques sans cesse en évolution et, sans faire abstraction, bien entendu, d'idées personnelles, de préparer ainsi les étudiants à des études plus complètes de former des sages-femmes qui soient pour les femmes en couches des aides effectifs et dévoués.

André BOQUEL.



Clinique ophtalmologique

## Chaire de Clinique ophtalmologique

La chaire de clinique ophtalmologique de l'École de Médecine d'Angers fut créée par décret du Président de la République du 27 juillet 1902.

Son histoire sera donc courte. Mais elle vaut qu'on y insiste parce qu'elle marque une date dans l'évolution de l'enseignement officiel de l'ophtalmologie en France.

Jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, dans toutes les Facultés et Écoles de France, l'enseignement ophtalmologique dépendait de la clinique chirurgicale.

Mais l'étude de l'appareil visuel prit un tel développement sous l'impulsion d'un grand nombre d'hommes distingués, parmi lesquels nous citerons Sichel et Desmarres, en France ; Donders et de Græfe à l'étranger, qu'une spécialisation s'imposa dans l'enseignement comme dans la pratique.

Des chaires de clinique ophtalmologique furent successivement créées<sup>1</sup> :

*Facultés :*

Lyon, 1<sup>er</sup> avril 1877.

Paris, 28 décembre 1878.

Bordeaux, 30 décembre 1882.

Lille, chaire de médecine opératoire transformée par décret du 1<sup>er</sup> août 1890.

Montpellier, chaire de pathologie chirurgicale transformée par décret du 1<sup>er</sup> avril 1891.

Toulouse, cours, 1<sup>er</sup> avril 1891.

Nancy, chaire créée à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1899.

*Écoles de plein exercice :*

Nantes, chaire, 16 juin 1888.

Rennes, chaire de pathologie interne transformée en chaire de clinique ophtalmologique, 1<sup>er</sup> janvier 1896.

Alger, chaire, 16 mars 1902.

Marseille, chaire, 11 février 1907.

*Écoles préparatoires :*

Amiens, cours complémentaire, 4 octobre 1897.

Grenoble, cours complémentaire, 20 avril 1900.

Angers, chaire créée le 1<sup>er</sup> novembre 1902.

Du document qui précède il résulte que l'École de Médecine d'Angers a été dotée, la première parmi les Écoles préparatoires, d'une chaire de clinique ophtalmologique. Vis-à-vis des Écoles de plein exercice, cette chaire a précédé celle de Marseille (1907); elle est contemporaine de celle d'Alger.

Quant aux Facultés, nous noterons que Toulouse n'est encore pourvue que d'un cours complémentaire.

<sup>1</sup> Les renseignements qui suivent émanent de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Ce privilège de l'École d'Angers n'est point le fait de circonstances fortuites. Par son passé, Angers était tout désigné pour devenir, un jour, le centre d'un enseignement ophtalmologique.

Les professeurs de clinique chirurgicale chargés de l'Enseignement ophtalmologique avant la création d'une chaire spéciale furent, dans l'ordre de date :

1807, Garnier ; J.-B. Mirault.

1815, Ouvrard.

1836, G. Mirault.

1867, Daviers.

1871, Dezanneau.

1898, Monprofit.

Parmi ces noms, nous retenons particulièrement, au point de vue ophtalmologique :

DAVIERS, qui étudia avec soin la strabotomie, opération récemment créée par Stromeyer et Dieffenbach ;

DEZANNEAU, qui présenta à la Société de chirurgie un remarquable mémoire sur l'opération de la cataracte avec iridectomie ;

MONPROFIT, ancien interne de la clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu.

Mais G. MIRAUULT fut le plus brillant représentant de la science ophtalmologique à l'École de Médecine d'Angers.

Sans négliger la chirurgie générale, qu'il dota de méthodes opératoires encore classiques de nos jours, il fut particulièrement attiré par la chirurgie oculaire. Il aimait à exercer sa remarquable habileté dans le champ très restreint et les limites si précises de l'organe visuel. Sa renommée d'oculiste égalait celle de son contemporain Guépin, de Nantes. Du reste, aussi bien dans la chirurgie spéciale que dans la chirurgie générale, Mirault se distingua par des aperçus ingénieux et des idées nouvelles. Nous lui devons, entre autres, *l'occlusion chirurgicale temporaire des paupières dans le traitement de l'ectropion cicatriciel*, mémoire couronné par l'Académie des Sciences (prix Barbier 1869). Cette découverte de Mirault, toujours en honneur dans la pratique ophtalmologique, est appliquée par nombre d'oculistes qui n'en connaissent pas l'origine. La première opération de Mirault avec



occlusion eut lieu en 1842 et l'observation fut recueillie par Delens, interne à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu

Mirault publia en outre une série de mémoires sur le strabisme, sur la cataracte, sur les ophtalmies, dans les *Annales d'Oculistique*, le premier en date des journaux d'ophtalmologie, dirigé alors par son ami Florent Cunier. Nous relevons notamment : *Lettre sur la cataracte capsulaire secondaire adressée à M. le Dr Cunier* (1841). Mirault reprit plus tard ce sujet dans une nouvelle brochure : *De la cataracte capsulaire et particulièrement du traitement de la cataracte capsulaire secondaire, travail adressé à Messieurs les Membres de l'Académie impériale de médecine de Paris* (1861). Plusieurs des observations relatées dans ce dernier travail furent recueillies par Legludic, interne à l'Hôtel-Dieu d'Angers et aide de clinique.

Nous-même, nous mîmes à profit notre délégation de chef des travaux anatomiques (1875-1886) pour apporter une contribution à l'anatomie de l'œil (*Anatomie de l'appareil moteur de l'œil de l'homme et des vertébrés*).

Le 19 janvier 1891, sur la proposition du directeur Legludic, appuyée par un vote des professeurs de l'École, le Ministre nous autorisa à ouvrir un cours libre de clinique ophtalmologique à notre clinique privée (1891-1902).

Pendant cette même période, nous fûmes chargé d'enseigner l'optique appliquée pour la préparation au premier examen de doctorat, tel qu'il existait avant le P. C. N.

Le passé ophtalmologique de l'École d'Angers et les services incontestés de notre enseignement libre avaient préparé les voies à la création d'une chaire de clinique ophtalmologique.

Convaincu de son utilité, le directeur de l'École, le Dr Legludic, avec l'autorisation du Ministre, demanda, en 1902, au Conseil municipal d'Angers de voter le traitement d'un professeur de clinique ophtalmologique.

Grâce à l'appui énergique et éclairé de M. Bouhier, maire d'Angers, les fonds furent votés à une grande majorité

L'Administration des Hospices prit à sa charge les frais d'installation de la clinique.

Par un décret présidentiel du 27 juillet 1902, la chaire de clinique oph-

talmologique de l'École d'Angers était créée et, par un arrêté ministériel de même date, nous étions nommé titulaire de cette chaire.

La chaire de clinique ophtalmologique d'Angers fut inaugurée solennellement, sous la présidence de de Lapersonne, professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de Paris, en présence des autorités de la ville, des professeurs et des élèves de l'École.

#### ORGANISATION DE LA CLINIQUE

L'Administration des Hospices transforma, en vue de la nouvelle clinique, un bâtiment situé rue Larrey. Ce local comprend :

Au rez-de-chaussée :

Salle d'attente pour la consultation externe ;

Salle d'opération et de consultation ;

Salle d'ophtalmologie ;

Salle d'asepsie et lavabo.

Au premier étage :

Une salle contenant six lits pour hommes ;

Deux chambres contenant six lits pour femmes, deux lits pour enfants.

Au second étage mansardé :

Quatre chambres d'isolement

Le personnel comprend :

Un interne ;

Un interne provisoire ;

Un externe ;

Trois stagiaires ;

Des assistants en nombre illimité ;

Une sœur ;

Un infirmier ;

Une infirmière.

Le local de la clinique, sans être luxueux, est assez bien disposé au point de vue de l'asepsie. Mais, en présence du développement pris par le

service d'hospitalisation, on peut prévoir que le nombre des lits, déjà insuffisant, devra prochainement être augmenté et que l'isolement devra aussi être assuré d'une façon plus parfaite.

La consultation externe, malgré son éloignement du centre de la ville, est bien suivie.

L'enseignement est organisé sur les bases suivantes :

Les élèves assistent aux opérations et s'exercent, s'ils le désirent, aux examens ophtalmoscopiques. Nous dirigeons tout particulièrement dans cette voie les futurs spécialistes.

Quant aux élèves — de beaucoup plus nombreux — qui se destinent à la médecine générale, nous n'insistons pas près d'eux sur les opérations et l'ophtalmoscope, mais par des cours réguliers, par des leçons et démonstrations improvisées près des malades, par des observations prises par les élèves; leur attention est constamment appelée sur les affections externes de l'œil, sur les complications oculaires des maladies générales, sur les symptômes non ophtalmoscopiques qui permettent de diagnostiquer et de confier à *temps* au spécialiste les affections du fond de l'œil. En un mot, sur *les éléments de l'ophtalmologie que tout médecin doit connaître*.

Cet enseignement élémentaire est la raison d'être des chaires de clinique ophtalmologique — nous dirions même de toutes les chaires — des Écoles préparatoires

Les futurs médecins praticiens et les futurs spécialistes reçoivent ainsi les notions élémentaires spéciales indispensables : aux premiers, pour l'exercice professionnel ; aux seconds, pour se présenter aux cours de perfectionnement des Facultés.

Le Congrès des Praticiens a parfaitement compris cette mission — des plus importantes pour l'orientation pratique qu'on tend à imprimer aux études médicales — des Écoles préparatoires et, sur une proposition partie de cette clinique, appuyée par un grand nombre de professeurs de facultés et de médecins praticiens, il a émis le vœu que les Écoles préparatoires, sans cesse battues en brèche par des théoriciens de l'enseignement, fussent consolidées et développées.

Le Congrès des Praticiens a également admis l'utilité de l'enseignement spécial et demandé la création de chaires ou, tout au moins, de cours de clinique ophtalmologique dans toutes les Écoles préparatoires.

D'autre part, l'assemblée du Syndicat général des Oculistes français (mai 1907) s'est ralliée au programme d'enseignement ophtalmologique élémentaire de la clinique d'Angers pour les médecins praticiens. Elle a voté également l'extension de chaires de clinique ophtalmologique à toutes les Écoles préparatoires. Il est à prévoir que toutes les spécialités profiteront de ce mouvement d'opinion.

Comme on le voit par ce bref exposé, la chaire de clinique ophtalmologique d'Angers n'a pas seulement la valeur d'un événement isolé et local. Elle exerce, dès maintenant, une influence sur l'enseignement ophtalmologique en France, influence qui ne fera que s'étendre et s'accroître. Elle n'a pas à se glorifier du passé, mais elle prépare l'avenir.

Le Pr de Lapersonne avait prévu ce rôle : « J'approuve sans réserve la nouvelle chaire et je félicite l'École d'Angers d'avoir pris l'initiative d'une réforme de l'enseignement ophtalmologique qui ne manquera pas d'avoir le plus heureux retentissement en France. » (Séance d'inauguration.)

Ce sera l'honneur de l'École d'Angers d'avoir largement contribué, par son initiative et par la contagion de l'exemple, à combler les lacunes de l'Enseignement ophtalmologique en France.

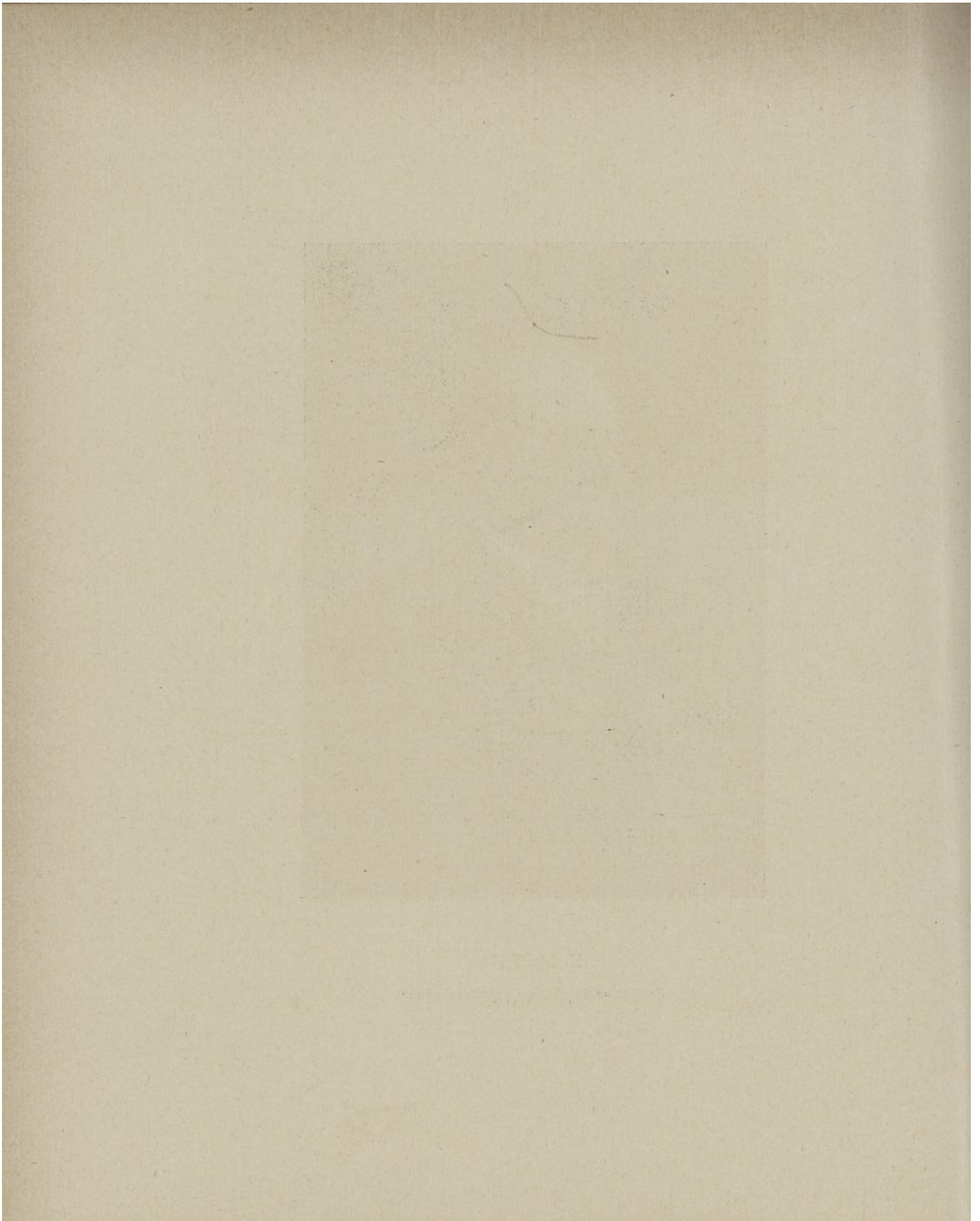
MOTAIS.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



E. MOTAIS

Professeur de clinique ophthalmologique





Jardin botanique

## Chaire d'Histoire naturelle

La botanique, dit-on, est une science « aimable » ; en tout cas, c'est une science facile qui a passionné, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, quantité de savants, quantité d'amateurs. Sa vogue, du reste, ne repose pas seulement sur un caprice de l'esprit humain, sur la beauté et l'éclat des fleurs qui nous entourent, sur le désir bien naturel de distinguer ces mille et une plantes qui flattent nos regards et séduisent notre intelligence. Cette vogue de la botanique dépend encore et surtout de son but utilitaire, des services que la connaissance des simples a rendus et rend encore à l'art médical. Les anciens botanistes n'étaient-ils pas la plupart ou médecins ou pharmaciens et, jusqu'à ces temps derniers, la thérapeutique n'a-t-elle pas retiré tous ses secrets du règne végétal ? Aussi, bien avant que Lavoisier ne posât les principes de la chimie, Tournefort et l'immortel Linné avaient-ils décrit la plupart des espèces végétales, avaient-ils établi une nomenclature, une classification des plus ingénieuses.



Le terrain était donc tout préparé lorsque, en 1807, furent fondées nos Écoles de Médecine et de Pharmacie. On serait même porté à croire qu'un des premiers soucis du gouvernement, à cet instant solennel, fut de créer, dans ces écoles, une chaire d'histoire naturelle. Il n'en fut rien malheureusement et il nous faut arriver jusqu'en 1841 pour voir nommer le premier professeur de botanique dans l'enseignement supérieur à Angers ; du moins l'honneur d'occuper cette chaire nouvelle et si importante était réservé à un vrai maître en la science des plantes, au Dr Guépin qui venait d'atteindre sa soixantième année.

GUÉPIN, Jean-Baptiste-Pierre, naquit à Angers le 6 mars 1778. Il fit ses premières études à l'École centrale de notre ville; il fut initié aux secrets et aux charmes de la botanique par Merlet de la Boulaye. Plus tard il se lia d'amitié avec Bastard, successeur de Merlet et, comme lui, botaniste distingué. Entre temps, Guépin quitta sa ville natale et se rendit à Paris pour y suivre les cours de la Faculté de Médecine. Il y prit tous ses grades et, après de solides études médicales, fut reçu docteur en médecine, le 17 ventôse an XVIII (mars 1805). Sa thèse, d'un style élégant et pleine d'érudition, traitait : *De l'hygiène des femmes en couche*.

Revenu à Angers, le jeune docteur ne tarda pas à se distinguer et comme médecin et comme botaniste. Esprit droit, élevé, indépendant, il sut s'attacher une solide et nombreuse clientèle. D'une taille moyenne, le front découvert, le visage brun et le nez accentué, Guépin associait en lui l'homme du monde et le savant, le médecin affairé, aimé, et le bibliophile. Plein de méthode, il savait partager son temps entre ses malades et ses plantes. Son air enjoué, ses réparties fines, son érudition lui avaient attiré de nombreux amis, je dirai plus, toute une pléiade d'élèves.

« De 1820 à 1830, nous dit Aimé de Soland <sup>1</sup>, Guépin, accompagné d'amis, parcourut le département de Maine-et-Loire à petites journées. » Le jeudi ou le dimanche, régulièrement, il partait en excursions, suivi d'étudiants, d'amateurs, qui se pressaient autour de lui pour étudier la flore angevine. « Il savait, nous dit Boreau <sup>2</sup>, se faire jeune avec la jeunesse » et, par sa

<sup>1</sup> *Société Linnéenne*, t. III.

<sup>2</sup> *Mémoires de la Société Académique*.

bonne humeur et son esprit alerte, transformer des promenades pénibles et fastidieuses en voyages instructifs et agréables à la fois, en vraies parties de plaisir. Les environs d'Angers, le Perray, l'étang Saint-Nicolas, les Ponts-de-Cé, Beaulieu, etc. recevaient successivement sa visite et étaient parcourus dans tous les sens. De ces pérégrinations proches ou lointaines Guépin rapporta de nombreux et précieux matériaux pour l'édification des flores qu'il devait publier plus tard. Il constitua un merveilleux herbier, s'attachant non seulement aux phanérogames, mais encore et surtout aux mousses, aux algues, aux champignons. C'était un fervent, un passionné de la cryptogamie. On doit le féliciter hautement de n'avoir pas craint d'aborder des études si arides, d'avoir essayé et d'avoir réussi à réunir en herbier ces plantes inférieures dont la connaissance, à cette époque reculée, restait l'apanage de quelques botanistes. Du reste, Guépin ne se contenta pas d'herboriser ; il sut s'entourer de tous les conseils, de tous les renseignements possibles, s'adressant non seulement à ses illustres concitoyens Merlet de la Boulaye, Bastard, etc., mais frappant à toutes les portes et entretenant les relations les plus cordiales avec les savants étrangers. Malgré les difficultés des communications (il était forcé de voyager en diligence), malgré son attachement pour ses malades, il n'hésitait pas à se déplacer et à abandonner son foyer pour aller puiser au loin et aux meilleures sources les détails précieux qui lui faisaient défaut. Rien n'est plus suggestif à ce sujet que la correspondance qu'il entretenait, pendant ces longs et pénibles voyages, avec M<sup>me</sup> Guépin, restée en sa propriété de Bouchemaine. Voici, du reste, quelques extraits de ces lettres :

« C'est à mon tour, ma chère amie, de te donner des détails de notre  
« voyage et, dès 6 heures du matin, tu me vois à l'ouvrage, J'espère que tu  
« applaudiras à ma diligence en voyant que je prends sur ma nuit pour  
« causer avec toi. Tu ne pourras plus te targuer de tes redites sur mes  
« oublis, mes négligences continuelles. Le diable même changerait d'allures  
« pour écrire à sa femme, s'il en avait une, et j'ai souvent pensé que le Père  
« éternel aurait dû lui en donner une pour le rendre meilleur . . . Je ne rêve  
» qu'herbiers et bibliothèques, pour éclaircir des doutes sur des sujets  
« variés. Mon voyage me sera précieux en cela que j'aurai levé des difficultés  
« qui m'auraient arrêté dans l'ouvrage que je projette. Il n'y a, pour cela,  
« qu'un Paris au monde. Les moyens d'instruction y existent à chaque pas.

« Aussi bien, dès huit heures, j'allai au Jardin des plantes où je restai  
 « jusqu'à dix. De là, je courus chez M. Richard, où je travaillai de manière  
 « à avoir mal à la tête, à force de brûler avec ma loupe les mille et une  
 « plantes qu'il me présenta. Aujourd'hui je retourne à la bibliothèque du  
 « Jardin des plantes.

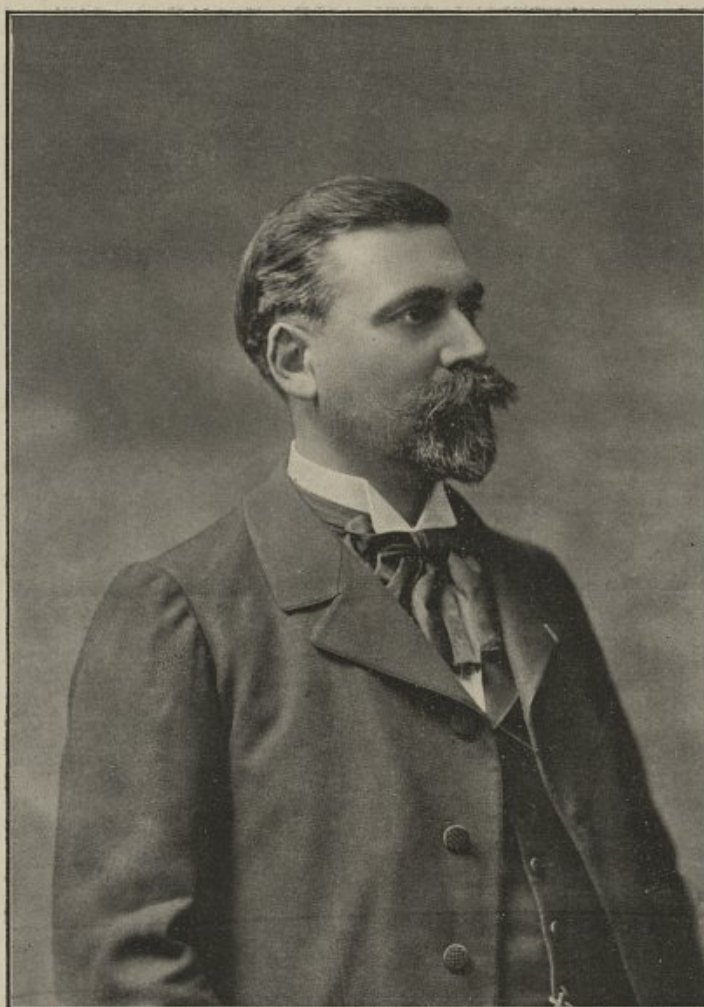
« . . . . . Eh bien ! mon aimée, je t'avais dit que je ne ferais pas un pas  
 « pour voir la famille royale, pour la raison que j'avais d'autres affaires en  
 « tête. Il paraît qu'elle a su ma décision et elle est venue me trouver à  
 « l'improviste. Bien tranquille au théâtre français pour y voir *Talma*,  
 « j'entends derrière moi faire fracas et ouvrir une loge. Ce joli boudoir  
 « était resplendissant de lumière et décoré avec goût. Bientôt un huissier  
 « en habit noir ouvre la porte et je vois entrer M<sup>me</sup> la duchesse de Berry,  
 « le duc et la duchesse d'Orléans et leur suite. J'étais si près de tout ce  
 « monde-là qu'en me retournant sans précaution j'aurais heurté le long  
 « nez du duc d'Orléans. J'entendais leur conversation. Voilà proba-  
 « blement tout ce que j'en verrai, car je me cramponne aux livres et  
 « aux herbes, sans faire la moindre attention aux grands de la terre.

« . . . . . Le temps est superbe ici et la chaleur est même assez forte  
 « pour nous faire garder la maison dans le milieu du jour. Nous employons  
 « nos heures à éplucher des herbes, ou plutôt des bourriers, selon ta noble  
 « expression. Eh bien ! ces heures s'envolent à tire d'aile et nous ne nous  
 « ennuyons point.

Lorsque Guépin eut collectionné, dans tout le département, les végétaux les plus divers et constitué son vaste herbier, lorsqu'il eut passé au crible de la critique les plantes litigieuses et adopté sa méthode d'exposition, il n'hésita pas, sollicité du reste de toutes parts, à publier sa *Flore de Maine-et-Loire*.

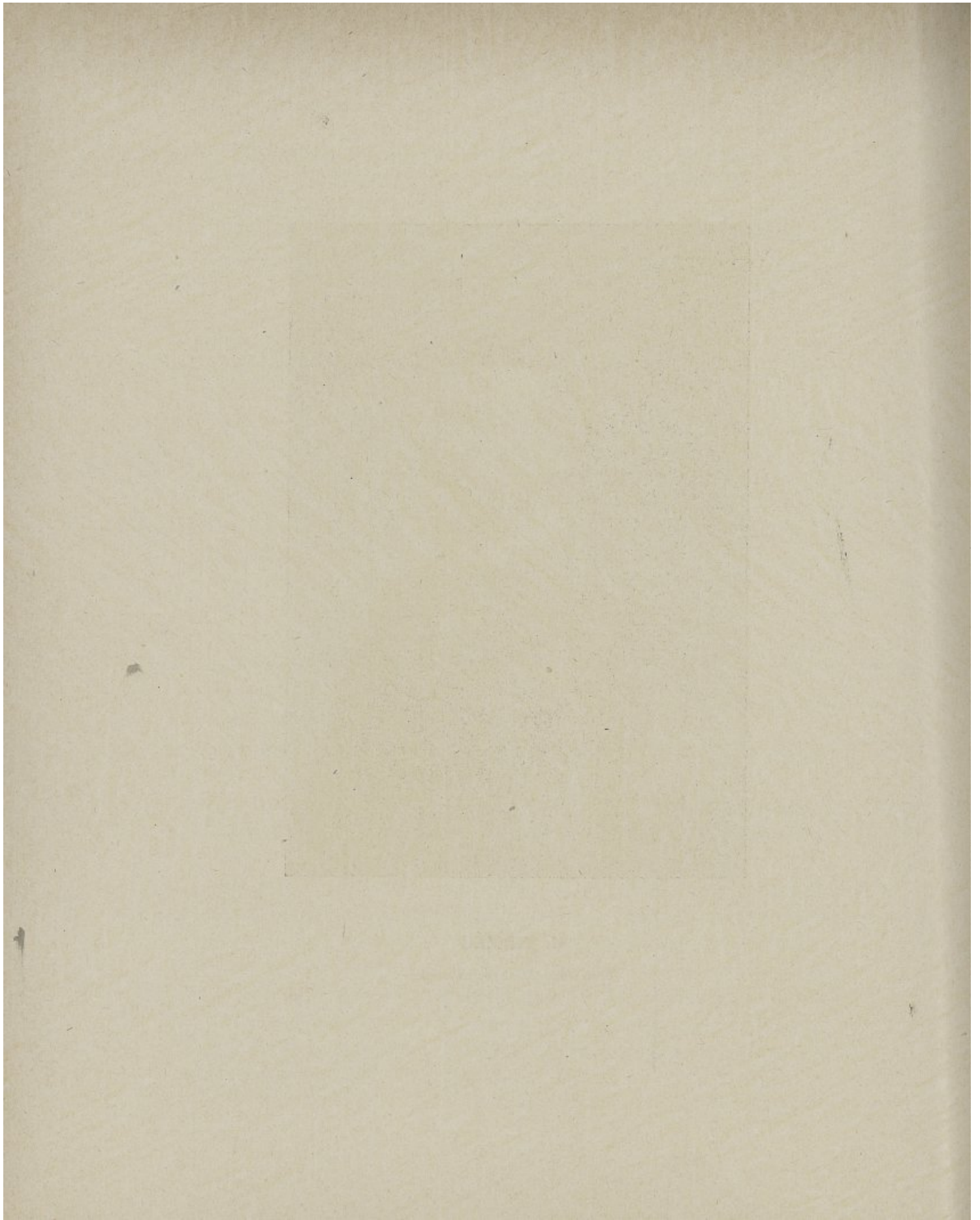
La première édition parut en 1830. Elle était attendue avec impatience, car on savait qu'il avait fait des efforts surhumains pour mener cet ouvrage à bien. L'attente ne fut pas déçue et Guépin reçut des éloges, non seulement de ses amis et de ses élèves, mais des sommités de la science avec lesquelles il entretenait une intéressante et volumineuse correspondance.

La première édition fut bien vite épuisée. En 1838, parut une seconde édition, avec un supplément en 1842, et enfin une troisième en 1845 et trois suppléments en 1850, 1854, 1857.



H. THÉZÉE

Professeur d'histoire naturelle



Que dire de ces différents travaux, sinon qu'ils surpassent de cent coudées les travaux de ses devanciers ! Il suffit de lire la préface de la troisième édition de la *Flore de Maine-et-Loire* pour juger et la modestie de l'auteur et l'importance, la précision, la valeur de l'ouvrage. Loin de se glorifier, Guépin rejette tout le mérite de son livre sur ses maîtres, ses amis, ses élèves.

Il nous indique à quelles sources il a puisé et énumère longuement tous ses collaborateurs. Enfin il nous donne les excellentes raisons qui lui font abandonner la méthode artificielle de Linné, pour adopter la méthode naturelle de de Jussieu. En somme, c'est une petite révolution dans l'enseignement de la botanique. Quant au fond de l'ouvrage, on ne peut nier qu'il ne soit écrit en style sobre et clair, comme il convient à un vieux et éminent professeur. Quoi qu'on en dise, les descriptions et indications de localité, à part quelques erreurs pardonnables à un travail de longue haleine, sont empreintes de la plus pure érudition et d'une grande véracité. Rappelons-nous que Guépin est le précurseur de Boreau et qu'à cette époque de la science la voie était large mais peu fréquentée et à peine défrichée.

La *Flore* de Guépin est certes moins précise et moins complète que celle de Boreau. Mais en revanche tout y est plus condensé. On sent le savant qui s'ingénie à instruire sans fatiguer l'esprit ; il évite la prolixité et s'efforce de synthétiser plutôt que d'analyser et diviser à l'infini.

Tant de qualités déployées aussi bien dans l'art médical que dans le domaine scientifique, un commerce si agréable chez un homme de valeur ne laissèrent point indifférents les contemporains de Guépin : aussi les distinctions et les titres ne lui furent-ils point épargnés.

Le 14 septembre 1819, il est nommé professeur adjoint à l'École de médecine et de pharmacie d'Angers. Il est chargé de l'enseignement de la thérapeutique et de la matière médicale en remplacement de Maillocheau.

Le 1<sup>er</sup> juin 1825, il obtient le titre de correspondant à l'Académie royale de médecine.

Le 12 mai 1826, après délibération de la Commission administrative des Hospices, il succède au D<sup>r</sup> Guérin, décédé, comme médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.

Le 9 mai 1827, il devient professeur titulaire de thérapeutique et de matière médicale.

Le 12 septembre 1836, il est élu membre de la commission des Hospices d'Angers.

Le 20 septembre 1837, il est nommé professeur titulaire d'histoire naturelle et matière médicale, nomination qui lui sera confirmée le 31 mars 1841.

L'année suivante, le 26 octobre 1842, il reçoit la direction de l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers et, le 21 juillet 1843, la place de premier adjoint au maire d'Angers.

Il est enfin élevé à la dignité de chevalier de la Légion d'Honneur le 2 avril 1845.

En 1852, Guépin demande sa retraite. A cette occasion, le recteur de l'Académie d'Angers Henry lui adresse une lettre fort élogieuse et pleine de regrets, dont j'extrais les lignes suivantes :

« J'ai besoin, M. le Docteur, de vous exprimer, tant en mon nom personnel qu'au nom de toute l'Académie d'Angers, la peine que nous éprouvons de ne plus vous voir occuper la chaire où vous brillez depuis 40 ans et où votre absence sera vivement sentie... »

En même temps, Négrier, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie et successeur de Guépin, lui écrit : « Cette retraite du professorat est un vrai malheur pour notre École. Votre nom, connu de tous les savants du monde, était notre palladium et vos bienfaits un puissant moyen de conservation et d'accroissement. »

En quittant le professorat, Guépin cessa la pratique de la médecine et se consacra uniquement à ses goûts favoris, à l'étude des plantes et en particulier des cryptogames. « Dans les derniers temps de sa vie, nous dit Célestin Port<sup>1</sup>, le bon docteur s'était appliqué à l'étude des mousses et préparait un travail complet, presque achevé, qui n'est pas perdu et qui a servi à d'autres. » Il ne cessa d'enrichir et de remanier son herbier. On lui reproche même, à ce moment, d'y avoir introduit des plantes étrangères à la région et d'avoir, dans ses indications de localités et de lieux d'origine, employé des termes un peu vagues.

En mourant, Guépin légua à la Ville d'Angers son herbier composé de cent cinquante-trois cartons et sa bibliothèque riche en ouvrages rares et d'un prix inestimable. Outre sa *Flore*, on lui doit des notes sur l'hybri-

<sup>1</sup> *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.*

dation des Orchidées et une simple esquisse littéraire et botanique sur Horace.

A la mort de Guépin, les docteurs Castonnet et Édouard Laroche furent successivement chargés de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la matière médicale, mais à titre provisoire.

Gustave CASTONNET naquit à Nantes en 1808. Il commença ses études au collège de Combrée et les termina au Lycée d'Angers. Il fut reçu docteur en médecine à Paris en 1835. En 1837, il fut nommé professeur-adjoint des docteurs Ouvrard et Guépin et enseigna successivement la pathologie interne, la thérapeutique, la clinique médicale et surtout la matière médicale. Il mourut le 8 janvier 1861.

Édouard LAROCHE (1803-1875) était fils d'un médecin célèbre, Nicolas-Claude Laroche. Il suivit l'exemple paternel et, avec son frère Victor, embrassa la carrière médicale. Reçu docteur en médecine (avril 1827), il fut nommé en 1830 médecin-adjoint à l'Hôtel-Dieu et professeur adjoint à l'École de Médecine. Ses services comme médecin et comme professeur lui valurent les titres d'officier de l'Instruction publique et de chevalier de la Légion d'Honneur.

La chaire d'histoire naturelle, devenue en réalité vacante depuis la mort de Guépin, fut attribuée, le 26 avril 1870, à Legludic, notre directeur actuel. Le choix ne pouvait être meilleur ; malheureusement le jeune maître avait porté ses vues d'un autre côté et, après une année d'un enseignement plein de promesses, s'installait dans une chaire nouvellement créée, la chaire de physiologie.

LIEUTAUD succéda à Legludic, le 15 avril 1871 : pendant 25 ans il devait occuper la chaire d'histoire naturelle.

Émile Lieutaud naquit à la Chapelle-sous-Doué le 4 juillet 1835. Son père était juge de paix. Il fit au Lycée d'Angers de solides études, qu'il couronna, le 12 août 1854, par le diplôme de bachelier ès sciences. Il prit ses premières inscriptions de médecine à l'École d'Angers, dont il suivit les cours pendant plusieurs années. Il termina ses études médicales à Paris. Le



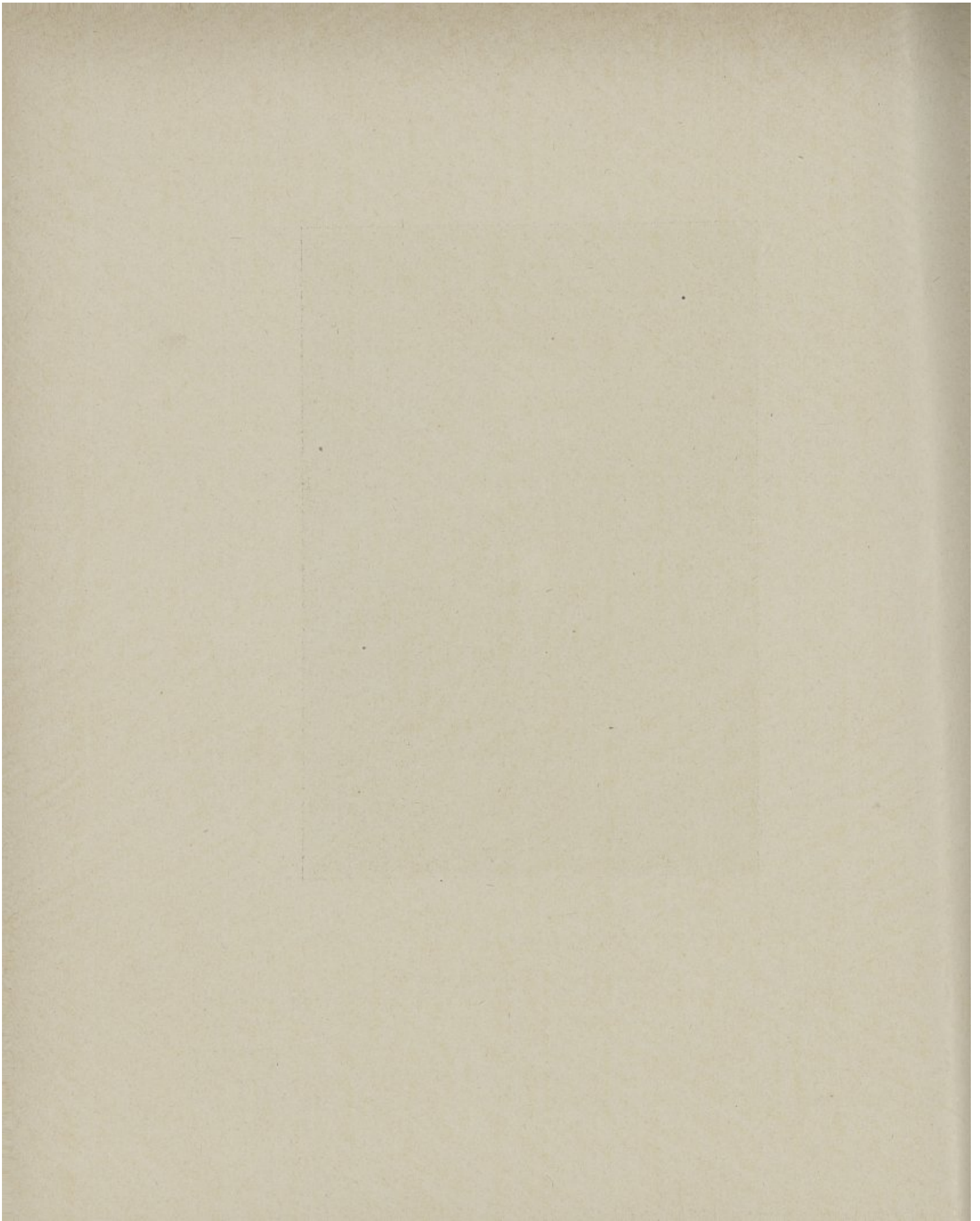
8 août 1861, il soutint avec succès sa thèse de doctorat en médecine devant un jury présidé par Denonvilliers. Il avait choisi comme sujet de thèse : *De l'hydrarthrose*. Dans ce travail on rencontre les qualités distinctives de Lieutaud : la méthode, la clarté et une profonde érudition. A peine reçu, le jeune docteur vint se fixer à Angers où il se créa rapidement une bonne et fidèle clientèle. Bientôt ses goûts laborieux l'entraînèrent vers l'École de Médecine qui, à cette époque, avait pour directeur le distingué et savant chirurgien Daviers. Le 12 mars 1864, Lieutaud fut nommé suppléant de la chaire d'accouchements ; quatre ans plus tard (avril 1868), il devint chef des travaux anatomiques. Ces premiers échelons gravis, il ne tarda pas à s'élever plus haut et à conquérir tout à tour les fonctions les plus importantes et les plus enviées. En 1865 il fut nommé chirurgien-adjoint de la Maternité ; puis, le 4 juillet 1872, médecin en chef de l'Hospice Sainte-Marie. Entre temps, le 22 avril 1871, il avait succédé à Daviers comme médecin de l'École des Arts et Métiers et avait obtenu la chaire d'histoire naturelle à l'École de Médecine (1<sup>er</sup> avril 1871). Le 1<sup>er</sup> juin 1875, il fut délégué par le recteur pour suppléer Boreau à l'École supérieure des Sciences et des Lettres, école aujourd'hui remplacée par les Cours municipaux. Le 14 octobre 1875, il fut nommé directeur du Jardin des plantes et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle. A la fin de la même année, il remplaça complètement Boreau à l'École supérieure des Sciences et des Lettres et devint professeur titulaire. Son activité ne devait pas s'arrêter là ; le 16 février 1877, il entra au Conseil départemental d'hygiène et il en fut élu secrétaire le 4 mai 1880. Enfin, le 15 mai 1892, les habitants de Saint-Germain-des-Prés le choisirent pour maire.

Gâté par la fortune, Lieutaud aurait pu se laisser aller aux charmes d'une vie douce et tranquille. Mais il appréhendait l'oisiveté et il remplit ses multiples fonctions avec énergie et sans faiblesse. Toutefois, la pratique de la médecine était pour lui toute relative : les sciences naturelles, la botanique surtout, avaient su le séduire et le passionner. Avant d'entrer à l'École supérieure des sciences et des lettres, Lieutaud s'était fait élève et avait suivi avec assiduité les cours théoriques et pratiques du botaniste Boreau. Il avait mérité l'affection du maître, s'était attaché à ses pas et l'avait accompagné dans ses brillantes herborisations. Aussi, au contact d'un pareil professeur, ne tarda-t-il pas à acquérir sur la botanique les



G. MONTIER

Professeur suppléant d'histoire naturelle



connaissances les plus solides et à embrasser dans tous ses détails la flore si riche du Maine-et-Loire. C'est pourquoi il ne fut pas pris au dépourvu lorsque la succession de Boreau lui fut accordée à l'École supérieure des sciences et des lettres. Que dire de son enseignement ? Ses conférences, ses leçons orales et pratiques répondirent à la nature même du professeur : beaucoup de clarté, pas d'emphase, une simplicité lumineuse et un désir ardent d'être utile à ses élèves. Il sut conquérir l'attention et l'affection de ses auditeurs grâce à ses connaissances étendues, grâce à cette aménité qui a charmé tous ceux qui l'ont approché.

Pendant vingt ans, Lieutaud dirigea le Jardin des plantes d'Angers. Ce jardin le fascinait, il y faisait une visite quotidienne, visite toujours longue. C'est là qu'il aimait à se reposer des fatigues de la médecine et du professorat. Notre cité lui doit d'heureuses modifications pour l'amélioration de son jardin.

Vers 1885, sous le professorat de Lieutaud, les études pharmaceutiques, au point de vue de l'enseignement de la botanique, subirent une réforme capitale et profonde. Cette réforme devait, quelques années plus tard, s'étendre aux études médicales (enseignement du P. C. N.). Jusqu'en 1880, en effet, les botanistes s'étaient adonnés spécialement à l'étude de la systématique et, glissant facilement sur l'anatomie et la physiologie végétales, examinaient surtout les caractères extérieurs de la plante (organographie) pour différencier les espèces végétales entre elles. Toute leur science et leur ambition consistaient à reconnaître les végétaux déjà décrits et à découvrir de nouvelles espèces. Aussi la liste de ces dernières s'allongeait-elle éperdûment et la nomenclature, au grand désespoir des débutants, se chargeait-elle de nombreux synonymes plus ou moins disparates et bizarres.

Mais soudain, sous la poussée d'un professeur célèbre de muséum, Van Tieghem, et de son école, grâce à la perspicacité de botanistes hardis comme Chatin, Guignard et, à l'instar des allemands, on s'aperçut bien vite que la systématique n'est que la fin, le couronnement de la botanique et que, pour bien juger les plantes et les séparer les unes des autres, il fallait d'abord les étudier intérieurement, faire en somme de l'histologie et de l'anatomie végétales, de la micrographie. A peine l'élan fut-il donné que de nombreux et savants travaux parurent, enrichirent la science et

vinrent jeter une clarté lumineuse sur des questions insolubles jusqu'alors. Que de chemin parcouru en peu de temps et quels heureux résultats, surtout dans l'étude de la matière médicale ! N'est-il pas utile ici de rappeler que les ombellifères, les rutacées, les labiées, les composées, etc. se distinguent par la présence et la nature d'un tissu sécréteur ! que les malvacées, les cannelles, les quinquinas, les solanées, les loganiacées, etc. se différencient par la structure de leur parenchyme ou de leur tissu libérien ! Autant, autrefois, il était difficile de reconnaître une racine de belladone, de scammonée, de livèche, d'aunée, de pyrèthre, etc. par l'aspect extérieur de ces racines, autant, de nos jours, il est facile de les caractériser à l'aide du microscope.

Dès 1885, un cours de micrographie fut enseigné dans nos Écoles, mais à l'usage des étudiants en pharmacie seulement. Pendant deux ans (1885-1887), GAUDIN, suppléant des chaires de chimie, pharmacie et matière médicale, fut chargé d'organiser, de développer conférences et travaux pratiques sur l'histologie végétale. Nous devons l'en féliciter, car notre École fut prise un peu au dépourvu et je vois encore, au début, les étudiants installés sur de simples bancs dans les galeries de notre établissement. Mais, si l'installation était rudimentaire, les leçons étaient données judicieusement et suivies régulièrement. Lorsque, en 1887, je pris la succession de Gaudin pour ces cours de micrographie, j'eus la satisfaction de m'installer dans une vaste salle largement éclairée et nouvellement bâtie, qui me sert encore actuellement. Chaque étudiant a son microscope et examine, non seulement des coupes de végétaux, mais encore des farines, des sédiments urinaires, des parasites végétaux et animaux, des poudres pharmaceutiques, le sang, etc., etc.

Depuis que l'enseignement du P. C. N. est institué, les étudiants en médecine suivent également les cours et travaux pratiques de micrographie ; de plus, ils assistent à des conférences et travaux pratiques de zoologie. Ces exercices pratiques marchent de pair avec les cours théoriques de botanique et de zoologie et les complètent, les facilitent, les expliquent. Ils rendent aux élèves les services les plus signalés.

En février 1895, Lieutaud tomba subitement malade. Il était occupé à ce moment à dessiner un jardin botanique, à quelques mètres de

notre École, sur un terrain nouvellement acquis par la Ville. Ce jardin compte actuellement 2.000 espèces de plantes, rangées suivant la méthode de Bentham et Hooker. Il est en pleine vigueur. Il eût fait les délices de Lieutaud. Mais la mort implacable guettait le pauvre docteur. A peine eut-il le temps de faire aplanir le sol et délimiter les plates-bandes. Il mourut le 30 octobre 1895, vivement regretté de tous ses amis, de tous ses confrères et de tous ses élèves.

M<sup>me</sup> Lieutaud, sa veuve, a fait don à l'École de Médecine d'un herbier constitué par son mari et offre, chaque année, une médaille de vermeil comme prix de micrographie, prix réservé aux étudiants en pharmacie.

Depuis 1892, j'étais suppléant de la chaire d'histoire naturelle et j'enseignais la zoologie. A la mort de Lieutaud je continuai le même cours et, pendant trois ans (1895-1898), PRÉAUBERT, professeur au Lycée d'Angers, fut chargé du cours de botanique. Qui, à Angers, ne connaît ce professeur distingué, toujours actif et pressé comme un jeune homme, travailleur infatigable et dont la modestie égale la science? Qui ne l'a rencontré, le long des routes poudreuses pédalant avec vigueur vers un coin de terre lointain où une plante rare lui a été signalée? En botanique rurale, en effet, Préaubert est un maître incontesté. Il a su réunir un important herbier, qu'il a édifié dans les conditions les plus favorables et les plus ingénieuses.

En 1898, je fus nommé professeur titulaire et TABUTEAU, pharmacien supérieur, professeur suppléant. Depuis deux ans, Tabuteau a obtenu la chaire de pharmacie et matière médicale et MONTIER lui a succédé. Comme je l'ai dit plus haut, notre chaire d'histoire naturelle comprend, non seulement un professeur titulaire et un professeur suppléant, mais encore un chef des travaux. Depuis 1887, je remplis également cette dernière fonction. Toutefois, pendant l'année scolaire 1895-96, je fus remplacé par CANN, préparateur au Lycée d'Angers et qui nous a laissé les meilleurs souvenirs.

H. THÉZÉE.

---

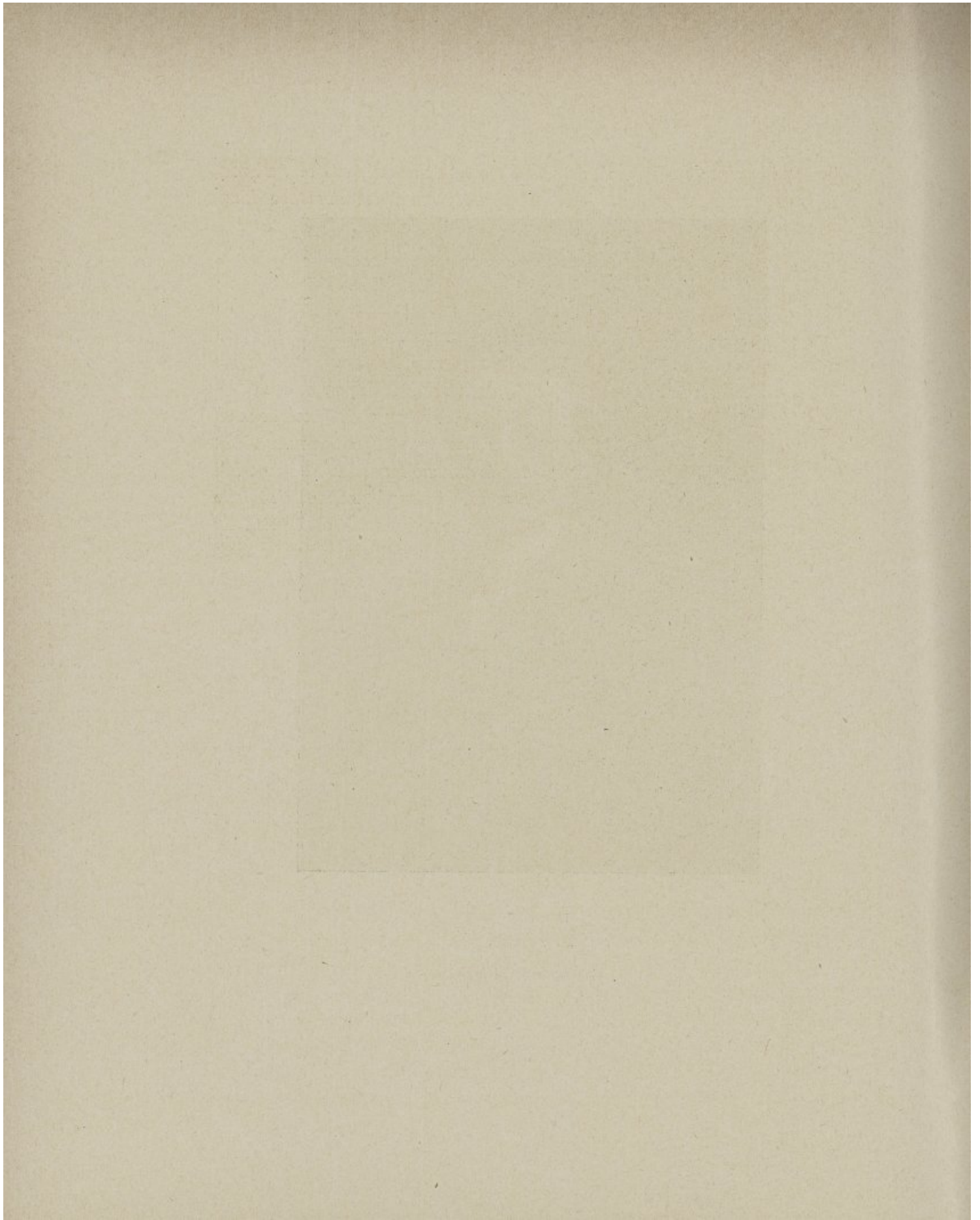
The text on this page is extremely faint and illegible. It appears to be a historical document or a page from a commemorative volume, possibly containing a list of names or a detailed account of events from the period 1870-1871. The text is arranged in several paragraphs, but the individual words and sentences cannot be discerned.



P. PAPIN

Professeur d'histologie







Laboratoire de bactériologie

## Chaire d'Histologie

L'histologie, née de l'anatomie générale, resta longtemps négligée dans son pays d'origine, tandis qu'à l'étranger les recherches microscopiques étaient activement poursuivies.

C'est vers 1870 seulement que se forme une école française dont les travaux nombreux et remarquables montrent l'orientation que doit prendre l'étude des tissus et des organes. Enfin l'histologie conquiert une place parmi les sciences qui sont à la base de la médecine et, en 1875, elle entre dans le programme des études médicales.

Elle n'est encore qu'une branche de l'anatomie et elle reste dans les attributions des professeurs suppléants d'anatomie et de physiologie. C'est à ce titre que l'enseignèrent successivement GRIPAT (1875-1888) et BRICARD (1886-1890). CHARIER, chef des travaux anatomiques, est chargé,

pendant le deuxième semestre de l'année 1890, d'un cours d'histologie, qu'il continue les années suivantes, à titre de professeur suppléant d'anatomie (29 novembre 1890).

Le domaine de l'histologie s'élargit très vite : elle devient une science distincte avec des méthodes spéciales. Gardant ses attaches avec l'anatomie, elle se rapproche davantage de la physiologie et elle prend rang à côté de cette science dans le programme du deuxième examen de doctorat. Comme conséquence, une part plus large doit lui être attribuée dans l'enseignement.

Un décret en date du 18 avril 1894 créa la chaire d'histologie à la place de la chaire de thérapeutique et d'hygiène supprimée par décret du 31 juillet 1893, BAHUAUD fut le premier professeur titulaire appelé à enseigner l'histologie. Cette fonction nouvelle ne devait pas surprendre l'homme auquel elle était confiée. Depuis plusieurs années, Bahuaud suivait, avec le plus vif intérêt, le développement des études microscopiques et, dès 1891, il avait réussi à organiser dans l'École, avec des ressources limitées, un laboratoire suffisamment outillé pour lui permettre de se tenir au courant du mouvement scientifique. Ceux qui l'ont fréquenté se rappellent l'accueil bienveillant que leur réservait le professeur, la complaisance inlassable qu'il mettait à leur montrer des préparations, à leur fournir des explications. C'est cet enseignement familier autour de la table du laboratoire, plus peut-être que les leçons à l'amphithéâtre, qui attira les étudiants et leur donna le goût des études microscopiques. Cependant, ceux qui ont entendu ses leçons savent quel enthousiasme, quelle foi dans la science y apportait Bahuaud, et aussi quel don il possédait de présenter sous une forme séduisante des sujets dont l'aridité effrayait par avance les élèves.

Pour compléter l'enseignement de l'histologie par des démonstrations et des exercices pratiques, un emploi de chef des travaux est créé (12 avril 1898). Le D<sup>r</sup> Papin est nommé chef des travaux d'histologie le 11 novembre 1898.

En 1900, Bahuaud demanda un congé pour raison de santé et le D<sup>r</sup> MARTIN, suppléant des chaires d'anatomie et physiologie (12 décembre 1899) est chargé du cours pendant l'année scolaire. L'enseignement est assuré par Martin pendant le cours des années 1902, 1903, 1904.

Bahuaud est admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> avril 1905 et nommé professeur honoraire le 28 mars 1905.

Le D<sup>r</sup> PAPIN, chef des travaux, est chargé du cours d'histologie le 15 avril 1905 et nommé professeur titulaire le 23 octobre 1906.

Le D<sup>r</sup> LAUNAY est nommé chef des travaux d'histologie le 18 mai 1907.

L'étude de la microbiologie se rattache étroitement à celle de l'histologie.

La création d'un laboratoire de bactériologie suivit de près l'introduction de l'histologie dans l'enseignement.

Comme hygiéniste, Bahuaud avait pressenti l'importance des doctrines pastoriennes : dans le laboratoire qu'il avait organisé à l'École, il consacra une partie de son temps à l'étude des microbes. C'est dans ce modeste laboratoire que Bahuaud isola le vibrion cholérique conservé à l'Institut Pasteur sous le nom de vibrion d'Angers.

Le D<sup>r</sup> Henri Grimoux (de Beaufort-en-Vallée) prend un vif intérêt au progrès des études bactériologiques et le prouve généreusement. Le 8 novembre 1895, à la distribution des prix, il expose, dans une allocution aux étudiants, les motifs scientifiques qui l'ont conduit à provoquer un concours de bactériologie théorique et pratique. Les prix offerts cette année-là par Grimoux à l'occasion du cinquantenaire de son entrée à l'École, étaient deux microscopes. Depuis cette époque, le D<sup>r</sup> Grimoux a fondé un prix annuel qui consiste en deux médailles de vermeil décernées aux étudiants en médecine et en pharmacie qui ont concouru avec succès pour la bactériologie.

En 1895, dans sa séance du 6 novembre, la Société de Médecine d'Angers émettait le vœu qu'il fût créé à Angers un laboratoire de bactériologie municipal et départemental.

Au nom d'une Commission d'études, Bahuaud présentait un rapport qui fut adopté (4 mars 1896). Le laboratoire devait être rattaché à l'École et administré par son directeur.

Les fonds nécessaires à la construction furent obtenus au moyen d'une souscription publique et le terrain cédé par les Hospices de la Ville d'Angers.

Les sommes destinées à l'entretien furent assurées par le Conseil général de Maine-et-Loire et par le Conseil municipal d'Angers.

Dans une séance d'inauguration, qui eut lieu le 20 décembre 1897, le laboratoire de bactériologie fut remis à la Ville d'Angers.

Le premier directeur du laboratoire fut Bahuaud, qui en avait dirigé la construction et l'aménagement (12 juillet 1897).

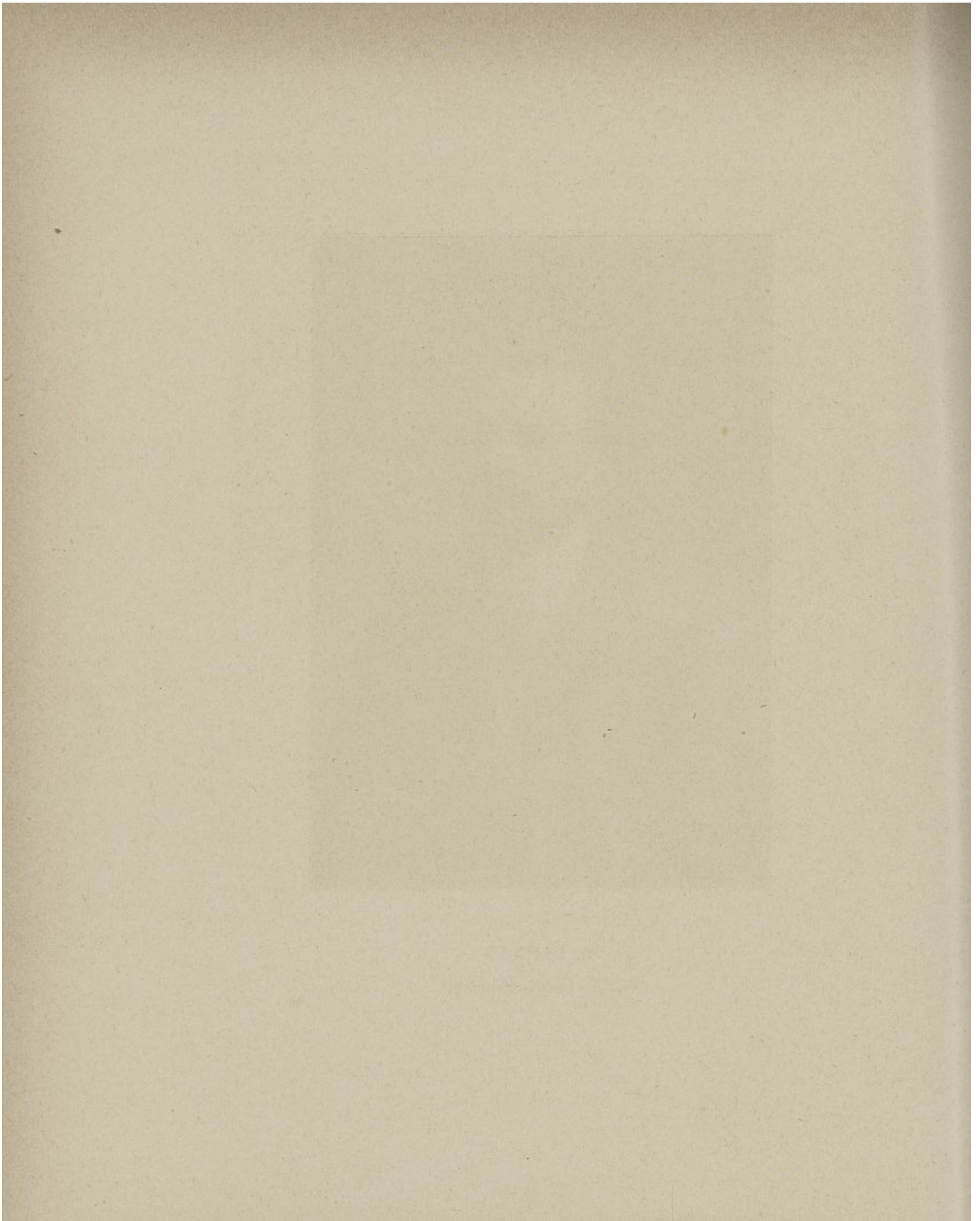
Après la démission de Bahuaud, GRIPAT accepta les fonctions de directeur à titre provisoire et les remplit jusqu'à la nomination de Papin (2 mai 1898). Depuis la création du laboratoire, GAUDIN, professeur suppléant libre, remplit les fonctions de chef des travaux.

P. PAPIN.



G. LAUNAY

Chef des travaux d'histologie





Amphithéâtre

## Chaire de Pathologie externe

La chaire de pathologie externe, comme toutes les chaires théoriques, a une histoire peu mouvementée. Ceux qui l'ont occupée ont pu manifester ailleurs leurs connaissances étendues et leur génie inventif ; mais là, à l'École, dans le cadre étroit qui les enserme, ils ne peuvent être que les servants de la science et leur personnalité disparaît dans l'énumération et la description des découvertes faites par les autres. S'ils se distinguent les uns des autres, c'est par leur tempérament oratoire et, si brillante soit-elle, leur éloquence n'éveille plus bientôt, même dans l'histoire locale de leur cité, qu'un écho affaibli. Aussi ne chercherai-je pas à faire l'histoire approfondie de mes prédécesseurs.

S'ils vivent encore dans la mémoire de nos concitoyens, ce n'est certes pas au titre de professeur, mais bien plutôt comme chirurgiens praticiens ayant mérité à notre ville un renom chirurgical qu'elle garde jalousement.



Lorsque Napoléon, en 1807, organisa les écoles de médecine, le corps médical de province était pauvre d'hommes instruits. Depuis vingt ans l'enseignement n'existait plus. Il fallut donc confier à la même personne des chaires multiples et il s'écoula toute une période, de 1807 à 1841, pendant laquelle la chaire de pathologie externe était plus ou moins confondue avec celles d'obstétrique ou de clinique chirurgicale.

Je ne ferai que citer les noms de ceux qui y passèrent.

Le 1<sup>er</sup> août 1807, Chevreul est nommé professeur d'accouchements, maladies des femmes et cours d'opération.

Le 10 janvier 1815, Lachèse Casimir est professeur de clinique externe et de pathologie chirurgicale.

Le 16 juillet 1824, Ouvrard et G. Mirault sont nommés professeurs-adjoints à ces deux chaires.

Le 30 avril 1827, c'est au tour de Jouvot et de Négrier d'occuper le poste de professeur-adjoint. Négrier est en outre attaché à la chaire de clinique de la Maternité, au cours d'opérations chirurgicales, d'accouchements et de maladies des femmes.

Le 10 février 1832, Ouvrard, déjà professeur-adjoint, est nommé professeur de clinique externe et de pathologie chirurgicale.

Le 25 novembre 1836, G. Mirault obtient le même titre. A côté d'eux, Castonnet (1837) est professeur-adjoint.

Comme on le voit, à ce moment la chaire chirurgicale était à la fois théorique et pratique. Le même chirurgien se chargeait de montrer aux élèves la valeur des faits observés par eux et, en outre, il leur donnait, à propos de ces cas, l'instruction générale, sans laquelle on ne peut être un médecin digne de ce nom. Cette double besogne eût sans doute, pendant toute une année, paru trop lourde à un seul homme. Aussi la même chaire de chirurgie pratique et théorique était-elle occupée successivement dans le cours de l'année scolaire par deux professeurs jouissant des mêmes titres et des mêmes prérogatives. Cette méthode d'enseignement avait du bon et il est à souhaiter qu'on y revienne.

Le 31 mars 1841, les écoles de province étaient réorganisées et la chaire de pathologie externe séparée des cliniques. Elle fut confiée à Ouvrard et fut occupée ensuite par Daviers et Douet. Jamais trois hommes ne furent plus dissemblables.

OUVRARD (1841-1856), nous l'avons vu, avait déjà rempli les fonctions de professeur-adjoint depuis 1824 et celles de professeur de clinique et de pathologie chirurgicales depuis 1832. Né en 1786, il apportait donc dans la chaire nouvelle un esprit mûri par l'âge et par l'expérience de l'enseignement. Ses leçons eurent un grand retentissement. Doué d'une véritable éloquence, il attira de nombreux élèves à ses leçons. « La tradition dit même que plus d'un auditeur étranger aux études médicales fréquenta ses cours pour le seul plaisir d'entendre une parole élégante servie par un merveilleux organe<sup>1</sup>. »

Bien différent nous apparaît DAVIERS. Froid, sévère d'aspect, il apporte à sa tâche professorale un soin continu. S'il n'a pas les envolées de son prédécesseur, il retient néanmoins l'attention de son auditoire par la correction, la clarté, la précision de son enseignement. Son cours est le reflet du Compendium. Il occupe la chaire du 25 octobre 1856 au 28 octobre 1867.

A cette date, DOUET est nommé professeur-adjoint de pathologie externe et, en 1870, il est titularisé. Il apportait dans son enseignement les qualités et les défauts de son caractère primesautier. Plein de bon sens, il expliquait à merveille, dans un langage familier, les lésions et les maladies chirurgicales courantes ; mais en même temps il éprouvait un véritable scepticisme à l'égard de ces nouveaux venus qu'on appelait microbes ! La chirurgie pastorienne lui faisait un peu l'effet de la musique de Wagner, il ne comprenait bien ni l'une ni l'autre.

Comme à tant d'autres chirurgiens antérieurs à l'antisepsie, l'évolution lui semblait trop rapide et il taxait d'exagération, sinon de fausseté, les nouvelles découvertes. Aussi négligeait-il plutôt les conceptions pathogéniques pour insister surtout sur les caractères cliniques des maladies. Il restait dans les vieilles et saines traditions et cherchait principalement à faciliter aux élèves le diagnostic des lésions chirurgicales.

En 1899, Douet prit sa retraite et BRIN le remplaça, d'abord comme chargé de cours, puis en 1901 comme professeur titulaire.

H. BRIN.

<sup>1</sup> LEBLOIS, *Archives Médicales d'Angers*, année 1899, p. 10.

# Centenaire, 1807-1907 : volume commémoratif - page 266 sur 402

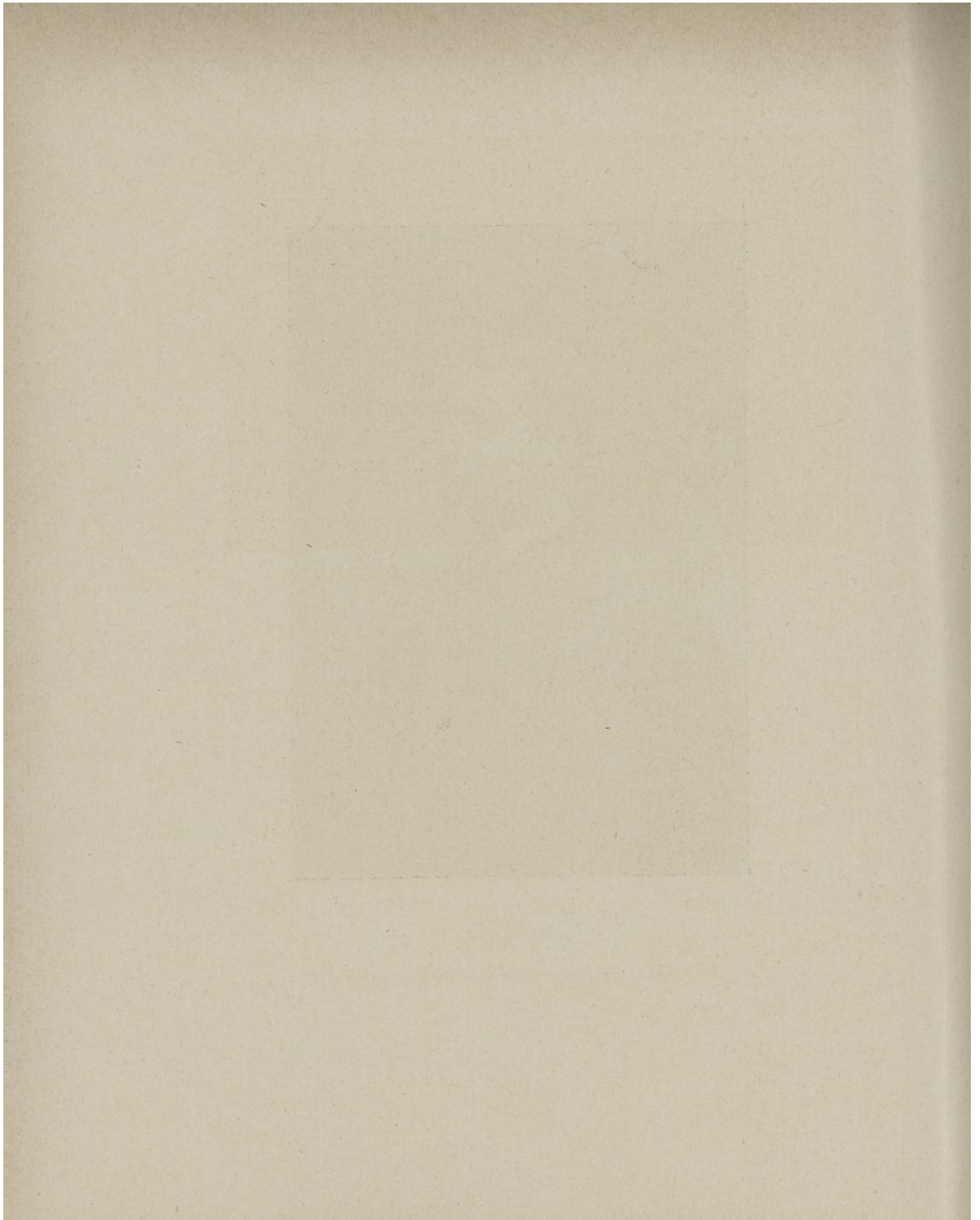
Le 10 août 1807, le général Bonaparte, à la tête de son armée, débarqua à Ouessant, île de la côte bretonne. Cette opération fut le point de départ de la campagne de France, qui se termina le 19 juin 1815 à Waterloo. Cette campagne est considérée comme l'une des plus grandes victoires militaires de l'histoire. Elle a permis à Napoléon Bonaparte de devenir empereur des Français et de réorganiser l'Europe. Cette victoire a également permis à la France de retrouver son statut de grande puissance mondiale.

Le 10 août 1807, le général Bonaparte, à la tête de son armée, débarqua à Ouessant, île de la côte bretonne. Cette opération fut le point de départ de la campagne de France, qui se termina le 19 juin 1815 à Waterloo. Cette campagne est considérée comme l'une des plus grandes victoires militaires de l'histoire. Elle a permis à Napoléon Bonaparte de devenir empereur des Français et de réorganiser l'Europe. Cette victoire a également permis à la France de retrouver son statut de grande puissance mondiale.



HENRI BRIN

Professeur de pathologie externe et de médecine opératoire





Bibliothèque

## Chaire de Pathologie interne

La chaire de pathologie interne fut créée dès la fondation de l'École de Médecine. Durant ces cent années, huit professeurs titulaires se sont succédé, s'efforçant de rendre vivante aux yeux des élèves la description des maladies médicales.

Pendant ce laps de temps, un certain nombre de professeurs furent chargés de les suppléer: ce furent les adjoints d'abord et, plus tard, les suppléants.

Le 1<sup>er</sup> août 1807, DELAUNAY inaugura cette série des titulaires. Reçu le 7 mars 1754 docteur régent en la Faculté de Médecine d'Angers, il mourut en 1812.

ESNAULT lui succédait le 9 avril 1812. Il était né à Angers, le 13 octobre 1763. Le 4 juillet 1788, il fut reçu docteur en la Faculté de Médecine de

Montpellier. Il enseigna la pathologie pendant onze années. L'honorariat lui fut conféré le 30 avril 1827.

A cette même date, LOGERAIS, professeur-adjoint depuis le 17 février 1823, fut titulaire et chargé de continuer son enseignement. Né à Champigné, en 1780, il est reçu docteur à Paris, le 2 messidor an XI ; il séjourne ensuite quelque temps à Montpellier, suivant les cours comme un simple étudiant, pour compléter ses connaissances médicales ; en 1804, il se fixe à Angers. Il ne fut que trois ans titulaire de sa chaire et abandonna ses fonctions en refusant le serment à la royauté de 1830. Il mourut à Champigné en 1861.

LAROCHE Victor lui succède en 1830. Fils de Nicolas-Claude Laroche, il était né à Angers le 15 octobre 1797. Le 3 juillet 1823, il était reçu docteur de la Faculté de Paris. Adjoint le 30 avril 1827, il est titularisé le 16 décembre 1830. Il enseigne, comme son prédécesseur, la pathologie interne et la clinique médicale ; à partir de 1837, il n'a plus que la chaire de pathologie. Il meurt en 1864 ; il avait professé pendant trente-quatre années.

LAROCHE Édouard l'assista comme adjoint, mais c'est Dumont qui lui succéda dans sa chaire.

DUMONT était né à Angers le 9 août 1797. Le 4 août 1828, il est reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris, puis vient se fixer à Angers. Esprit très cultivé, il travaillait tour à tour, et avec une égale compétence, l'histoire, la philosophie, les belles lettres. Très versé dans l'étude des langues anciennes, il avait une connaissance très approfondie de l'hébreu et était helléniste des plus remarquables. Il a laissé des travaux nombreux et variés qui attestent son érudition et la distinction de son esprit.

Suppléant le 25 octobre 1856, il fut titulaire le 12 mars 1864. Il mourut le 28 décembre 1867. Quoique sa carrière professorale n'ait duré que quatre années, il a laissé le souvenir d'un maître des plus estimés.

FEILLÉ, son élève et son protégé, recueillit sa succession le 1<sup>er</sup> avril 1868. Né à Laval en 1831, il est reçu docteur le 11 mars 1856. Il vient à Angers et

de bonne heure, en 1861, il entre à l'École de Médecine : en 1867, il est professeur de thérapeutique. En 1868, il prend la chaire de pathologie interne ; enfin, en 1892, il est appelé à la chaire de clinique médicale. Ses nombreux élèves se rappellent cet enseignement clair et méthodique, ce professeur consciencieux, froid et sévère en apparence, mais juste et indulgent.

JAGOT lui succède en 1892, jusqu'au moment où, en 1898, il prend la chaire de clinique médicale.

Pendant les deux années 1898 et 1899, la chaire est vacante. THIBAULT, suppléant depuis 1891, est chargé du cours. Il est titulaire le 29 juillet 1899.

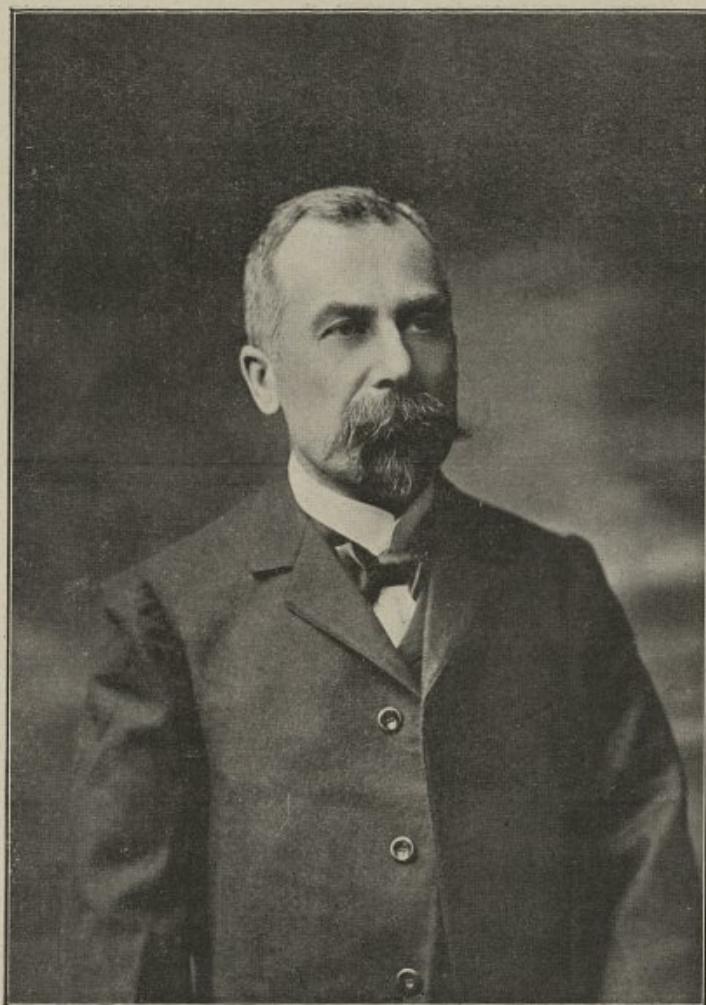
ROGUET est suppléant de la chaire en 1900,

Voilà le passé de cette chaire. Quel est son avenir ? Les cours théoriques ont vécu ! Seul, l'enseignement pratique peut être utile, au moins dans les Écoles préparatoires. Déjà, certains professeurs de pathologie font leurs cours avec présentation de malades. Ce ne sont là que des demi-mesures ; mais ces timides essais indiquent la nécessité de transformer en chaires de cliniques les chaires de pathologie interne.

A. THIBAULT.

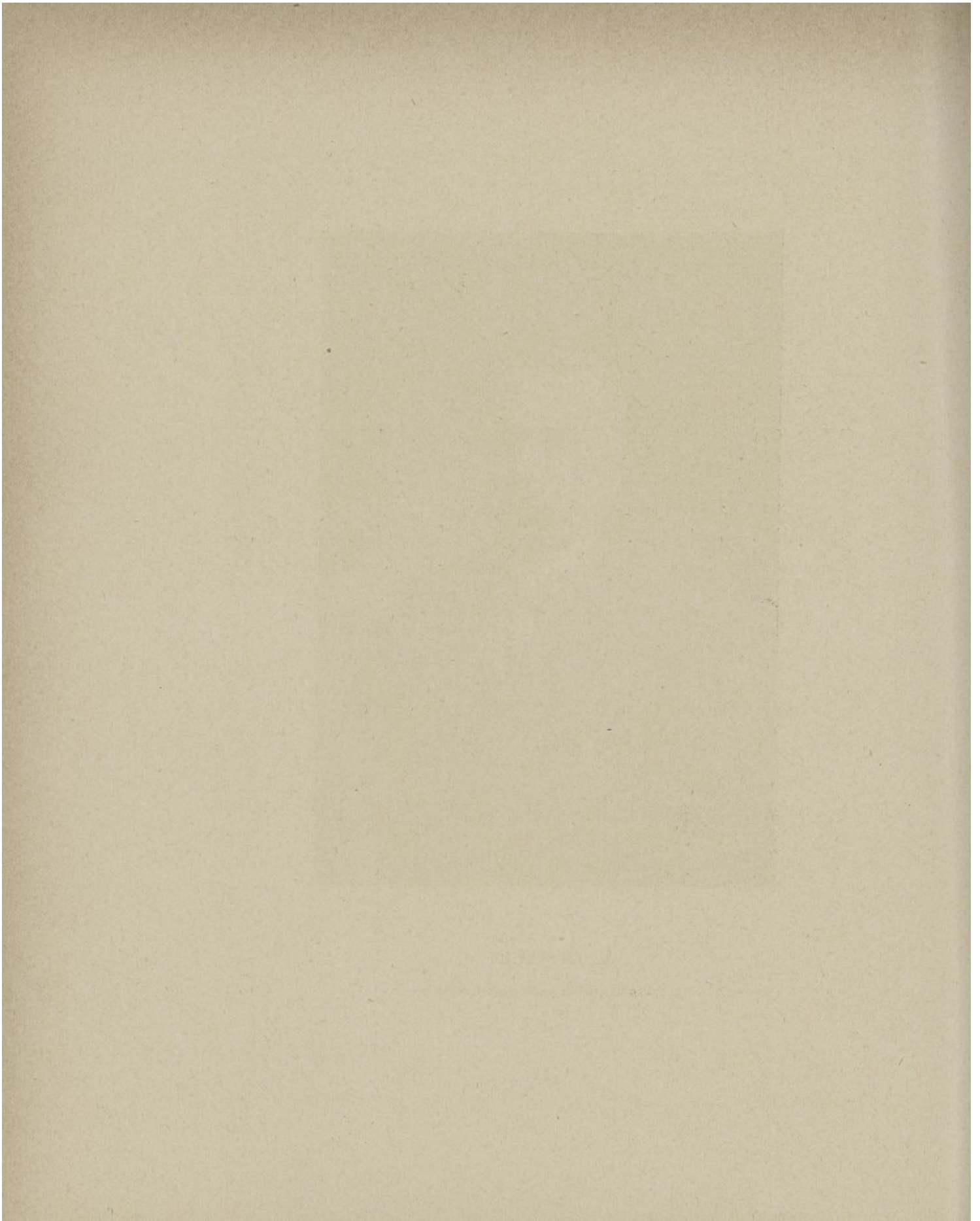


Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



A. THIBAULT

Professeur de pathologie interne





Amphit atre de chimie et pharmacie

## Chaire de pharmacie et mati re m dicale

Lors de la cr ation de l' cole, en 1807, la chaire de pharmacie et mati re m dicale n'existait pas et, malgr  le titre de *Cours pratiques de m decine, de chirurgie et de pharmacie*, la pharmacie n'y  tait pas enseign e ; par contre, la mati re m dicale fut profess e d s le d but.

L'histoire de la mati re m dicale fut des plus mouvement es. Rattach e tout d'abord   la clinique interne et   la th rapeutique, elle fut r unie plus tard   l'histoire naturelle, revint   th rapeutique, repassa   l'histoire naturelle et, finalement, fut annex e   la pharmacie.

Le premier professeur de mati re m dicale fut MAILLOCHEAU, professeur de clinique interne, charg  en m me temps du cours de th rapeutique et de mati re m dicale (1<sup>er</sup> ao t 1807). Comme il n'y avait pas alors d' tudiants

en pharmacie, le professeur s'adressait uniquement à des étudiants en médecine, de sorte que, sans être délaissée, la matière médicale était considérée comme accessoire et son enseignement se confondait avec celui de la thérapeutique. Néanmoins, Maillocheau avait réuni un certain nombre d'échantillons des drogues les plus employées à cette époque et sa petite collection peut être considérée comme l'ébauche du droguier actuel.

A Maillocheau succéda GUÉPIN (14 septembre 1819), chargé du cours comme professeur-adjoint d'abord, puis comme titulaire de thérapeutique, de matière médicale et de clinique interne (1827). BIGOT, professeur-adjoint, l'aidait dans ses multiples fonctions.

En 1841, époque de la transformation de l'École en *École préparatoire de Médecine et de Pharmacie*, la matière médicale fut réunie à l'histoire naturelle, conservant son même professeur, Guépin, avec le titre nouveau de professeur d'histoire naturelle et de matière médicale. L'apparition, à ce moment, des étudiants en pharmacie dut amener une modification dans l'enseignement de la matière médicale, car, quelques années plus tard (1852) et pour faire face sans doute aux exigences des programmes, deux professeurs-adjoints, LAROCHE Édouard et CASTONNET furent chargés provisoirement de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la matière médicale.

En 1861, la matière médicale fut disjointe de l'histoire naturelle et revint à la thérapeutique avec FEILLÉ, chargé de cours (26 avril 1861).

Quelques mois plus tard il était nommé suppléant (31 juillet 1861), puis professeur-adjoint (15 janvier 1863) et enfin professeur titulaire (28 octobre 1867).

Feillé n'avait accepté cette chaire que temporairement, car un an plus tard il céda sa place à Legludic, nommé professeur-adjoint (1<sup>er</sup> avril 1868).

Peu après (1870), la matière médicale revint à l'histoire naturelle avec LEGLUDIC comme professeur titulaire. Bien que, de son propre aveu, cet excellent maître reconnaît avoir été très intéressé par son cours de matière médicale, il ne conserva pas longtemps sa charge et, le 15 avril 1871, elle échut à LIEUTAUD, qui devait la garder jusqu'en 1877, époque à laquelle elle fut annexée à la pharmacie.

L'histoire de la pharmacie, bien qu'elle ne remonte qu'à 1837, fut aussi passablement agitée. A son début elle fut enseignée conjointement avec la chimie. Il en fut ainsi d'ailleurs dans presque toutes les Écoles, tant sont naturels les liens qui unissent ces deux sciences. Plus tard, la pharmacie fut jointe à la toxicologie, puis elle fut l'objet d'une chaire spéciale, jusqu'au jour où elle fut réunie à la matière médicale.

C'est GODFROI, pharmacien, qui, le premier à Angers, enseigna la pharmacie. Nommé professeur provisoire de chimie et pharmacie le 30 septembre 1837, il fut chargé de nouveau de l'enseignement qu'il avait inauguré (31 mars 1841). Dès 1849, il dut, pour raison de santé, quitter le professorat, mais sans pour cela désertier la pratique de la science. Membre fondateur de la Société industrielle d'Angers, il publia dans ses bulletins de nombreux rapports très étudiés et très intéressants. On cite ses travaux sur la gélatine (1832), sur la filtration (1832), sur l'hydropisie (1835), sur l'établissement des fontaines à Angers (1836), sur la flore de Boreau (1840), sur la fabrication du beurre (1840), sur la poudre coton (1846), sur l'analyse chimique des eaux de Martigné-Briand (ce dernier tiré en brochures in-8° de 22 pages).

La question de l'établissement des fontaines à Angers l'engagea dans une vive polémique contre Gr. Lachèse et il se déclara partisan résolu de l'eau de la Maine, dont il publia de savantes analyses comparées à celle de la Loire.

A Godfroi succéda DAVIERS, qui fut le premier titulaire de la chaire de chimie et de pharmacie. Bien que chirurgien, Daviers était un excellent chimiste: aussi sacrifia-t-il la pharmacie pour la chimie qui l'intéressait d'une façon toute spéciale.

Quelques années plus tard, la chaire fut dissociée et la pharmacie annexée à la toxicologie. Nous trouvons alors successivement :

FARGE, médecin, professeur-adjoint de toxicologie et de pharmacie (1856-1861).

DROUET, pharmacien, chargé du cours (1861), puis professeur-adjoint (1863). Contrairement à ses devanciers, Drouet s'appliqua surtout à l'enseignement de la pharmacie galénique, consacrant la plus grande partie de ses leçons à des préparations officinales. C'est ainsi que, purement théorique

jusque-là, la pharmacie avec Drouet était devenue si pratique qu'il laissait au second plan le côté scientifique.

DEZANNEAU, professeur-adjoint (1864), puis titulaire (1868), avec BAHUAUD comme suppléant. Chirurgien distingué, Dezanneau n'était point là dans la chaire de son choix; aussi, lorsqu'en 1868 on lui adjoignit Raimbault, pharmacien, comme suppléant, s'empressa-t-il de lui confier l'enseignement de la pharmacie, préparant ainsi la disjonction qui devait s'opérer deux ans plus tard.

En effet, en 1870, la pharmacie fut l'objet d'une chaire distincte avec RAIMBAULT comme professeur titulaire.

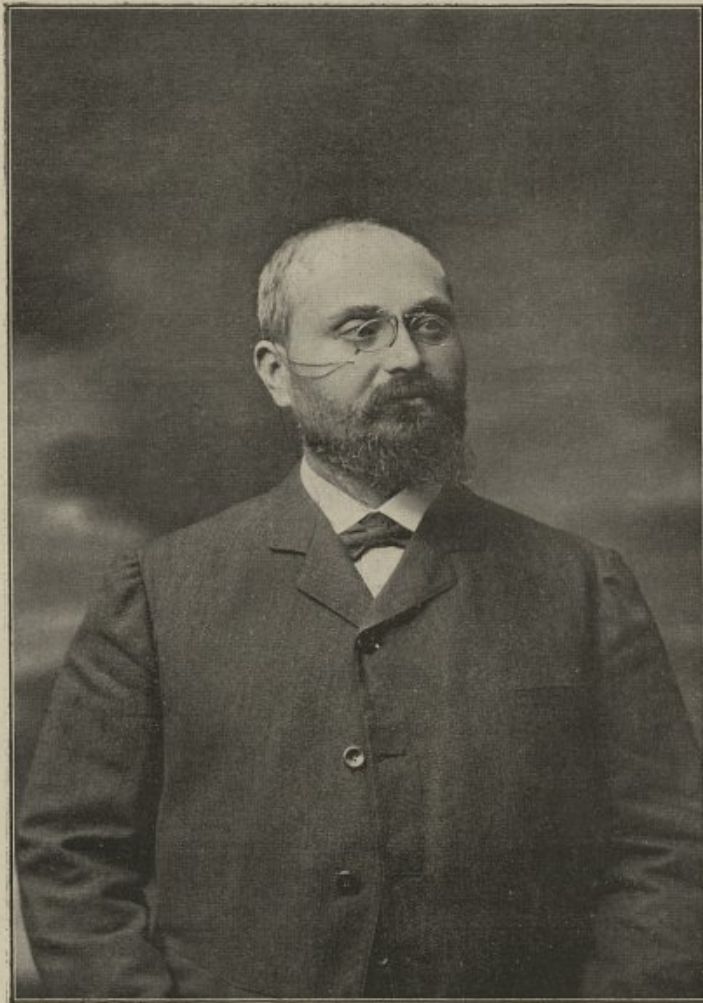
Pharmacien praticien, Raimbault fut, on peut le dire, le créateur de sa chaire. Bien placé pour connaître les besoins de l'officine, il donna à son enseignement un caractère à la fois scientifique et pratique qui, jusque-là, lui avait fait défaut. A son programme, déjà bien chargé, il joignit des conférences d'hydrologie et de minéralogie, comblant ainsi une vaste lacune dont personne avant lui n'avait vu l'importance.

Nous arrivons ainsi en 1877, époque où la matière médicale fut annexée à la pharmacie.

Cette date est des plus importantes dans l'histoire de la chaire; elle clôt, en effet, l'ère des médecins-professeurs de pharmacie et de matière médicale. Sans jeter la moindre discrédit sur des noms qui, dans un autre ordre de sciences ont joui, à juste titre, d'une très grande autorité, il est toutefois permis de constater que l'enseignement de la pharmacie et de la matière médicale n'avait pas, jusqu'à ce moment-là, l'orientation que lui ont donnée les pharmaciens professeurs.

En ce qui concerne la pharmacie, où il faut distinguer la pharmacie chimique et la pharmacie galénique, il est intéressant de remarquer qu'aucun des professeurs ne l'a complètement enseignée. Chacun, selon ses aptitudes, en sacrifiait une branche pour n'enseigner que celle qui répondait le mieux à ses préférences.

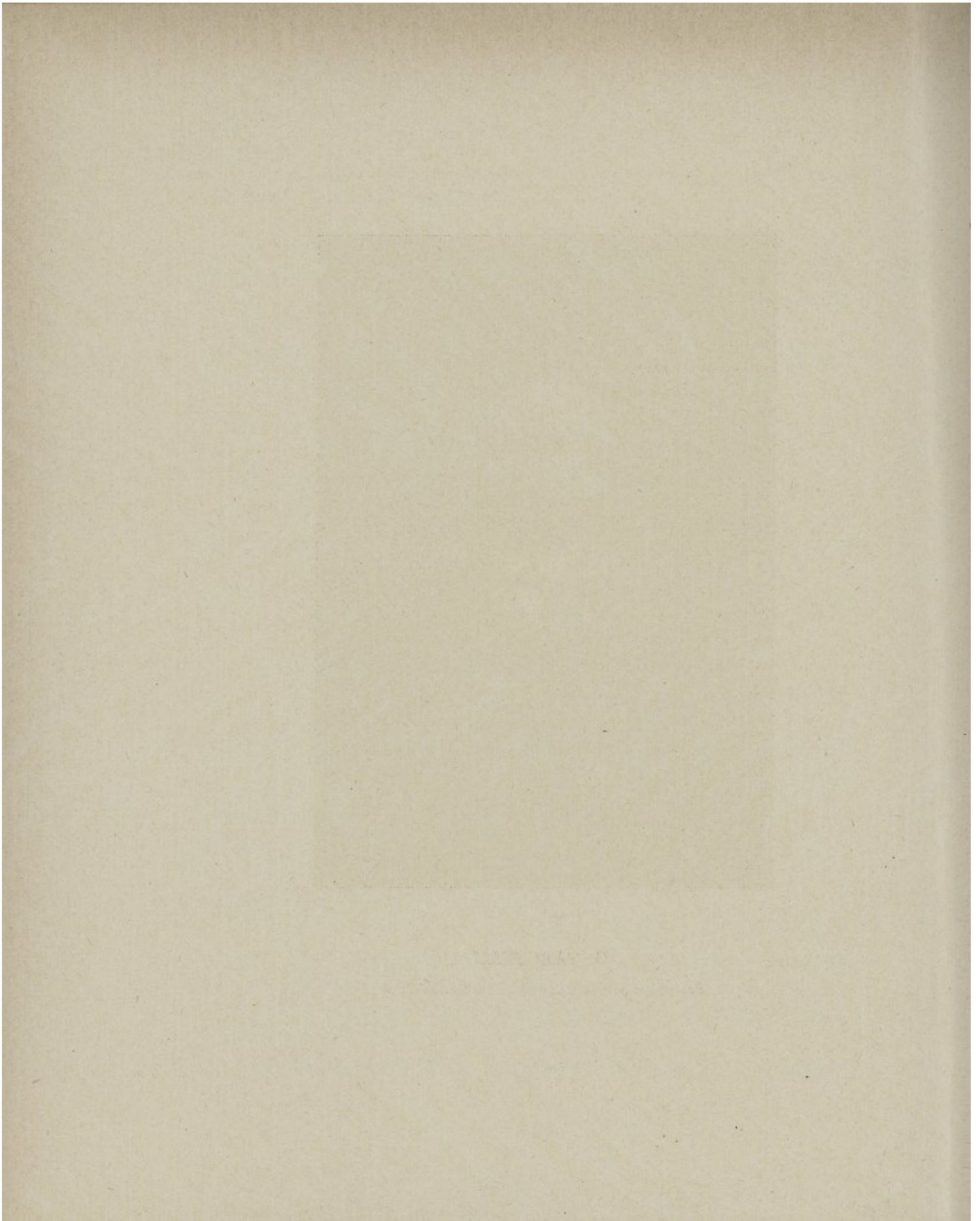
Quant à la matière médicale — le terme est assez vaste et assez élastique



G. TABUTEAU

Professeur de pharmacie et de matière médicale





pour que son enseignement ait pu être compris différemment, suivant qu'on se place au point de vue thérapeutique ou au point de vue pharmaceutique ; — le médecin ne le comprend pas comme le pharmacien.

Pour le médecin, qui a une tendance naturelle à se placer au point de vue thérapeutique, c'est surtout l'étude de l'action physiologique des médicaments, c'est leur mode d'action sur tel ou tel organe, sur tel ou tel système anatomique.

Pour le pharmacien, cette action physiologique est secondaire ; ce qui est important pour lui, c'est l'origine botanique et géographique de la drogue, ce sont ses conditions de culture, de récolte et de préparation, d'où peut dépendre une plus ou moins grande activité de la plante, ce sont ses caractères extérieurs, sa structure histologique, la localisation des principes actifs, la composition chimique, les formes commerciales, les substitutions et les falsifications dont elle peut être l'objet et, enfin, l'action pharmaco-dynamique et les usages thérapeutiques. Au point de vue pharmaceutique, la matière médicale offre donc au professeur un champ beaucoup plus vaste qu'au point de vue thérapeutique.

C'est à Raimbault que revint naturellement la nouvelle chaire de pharmacie et matière médicale. Il apporta tous ses soins à l'organisation de son nouvel enseignement, s'occupa activement de compléter la collection d'histoire naturelle médicale. L'achat simultané de meubles, bocaux et assiettes lui permit d'organiser en quelques années la collection des plantes les plus usuelles et des minéraux les plus communs. Doucement depuis, le nombre des échantillons s'est considérablement augmenté.

Raimbault conserva l'enseignement de la pharmacie qu'il professait déjà depuis neuf années, abandonnant à son suppléant la matière médicale. Avec un rare talent, il sut toujours se tenir au courant des progrès de la science, sans jamais perdre de vue les utilités ou les nécessités de la profession. Son activité scientifique s'accuse même en dehors de l'École. Comme membre, puis vice-président du Conseil départemental d'hygiène, comme inspecteur des pharmacies, comme chimiste-expert, comme pharmacien des Hospices, il eut et a encore l'occasion de rendre de nombreux et signalés services, accomplissant ses multiples fonctions avec un zèle et une exactitude exemplaires.

Dans sa longue carrière professorale, Rimbault fut secondé par trois suppléants :

GAUDIN (1882-1890).

LABESSE (1890-1899).

COUDRAIN (1899-1905).

En novembre 1901, Rimbault atteint par la limite d'âge, dut abandonner sa chaire. A cette occasion, ses collègues, ses élèves, ses confrères et ses amis lui offrirent un souvenir et organisèrent en son honneur une magnifique fête de sympathie et de reconnaissance.

Il fut remplacé par BARTHELAT, chargé du cours de pharmacie et matière médicale.

En 1903 et 1904, Barthelat, retenu à Paris par des travaux importants, obtint un congé pendant lequel Coudrain, suppléant, fut chargé du cours.

Enfin, en 1905, le départ définitif de Barthelat, nommé chef des travaux de microbiologie à l'École supérieure de pharmacie de Paris, valut la chaire au titulaire actuel. De même, la démission de Coudrain amena la nomination de DIVAI comme suppléant.

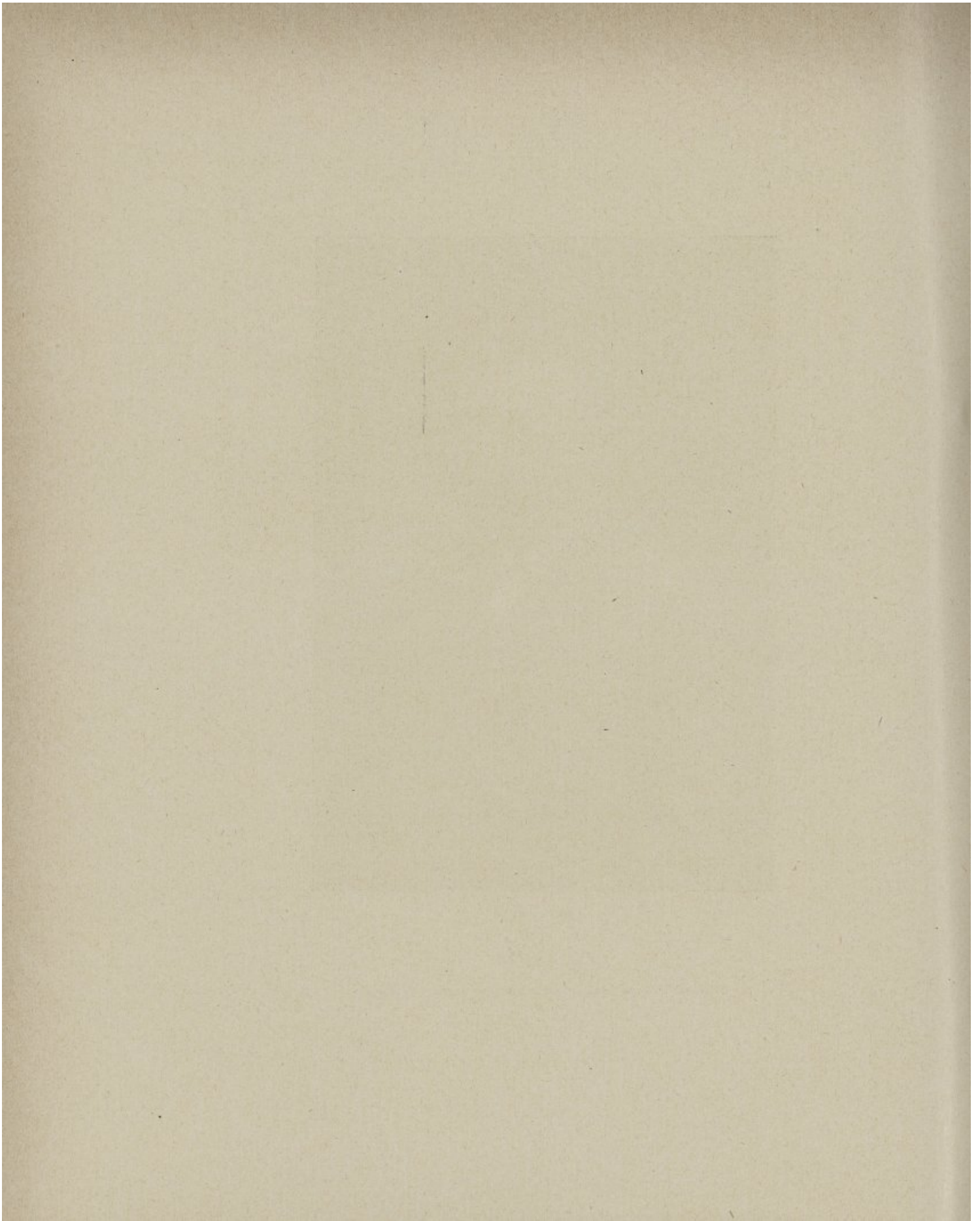
Actuellement, le titulaire se charge du cours de pharmacie galénique et de matière médicale, laissant au suppléant la pharmacie chimique, l'hydrologie et la minéralogie.

G. TABUTEAU.



A. DIVAI

Professeur suppléant de pharmacie et matière médicale





Laboratoire de physiologie

## Chaire de Physiologie

La chaire de physiologie a été créée par décret du 2 mars 1870.

Jusqu'à cette date, cet enseignement figurait aux programmes, mais annexé à d'autres chaires, partant relégué au second plan.

Cependant, lors de la création des Cours d'instruction médicale en 1807, les travaux récents de Bichat donnaient de l'attrait aux études physiologiques. GARNIER, professeur de clinique externe, d'anatomie et physiologie, puis, en qualité de professeurs-adjoints, Ouvrard, G. Mirault et Jouvot furent successivement chargés de cet enseignement.

OUVRARD a particulièrement laissé le souvenir d'un maître écouté, d'un professeur éloquent ; il y avait comme un charme attaché à sa parole. Dès cette époque, la nécessité se pose d'interroger la nature vivante. « Nous

verrons, dit-il à l'ouverture de son cours <sup>1</sup>, la physiologie, désormais ferme dans sa marche analytique, prendre une attitude imposante et se placer avec orgueil au rang des sciences exactes. Ainsi, loin d'entretenir vos esprits d'ingénieuses explications, de subtiles théories, nous vous conduirons, par une suite de conséquences rigoureuses, de la connaissance précise de nos fonctions en santé à leur juste appréciation à l'état de trouble. C'est sous ce point de vue philosophique que nous nous proposons d'envisager cette science, regardée trop longtemps comme spéculative...

« Car, à quelle théorie vaine et futile le raisonnement n'a-t-il pas donné naissance? C'est pour avoir suivi cette marche vicieuse dans l'étude de la physiologie que cette science a fait si peu de progrès; comment cette base fondamentale de toute vraie médecine eût-elle pu s'avancer à pas de géant, lorsqu'on la tenait captive dans une ridicule dialectique? »

Le 25 novembre 1836, G. MIRAULT succède à Garnier comme professeur de clinique externe, de pathologie chirurgicale, d'anatomie et de physiologie. Bien que porté par ses goûts et ses brillantes qualités vers la pratique chirurgicale, il ne négligea pas ses leçons de physiologie et ceux qui, plus tard, ont suivi avec tant d'agrément et de profit sa clinique peuvent se rendre compte de ce que devaient être les cours biologiques d'un maître dont la parole précise était d'une merveilleuse lucidité.

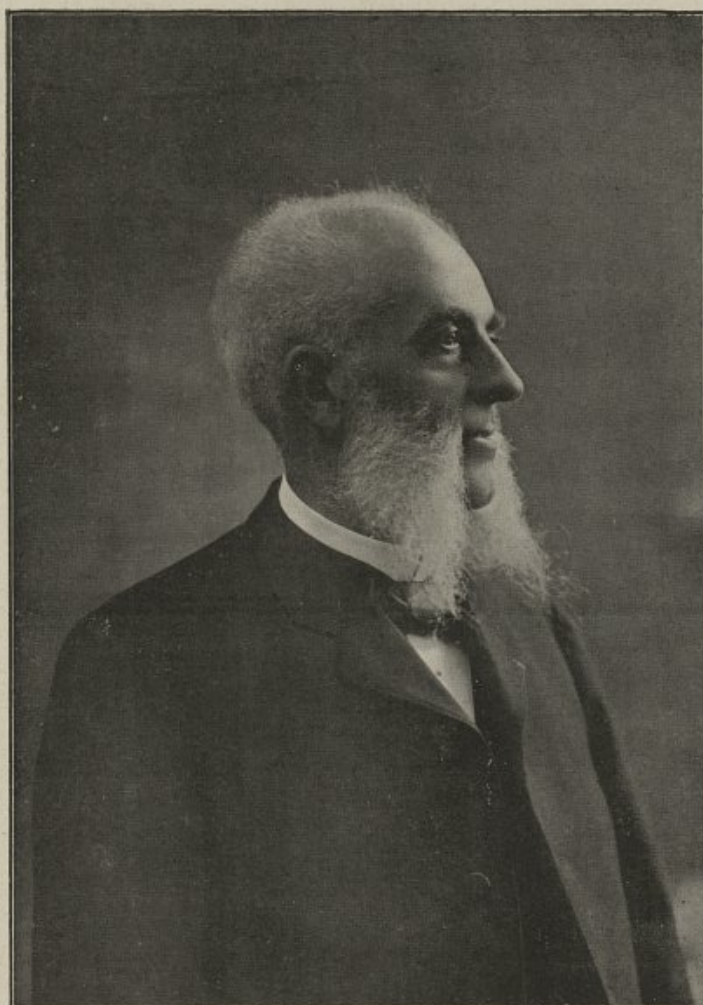
En 1837, sur le rapport d'Orfila, après une inspection des établissements d'enseignement médical, une meilleure répartition des chaires est arrêtée. Une chaire d'anatomie et de physiologie est créée; JOUVET est chargé du cours le 30 septembre 1837, puis titularisé le 23 mars 1840.

Dans cette dualité de la chaire, l'anatomie prima la physiologie. Le P<sup>r</sup> Jouvét se réserva le cours d'anatomie et les leçons biologiques furent confiées aux chefs des travaux: Daviers (1841), Farge (1847), Guignard (1857).

Les arrêtés du 2 avril 1857 et du 7 avril 1859 consacrent cette répartition.

« ART. 6. — Les leçons de physiologie ont lieu pendant le semestre d'été.

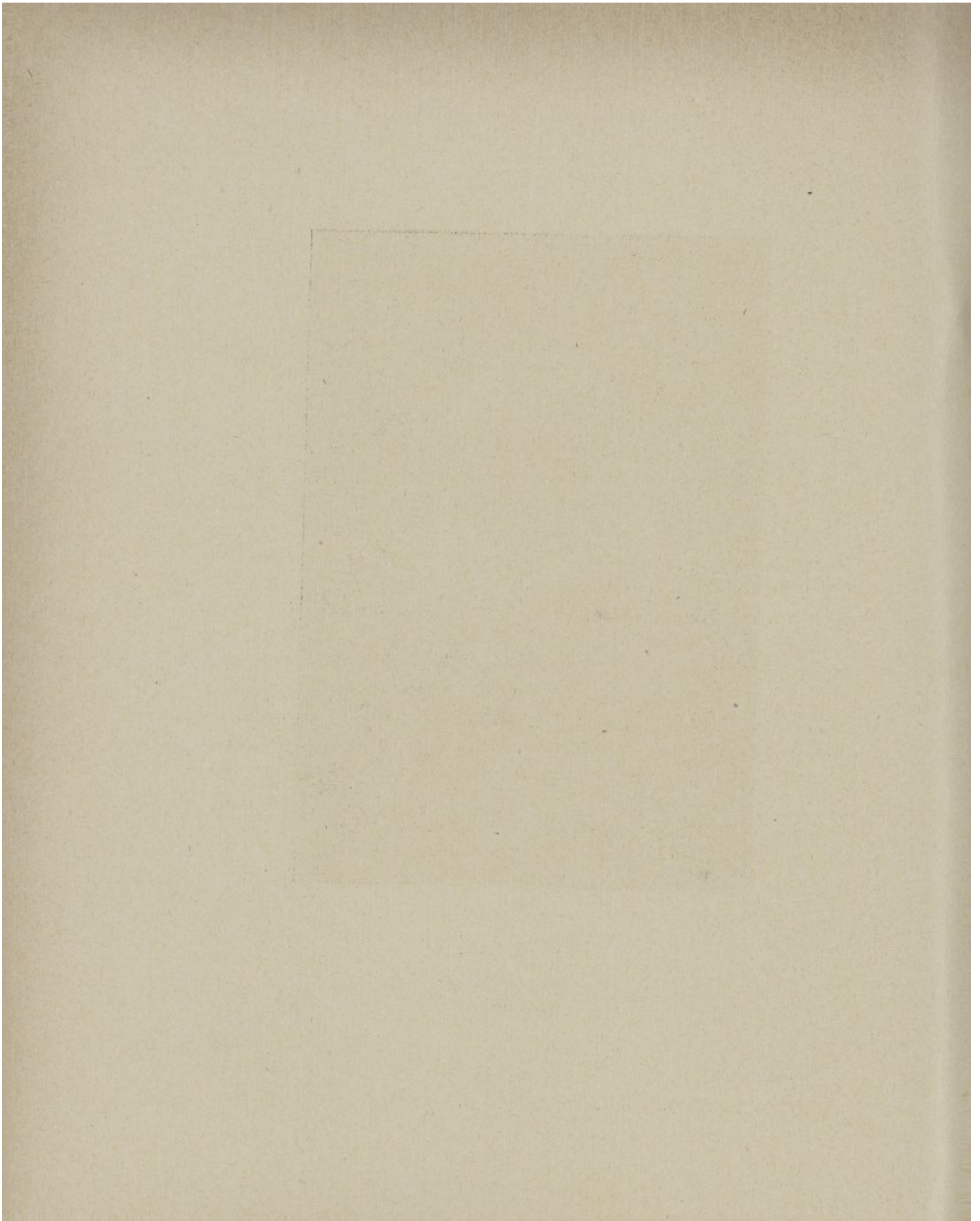
<sup>1</sup> *Discours historique sur la physiologie*, prononcé à l'ouverture du cours de physiologie, le 12 avril 1818. — Br. 1818, Pavie, imprimeur, Angers.



H. LEGLUDIC

Professeur de physiologie  
Directeur





« Elles sont faites par l'adjoint à la chaire d'anatomie et de physiologie dans les Écoles réorganisées. Cependant, le titulaire peut, s'il le juge convenable, se charger du cours de physiologie, soit qu'il abandonne ou non à son adjoint l'enseignement de l'anatomie.

« Dans les Écoles non réorganisées, le cours de physiologie est confié au chef des travaux anatomiques. »

La physiologie continua à être enseignée par les chefs des travaux anatomiques : MELEUX (1861), Legludic (1864), Lieutaud (1868).

L'emploi de chef des travaux anatomiques est un poste de début et les jeunes maîtres chargés des cours biologiques y apportèrent, avec leur zèle soutenu, les qualités qui les distinguèrent plus tard dans d'autres enseignements : DAVIERS, la clarté et la concision d'un esprit exact et froid ; FARGE la souplesse de son intelligence et l'abondance de sa prodigieuse mémoire ; GUIGNARD, le souci d'une exposition simple et claire des notions physiologiques essentielles ; MELEUX, sa conscience dans la préparation minutieuse de la leçon et sa parole originale et pénétrante ; Lieutaud enfin, une élocution facile, sans apprêt, et que sa bonhomie souriante rendait agréable.

Si cette variété dans les talents était souvent un attrait, elle offrait aussi ses inconvénients ; chacun avait sa note et l'enseignement biologique pouvait manquer d'unité et de suite. Il est vrai que longtemps il fut des plus simples ; c'était la mise en action, dans leurs phénomènes élémentaires, des appareils anatomiques, c'était l'anatomie animée, selon l'expression de Haller.

Mais la physiologie prenait son essor d'année en année et poussait des branches si vigoureuses que le vieux tronc anatomique avait peine à la porter. La séparation devient nécessaire ; elle s'impose : en 1870, le dédoublement de la chaire d'anatomie et de physiologie est décrété.

Sans doute, la physiologie confine à beaucoup d'autres sciences, à l'anatomie, à la chimie, à la physique, à l'histoire naturelle, à la médecine ; elle s'appuie sur elles ou leur fait de larges emprunts, comme celles-ci, à leur tour, ont fréquemment recours à elle, à ses méthodes d'investigation et de démonstration. Il existe entre elles un enchaînement réciproque. La médecine et la physiologie ne diffèrent, d'ailleurs, que par le but qu'elles poursuivent ; pour guérir, il faut savoir. Peut-on comprendre les maladies du

système nerveux, du système circulatoire, sans des données physiologiques exactes? Peut-on traiter les maladies de l'appareil digestif, raisonner une diététique sans de précises notions sur la constitution des aliments et leurs transformations? Au fond, les processus pathologiques ne sont différenciés que par le degré des processus physiologiques.

Cette séparation n'implique donc pas son isolement de l'anatomie sans laquelle elle ne peut rien, des sciences physico-chimiques avec lesquelles son union s'affirme chaque jour, de la médecine pratique avec laquelle ses rapports deviennent de plus en plus étroits. On ne peut taire les faits anatomiques ou histologiques, pathologiques, physiques ou chimiques sur lesquels s'appuie la physiologie et qui contribuent à élucider les phénomènes biologiques. Mais elle a conquis son indépendance, utile à ses progrès.

DEZANNEAU fut le premier professeur de physiologie ; il fut nommé à cette chaire le 26 avril 1870.

Il ne fit que la traverser, appelé le 15 avril 1871 à la chaire de clinique chirurgicale. Il l'eût assurément grandie et fortifiée, car il possédait les qualités maîtresses pour un tel enseignement : la clarté de la parole, la précision de l'observation, la rigueur de la méthode scientifique.

LEGLUDIC lui succède le 15 avril 1871.

Pendant vingt-cinq ans, le professeur titulaire est seul chargé des cours et conférences de physiologie ; le cours doit être complet en deux années, les étudiants se présentant au deuxième examen de doctorat après leur huitième inscription.

Sans doute, le cours théorique prima les exercices pratiques. Il ne pouvait, d'ailleurs, en être autrement ; une expérience, pratiquée séance tenante, suspend la continuité de l'exposition, distrait l'auditeur et entraîne une dépense de temps. D'ailleurs, la leçon orale a son importance et sa nécessité. Comment mettre au point, si ce n'est par l'enseignement oral, les diverses questions biologiques, en indiquer les particularités essentielles? Il y a des questions neuves qu'il faut aborder ; il y a des questions imprécises qu'on ne peut laisser dans l'ombre et qu'il faut s'efforcer de dégager des nébulosités qui les entourent. La physiologie est loin d'être une science faite ; elle est en voie constante d'acquisition, en perpétuelle évolution.

Mais, si l'étudiant, en cours d'études et n'ayant en vue que le deuxième examen de doctorat, n'a réellement pas le temps de se donner aux travaux pratiques, d'étudier les techniques parfois compliquées des expériences et acquérir l'habileté nécessaire pour prendre un tracé myographique ou mesurer une pression artérielle, il doit cependant être informé des faits d'expérience comme de leur signification, de la valeur de la méthode expérimentale qui chaque jour s'affirme par sa rigueur, par le respect du fait bien observé.

Pour ces motifs, les cours furent doublés de conférences pratiques, initiant l'étudiant à la physiologie expérimentale.

Il a, en effet, besoin de voir et manier l'appareil, sans lequel la description reste parfois incomprise, d'observer la technique physiologique, les procédés d'expérimentation, les méthodes d'investigation qui se renouvellent et se perfectionnent. On ne saurait trop le pousser dans cette voie; les théories sont chancelantes et passent, les faits seuls demeurent immuables et survivent. Or, les faits ne s'observent et toute la technique expérimentale qui les révèle ne peut s'apprendre que dans un laboratoire de physiologie.

Un laboratoire était devenu nécessaire; il fut créé en 1890. Mais, avec l'importance grandissante des exercices pratiques, le professeur titulaire avait une trop lourde charge.

Un décret, en date du 31 juillet 1893, créa un chef des travaux physiologiques. ROYER fut nommé à cet emploi le 26 septembre 1895 et, à l'expiration de son temps d'exercice, il fut remplacé par TURLAIS, le 22 novembre 1904.

Le laboratoire de physiologie est convenablement installé pour faire aux élèves les démonstrations nécessaires à leur instruction médicale. Les pièces sont spacieuses, bien éclairées et l'outillage suffisant.

Deux salles distinctes, mais communiquant entre elles, sont utilisées pour les expériences. Les cours pratiques ont lieu dans la plus vaste et l'autre sert de cabinet-bibliothèque et de chambre noire. A l'une des extrémités de la grande salle sont installés les appareils enregistreurs, la table à vivisection, les diverses gouttières de contention pour chien, lapin, rat, cochon d'Inde. Dans une vitrine voisine sont enfermés tous les tambours à levier de différents modèles, les manomètres élastiques et à mercure,

les sphygmographes, les pléthysmographes, les pneumographes, cardiographes, etc., etc., et, tout près d'elle, un soufflet à respiration artificielle, actionné par un moteur à air chaud.

Ainsi, toute l'instrumentation destinée à la méthode graphique et à la contention des animaux se trouve réunie et toujours préparée pour l'expérience. Pour rendre cette installation plus pratique et surtout plus utile à l'enseignement, le chef des travaux physiologiques, Turlais, y a ajouté un enregistreur à grand développement, le laboratoire ne possédant antérieurement qu'un appareil de Marey et un petit appareil dit enregistreur de clinique et de même principe.

Il est construit sur le type Hering-Marey, avec un système d'entraînement emprunté au type allemand (disque à friction, système Ludwig). Il se compose donc essentiellement de deux cylindres, fixés sur un châssis et distants l'un de l'autre de 1<sup>m</sup>50. Au milieu du châssis, un plateau à friction, sur lequel vient s'appliquer une molette actionnée indirectement par un moteur, fait tourner un axe relié aux deux cylindres par une double courroie. Tel est le principe général.

Cet appareil comporte donc comme caractéristique l'application du système à friction du type Hering à grand développement et comme avantages les suivants :

- 1<sup>o</sup> Il fonctionne en position horizontale comme en position verticale ;
- 2<sup>o</sup> Ses vitesses sont extrêmement variables et progressivement variables, c'est-à-dire qu'entre un tour à la minute et deux tours, par exemple, tous les intermédiaires sont possibles. En effet, la vitesse peut être modifiée :
  - a) Par le moteur ;
  - b) Par la poulie de renvoi ;
  - c) Par le plateau ;
  - d) Par les cylindres, sur lesquels trois poulies ont été ménagées.

Les changements de vitesse dépendant du plateau peuvent se faire, l'appareil étant en marche ;

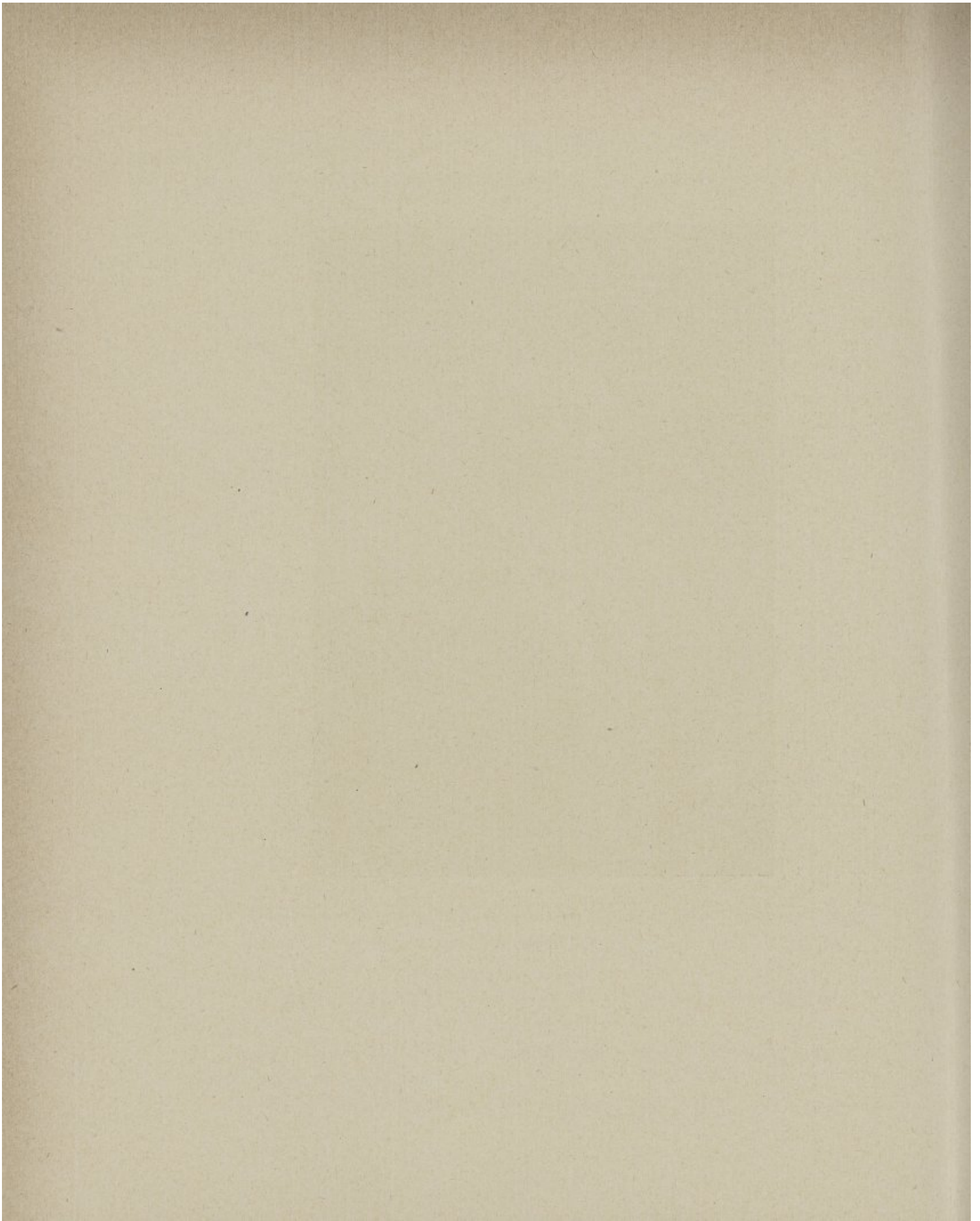
3<sup>o</sup> Il est fixe. Cette fixité semble, en théorie, un défaut ; pratiquement c'est un avantage, en ce sens que l'installation est toujours prête et que, pour l'usage auquel il est principalement destiné, l'appareil ne craint pas les heurts des élèves qui l'entourent ;

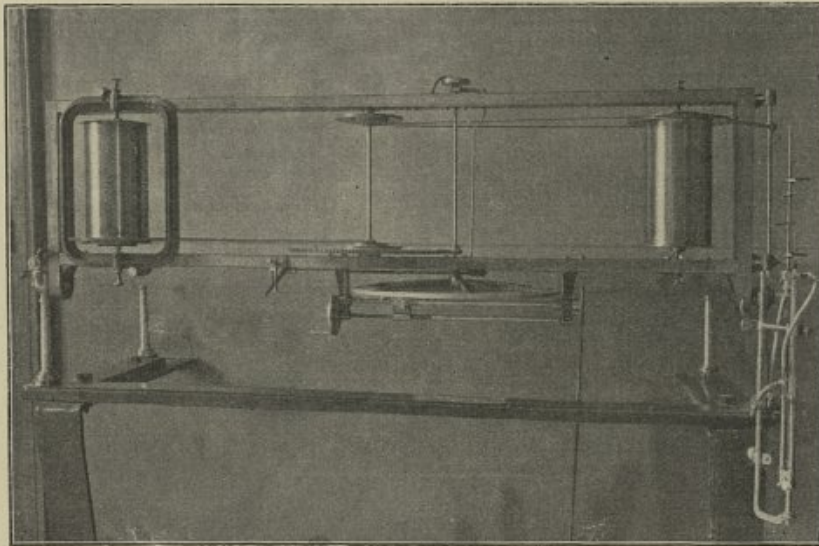
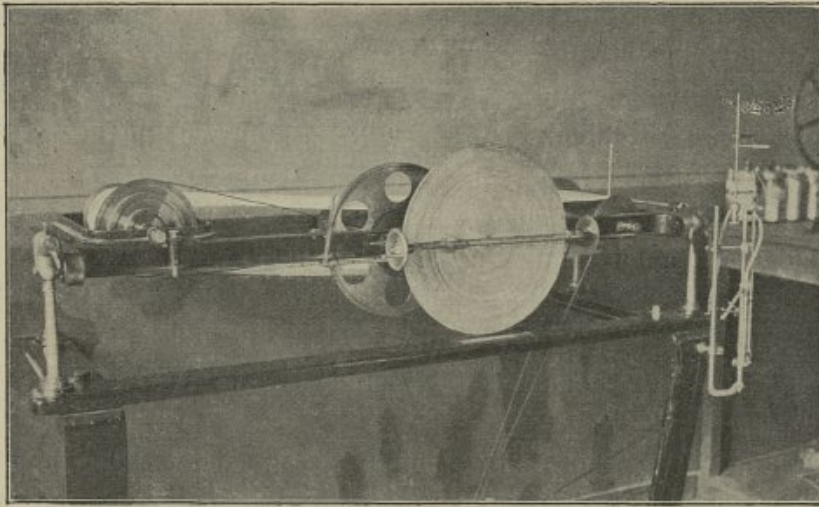
4<sup>o</sup> L'un des cylindres, par un dispositif spécial, est mobile sur le



C. TURLAIS

Chef des travaux de physiologie





Enregistreur à grand développement

châssis, de telle sorte qu'on peut employer une bande de papier de longueur variable ;

5° Les deux cylindres peuvent tourner en sens inverse : ils peuvent ainsi être utilisés séparément en petite vitesse ;



5° L'arrêt et la mise en marche sont instantanés, un système permettant d'écartier ou d'appliquer *ad libitum* la molette sur le plateau.

Un kymographe, dont la hauteur est réglée avant l'expérience de façon à ce que son zéro corresponde au niveau de l'animal, peut se fixer commodément, comme le montre la figure, sur l'appareil.

D'autres vitrines contiennent les instruments d'un usage général dans les expérimentations.

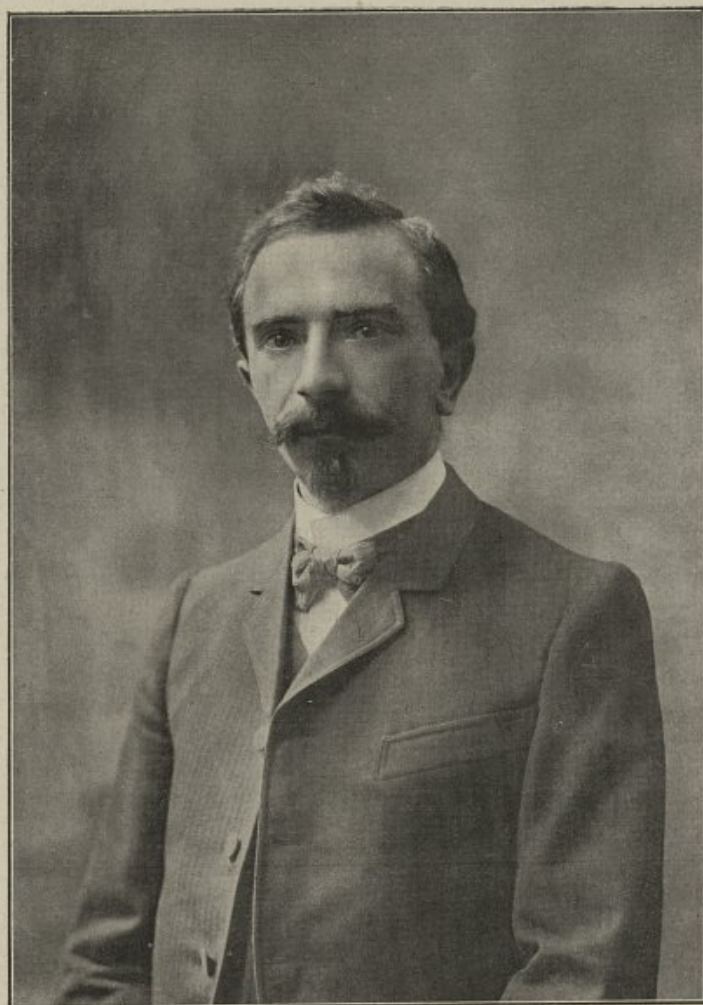
Au milieu de la pièce, là où la lumière est la plus grande, se trouve la table sur laquelle se font les opérations aseptiques.

En chimie biologique, les élèves peuvent étudier les réactions qualitatives des liquides de l'organisme et les dosages utiles en clinique. Grâce à une étuve facilement réglable, les sucs digestifs sont toujours l'objet de démonstrations spéciales. Une instrumentation suffisante permet le dosage des gaz respiratoires et des gaz du sang.

Chaque année, l'outillage du laboratoire se complète.

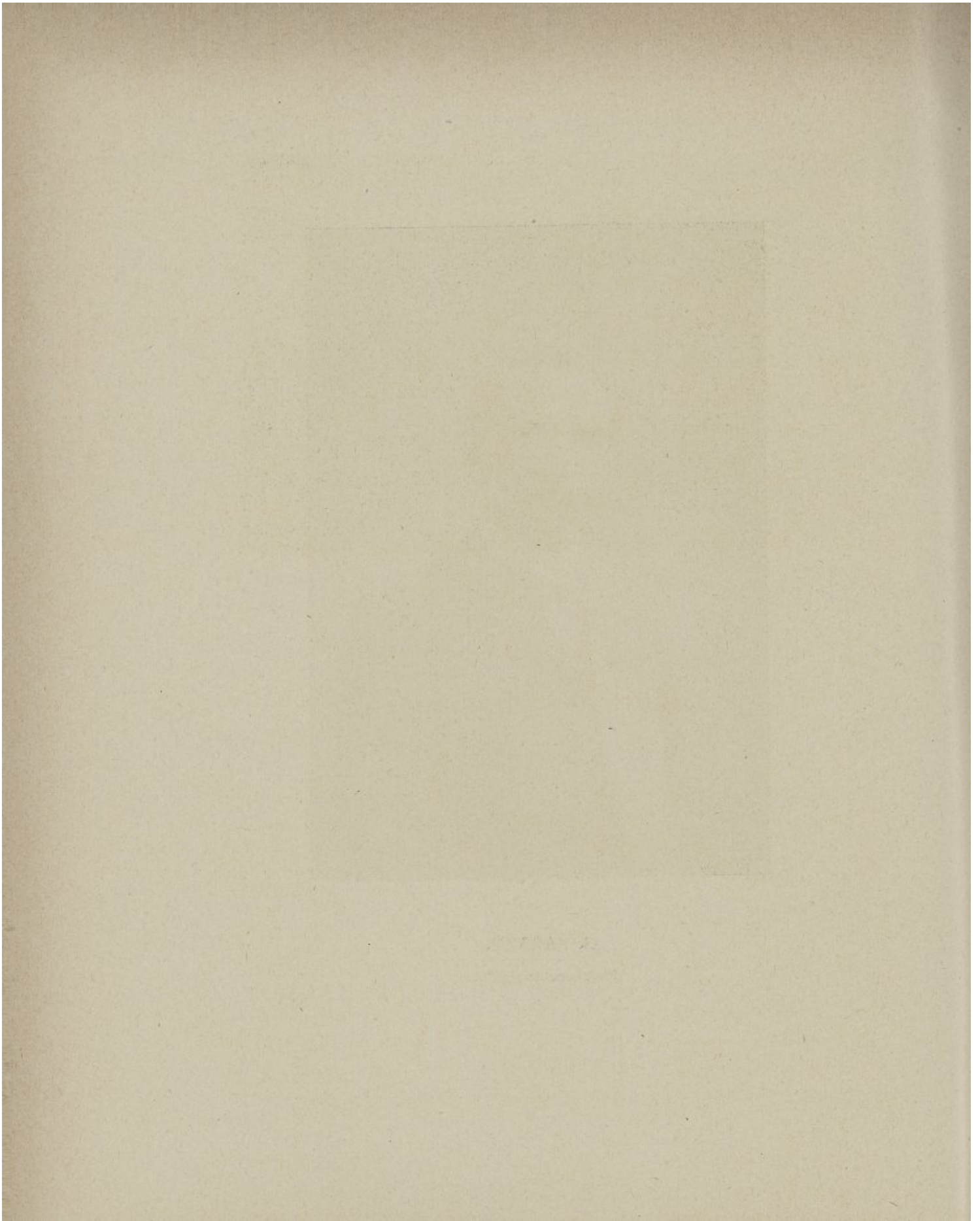
Ainsi, grâce à la collaboration du professeur et du chef des travaux, la physiologie est maintenant assurée d'un enseignement à la fois théorique et expérimental.

LEGLUDIC.



G. SARAZIN

Professeur de physique





Laboratoire de physique

## Chaire de Physique

On éprouve un certain étonnement à constater l'absence de tout enseignement physique à l'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers pendant près de soixante-dix ans ; il ne faut pas, en effet, remonter plus loin que 1876 pour trouver, non pas un enseignement régulier, mais seulement quelques conférences de physique médicale dont est chargé le professeur-suppléant d'accouchements GUICHARD, qui prend, en novembre 1877, pour sujet de sa leçon d'ouverture *l'historique de l'électricité animale*.

L'importance de l'étude de la physique est, dès lors, reconnue ; mais, en fait, l'enseignement est encore intermittent jusqu'à la création définitive de la chaire : de mai 1882 à juin 1887, GAUDIN est chargé d'un cours libre, mandat qui n'est ensuite renouvelé qu'en 1890, à la réorganisation de l'École, avec le titre de chargé de cours pour un an. A l'expiration de sa

suppléance de chimie, le 12 octobre 1891, Gaudin est prorogé pour une nouvelle année dans ses fonctions de chargé du cours de physique. Pendant son passage au laboratoire, Gaudin, grâce aux quelques crédits mis à sa disposition et à son inlassable activité, commence à constituer un cabinet de physique. Toutes les parties de la science sont représentées dans les appareils acquis, mis au point ou confectionnés par lui, et l'on admire l'habileté qu'il a dû déployer dans cette organisation quand on compare les résultats obtenus à la somme relativement peu considérable qui a été consacrée à cette installation.

Le 17 octobre 1892, SARAZIN, professeur suppléant des chaires de physique et de chimie depuis 1891, est chargé pour un an du cours de physique et voit, pendant une période de dix années, le renouvellement de ce même mandat. Dans cet intervalle, le 14 novembre 1893, LEMESLE, chef des travaux pratiques, est chargé, en outre, d'un cours complémentaire de physique et continue à remplir ces fonctions jusqu'en 1901.

Enfin, le 27 juillet 1902, Sarazin est titularisé professeur de physique.

La chaire de physique partage son suppléant avec celle de chimie et trois concours, dont deux avec résultat, ont eu lieu déjà devant l'École supérieure de pharmacie de Paris, pour la nomination de ce suppléant qui, en pratique, enseigne une partie de la chimie mais ne contribue en rien, comme le voudrait cependant son titre, à l'enseignement de la physique.

Le premier concours se termine le 11 novembre 1891 par la nomination de Sarazin qui, à partir de sa seconde année d'exercice, cumule ces fonctions avec celles de chargé du cours de physique.

A la suite du dernier concours, Allanic, le 21 novembre 1901, est institué pour neuf années suppléant de physique et de chimie.

L'organisation des travaux pratiques est relativement récente. Si, en principe, il existait à l'École un chargé des fonctions ou un chef des travaux pratiques de physique et de chimie dès 1886, la chimie a, en pratique, jusqu'en 1893, absorbé tout entier le titulaire de ce poste. La création réelle des travaux de physique remonte à la nomination de Lemesle comme chef, le 26 octobre 1893, à la suite d'un concours subi devant l'École elle-même. On installa donc une série de manipulations en vue surtout de la prépa-

ration au nouveau certificat d'études physiques, chimiques et naturelles qui venait d'être créé.

Par raison de santé, Lemesle ne peut terminer son cheffat et, le 19 février 1902, ALLANIC, suppléant, est chargé pour la fin de l'année scolaire des fonctions de chef des travaux, situation transformée en une nomination définitive (25 octobre 1902) à la suite d'un concours.

Le laboratoire de physique a accueilli, dans les premiers jours de l'année 1896, avec une double satisfaction, la découverte des rayons X de Roentgen ; il y voyait, en effet, d'abord un élément de travail des plus intéressants et trouvait enfin l'occasion, tant souhaitée depuis longtemps, de se pourvoir d'un générateur d'électricité indispensable à l'enseignement. Mais tout était à acquérir depuis l'appareil électrogène jusqu'aux tubes producteurs de ces nouvelles radiations ; il fallait, de plus, une installation photographique. On se mit à l'œuvre de suite

Le Dr Legludic, directeur, voulut bien mettre à notre disposition de vastes sous-sols et les crédits nécessaires et, après quelques jours et plusieurs nuits d'un travail acharné, nous eûmes la satisfaction d'avoir créé et aménagé une petite station d'électricité : un moteur à gaz, installé provisoirement sur deux madriers, entraînait une dynamo qui débitait son courant dans une batterie d'accumulateurs mise en place pour la circonstance. Un tableau de distribution et une canalisation d'éclairage pour la salle des machines et le cabinet photographique complétaient cette petite installation, qui permettait d'alimenter régulièrement une bobine d'induction nouvellement acquise par le laboratoire. Dès cette époque (janvier 1896) on put obtenir des épreuves radiographiques et des images sur l'écran fluorescent et fournir ainsi, aux divers services hospitaliers, et notamment à la clinique chirurgicale, des renseignements appréciés tant pour l'examen des fractures et des luxations que pour la localisation des corps étrangers. Nombreux furent les malades de l'Hôtel-Dieu et de la Ville qui défilèrent dans cette cave, d'abord cependant peu rassurant, même aux sujets bien portants.

Parmi les cas intéressants pour l'époque, citons une série de pièces anatomiques injectées de cuivre extrêmement ténu mis en suspension dans le suif (février 1896), pour l'étude de la circulation, et une autre série de clichés de fœtus de différents âges permettant de suivre le développement de l'ossification. Malgré les progrès réalisés depuis cette époque lointaine,

quelques-uns de ces clichés supportent avec avantage la comparaison avec ceux que l'on pourrait obtenir actuellement.

Ce laboratoire de radiologie, pourvu des principaux appareils, bobines, machine statique, transformateur, interrupteurs divers, tubes et supports, qui virent le jour depuis la découverte de Roentgen, continua à fonctionner régulièrement de 1896 à 1904, changeant plusieurs fois de local, et fournit, pendant cette période, environ 1200 clichés radiographiques. Depuis 1904, date de la création du service radiologique des hôpitaux, le laboratoire de l'École a cessé de recevoir les malades hospitalisés et il conserve sa destination de laboratoire d'étude et d'enseignement.

Depuis son origine, l'enseignement de la physique a dû subir déjà plusieurs transformations : inauguré en 1882 et rendu officiel en 1890, sous le régime de 1878, il avait pour double but la préparation au premier doctorat et aux différents examens de pharmacie. Cette double sanction des études demandait donc un cours appliqué au point de vue médical et au point de vue pharmaceutique.

La création du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles a amené une modification profonde dans le cours : le programme de ce nouvel examen ne comporte, en effet, que des notions de physique pure et, pour rendre les leçons à la fois utiles aux élèves de sciences et aux étudiants en pharmacie, il fallait les débarrasser de toute application biologique en leur laissant cependant les développements capables d'intéresser les futurs pharmaciens.

L'utilité de la physique au début des études médicales n'est plus à démontrer. S'il est vrai que certaines questions ne sont que le développement des études secondaires et que les étudiants peuvent, sans gros inconvénients, en laisser s'effacer le souvenir, il existe des notions sans lesquelles l'étude de la physiologie et de la pathologie générale serait bien difficile. D'autre part, la thérapeutique par les agents physiques prend chaque jour une importance plus considérable et l'étudiant en médecine ne saurait s'en désintéresser. Aussi, pour compléter le cours de physique pure, un enseignement de physique biologique, qui a pour sanction le second examen de doctorat, a été institué et, marchant de concert avec les cours de physiologie et de clinique ophtalmologique, il enseigne en particulier les notions

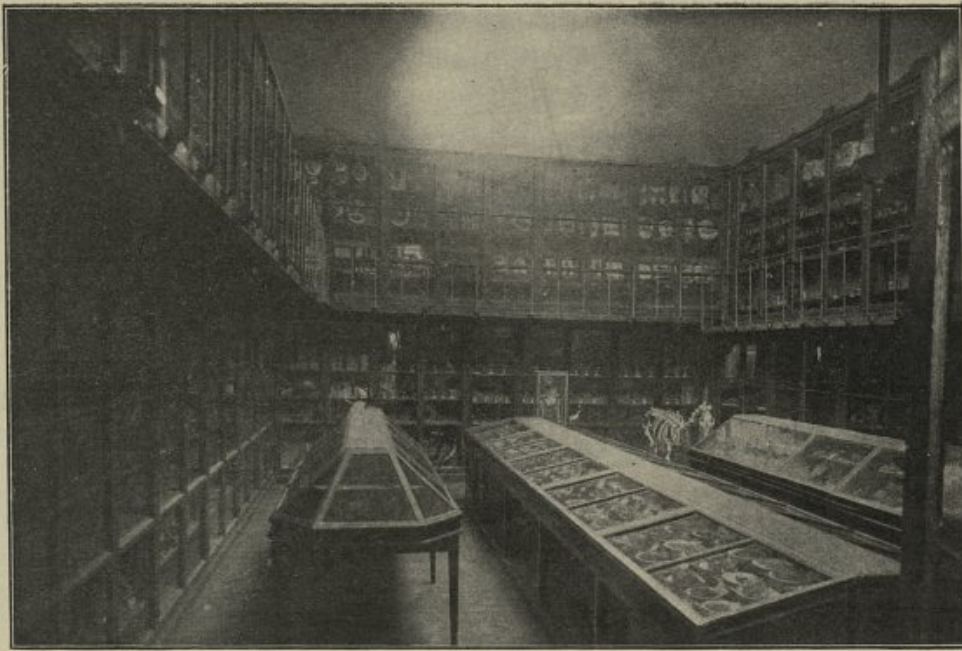
de mécanique animale, calorimétrie, d'électricité, de radiologie et d'optique médicale.

Invoquant le témoignage des anciens étudiants qui, à maintes reprises, ont manifesté le regret d'être arrivés au terme de leurs études médicales avec un bagage insuffisant en ces matières, on ne saurait trop engager les élèves de la génération actuelle à ne pas négliger l'étude de la physique biologique, bien à tort qualifiée du nom de *science accessoire*.

C. SARAZIN.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



Musée

## Directeurs

23 décembre 1820 : CHEVREUL, Michel.

*Depuis le 11 novembre 1807 il était secrétaire de l'Assemblée des professeurs des Cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie.*

20 avril 1838 : LACHÈSE, Grégoire.

26 octobre 1842 : GUÉPIN, Jean-Baptiste-Pierre.

3 octobre 1845 : NÉGRIER, Charles.

23 avril 1860 : JOUVET, René-Joseph.

15 septembre 1865 : DAVIERS, Eugène.

17 avril 1871 : FARGE, Émile.

29 octobre 1879 : MELEUX, Augustin.

10 janvier 1890 : LEGLUDIC, Henri.

## Professeurs

### Professeurs adjoints, Suppléants et Chefs des travaux

ALLANIC, Jean-François-Marie, né le 15 novembre 1871, à Pontivy (Morbihan).

Délégué dans les fonctions de suppléant de physique et de chimie, 26 mars 1901. — Suppléant de physique et de chimie, 21 novembre 1901. — Délégué dans les fonctions de chef des travaux de physique et de chimie, 19 février 1902. — Chef des travaux de physique et de chimie, 25 octobre 1902.

BAHUAUD, Julien, né le 3 novembre 1835, à Nantes.

Suppléant de pharmacie et toxicologie, de thérapeutique et matière médicale, 12 mars 1864. — Suppléant de clinique interne, 12 novembre 1864. — Professeur de chimie appliquée à la médecine et à la pharmacie, 26 avril 1870. — Professeur de thérapeutique et d'hygiène, 20 janvier 1874. — Professeur d'histologie, 19 avril 1894. — Directeur du laboratoire de bactériologie, 12 juillet 1897. — Professeur honoraire, 28 mars 1905.

BARTHELAT, Gilbert-Joseph, né le 9 novembre 1868, à Cusset (Allier).

Chargé du cours de pharmacie et de matière médicale, 26 octobre 1901 au 17 décembre 1904.

BÉCLARD, Philippe.

Professeur-adjoint d'accouchements, 7 décembre 1822.

BIGOT, Théodore-Charles, né le 5 février 1795, à Angers.

Professeur-adjoint de clinique interne, de thérapeutique et de matière médicale, 30 avril 1827. — Professeur de clinique interne, 30 septembre 1837. — Professeur honoraire, 6 août 1860.

Décédé le 19 octobre 1869.

BOQUEL, André-Émile-Auguste, né le 21 octobre 1866, à Angers.

Chef des travaux d'anatomie et d'histologie, 19 octobre 1896. — Chargé du cours de clinique obstétricale, 8 août 1898. — Professeur de clinique obstétricale, 29 juillet 1899.

**BRIAND, Ernest-Marie**, né le 20 juin 1843, à Miré (Maine-et-Loire).

Suppléant de médecine, 6 juin 1873 au 26 mai 1882.

Décédé le 11 mai 1896.

**BRICARD, Ernest-Charles-Adrien**, né le 25 août 1852, à Angers.

Suppléant d'anatomie et de physiologie, 24 novembre 1886. — Chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques, 16 décembre 1886. — Démissionnaire, 1890.

**BRIN, Henri-Théophile**, né le 12 septembre 1871, à La Renaudière (Maine-et-Loire).

Suppléant de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, 26 janvier 1899. — Chargé du cours de pathologie externe, 15 février 1899.

— Professeur de pathologie externe et de médecine opératoire, 26 octobre 1901.

**CANN, François-Marie**, né le 31 juillet 1863, à Brest.

Chef des travaux d'histoire naturelle, 26 septembre 1895. — Démissionnaire, 10 octobre 1896.

**CASTONNET, Gustave**, né le 11 mai 1808, à Nantes.

Professeur adjoint de pathologie externe, 30 septembre 1837. — Professeur adjoint hors cadre, 31 mars 1841. — Chargé provisoirement de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la matière médicale, 20 décembre 1852. — Démissionnaire, 1861.

Décédé le 8 janvier 1868.

**CHARIER, Charles-Félix**, né le 5 mai 1859, à Thouars (Deux-Sèvres).

Chef des travaux anatomiques, 26 octobre 1887. — Délégué dans les fonctions de suppléant d'anatomie et de physiologie. — Suppléant d'anatomie et de physiologie, 29 novembre 1890 au 17 décembre 1899.

**CHEVREUL, Michel**, né le 26 janvier 1754, à Angers.

Professeur d'accouchements, maladies des femmes et cours d'opérations, 1<sup>er</sup> août 1807. — Secrétaire des cours pratiques de médecine, de chirurgie et de pharmacie, 11 novembre 1807. — Directeur, 23 décembre 1820. — Professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants, 30 septembre 1837. — Directeur honoraire, 20 avril 1838.

Décédé le 2 juillet 1845.

**COUDRAIN, Georges-Cyrille-Joseph**, né le 7 avril 1872, à Maulévrier (Maine-et-Loire).

Suppléant de pharmacie et de matière médicale, 24 novembre 1899. — Chargé des fonctions de suppléant de physique et de chimie, 6 décembre 1900. — Chargé du cours de pharmacie et de matière médicale, 8 avril 1903. — Démissionnaire, 1<sup>er</sup> novembre 1906.

DAVIERS, Eugène-Joseph, né le 13 septembre 1815, à Jallais (Maine-et-Loire).

Chef des travaux anatomiques, 2 décembre 1839. — Suppléant d'anatomie et physiologie, 2 septembre 1847. — Professeur de chimie et pharmacie, 27 juin 1849. — Professeur de pathologie externe, 25 octobre 1856. — Professeur de clinique externe 28 octobre 1867. — Directeur, 15 septembre 1865.

Décédé le 22 février 1871.

DELAUNAY, François-Jean.

Professeur de pathologie médicale, 1<sup>er</sup> août 1807. — Démissionnaire, 24 octobre 1810.

Décédé en 1812.

DEZANNEAU, Alfred-Pierre-Joseph, né le 16 mai 1832, à Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire).

Suppléant de médecine, 31 juillet 1861. — Professeur-adjoint de pharmacie et toxicologie, 14 septembre 1864. — Professeur de pharmacie et toxicologie, 1<sup>er</sup> avril 1868. — Professeur de physiologie, 26 avril 1870. Professeur de clinique chirurgicale, 15 avril 1871.

Décédé le 13 mai 1898.

DIVAI, Adolphe-Joseph, né le 4 octobre 1874, à Segré (Maine-et-Loire).

Suppléant de pharmacie et de matière médicale, 5 décembre 1906.

DOUET, Jean-Auguste, né le 21 octobre 1832, à Passavant (Maine-et-Loire).

Suppléant de chirurgie et d'accouchements, 31 juillet 1861. — Professeur-adjoint de pathologie externe, 28 octobre 1867. — Professeur de pathologie externe, 26 avril 1870. — Professeur honoraire, 6 juillet 1898.

Décédé le 24 mai 1901.

DROUET, Jean-Baptiste, né le 24 mars 1809, à La Chapelle-du-Genêt (Maine-et-Loire).

Suppléant des sciences accessoires, 25 octobre 1856. — Chargé du cours de pharmacie et toxicologie, 31 juillet 1861. — Professeur-adjoint de pharmacie et toxicologie, 17 octobre 1863.

Décédé le 5 mai 1864.

DUMONT, Joseph, né le 9 août 1797, à Angers.

Suppléant de médecine, 25 octobre 1856. — Professeur de pathologie interne, 12 mars 1864.

Décédé le 28 décembre 1867.

ESNAULT, Pierre-Jean, né le 13 octobre 1763, à Angers.

Professeur de pathologie médicale, 9 avril 1812. — Professeur honoraire, 30 avril 1827.

Décédé le 31 décembre 1831.

FARGE, Émile-François, né le 22 mai 1822, à Angers.

Chef des travaux anatomiques, 2 septembre 1847. — Suppléant, 25 février 1854. — Professeur-adjoint de toxicologie et pharmacie, 26 octobre 1856. — Professeur de clinique interne, 31 juillet 1861. — Directeur, 15 avril 1871 au 28 octobre 1879. — Professeur honoraire, 30 juillet 1892.

Décédé le 5 février 1895.

FEILLÉ, Jules-Charles, né le 6 mai 1831, à Laval.

Chargé du cours de thérapeutique et matière médicale, 16 avril 1861. — Suppléant de pharmacie et toxicologie, matière médicale et thérapeutique, 31 juillet 1861. — Professeur-adjoint de thérapeutique et matière médicale, 15 février 1863. — Professeur de thérapeutique et matière médicale, 28 octobre 1867. — Professeur de pathologie interne, 1<sup>er</sup> avril 1868. — Professeur de clinique interne, 31 octobre 1892. — Professeur honoraire, 8 mars 1898.

Décédé le 15 février 1901.

GARNIER, François-Claude, né le 2 janvier 1759, à Angers.

Professeur de clinique externe, d'anatomie et physiologie, 1<sup>er</sup> août 1807. — Professeur honoraire, 25 novembre 1836.

Décédé le 23 janvier 1844.

GAUDIN, Joseph-Louis, né le 30 janvier 1856, à La Meignanne (Maine-et-Loire).

Suppléant de chimie et pharmacie, d'histoire naturelle et de matière médicale, 26 mai 1882. — Chargé des fonctions de chef des travaux physiques et chimiques, 8 juillet 1886. Chargé d'un cours de physique, 8 août 1890 au 31 octobre 1892. — Chef du laboratoire de bactériologie, 11 août 1897.

GODFROI (RAYMOND LEFRÈRE, dit), né le 22 décembre 1797, à Angers.

Professeur provisoire de chimie et pharmacie, 30 septembre 1837. — Démissionnaire, 5 avril 1849.

Décédé le 6 septembre 1854.

GRIPAT, Henri, né le 17 mars 1845, à Angers.

Suppléant d'anatomie et physiologie, 17 août 1875 au 1<sup>er</sup> août 1886.

GUÉPIN, Jean-Baptiste-Pierre, né le 6 mars 1778, à Angers.

Professeur-adjoint de thérapeutique et de matière médicale, 24 septembre 1819. — Professeur de thérapeutique et de matière médicale et de clinique interne, 30 avril 1827. — Professeur de matière médicale et de thérapeutique, 30 septembre 1837. — Professeur d'histoire naturelle médicale et matière médicale, 31 mars 1841. Directeur, 26 octobre 1842 au 30 septembre 1845. — Directeur honoraire, 1853.

Décédé le 11 février 1858.

GUÉRIN, Georges-Dominique, né le 24 décembre 1741, à Angers.

Professeur de clinique interne, 12 septembre 1807.  
Décédé le 4 mai 1826.

GUICHARD, Ambroise-Henri-Marie, né le 14 mars 1814, à Cérans (Sarthe).

Suppléant des chaires de chirurgie et d'accouchements et chargé des fonctions de chef des travaux anatomiques, 25 octobre 1856. — Démissionnaire, 1<sup>er</sup> septembre 1857.  
Décédé le 30 octobre 1897.

GUICHARD, Ambroise-Nicolas, né le 16 mai 1842, à Angers.

Suppléant d'accouchements, 3 juin 1873 au 26 mai 1882.

GUIGNARD, Jean, né le 16 septembre 1829, à Couziers (Indre-et-Loire).

Chef des travaux anatomiques, 24 octobre 1857. — Suppléant d'anatomie, 13 décembre 1858. — Chargé provisoirement du cours de clinique interne, 9 janvier 1861. — Délégué dans la chaire d'accouchements, 15 février 1862. — Professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants, 28 avril 1862. — Professeur de clinique obstétricale et gynécologique, 7 février 1889. — Professeur honoraire, 18 juin 1898.  
Décédé le 4 août 1901.

HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE, Raoul, né le 6 juillet 1846, à Angers.

Chef des travaux chimiques, 6 octobre 1876 au 8 juillet 1886.

JAGOT, Léon-Marie, né le 1<sup>er</sup> décembre 1853, à Angers.

Suppléant de médecine, 26 mai 1882. — Professeur de pathologie médicale, 31 octobre 1892. — Professeur de clinique médicale, 8 mars 1898.

JOUVET, René-Joseph, né le 18 mars 1791, à Chalonnes (Maine-et-Loire).

Professeur-adjoint de clinique externe, de pathologie chirurgicale, d'anatomie et physiologie, 30 avril 1827. — Chargé du cours d'anatomie et physiologie, 30 septembre 1837. — Professeur d'anatomie et physiologie, 23 mars 1840. — Directeur, 23 avril 1860. — Directeur honoraire, 27 novembre 1865.  
Décédé le 21 avril 1872.

LABESSE, Paul-Pierre-Jules, né le 3 octobre 1861, à La Motte-Beuvron (Loir-et-Cher).

Suppléant de pharmacie et de matière médicale, 22 juillet 1890 au 23 novembre 1899.

LACHÈSE, Casimir-Jean, né le 27 juillet 1753, à Angers.

Professeur de clinique externe, 30 mars 1815. — Professeur honoraire, 10 février 1832.  
Décédé le 3 avril 1841.

**IACHÈSE**, Grégoire, né le 16 septembre 1773, à Candé (Maine-et-Loire).

Professeur d'hygiène et de médecine légale, 1<sup>er</sup> août 1807. — Directeur, 20 avril 1838. — Directeur honoraire, 26 octobre 1842.

Décédé le 8 avril 1863.

**IACHÈSE**, Ambroise-Adolphe, né le 13 novembre 1800, à Paris.

Professeur-adjoint de clinique interne, de médecine légale et d'hygiène, 30 avril 1827. — Démissionnaire, 1840.

Décédé le 9 août 1883.

**IAROCHE**, Victor, né le 15 octobre 1797, à Angers.

Professeur-adjoint de clinique et de pathologie internes, 30 avril 1827. — Professeur de pathologie médicale et de clinique interne, 16 décembre 1830. — Professeur de pathologie interne, 30 septembre 1837. — Professeur honoraire, 13 mai 1864.

Décédé le 19 juin 1865.

**IAROCHE**, Édouard, né le 15 mai 1803, à Angers.

Professeur-adjoint de clinique et de pathologie internes, 16 décembre 1830. — Professeur-adjoint de pathologie interne, 30 septembre 1837. — Professeur-adjoint hors cadre, 31 mars 1841. — Chargé provisoirement de l'enseignement de l'histoire naturelle et de la matière médicale, 20 décembre 1852. — Démissionnaire, février 1858.

Décédé le 4 mars 1875.

**IAROCHE**, Émile-Édouard, né le 24 novembre 1832, à Angers.

Suppléant de pathologie interne, 12 mars 1864. — Démissionnaire 1871.

Décédé le 6 janvier 1905.

**IAUNAY**, Louis-Pierre-Joseph-Étienne, né le 26 décembre 1881, à Angers.

Chef des travaux d'histologie, 18 mai 1907.

**IEGLUDIC**, Émile-Henri, né le 18 avril 1840, à Angers.

Chef des travaux anatomiques, 14 septembre 1864. — Professeur-adjoint de thérapeutique et matière médicale, 1<sup>er</sup> avril 1868. — Professeur d'histoire naturelle médicale et matière médicale, 26 avril 1870. — Professeur de physiologie, 15 avril 1871. — Directeur, 10 janvier 1890.

**IEMESLE**, Pierre, né le 28 janvier 1865, à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

Chef des travaux de physique et de chimie, 26 octobre 1893. — Chargé d'un cours de physique, 1894-1899.

Décédé le 3 janvier 1904.



LIEUTAUD, Paul-Émile, né le 4 juillet 1835, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

Suppléant hors cadre, attaché à la chaire d'accouchements, 12 mars 1864. — Suppléant de pharmacie et toxicologie, de thérapeutique et matière médicale, 12 novembre 1864. — Chef des travaux anatomiques, 1<sup>er</sup> avril 1868. — Professeur d'histoire naturelle et de matière médicale, 15 avril 1871. — Professeur d'histoire naturelle, 10 août 1877.

Décédé le 19 février 1895.

LOGERAIS, Jean-Baptiste-François, né en 1780, à Champigné (Maine-et-Loire).

Professeur-adjoint de pathologie médicale, 17 février 1823. — Professeur de clinique et de pathologie internes, 30 avril 1827. — Démissionnaire, 1830.

Décédé le 12 septembre 1861.

MAILLOCHEAU, Jean-Baptiste-Joseph, né le 2 mars 1768, à Clisson (Loire-Inférieure).

Professeur de clinique interne, de thérapeutique et matière médicale, 1<sup>er</sup> août 1807. — Professeur honoraire, 8 octobre 1819.

Décédé le 16 décembre 1847.

MAREAU, Gustave-Eugène, né le 8 mars 1851, à Champtocé (Maine-et-Loire).

Suppléant de chirurgie et d'accouchements, 26 mai 1882. — Chargé des cours d'anatomie, 8 août 1890. — Professeur d'anatomie, 16 mars 1891.

MARTIN, Charles, né le 2 mai 1869, à Morannes (Maine-et-Loire).

Chargé des fonctions de chef des travaux de médecine opératoire, 18 mai 1898. — Délégué dans les fonctions de chef des travaux anatomiques, 8 octobre 1898. — Suppléant d'anatomie et de physiologie, 18 décembre 1899. — Chef des travaux anatomiques, 23 octobre 1900. — Chargé du cours d'histologie, 1900, 1902, 1903, 1904.

MELEUX, Augustin-Michel-Ambroise, né le 29 juin 1837, à Angers.

Chef des travaux anatomiques, 8 janvier 1861. — Suppléant d'anatomie et physiologie, 31 juillet 1861. — Chargé du cours d'anatomie, 14 septembre 1864. — Professeur d'anatomie et physiologie, 14 février 1866. — Professeur d'anatomie, 26 avril 1870. — Directeur, 29 octobre 1879.

Décédé le 31 décembre 1889.

MIRAULT, Jean-Baptiste-François, né le 2 mars 1754, à Angers.

Professeur de clinique externe et d'anatomie, 1<sup>er</sup> août 1807

Décédé le 26 août 1814.

MIRAULT, Germanicus, né le 1<sup>er</sup> mars 1796, à Angers.

Professeur-adjoint de chirurgie, 16 juillet 1824. — Professeur de clinique externe, de pathologie chirurgicale, d'anatomie et de physiologie, 25 novembre 1836. — Professeur de clinique externe et de médecine opératoire, 30 septembre 1837. — Professeur de clinique chirurgicale, 23 mars 1840. — Professeur honoraire, 30 juin 1867.

Décédé le 19 janvier 1879.

MONPROFIT, Jacques-Ambroise, né le 7 octobre 1857, à Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).

Suppléant de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, 19 janvier 1892. — Chargé du cours de clinique obstétricale, 14 novembre 1893. — Chargé du cours de clinique chirurgicale, 29 avril 1898. — Professeur de clinique chirurgicale, 6 juin 1898.

MONTIER, Georges-François-Albert, né le 30 décembre 1872, à Rennes.

Suppléant d'histoire naturelle, 8 décembre 1905.

MOTAIS, Ernest-Alfred-Léon, né le 10 mars 1846, à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine).

Chef des travaux anatomiques, 17 août 1875 au 1<sup>er</sup> août 1886. — Chargé d'un cours libre de clinique ophtalmologique, 9 janvier 1891. — Professeur de clinique ophtalmologique, 27 juillet 1902.

NÉGRIER, Charles, né le 15 juillet 1792, à Angers.

Professeur-adjoint de la chaire de clinique de la maternité, opérations chirurgicales, accouchements et maladies des femmes, 30 avril 1827. — Chargé du cours d'opérations, d'accouchements et maladies des femmes, 20 avril 1838. —

Professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants, 31 mars 1841. — Directeur, 3 octobre 1845. — Démissionnaire, 23 avril 1860.

Décédé le 31 janvier 1862.

OUVRARD, Jean-Pierre, né le 29 avril 1786, à Beauvau (Maine-et-Loire).

Professeur-adjoint de chirurgie, 10 janvier 1815. — Chargé du cours de clinique externe et de pathologie chirurgicale, 13 novembre 1824. — Professeur de clinique externe, de pathologie chirurgicale, d'anatomie et de physiologie, 30 avril 1827. — Professeur de clinique externe et de pathologie chirurgicale, 10 février 1832. — Professeur de pathologie externe, 30 septembre 1837. — En disponibilité, 25 octobre 1856.

Décédé le 30 avril 1866.

PAPIN, Paul, né le 11 mars 1870, à Angers.

Directeur du laboratoire de bactériologie, 2 mai 1898. — Chef des travaux d'histologie, 11 novembre 1898. — Chargé du cours d'histologie, 15 avril 1905. — Professeur d'histologie, 23 octobre 1906.

PONCEAU, Théodore, né le 18 février 1804, à Rablay (Maine-et-Loire).

Professeur-adjoint, 16 mars 1837. — Chargé du cours d'histoire naturelle médicale, 30 septembre 1837. — Professeur-adjoint hors cadre, 31 mars 1841. — Démissionnaire 16 novembre 1843.

Décédé le 27 décembre 1892.

RAIMBAULT, Paul-René, né le 13 novembre 1830, à Thouarcé (Maine-et-Loire).

Suppléant, spécialement attaché à la chaire de pharmacie et toxicologie, 1<sup>er</sup> avril 1868. — Professeur de pharmacie, 26 avril 1870. — Professeur de pharmacie et matière médicale, 10 août 1877. — Professeur honoraire, 1<sup>er</sup> novembre 1901.

ROGUET, Gustave, né le 9 octobre 1871, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).

Suppléant de pathologie et de clinique médicales, 20 avril 1900.

ROYER, Germain-Louis, né le 16 juillet 1868, à Angers.

Chef des travaux de physiologie, 26 septembre 1895 au 21 novembre 1904.

SARAZIN, César-Pierre-Honoré, né le 19 juillet 1865, à Lille.

Suppléant de physique et de chimie, 19 novembre 1891. — Chargé des cours de physique, 17 octobre 1892. — Professeur de physique, 27 juillet 1902.

TABUTEAU, Georges-Armand, né le 27 juillet 1871, à Saint-Loup (Charente-Inférieure).

Suppléant d'histoire naturelle, 12 juillet 1899. — Professeur de pharmacie et de matière médicale, 15 avril 1905.

TESSON, Pierre-Aristide, né le 1<sup>er</sup> mars 1841, à Angers.

Chef des travaux anatomiques, 15 avril 1871. — Suppléant d'anatomie et physiologie, 22 juin 1872. — Suppléant de chimie et pharmacie, et chargé du cours de chimie, 16 décembre 1874. — Professeur de chimie et toxicologie, 23 novembre 1875.

TESSON, René-Théophile-Aristide, né le 27 janvier 1873, à Angers.

Suppléant de pathologie et clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, 6 juin 1902.

THÉZÉE, Henri-Eugène-Charles-Louis, né le 17 juillet 1862, à Saint-Quentin (Mayenne).

Chef des travaux physiques et chimiques, 11 décembre 1887. — Suppléant d'histoire naturelle. — Chargé du cours d'histoire naturelle, 15 février 1895. — Chargé des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle, 19 octobre 1896. — Professeur d'histoire naturelle, 6 juin 1898.



ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE



THIBAUT, Arsène-Émile-Marie, né le 2 juin 1859, à Angers.

Suppléant de pathologie et de clinique médicales, 19 novembre 1891. — Chargé du cours de pathologie interne, 26 mars 1898. — Professeur de pathologie interne, 29 juillet 1899.

TURLAIS, Constant-Urbain, né le 5 avril 1876, à Chemillé (Maine-et-Loire).

Chef des travaux de physiologie, 22 novembre 1904.

VASLIN, Louis, né le 28 décembre 1841, à Soulanges (Maine-et-Loire).

Suppléant de chirurgie, 3 juin 1873 au 26 mai 1882.

## Chefs de Clinique

### *I. Chirurgicale*

9 novembre 1889 : MAREAU, Gustave.  
1<sup>er</sup> juin 1891 : MULLOIS, Georges.  
23 octobre 1896 : DEZANNEAU, Alfred.  
22 juin 1898 : ROYER, Germain.

### *II. Médicale*

9 novembre 1889 : CHARIER, Charles.  
28 février 1891 : THIBAUT, Arsène.  
7 mars 1893 : LEPAGE, Georges (Louis).  
23 octobre 1897 : COCARD, Maurice.  
9 mai 1898 : ROGUET, Gustave.  
31 octobre 1907 : DENÉCHAU, Désiré.

### *III. Obstétricale*

9 novembre 1889 : MONPROFIT, Ambroise.  
14 décembre 1893 : ROYER, Germain.  
4 février 1899 : MAUGOURD, Auguste.  
15 octobre 1902 : TURLAIS, Constant.  
28 septembre 1907 : GAUGAIN, Louis.

## Étudiants en Médecine

1807

BÉCLARD, Pierre-Augustin.  
 BELLOUINEAU, François-Louis.  
 BOUTREUX, Jean.  
 CADY, Charles.  
 CHASSEVENT  
 DUSONTIER, Pierre  
 GAUDIN-BOIS-ROBERT, Charles-  
 Frédéric.  
 GUÉRIN-PIVERDIÈRE DU GRAND-  
 LAUNAY.  
 HERVÉ, Pierre-François-Marie.  
 HUARD, Pierre-Auguste.  
 LAUNAY, Pierre-Aimé.  
 MILLET, Pierre-Aimé  
 NÉPVEU, Pierre-Vincent.  
 PANTIN.  
 PÉROU.  
 RIOBÉ.  
 TOUNET, Joseph.

1808

CHEVALLIER, Jules ou Julien-Mau-  
 rice.  
 FONTAINE, Gilles-Jean-René-Noël.  
 GENEST, Prosper-Édouard.

L'HÉRITIER, Pierre-François.  
 LE MOTHEUX, René.  
 LE MOTHEUX, Vincent-Julien.  
 MAHON, Joseph.  
 NÉGRIER, Charles.  
 POUPART-DUPLESSIS, Ambroise.  
 QURIS, Charles-Alexandre.  
 THOUET, Félix-Clément-Henri.

1809

AUDIBERT, Auguste-Guillaume.  
 BARRIER, François.  
 BEUCHER, André-Louis.  
 BROUILLET, Charles-Jean  
 CHOLLET, Jean  
 GENDRON, Vincent-René.  
 GOIRAND, Henri-Paul.  
 GOIRAND, Pierre-Étienne.  
 GRIMAUT, Aimé.  
 HERVÉ, Édouard.  
 HERVÉ, Prosper.  
 JALLOT, Armand-Auguste.  
 JOBERT, Augustin-Maurice  
 JOUVET, René-Joseph.  
 LEGRIS, Pierre.  
 LE FRANÇOIS, Jean  
 LIMOUZINEAU, Pierre-Aimé.



MAILLOCHEAU, Jean-Baptiste-Jo-  
seph-Augustin.

MOREAU, Simon-René

RABOUIN, Alexandre-Henri-Louis.

RENOU, Joseph.

1810

CESVET, Louis-Pierre.

CHOLLET, Eugène-Simon-Victor.

CLÉMENT, René

GRAND-MESNIL, Jules.

HUNAUT, Claude-Antoine.

JUBIN, René.

MAREAU, François.

MESLIER, Elie-Joseph-Marie.

MIGNOT, Louis-Henri

RAIMBAULT, Michel-Louis.

REVEILLÈRE, Anselme

TERRIER, François.

TOURMEAU, Henri.

1811

ALLARD, Léandre.

ARCHAMBAULT, Georges.

BÉCLARD, Philippe.

BÉRAULT, Vendémiaire.

BESSON, Jean

BIGOT, Jean.

BONNEAU.

CHIRON, Isaac.

DANGER, Michel.

GAUDAIS.

GODELIER, Edme.

GUIBOURD, Charles.

GUILLOT, Mathurin.

HAUTREUX, Pierre.

HÉBERT, Léandre.

MAUXION, René.

MORIN, Augustin

MULLER, Jean.

RATOUIS, Joseph.

THARREAU, Richard-Louis-Marie.

1812

AYRAULT, Achille.

BEAUMANOIR, Adolphe.

BELLIN, Antoine.

BIGOT, Théodore-Charles.

BRANGER, Pierre-Ambroise.

BUSSIÈRE, François.

ESQUOT, Victor.

FOURMONT, Charles.

GODEFROY, Antoine-Théodore.

GUIBERT, Adolphe.

LEMERCIER, Jean.

LE ROUX, Benjamin.

LESNÉ, Jean-Marie.

MOREAU, Abel.

NEVEU, Ferdinand.

OUVRARD, Jean.

POUPART, Aimé-François.

ROBIN, Henri.

1813

ANDRÉ, Louis.

BOUCHARD, Désiré.

BURGEVIN, François.

CHABERT, Mathieu.

CHAILLOU.

CHOLLET, Louis-René.

COMPAGNON, Jean-Nicolas.

DUPONT, Édouard-Michel.

ÉCOT, Prudent.

FABRE, Félix.

FRANÇOIS, Joseph.

GODILLON, Auguste.

GOUSSIN, Clément.

HAUTREUX, Désiré.

LE MAIRE, Alexandre.

LE MAITRE, Joseph-Alexandre.

LEMONNIER, Jacques.

LE ROUX, Benjamin.

MIRAULT, Germanicus.

RABOUIN, Clément.

RIGAULT, Henri.

TERTRAIS, François.

THOUET, Élie.

1814

BUDAN, Jean-François-Antoine.

DEBEAUVOYS, Charles.

FLEURY, François.

GOIRAND, Jean-Henri.

GUILLOIN, Augustin.

HAYES, Michel.

HOUDET, Charles.

NÉGRIER, Auguste.

OLLIVIER, Charles-Prosper.

PIQUENOT, Pierre-Antoine.

1815

BADAUD, Jean-François-Antoine.

BAUDIN, Jean.

BÉRARD, Pierre-Honoré.

CARRIOT, Nicolas-Jacques

CLÉMENCEAU, Adamar.

GÉLUSSEAU, Pierre.

GUÉRINEAU, Sincère.

HENRY, François.

HERVÉ, Auguste-François.

LAVENARD, Louis-Joseph.

1816

ALLARD, Bernard.

GUÉRIF, Antoine

HERVÉ, Lucien.

JOUBERT, Joseph.

LACHÈSE, Ambroise-Adolphe.

LAROCHE, Victor.

LEMARIÉ, Auguste-Marie-Fidèle-  
Félix-Achille.

MAME, Jules.

MÉNIÈRE, Prosper.

RABOUIN, Armand-Louis.

TERTRAIS, Camille.

VARIN, Charles.

1817

BAGUENIER-DÉSORMEAUX, Julien-  
Louis

FAUGERON, Julien.

HUCHEDÉ, François.

JALLOT, Aimé.

JULIEN, Louis.

MAME, Jules.

PORCHÉ, Nicolas.

PUYBARRAUD, Henri-Hippolyte.

1818

D'ALANCOURT, François.

CASSARD, François.

DOUSSAULT, François.

DUBOYS, Auguste-Guy

DUPONT, Jean.

ESNAULT, Pierre-Hector.  
 HOURMANN, Joachim  
 LE MAITRE, Louis  
 MAHOT, Auguste.  
 MORTON, Jean.  
 RABOUIN, Armand-Louis.  
 TEISSIER, Alexis-Jean.

1819

BARTHÉLEMI, Théodore.  
 BESSIN, André  
 BILLARD, Charles.  
 CROSNIER, René.  
 HULLIN, Prosper.  
 MAJESTÉ, Édouard.  
 VALLET, Joseph-Julien-Emmanuel.

1820

BELLANGER, Simon-Charles  
 BODINIER, Jacques.  
 BODY, Mathurin.  
 BARNET-MERLIN, François-Édouard  
 DEZANNEAU, Dominique  
 HERVÉ, Prosper-Eugène.  
 LAROCHE, Édouard.  
 LOIR-MONGAZON, Jacques.  
 PICHONNIÈRE, Nicolas-Charles.  
 PONCEAU, Théodore.  
 ROCHE, Théodore-Aristide.

1821

BUHIGNÉ, Jean-Marie.  
 CATERNault, Félix.  
 LEFEUBVRE, Henri  
 MAURICEAU, Sosthène-André  
 MELJEU, Louis-Joseph-Narcisse.

MOREAU, Abel.  
 PARMETIER, Auguste-Vincent  
 RAGUENEAU, Jean-Baptiste.  
 RIDARD, Thomas.  
 ROUSSET, Jean-Gabriel.  
 TOCHÉ, Désiré  
 THOMASSIN, Édouard.  
 THOREL, Jules-Frédéric

1822

ALLARD, Frédéric  
 BRY, Adolphe  
 COSNARD, Adolphe  
 GANDON, Joseph-Augustin.  
 LATTÉ, Adolphe.  
 LEGOUX, Étienne-Léon.  
 MONTAULT, Hippolyte-Jacques.  
 RENOUE, Jean-Marie.  
 REUILLÉ, François-Denis.  
 REVERI-APPUA, Auguste-François.

1823

DUMONT, Joseph  
 DUTEMPLE-MORNET, Zacharie  
 FOUGERAY, René.  
 JOUSSELIN, Louis.  
 LERAY-PRAIRIE, Guillaume.  
 LERIDON, Raymond-Romain.  
 MEUNIER, Pierre-Auguste

1824

BAILLERGEAU, Auguste  
 BAILLERGEAU, Eugène.  
 BURY, Hippolyte.  
 COURANT, Charles.  
 ÉCOT, Napoléon-Auguste-Louis

JODET, Narcisse.  
LEMOINE-MAUDET, Joseph  
RICHARD - DUVERNAY, Jacques-  
Jean de Dieu.

1825

BOUDET, Louis-Claude  
GALISSON, Pierre-Paul.  
GRILLE, Jean-Romain.  
GUIOULLIER, Louis-Philadelphie.  
HOSSARD, Jules-Louis.  
MAUBOUSSIN, Jean-Pierre.  
PARAGE, Michel.  
QUÉTIN, Charles.

1826

BAUDRY, Édouard-Charles.  
BEAUREPAIRE, Louis.  
BEUSCHER, Pierre-Élie.  
BINSSE, Gabriel-Félix.  
CIRET, Symphorien-Auguste  
CHAILLERY, Édouard  
DUPUY, Louis.  
GUITTON, Jean-Abel-Augustin.  
OLLIVIER, Théodore.  
RÉAL, Adolphe.

1827

BILLARD, Louis.  
BOINET, Alphonse-Alexandre.  
BRIOUX, Henri-Édouard.  
LAUMONIER, Firmin.  
LECACHEUR, Honoré-René.  
VÉTAULT, Louis-Marie-Pierre

1828

ACHARD, Paul,

CASTONNET, Gustave.  
CLÉMENT, François-Marie-Amédée.  
DUDOYER, Joseph-Victor.  
ÉRAULT, François.  
GRIPAT, Noël-René.  
LAURION, Adolphe-Félix.  
MARGARITEAU, Louis.  
MARTIN DE LA MARTINIÈRE,  
Édouard.  
NEPVEU, Auguste.  
PITTON, Jacques.  
RABOUIN, Ferdinand-Marie.  
RENAUD, Camille.  
ROY, Dominique.

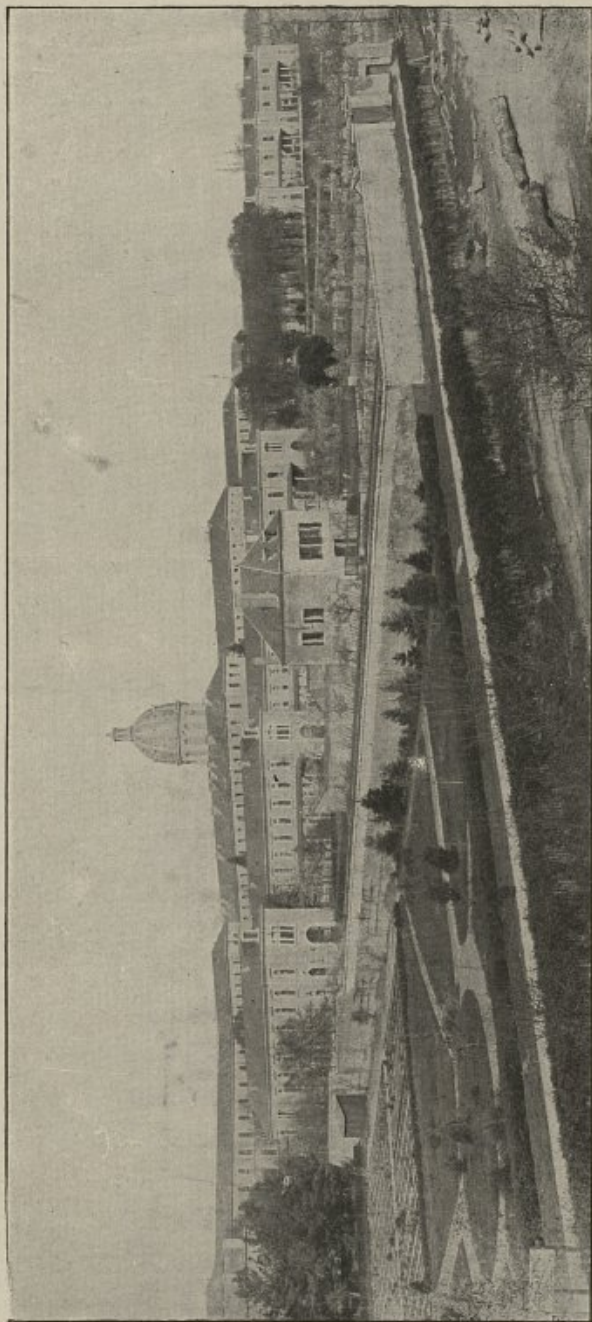
1829

BOREAU-DUMESNIL, Victor-Fran-  
çois.  
BOUSSARD, Auguste.  
BUCAILLE, Jean-François.  
CADET, Théodore-Ferdinand.  
COCHON, Édouard.  
FOUCAULT, Jacques-Symphorien.  
GAUTIER, Henri-François.  
GUILLIER, René-Michel.  
HUARD, Louis-Charles.  
L'HEUREUX, André.  
MABILLE, Antoine.  
PINJON, Louis-Edmond.  
VÉTAULT, Frédéric.

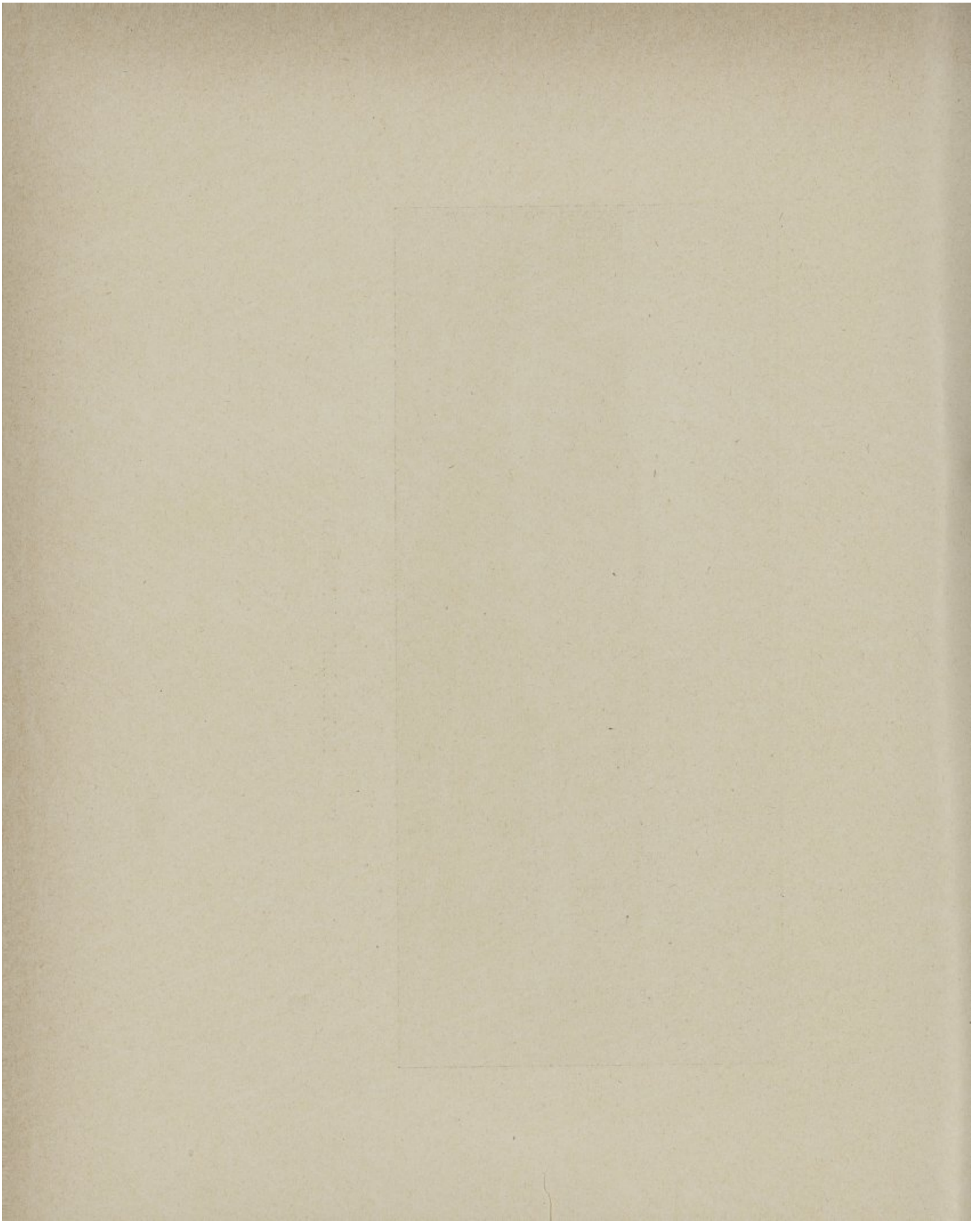
1830

ANDRIEU, Barthélemy-Marie-Eu-  
gène.  
ANDRIEU, Charles-Marie-Emma-  
nuel.

- BELOUINO, Louis-Aimé. 1832
- BORY, Édouard-Adolphe. BRIAND, René.
- BOUTILLIER-SAINTE-ANDRÉ, Casimir-Eugène-Édouard. DROUET, Ferdinand-Charles.
- BRIAU, René. DUPÉ, Jean.
- CHEDANNE, Jacques. DUPONT, Polydore-Émile-Armand.
- CROZAT, Gustave-Louis. FOULON DES CLOS, Alban-Marie.
- GAUBERT, Étienne-Robert. GENDRON, Auguste.
- GAZEAU, Jacques. GICQUEAU, Charles.
- GOUSSON, Henri. GRANDRY, Adolphe-Pierre-Guil-  
laume.
- GUIBOURD, Victor-Pierre-Marie. GUÉRIN, Romain-Louis
- GUILLOT, Félix-Jean. GUÉRINEAU, Édouard.
- LEMERCIER, Henri. GUICHARD, Ambroise-Henri.
- MABILLE, Jules-Henri. LÉVÈQUE, Jean.
- MAUCHIEN, Victor. MICHEL, Alphonse-Joseph.
- PICOU, Charles-François-Victor. NAU, Charles-Aubin.
- REUILLIER, Eugène. OLLIVIER, Clément-Marie-Louis-  
Antoine.
- TUPPÉ, Pierre-Joseph-Casimir 1831
- BELOUINO, Paul-François. PENJON, Jean-Baptiste-François-  
Mathurin.
- BINET, Prosper. VALLÉE, Jacques.
- DESPREZ, Vincent-Hilaire. 1833
- DOUÉ, René-Prosper-Charles. BARBIER, Michel-Victor
- GRANDPERRIN, Antoine-Louis. BENOIST, Célestin.
- GUÉRÉTIN, Jacques. BURY, Jacques.
- HAYER, Charles-Jean. CHAILLERY, Magloire.
- LEMÉE, Édouard. CHARBONNIER, Pierre-Joseph
- LESAYEULX, Édouard-François. COLIN, Frédéric.
- LIONET, Félix. DAVIERS, Eugène-Joseph.
- MICHELIN, Jean-Baptiste-Marie-  
Eusèbe. DESVAUX, Léopold-Ernest-Armand
- ROY, Paul. DRIKOWSHI, Pierre-Gaëtan.
- SIMON, Frédéric. DUPONT, Julien-Denis.
- THOURAULT, Clément. DUQUESNE, Charles-Marie-René.
- FOUGERAY, René-Aimé.



HOTEL-DIEU D'ANGERS



FOUGERAY, Théodore.  
 FOURNIER, Auguste-René  
 GADRAS, Mathurin.  
 GELUSSEAU, Amaury-Auguste.  
 GOUBAULT, Félix-François.  
 GOUBAULT, René.  
 GOUJEUL, Jean-Baptiste.  
 LAGUIET, Henri-Stanislas  
 LEGEAY, André-Louis.  
 LEMONNIER, Pierre-Jean-Baptiste -  
 Henri.  
 LOGERAIS, Victor-Jean.  
 MABILLE, Édouard.  
 MARIE, Louis-Antoine  
 MAUSSION, Julien.  
 MERCEREAU, Louis-Charles  
 OBRUNIER, Horace-Ernest.  
 OGER, Adrien.  
 PADIOLLEAU, Ernest-Joseph-Charles  
 PANNETIER, Jacques-François  
 POITEVIN, Édouard-Jules.  
 RICHARD, Jacques.  
 RICHARD, Louis-François-Pierre.  
 ROUSSEAU, Pierre-Jean.  
 VASLIN, Clément-Constant.

1834

BOUSSEAU, Alexandre-Athanase-  
 Pierre-Charles-François.  
 CHEVALIER, Louis-Désiré.  
 CHICOINE, Pierre-Alexandre.  
 COMBES, Casimir.  
 DEBRAIS, François-Auguste.  
 DÉNÉCHEAU, Félix.  
 DUBOULAY, Henri.

DUPONT, Benoît.  
 GRIMAUT, Eugène-Guillaume.  
 HERVÉ, Victor.  
 JOUBERT, Eugène-Marie.  
 JOUIN, Adrien-Jacques.  
 LEBIEZ, Adolphe-Jean-Baptiste.  
 LÉBOUVIER, Étienne.  
 LEBRUN, Élie-Florent-François-  
 Mathurin.  
 MAUPOINT, Clément-Charles-Joseph  
 OURY, Jacques.  
 PALIERNE, René-Marie-Stéphanie.  
 VALLÉE, Aimé-Victor-René.

1835

ALLARD, Édouard-Edmond.  
 ARTHUIS, Michel  
 BARBOT, Pierre.  
 BENOIT, Henri-Jean.  
 BESNARD, Charles-Claude.  
 BONDU, Auguste.  
 BONNAIRE, Édouard-Edmond.  
 BOUSSAN, Athanase-François.  
 BOUTILLIER-SAINT-ANDRÉ, Charles-  
 Joseph.  
 BROUTELLE, Joseph-Julien-Ollivier.  
 CAMUS, Pierre.  
 CHEVALIER, Charles.  
 CHOINET, Urbain.  
 COULOMNIER, Jules.  
 DE LA RIVIÈRE, Édouard.  
 DELENS, Adolphe-Jean-Baptiste.  
 DUPONT, Charles.  
 DUREAU, Léonce.  
 DUROZET, Stanislas.

29



GENDRON, François-Eugène.  
 HAMON, Charles.  
 HIEF, Charles-Jean.  
 HOUDEBINE, Adolphe-Pierre.  
 PICHON, Pierre.  
 RENAULT, Gustave.  
 ROUSSEAU, Émile.

1836

BESSON, Eugène.  
 BROUTELLE, Joseph-Julien-Ollivier.  
 CHAILLOUX, Michel.  
 CHATRY, Eugène.  
 CHEVALIER, Louis-Gervais.  
 CHOISNET-GARANGER, Alexandre.  
 COSNARD, Édouard  
 COURSIN, Eugène.  
 DELENS, François-Léon-Jules  
 DOMBROWA, Léopold.  
 DUCHÉ, Eugène-Sébastien.  
 FOLLENFANT, Alexandre-Charles-  
 Louis  
 FZWASBSHI, Valentin.  
 GOURDON, Valentin-Charles-Henri.  
 KONDYCKI, Joseph.  
 LAUMONIER, Frédéric.  
 PELTIER, René-Joseph.  
 RICHARD, Jules.  
 ROMAN, Théodore  
 SIMON, Théodore-Adolphe.  
 SOURICE, Mathurin.  
 VINET, Jean.

1837

BOUVIER, Adolphe.  
 BRECHET, Louis-Stanislas-Xavier.

GILLES DE LA TOURETTE, Jean-  
 Charles

LETOURNEUX, René.  
 MAUPONT, Théodore.  
 MESNARD, Louis-Pitre.  
 MULOT, Vital-Jean.  
 RIPOCHE, Louis.  
 WITVOET, Charles-Désiré.

1838

BODINIER, Jean-Vital  
 BONNAIRE, René-Charles.  
 CHASSELOUP DE CHATILLON, Eu-  
 gène-Édouard.  
 DENIS, Félix.  
 DUCHÉ, Félix.  
 HURTAULT, Lucien.  
 JALLOT, Alexandre-Théodore-Cons-  
 tant.  
 LEFEBVRE, Émile-Palémon.  
 LEMERCIER, Charles-Pamphile.  
 LEROUX, Julien, François-Léandre.  
 LETERME, Jean-René-Alphonse.  
 MANCEAU, Charles.  
 MESLIER, Élie-René.

1839

AUBERT, Alphonse.  
 BOSSARD, Aimé.  
 BUREAU, Placide-Benjamin.  
 FAVRE, Aristide-Clément.  
 FERRIÈRE, Pierre.  
 HILAIRE, Adolphe.  
 PARMENTIER, Gustave.

1840

FERRIÈRE, René-Victor.

- GILLES DE LA TOURETTE, Amédée.  
 GISELARD, Jean-Baptiste.  
 LEROUX, Émile.  
 MIGNOT, Louis-Pascal.  
 DE MONSIGNY, Joseph-Aimé.  
 ORIARD, Théodore.  
 RIDEREAU, Achille-Félix.  
 ROUSSELLE, Édouard-Valentin-  
 Jean.  
 TAUGOURDEAU, Émile.  
 1841
- AUBRY, Henri.  
 CHARLOT, Henry.  
 CORROY, Charles-Jean.  
 DULAVOUËR, Théodore-Louis.  
 FARGE, Émile-François.  
 FOREST, Hippolyte-Léonard-Joseph  
 GAUDREZ, Auguste-Germain.  
 LEMAITRE, Élie-Joseph.  
 LEROUX, Benjamin-Eugène.  
 LIVET, Adolphe  
 MAREAU, Aristide.  
 MÉZIÈRE, Victor.  
 MONSIMIER, Jean-René.  
 DE MONSIGNY, Eugène-Louis.  
 1842
- BOUTILLIER-SAINT-ANDRÉ, Eugène.  
 CHOPIN, Charles-Michel.  
 FLORENCE, Célestin-Hippolyte-Au-  
 guste.  
 GENDRON, Henri.  
 HUAU, Jean-André.  
 LEFEBVRE, Augustin.  
 LEMÉE, Eugène-Henry.
- LEMESLE, Lucien-Théodore.  
 LEROUX, Félix.  
 MARÇAIS, Joseph.  
 POIRIER-DULAVOUËR, Valentin-  
 Constant.  
 RABOUIN, Armand-Charles.  
 WITVOET, Jules.  
 1843
- BELOT, Armand-Germain.  
 CHAUVEAU, Charles-Gustave.  
 GALPIN, Édouard-Florentin-Victor.  
 LAMBERT, Paul.  
 LEMÉE, Léon-Frédéric.  
 LENEPVEU, Prosper.  
 LIZÉ, Adolphe.  
 MAINDIAU, Joseph-Étienne.  
 MANCEAU, Joseph.  
 MARTIN, Henri-Joseph-François-  
 Pascal.  
 MESNET, Urbain-Antoine-Ernest.  
 1844
- AUDEBERT, Jules.  
 BARRÉ, Henri.  
 BERNARD, Jules.  
 CHAUVIN, Gabriel.  
 CORDEAU, Jules.  
 COULBAULT, Augustin.  
 GRIMOUX, Henri-René.  
 HAYAULT, Mathurin.  
 HERVÉ, Pierre.  
 LEMOINE, Eugène  
 PIONNEAU, Jules.  
 THUAU, Charles.  
 TIJOU, François.

1845

DEBEAUVOYS-DESFAVIER, Paulin.  
 DUPOUET, Adrien-Hippolyte.  
 MARTINEAU, René-Saturnin.  
 RONDEAU, François.

1846

ALLAIN, Louis.  
 BOBROWSKY, Grégoire.  
 BONNIN, Eugène.  
 BOURBON, Auguste-Armand.  
 BUSSON, Étienne-Pierre.  
 DÉNÉCHEAU-BRÉMOND, Joseph.  
 HAYER, Joseph, Louis.  
 MAINDRONT, Henry-Marin.  
 MARTIN, Auguste-Valentin.

1847

BÉDANE, Frédéric.  
 BOUILLY, Urbain-Auguste-Amédée.  
 CHAPIN, Édouard-Gabriel-Pierre.  
 CHAPLET, Alexandre-Félix-Victor.  
 DAVILA, François-Antoine-Charles.  
 HACQUE, Auguste.  
 LAUNAY, Augustin-André.  
 TAUGOURDEAU, Pierre

1848

BAUDINIER, Alexandre.  
 BONNEVAL, Gustave-Léonor.  
 GUIGNARD, Jean.  
 HAMOND, Auguste-Aimé-René.  
 HAUTREUX, Émile-Louis.  
 HERVÉ, Auguste-Prosper.  
 JAHAN DE LARONDE.

PINEAU, Jacques-Pierre.  
 POIRIER-DULAVOUER, Adolphe.

1849

AFFICHARD, Arsène-Charles.  
 DE CHALUS, Jean-Alexandre.  
 COEFFARD, Adrien.  
 CONILLEAU, Pierre-Henri.  
 DÉNAU, Auguste  
 FEILLÉ, Jules.  
 JANVIER, Théodore, Léon.  
 LECOINTRE, Jean-Victor.  
 LEMONNIER, Charles-Eugène.  
 MENUAU, Camille-Guy-Aimé.  
 MICHU, Pierre-Victor.  
 PASTEAU, Rémi.

1850

AUDIAU, Louis-Jules.  
 BRÉCHET, Sosthène-René.  
 CHAPIN, Alphonse.  
 CHEVALLIER, Louis-Pierre.  
 CORMERY, Édouard.  
 GACHET, Léon.  
 JOUSSELIN, René-Émile  
 LEBIEZ, Alphonse.  
 MENUAU, Alfred.  
 MOREL, Émile.  
 MOTET, Auguste.  
 TERTRAIS, Ernest-Charles.

1851

AUGER, Eugène-Lucien.  
 BERTHEAU, Alphonse-Ambroise  
 BOISSELLIER, Élie-André.  
 BOURGÉAISERIE, Alfred-Henri.

- BRIAND-DUROCHER, Georges-Léon.  
 CLÉDAT DE LA VIGERIE, Louis-Michel.  
 COLLONNIER, Alexandre.  
 COMBES, Valéry-André-Achille.  
 CROSNIER, Hippolyte-Achille.  
 GENEST, Eugène.  
 GOUFFIER, Henry.  
 GRELLÉ, Joseph-Victor.  
 GUIBOURG, Félix-Sylvestre.  
 HOSSARD, Alfred-Louis.  
 LAUNAY, Jules.  
 LEDUC, Paul-Théodore.  
 LEROUX, Alexandre.  
 LESAULNIER, Armand  
 MAUBOUSSIN, Paul.  
 MAUDET, Félix.  
 MÉNARD, Pierre.  
 MESSAGER, Auguste-Antoine-Joseph.  
 MONDAIN, Jean-Joseph.  
 POIDEVIN, Alexandre.  
 1852
- BESNARD, Victor.  
 CHAILLOUS, Prosper-Victor-Henry.  
 CHERBONNIER, François-Mathurin.  
 COLOMIATI, William-Léodore-Achille  
 DABURON, Paul.  
 DEVIN, François-Paul-Ernest.  
 DOUET, Jean-Auguste.  
 ÉCOT, Napoléon-Auguste-Aimé.  
 GENAY, Charles.  
 LENOIR, Alexandre.  
 LEVASSEUR, Alfred-Guillaume.
- MAINDIAU, Augustin.  
 RAZIN, Louis-Eugène.  
 RÉAL, Adolphe-Jules-Désiré.  
 ROINARD, Auguste.  
 VALLET, Laurent.  
 VIGNAUD, Léon.  
 1853
- BERNARD, Émile-Jean.  
 DE CHALUS, Charles  
 FALIGAN, Ernest.  
 GABORY, Jules-Alexandre.  
 GODARD, Léon-René.  
 RIOBÉ, Auguste.  
 ROULEAU, Charles.  
 TROCHON, René-Frédéric  
 1854
- ÉMERY, Louis-Philippe-Adolphe.  
 LIEUTAUD, Paul-Émile.  
 MELEUX, Augustin-Michel-Am-broise.  
 MILLAULT, Urbain-Hippolyte.  
 ROBERT, Casimir-François-Marie.  
 1855
- AUBERT, Henri.  
 BAHUAUD, Julien  
 COIQUAUD, Jules-Édouard.  
 COLLONNIER, Victor-Louis.  
 GUINEBERTIÈRE, Benjamin.  
 HUET, Clair-Marie.  
 LEBLOIS, Pierre.  
 MENUAU, Désiré.  
 PRIOU, Vincent.

1856

GROSDURDY, Léon.  
 HARDOUIN, Frédéric-René.  
 JANIN, Ernest-Alexander.  
 LANDAIS, Urbain-Eugène.  
 LAURENT, Nazaire.  
 LEHUIN-DUBOURG, Paul.  
 LETORT, Alexandre.  
 RÉTIF, François.  
 TOMASI, Charles.  
 TROCHON, Prosper.

1857

LAROCHE, Émile-Édouard.  
 LEGLUDIC, Henri-Émile.  
 MARTIN, Jules.  
 OLLIVIER, Théodore.  
 VALLÉE, Jean-Julien.

1858

ABAFOUR, Alphonse-René-Joseph.  
 AUMAS, Armand Alphonse.  
 CHAUVÉAU, Émile.  
 COURANT, Pierre.  
 GOIZET, Louis-Henri.  
 GORGET, Alphonse-Marie.  
 MÉRY, François-Camille.  
 RUAIS, Guillaume-Adolphe.  
 SAULOU, Esprit.  
 SORIN, Ernest-Eugène.  
 TESSON, Aristide.

1859

BELLIARD, Louis.  
 BELLION, Fortuné-Achille.  
 BRÉHERET, Simon.

CORRE, Armand-Marie.  
 GALLOT, Eugène-Maxime  
 GILBERT, Édouard.  
 GIRAUD, Jean-Joseph-François.  
 GUICHARD, Ambroise.  
 JOUBIN, Adolphe-Ollivier-Louis.  
 JUIGNET, Julien.  
 LAUMONNIER, Arthur.  
 DELENS, Émile.  
 SERIN, Paul.  
 VIDAL, Paul-Frédéric.

1860

BELLANGER, Pierre-Louis.  
 BENOIST, Albert  
 BRIAND, Jules.  
 CATERNAULT, Stanislas-Marie-Fé-  
 lix.  
 CREUSÉ, Henri.  
 FLAIRE, Eugène.  
 JAMET, Félix.  
 JANNETEAU, René-Zacharie.  
 LAFARGUE, Louis.  
 LETHEULE, Paul-Constant.  
 MARCHAND, Alfred.  
 MARY, Victor-Jean.  
 RENÉ, dit SALMON, Eugène.  
 SALET, Toussaint.  
 VIDAL, Arthur.

1861

BONIOL, Frédéric.  
 BRETON, Martin-Émile.  
 DROUET, Jules-François-Maurice.  
 GUÉRIF, Hyacinthe.  
 LACHÈSE, Raymond.

- LEROUX, Paul-Marie-Hippolyte-René.  
 MOREL, Jules-Théodore.  
 PAPIN, Joseph-Marie.  
 QUENTIN, Stanislas-Joseph-Amédée.  
 TRÉMOUREUX, Théophile-Mathurin.  
 VASLIN, Louis.  
 1862  
 BONTEMPS, Émile.  
 DEROUAULT, Félix-Clément.  
 GESLIN, René-Jean.  
 GUILLOT, Gaspard-Félix-Victorin.  
 JOUIN, Adrien-Marie-René.  
 MAUBOUSSIN, René-Louis.  
 MICHENEAU, Auguste.  
 TROUOSSARD, Auguste-Noël-Félix.  
 1863  
 BONDU, Auguste.  
 BRIAND, Ernest-Marie.  
 CHARRONNEAU, Alphonse-Pierre.  
 DUPIN, Gustave.  
 FALIGAN, Camille.  
 GEILLON, Louis-Marie-Désiré.  
 GRIPAT, Henri.  
 GUÉRÉTIN, Paul-Louis.  
 LOYANT, Gustave-Pierre.  
 NEPVEU, Auguste.  
 SERVAIN, Georges.  
 1864  
 ARTHUIS, Adrien.  
 CESPRÉ, Théodore-René.  
 DESSOLIES, Félix.  
 DOUSSAULT, François-Marie.  
 GABORY, Joseph.  
 LEROY, Julien-Thomas.  
 1865  
 AUDINEAU, Achille.  
 DE BEAUREPÈRE, Alfred.  
 BÉNÉZY, Eugène.  
 BLANCHARD, Anatole.  
 CATOIS, Pierre-Émile.  
 CHEVALLIER, Paul.  
 GOUBAULT, Hippolyte.  
 HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE, Raoul.  
 PISSOT, Léon.  
 SIMON, Jules.  
 1866  
 BARILLER, Louis.  
 BARRAULT, Paul.  
 DROUET, Émile.  
 GRANDGUILLOT, Ambroise.  
 LAGARDE, Pierre-Cyrille.  
 LECOMTE, Henri-Désiré.  
 VÉTAULT, Louis-Ernest.  
 1867  
 BUCHET, Émile.  
 CHEVALIER, Louis-Charles.  
 DELAUNAY, Paul.  
 DUFIL, Auguste-Jacques.  
 GUILLON, Camille.  
 RENOU, Joseph.  
 1868  
 BOSSARD, James-Achille-Dieudonné.  
 CHARDONNEAU, Norbert.

COIGNARD, Charles.  
 COULLIAUD-MAISONNEUVE, Marie-  
 Paul.  
 COUTAND, Emmanuel.  
 GUÉRIF, Hyacinthe.  
 KRETLOW, Gaston-Anatole-Adrien-  
 Marie-Wladislas.  
 MARTINEAU, Napoléon.  
 RONDOT, Édouard.  
 SAUVÉ, Jules-Marie-Philippe.

1869

BIGOT, Jules-Noël  
 BOUREL, Antonin  
 CELLIER, Marcel.  
 CHAILLOUX, Gustave.  
 CHEVALLIER, Gaston-Théodore-Al-  
 phonse.  
 COUÉTOUX, René.  
 COULON, Jules-Aimé-Léon-Ferdi-  
 nand.  
 DEHERGNE, Charles-Paul-Marie.  
 FOUQUET, Daniel.  
 LECOMTE, Charles.  
 MAREAU, Gustave.  
 MARTIN, Jules.  
 PÉLISSIER, Michel.  
 PRÉEL, Hermann.

1870

BOUTELOUP, Julien.  
 BIÉCHY, Pierre.  
 BRICARD, Ernest.  
 COTELLE, Louis-Théodore.  
 DELEURIE, Georges.  
 GAUCHAS, Alfred.

GENEST, Gabriel.  
 GUILLEUX, Maurice.  
 MYIONNET, Paul-Henri.  
 PARET, Jules-Alexandre.  
 PETON, Joseph.  
 RENOÜ, Jules.  
 ROBLIN.  
 SIGAUD, Paul-Gustave.

1871

AUBRY, Henri.  
 BARBOT-ARNAUD, Stanislas-Marie.  
 BOURCE Marcel.  
 BRIN, Pierre.  
 COMBES, Henri.  
 COULOMBRE, Eugène-Jules-Édouard.  
 DUVEAU, Auguste.  
 DURGET, Eugène-Théodore.  
 FONTENEAU, Jean-Marie-Joseph.  
 LAUNAY, Henri-François.  
 LEPAGE, Georges.  
 LIONET, Camille-Émile.  
 LOCHARD, Gustave-Benjamin.  
 MAUJOUAN, Joseph.  
 NAU, Jules.  
 PRIOU, Auguste-Henri-Jean-Marie.  
 THUAU, Paul-Léon.  
 TRUDEAU, Albin-Paul.

1872

BERGERET, Eugène-Pierre.  
 BERNIER, Louis.  
 BICHON, Auguste.  
 BORDAS, Joseph-Marie-Élie.  
 CARRÉ, Albert-Alphonse-Louis.  
 CESBRON, Arthur-Abel-Alfred.

DOUSSAIN, Charles-Marie.  
 FROGER, Alphonse-Charles-Nicolas-  
 Gustave.  
 GAUDREZ, Jules-Joseph.  
 GUÉRET, Édouard.  
 HAMON, Henri-Alain.  
 LAMBERT, Ferdinand.  
 LEBIEZ, Paul-Louis-René.  
 MATIGNON, Auguste.  
 MICHEL, Alphonse.  
 MONSELET, Michel-Frédéric.  
 POIRIER-DULAVOUËR, Théodore-  
 Charles-Édouard.  
 SIMARD, Albert  
 WOIRHAYE, Edmond.

1873

BIGOT, Henri-Marie.  
 BONTEMPS, Frédéric.  
 BORDAS, Auguste-Jean-Baptiste-  
 Marie.  
 CHABERT, Georges-Marie.  
 DUGUÉ, Maurice.  
 FOLLENFANT, Augustin-Antoine.  
 GUÉRARD, Eugène.  
 LARIVIÈRE, Charles  
 LEROY, Léon-Louis-François.  
 LUSSON, Henri.  
 RAMBAULT, Gaston.  
 SICARD, Delphin-Alix-Auguste.  
 VERRIER, Gabriel.

1874

ARNAUD, Charles-Joseph.  
 BIAT, Victor.

CESBRON, Joseph-Jean-Baptiste-  
 Marie.  
 CHEYRON-LAGRÈZE, Paul.  
 CORDON, Gustave-Félix.  
 CORNILLEAU, Alphonse.  
 COULON, Fernand.  
 DUGUÉ, Maurice.  
 FAYÈS, Louis.  
 FIÉVÉ, Georges.  
 GEORGET, Ferdinand.  
 JAGOT, Léon-Marie.  
 JÉGU, Gaston.  
 LE BARON, Jules.  
 LEROY, Edmond-Jean.  
 MAILLARD DE BROYS, Charles-Cé-  
 leste-Louis.  
 MAINTIER, Victor.  
 MAREAU, Ernest.  
 MULLOIS, Georges-Louis.  
 PERREAU, Maurice.  
 RAIMBAULT, Jules-Alphonse.  
 ROYNARD, Alfred-Arthur.  
 VERRIER, Paul.

1875

BARDET, Henri.  
 COULBAULT, Georges.  
 DEFERMON, Jean-Baptiste.  
 DORNOY, Georges.  
 FLEUROT, Auguste.  
 GALY-BRINLAT, Bernardin.  
 GENDRON, Eugène.  
 GRENAUDIER, Louis.  
 HOUDET, Louis.  
 JAMIN, Maxime.

30



JANAULT, Émile.  
 PICARD, Édouard.  
 SAUVAGE, Fernand.

1876

ANGER, Jean-Baptiste.  
 BERTREUX, Ferdinand  
 BOLOGNESI, Angelo  
 BOUESSEL, Joseph.  
 BROSSIER, Émile.  
 BUSSON, Étienne.  
 COUETOUX, René-Marie.  
 DUPAS, François-Xavier.  
 LECORNEY, Bernard-Marie.  
 LE COUEDIC, Jean-Marie.  
 MALLET, Charles.  
 MESSAGER, Paul.  
 MILON, Henri.  
 POTIRON, François-Joseph.  
 RABJEAU, Émile.  
 THUAU, François.

1877

ANCONA, Apolinar.  
 BROUTELLE, Gabriel.  
 CHEVILLOT, Alfred.  
 CORNILLEAU, Albert.  
 DASSE, Clément-Léon.  
 DUPONT, Auguste-Victor-Marie.  
 GODIN, Louis-Gabriel-Paul.  
 GUY, Octave-Louis-Marie.  
 LAULAIGNE, Pierre-Louis-Marie-  
 Joseph.  
 OLIVIER, Émile.  
 POIRAULT, Léon-Paul-Achille.

RONDEAU, Louis.  
 SOURICE, Maximin.

1878

BERTIN, Anatole.  
 DELAGÉNIÈRE, Yves-Henri.  
 DESCREUX, Mathieu-Victor.  
 DUVAL, Gustave.  
 FERNANDEZ, Nemesio.  
 FLAMENT, Léon.  
 FOLLIOU, Stanislas-Marie-Adolphe.  
 GRELLÉ, Victor.  
 HERBERT, Jules.  
 HULIN, André-Eugène-Théodore.  
 Le BEL, Armand-Paul-Théodore-  
 Mathurin.  
 MARAGE, Georges-René-Marie.  
 MILSONNEAU, Omer-Élie.  
 OLIVIER, Louis.  
 THIBAULT, Arsène.  
 VÉTAULT, François-Victor.

1879

BIDON, Auguste.  
 FOUQUET, Paul.  
 FROUIN, Jules.  
 GRUAU, Henri.  
 LEDUC, Jean-Louis-Anatole.  
 PASSE, Auguste-Pierre.  
 PREIGNON, Jacques.

1880

BACHELIER, Louis.  
 CROSSOUARD, Étienne.  
 GILBERT, Joseph.  
 JODET, Marcel.

KERBIRIOU, Joseph.  
LHOTELLIER, Désiré.  
PASTEAU, Léon.  
RAYNEAU, Alfred.  
SOURDRILLE, Albert.

1881

ARCHAMBAULT, André.  
BARRAULT, Léon.  
BOURGOIS, Benjamin.  
CATROU, Raoul.  
CHARTIER, Paul.  
CROSSOUARD, Étienne.  
ÉCOT, Félix.  
FREULON, Adrien.  
JAMIN, Maxime.  
LACHÈSE, Georges.  
LECHALAS, Joseph.  
LEGUEU, Félix  
RIVIÈRE, Gonzague.  
SŒUR, Théodore  
THÉBAULT, Hyacinthe.

1882

BRILLET, Gabriel.  
DELAGÉNIÈRE, Paul.  
GERBIER, Joseph.  
ROUSSEAU, René.  
ROY, Honoré.  
SÉCHÉ, Raoul.

1883

CATROU, Jacques.  
CHASSERIAUX, Jean.  
DEFOND, Daniel.  
DUFOUR, René.

ESTÈVE, Gabriel.  
GAILLARD, Fernand.  
GUITTON, Ernest.  
JOUSSE, Louis.  
THÉRAULT, Léonce.

1884

BRETON, Louis.  
CARRÉ, Henri.  
DESCOINGS, Adolphe.  
FONTENEAU, Auguste.  
GIRARDEAU, Henri.  
HERVÉ, Hippolyte.

1885

BELLIER, Jérôme.  
ÉNON, Louis,  
GIGON, Joseph.  
GIRARDEAU, Henri.  
HAMON, Auguste.  
LETORT, Auguste.  
MARTIN, Georges  
THIBAULT, Jules.  
VALLÉE, Charles.

1886

ARCHER-DUBOIS, Adrien.  
BOQUEL, André.  
BOUTILLIER-SAINT-ANDRÉ.  
CATROU, Maurice.  
COMBES, Paul.  
FRUCHAUD, Henri.  
GODILLON, Aimé  
GRANDGUILLOT, Alexandre.  
JEHANNO, Jean.  
LAFFOLLEY, Paul.

LEMUET, Luc.  
 TERRIEN, François.

1887

BLUTEAU, Anatole.  
 BRIN, René  
 CHAILLOUS, Emmanuel-Jean-Louis  
 CHATELAIN, Henri.  
 FLU, Émile.

GALLOT, Paul.  
 GIGON, Édouard.  
 HERPIN, Jean.  
 HODÉE, Georges.  
 JONCHERAY, Alphonse.  
 LEBLOIS, Alfred.  
 LESOURD, Émile.  
 MOREAU, Eugène.  
 RAIMBAULT, Paul.  
 ROYER, Germain.  
 TARDIF, Édouard.  
 THÉRAULT, Jules.

1888

BIBARD, Camille.  
 BRIN, Henri  
 MARTIN, Charles.

1889

ALLEAU, Ernest.  
 COCARD, Maurice.  
 DEZANNEAU, Alfred.  
 DEZANNEAU, Maurice.  
 HARDOUIN, Maurice.  
 JALLOT, Victor.  
 LEMESLE, Henri.  
 OLMIÈRES, Émile.

PIGNET, Maurice.  
 POITOUT, Camille  
 POUSSIN, André.  
 PROUTIERE, Joseph.  
 SIMON, Alphonse  
 TULASNE, Ferdinand.  
 TURPAULT, Paul.  
 VANNIER, Édouard.

1890

AUDIAU, Jules.  
 BAUDRILLER, Louis  
 BENOIST, Frédéric.  
 BERNARD, Édouard.  
 CHAILLOUS, Joseph.  
 COSTA, Carlos.  
 DELHOMMEAU, Joseph.  
 LABESSE, Paul.  
 GALLOIS, Gaston.  
 MAUGOURD, Auguste.  
 MEIGNANT, Louis.  
 MICHEL, Auguste.  
 MORICET, Alphonse.  
 RONOT, Alfred.  
 TESSON, René.

1891

AUBOUIN, Roger.  
 AUDIGANNE, Léon.  
 AUDOUIN, Léon.  
 AUDUREAU, Jules.  
 BAUGÉ, Émile.  
 BELLANGER, Jules.  
 BÉNARD, Jacques.  
 BERNARD, Paul.  
 BERTHELÉ, Édouard.

BONNET, Charles.  
 CANONNE, Albert.  
 COCCRAGE, Bertrand.  
 DAVID, Henri.  
 ÉPRON, Léopold.  
 FOLLY, René.  
 GABORY, Théodore.  
 HAMON, Auguste.  
 HUMEAU, Jean-Baptiste.  
 JOUSSELIN, Louis.  
 LACAILLE, Ludovic.  
 LANGLAIS, Marcel.  
 LE BARZIC, Hyacinthe.  
 MASCAREL, Gontrand.  
 MESNARD, Joseph.  
 NAULET, Henri.  
 PAPIN, Paul.  
 PASQUIER, Émile.  
 PELLETIER, André.  
 PETRUCCI, Paul.  
 POUSSIN, Antonin.  
 RICHARD, Louis.  
 ROGUET, Gustave.  
 RONOT, Georges.  
 SCHAMAUN, André.  
 SOUVESTRE Louis.

1892

BARRÉ, Alphonse  
 BERAUD, Georges  
 BRICHETEAU, Paul.  
 CHARON, Eugène.  
 CHASTENET DE GÉRY, Paul.  
 CHAUVEAU Yves.  
 CHESNEAU, Jean-Baptiste-Daniel.

COCARD, René.  
 DIVAI, Alphonse.  
 FERRON, Gabriel.  
 GEORGET, Louis.  
 GILBERT, Auguste.  
 GOBLOT, Edmond.  
 GRAVIER, Léon.  
 GUÉRET.  
 GUIARD, Henri.  
 JOLY, Paul.  
 LABOULAIS, Alfred  
 LAIGRE, Joseph.  
 LANCELIN, Émile.  
 LECACHEUR, Paul.  
 LEPAGE, Maurice.  
 MARTIN, Joseph.  
 MURIER, Élie.  
 PELÉ.  
 PELLIER, Léon.  
 POUSSIN, André.  
 QUERNEAU, Achille  
 RENAUT, Charles.  
 RICHAULT, Eugène.  
 THÉZÉE, Henri.

1893

BAHUAUD, Julien.  
 BALMITGÈRE, Eugène.  
 BEZY, François ou Francis.  
 BOISSEAU, Jules.  
 BORVO, François.  
 BREJEON, Gustave.  
 BRETAUDIÈRE, Ernest  
 CHAMPION, Gustave.  
 CHAUVEAU, Robert-Armand.

CROSNIER, René.	1894
DAUNEAU, Charles	APPRAILLÉ, Gaëtan.
DUPLAN, Francis.	BEZIER, Gabriel.
FONTAINE, Aimé.	CHIRON DU BROSSAY, René.
FORTIN, Raymond	JARDIN, Henri.
FRANÇOIS, René.	LAMOUREUX, Louis
GACHET, Marcel.	LAIRE, René.
GILBERT, Henri.	LEPRINCE, Henri.
GIRAUD, Étienne.	MÉNARD, Auguste.
GREFFIER, Camille	MOREL, Louis.
GUIHAL, Étienne.	RAMEAU, Jules.
GUIHEUX, Joseph.	RUAIS, Adolphe.
GUILLOIN, Gustave.	1895
HARDOUIN, Jules.	BEAUCHEF, Pierre.
HÉROUF, Émile.	BERTHIER, Albert.
JEANTY, Maurice.	BRUNETIÈRE, Charles.
JEHANNO, Jean-Baptiste.	GIFFARD, Paul.
JULIEN, Célestin	LANDRY, André.
1893	MALBOIS, Robert
LANDRON, Albert.	PAPIN, Edmond.
LEQUEUX, Paul.	PERROS, Francis.
LELIÈVRE, Eugène.	PICQUÉ, Robert.
LEMESLE, Pierre.	SAVATIER, René.
LEXA, Emile.	TURLAIS, Constant.
MALASPINA, Pierre.	1896
MALÉCOT, Henri.	AUDOUIN, Maurice.
MORIN, René.	CHAUVEAU, Henri.
MORINIÈRE, Victor.	CORDIER, Henri.
PERCHE.	DEMANGE, Charles
PROUTIÈRE, Joseph.	ÉPRON, Léopold.
RENAULT, Léon.	FOREST, Alphonse.
RUAIS, Eugène.	HERVÉ, Georges.
SARAZIN, César.	JOUSSELIN, René.
THÉZÉE, Léon.	LAGARDE, Marc.

LANGLOIS, Marcel.	1898
LELONG, Jacques.	BÉASSE, Lucien.
LEGÉ, Raymond.	BONNEAU, Paul.
MESLIER, Émile.	BOUTAUD, Charles.
PESSARD, Émile.	BRISAUD, Jean.
POIRIER, Émile.	BUINEAU, Ernest.
REPUSSARD, Ferdinand.	CARDALIAGUET, Félix.
ROYNET, Paul	CHARTIER, Auguste.
ROZÉ, René.	CHION, Albert.
SAGET, Léon.	CHIRON, Paul.
	COIGNARD, Émile.
1897	COUFFON, Désiré.
BOIVIN, Louis	DEHERGNE, Étienne.
BOIVIN, Maurice.	GALLARD, Eugène.
BOUIC, Victor.	GUILLOIS, Charles.
BRÉCHET, Paul.	HERROUET, Paul.
CAUDRON, Raymond.	LAMOUREUX, Joseph.
CHARBONNEAU, René.	LÉAUTÉ, Ernest.
COIGNARD, Charles.	LEROY, Auguste.
COUTURAUD, Maurice	NAVEAU, Henry.
DUGAT, Louis.	RENOU, Eugène.
GAUROU, Victor.	SALMON, René.
GODRON, Maurice.	SIMON, Jules.
GRIPAT, Jean	SOURICE, Jules.
GRUGET, Albert.	VANNIER, Léon.
GUSTAVE-MAYER, Louis	
JAMIN, Ernest.	1899
KIEFFER, Adolphe.	BARBARY, Joseph.
LAVOIS, Paul.	BESSON, Raoul.
LEROY, Raymond.	BIGNON, Edmond.
MONDAIN, Charles.	BREAU, André.
POUSSIN, Octave.	COUDRAIN, Georges.
REBOUL, Ludovic.	GREFFIER, Raymond.
ROUSSEAU, Émile.	GUILLET, Guillaume.
TULASNE, Édouard.	HAYES, René.

HÉRISSET, Armand.  
 HILY, Yves.  
 LALLEMAND, Jules.  
 LAUNAY, Louis.  
 LEROUX, Antonin.  
 LEROY, Hippolyte.  
 MAUGEAIS, Georges.  
 DE PAOLI, René.  
 REMY, Francis.  
 RENAULT, Jules.  
 RONCÉ, Henri.  
 SIGNORET, Édouard.  
 TABUTEAU, Georges.

1900

ABEILHÉ, Marie-Joseph-Henri.  
 AUBERT, Adolphe.  
 BAGUENIER-DESORMEAUX, Guy.  
 BICHON, Abel.  
 BLANCHET, Eugène.  
 BOISMARD, Émile.  
 BOUIN, Georges.  
 CHAILLOUX, Georges.  
 CHENÉ, Henry.  
 GUILLET, François.  
 HARDYAU, René.  
 JOUBERT, Adolphe.  
 LEMÉE, René.  
 MAURY, Jules.  
 PAPIN, Louis.  
 PICHARD, Jules.  
 THUAU, Paul.

1901

BARILLET, Marcel.  
 BRAC, Georges.

COUFFON, Henri.  
 DAUPHIN, Victor.  
 DROUIN, Charles.  
 GARCIN, Pierre.  
 GOIFFON, René.  
 HARDOUIN, Gaston.  
 HENRY, Maurice.  
 LAFON, Jean-Marie.  
 LESEYEUX, Albert.  
 MEZERETTE, Paul.  
 PRIOU, Henri.  
 VACHEZ, Étienne.  
 VACHEZ, Pierre.

1902

BAZIN, Léandre.  
 BÉNARD, Louis.  
 DELARBRE, Victor.  
 FOUCAULT, Henri.  
 GAGNEUX, Charles.  
 GAUGAIN, Louis.  
 GUYARD, Michel.  
 LAMY, Ferdinand.  
 LEDRAIN, Gaston.  
 PARAGE, Paul.  
 VASSELIN, Georges.

1903

BELLION, Fortuné.  
 CADEAU, Joseph.  
 COLLET, Léon.  
 COUFFON, Ollivier.  
 GASTALDI, Maurice.  
 GESLIN, Paul.  
 HERSANT, Gabriel.  
 JOURDIN, Gustave.

JULLIAN, Maurice.

LAFON, Marie.

MARTIN, René.

NORY, Charles.

PFEIFFER, Henri.

PICARD, Jacques.

PÉCHARD, Ernest

ROBIN, Maurice.

TEISSET, Guillaume.

TESTARD, Marie.

TISSIER, Henri.

TOSTIVINT, Paul.

1904

AUGIER, Adrien.

BIROTHEAU, Eugène.

BODET, François.

BOUGEANT, Henri.

CLOSIER, Louis.

DUFOSSÉ, Maurice.

ÉCOT, Pierre.

FALLOUX, Charles.

FAVEUNEC, René.

GABORY, René.

GAZEAU, Marie.

GOURDIER, Marcel.

GRENET, Jean.

GRUEL-VILLENEUVE, Alfred.

GUIHEUX, Joseph.

LE GOT, René.

LE GOUELLEC, Pierre.

LE MOAN, Victor.

PATY, Élie.

RAVEAU, Paul.

SORET, Gaston.

1905

AUBRY, Paul.

BOUSSEAU, Georges.

BRANLARD, Eugène.

BRUNETIÈRE, Henri.

CHAILLOUX, Paul.

DUBOIS, Fernand.

DUBOIS, Raoul.

FOLLENFANT, André.

FOURCAULT, Maurice.

GAIGNARD, Léon.

GAUDICHEAU, Alphonse.

GRANVAL, Eustache.

HENRIONNET, Marcel.

JOUIN, Albert.

LECOUTOUR, Aimé.

LONGUET, Henri.

PILVEN, Joseph.

PINEAU, Alfred.

PORTIER, Maurice.

QUERUAU-LAMERIE, Émile.

ROSIER, René.

THOUVENIN, Raoul.

1906

BARBARY, Urbain.

DEHAU, André.

FOARE, Joseph.

GROSGEORGE, Joseph.

HUET, Pierre.

JULIEN, Gustave.

LEBOUCHER, Auguste.

LEPAGE, Constant.

LEROY, Victor.

LORION, Maurice.



NEAU, Henri.

NEVO, Albert.

PASQUIER, Émile.

RAVET, Paul.

ROCHER, Maurice.

SAUGERON, Charles.

TÉZÉ, Joseph.

THUAU, Louis.

---

## Prosecteurs

1841	1853
MESLIER, Élie-René.	LEBIEZ, Alphonse.
1842	1855
LEFEBVRE, Émile-Palémon.	POIDEVIN, Alexandre.
1843	ROINARD, Auguste.
FARGE, Émile-François.	1857
1844	MELEUX, Augustin-Michel-Am-
GILLES DE LA TOURETTE, Amédée.	broise.
1845	1859
HUAU, Jean-André.	RÉTIF, François.
1846	LEGLUDIC, Émile-Henri.
DULAVOUËR, alentin-Constant.	1861
1847	TESSON, Aristide.
RABOUIN, Armand-Charles.	1862
1848	CATERNAULT, Stanislas.
BERNARD, Jules.	1864
1849	Geslin, René-Jean.
COULBAULT, Augustin.	1866
1850	CESPRÉ, Théodore-René.
DAVILA, François-Antoine-Charles.	1869
1851	BARILLER, Louis
GUIGNARD, Jean.	1872
	MAREAU, Gustave.

1875	188
THUAU, Paul-Léon.	BOQUEL, André.
1876	1890
LAMBERT, Ferdinand	FRUCHAUD, Henri.
1878	1891
VERRIER, Paul.	OLMIÈRES, Émile.
1879	1893
PICARD, Édouard	JALLOT, Victor.
1880	1895
GUY, Octave-Louis-Marie.	COCARD, René
1881	1897
DELAGÉNIÈRE, Yves-Henri.	TURLAIS, Constant.
1882	1900
BIDON, Auguste.	MESLIER, Émile.
1884	1902
THÉRAULT, Léonce.	BARBARY, Joseph.
1886	1903
FONTENEAU, Auguste.	COUFFON, Henri.
	LAMY, Ferdinand.

---

## Aides Prosecteurs

1841.	1856
LEFEBVRE, Émile-Palémon.	MELEUX, Augustin-Michel-Am- roise.
1842	1858
MÉZIÈRE, Victor.	PRIOU, Vincent.
GILLES DE LA TOURETTE, Amédée.	RÉTIF, François.
1843	1860
FARGE, Émile-François.	TESSON, Aristide.
1844	1861
HUAU, Jean-André.	CATERNAULT, Stanislas-Marie-Félix
1847	1863
GRIMAUD, Henri-René.	GESLIN, René-Jean
1849	1864
DAVILA, François-Antoine-Charles.	JOUIN, Adrien-Marie-René.
1851	1865
GUIGNARD, Jean	CESPRÉ, Théodore-René.
DÉNAU, Auguste	1866
1852	GRANDGUILLOT, Ambroisc.
LEBIEZ, Alphonse.	1867
1854	DE BEAUREPÈRE, Alfred.
POIDEVIN, Alexandre.	1868
1855	BARILLER, Louis.
ROINARD, Auguste.	

1870	FONTENEAU, Auguste.
COIGNARD, Charles.	CATROU, Jacques.
1871	1886
MAREAU, Gustave.	ESTÈVE, Gabriel.
1873	1887
THUAU, Paul-Léon.	LETORT, Auguste.
1874	FRUCHAUD, Henri.
LAMBERT, Ferdinand.	1888
BERGERET, Eugène-Pierre	BOQUEL, André.
1875	1889
VERRIER, Paul.	THÉRAULT, Jules.
1876	1890
JAGOT, Léon-Marie.	JEHANNO, Jean.
1878	1891
PICARD, Édouard.	OLMIÈRES, Émile.
MONPROFIT, Jacques-Ambroise.	JALLOT, Victor
1879	BRIN, Henri.
GUY, Octave-Louis-Marie.	LEMESLE, Henri.
1880	1892
DELAGÉNIÈRE, Yves-Henri.	COCARD, Maurice.
PASSE, Auguste-Pierre.	HARDOUIN, Maurice.
1881	1894
BIDON, Auguste	MAUGOURD, Auguste.
1882	CHASTENET DE GÉRY, Paul.
SOURDRILLE, Albert.	COCARD, René
1883	1895
ÉCOT, Félix.	ROGUET, Gustave.
1884	JEANTY, Maurice.
THÉRAULT, Léonce.	1897
	MORINIÈRE, Victor.
	PERROS, Francis.

1898	1902
MESLIER, Émile.	BUINEAU, Ernest.
1900	1903
AUDOUIN, Maurice.	BAGUENIER-DÉSORMEAUX, Guy.
MAUGEAIS, Georges.	1904
1901	LAMY, Ferdinand.
BARBARY, Joseph.	1906
	GRANVAL, Eustache.

---

## Préparateurs d'Histologie

1895	1897
AUDUREAU, Jules.	ROUSSEAU, Émile.
BAHUAUD, Julien.	1900
1896	BOUIC, Victor.
MOREL, Louis.	PAPIN, Louis.



## Préparateurs de Bactériologie

1897

MORINIÈRE, Victor.

1905

GAUGAIN, Louis.

1900

LAUNAY, Louis.



## Aides de Physiologie

1887	1897
ROUSSEAU, René.	BÉZIER, Gabriel.
1888	1899
GIGON, Joseph.	POUSSIN, Octave.
1892	1903
MEIGNANT, Louis.	JOUBERT, Adolphe.
1894	1906
PAPIN, Paul.	ROBIN, Maurice
HUMEAU, Jean-Baptiste.	

---

## Externes

1808

BOUTREUX, Jean.  
 HUARD, Pierre-Auguste.  
 HERVÉ, Pierre-François-Marie.  
 NEPVEU, Pierre-Vincent.  
 GUÉRIN-PIVERDIÈRE DU GRAND-  
 LAUNAY.  
 TOUNET, Joseph.  
 CADY, Charles.  
 CHASSEVENT.

1809

QRIS, Charles-Alexandre.  
 LE MOTHEUX, Vincent-Julien.  
 POUPART-DUPLESSIS, Ambroise.  
 FONTAINE, Giles-Jean-René-Noël.  
 MAHON, Joseph.  
 THOUET, Félix-Clément-Henri.

1810

CHOLLET, Jean.  
 LIMOUZINEAU, Pierre-Aimé.  
 TERRIER, François.  
 L'HÉRITIER, Pierre-François.  
 JOUVET, René-Joseph.  
 LEFRANÇOIS, Jean.  
 GOIRAND, Henri-Paul.

1811

HERVÉ, Édouard.  
 JUBIN, René.  
 MOREAU, Simon-René.

1812

MAILLOCHEAU, Jean-Baptiste-Jo-  
 seph-Augustin.  
 MESLIER, Joseph-Élie-Marie  
 BROUILLET, Charles-Jean.

1813

BIGOT, Jean.  
 MAREAU, François.  
 NEVEU, Ferdinand.  
 GODEFROY-Antoine-Théodore.  
 ROBIN, Henri.

1814

RATOUIS, Joseph.  
 LEROUX, Benjamin.  
 BUSSIÈRE, François.  
 ANDRÉ, Louis.  
 MULLER, JEAN.

1815

MIRAULT, Germanicus  
 BIGOT, Théodore-Charles.

OLLIVIER, Charles-Prosper.	1822
HAUTREUX, Désiré.	LAROCHE, Édouard.
1816	RIDARD, Thomas.
GUILLON, Augustin.	PANNETIER, Auguste-Vincent.
1817	MAURICEAU, Sosthène-André.
BEUMANOIR, Adolphe.	LEFEUBVRE, Henri.
DE BEAUVOYS, Charles.	THOREL, Jules-Frédéric
BÉRARD, Pierre-Honoré.	1823
CLÉMENCEAU, Adamas.	BRY, Adolphe.
CHOLLET, Louis-René	REVERI-APPUIA, Auguste-Fran-
MÉNIÈRE, Prosper.	çois.
1818	GANDON, Joseph-Augustin.
RABOUIN, Armand-Louis.	BUHIGNÉ, Jean-Marie.
BURGEVIN, François.	MELJEU, Louis-Joseph-Narcisse
TERTRAIS, Camille.	1824
LAROCHE, Victor.	DUMONT, Joseph.
1819	MEUNIER, Pierre-Auguste
FAUGERON, Julien.	JOUSSELIN, Louis.
MAME, Jules.	1825
HOURLMANN, Joachim.	BURY, Hippolyte.
HERVÉ, Lucien.	1826
DUBOYS, Auguste-Guy.	GRILLE, Jean-Romain.
ESNAULT, Pierre-Hector.	GALISSON, Pierre-Paul.
1820	LEMOINE-MAUDET, Joseph.
BILLARD, Charles.	MAUBOUSSIN, Jean-Pierre.
TEISSIER, Alexis-Jean.	PARAGE, Michel.
LOIR-MONGAZON, Jacques.	1827
BURNET-MERLIN, François-Bernard	OLLIVIER, Théodore.
1821	RÉAL, Adolphe.
PICHONNIÈRE, Nicolas-Charles.	1828
BODY, Mathurin.	DUPUY, Louis.
	BEUSCHER, Pierre-Élie.

GUITTON, Jean-Abel-Augustin.  
 VÉTAULT, Louis-Marie-Pierre.  
 LECACHEUR, Honoré-René.  
 BRIOUX, Henri-Édouard.

1829

GRIPAT, Noël-René.  
 ÉRAULT, François.  
 MARTIN DE LA MARTINIÈRE,  
 Édouard.  
 MARGARITEAU, Louis.  
 PITTON, Jacques.  
 BILLARD, Louis.  
 NEPVEU, Auguste.

1830

ACHARD, Paul.  
 FOUCAULT, Jacques-Symphorien.  
 BOUSSARD, Auguste.  
 HUARD, Louis-Charles.  
 MABILLE, Antoine,

1831

BOREAU DU MESNIL, Victor-Fran-  
 çois.  
 GAZEAU, Jacques.  
 REULLIER, Eugène.  
 BOUTILLIER-SAINTE-ANDRÉ, Casi-  
 mir-Eugène-Édouard.  
 MABILLE, Jules-Henri.

1832

SIMON, Frédéric.  
 LIONET, Félix.  
 GUÉRÉTIN, Jacques.  
 DESPREZ, Vincent-Hilaire.

GAUTIER, Henri-François.  
 HAYER, Charles-Jean.  
 PICOU, Charles-François.  
 BELOUINO, Louis-Aimé.  
 BELOUINO, Paul-François.  
 ROY, Paul.  
 VALLÉE, Jacques.

1833

GUICHARD, Ambroise-Henri.  
 MICHEL, Alphonse-Joseph.  
 LEMÉE, Édouard.  
 LÉVÊQUE, Jean.  
 GUÉRINEAU, Édouard.  
 PENJON, Jean-Baptiste-François-  
 Mathurin.  
 NAU, Charles-Aubin.  
 FOULON DES CLOS, Alban.  
 BURY, Jacques.

1834

RICHARD, Louis-François-Pierre.  
 RICHARD, Jacques.  
 DAVIERS, Eugène-Joseph.  
 LEGEAY, André-Louis-Joseph.  
 DUPONT, Julien-Denis.  
 GOUBAULT, René.

1835

GELUSSEAU, Amaury-Auguste.  
 GOUGEUL, Jean-Baptiste.  
 GOUBAULT, Félix-François.  
 MAUPOINT, Clément-Charles-Joseph  
 LEBIEZ, Adolphe-Jean-Baptiste.  
 DUBOULAY, Henri.  
 JOUIN, Adrien-Jacques.

- LEBOUVIER, Étienne.  
ROUSSEAU, Pierre-Jean.  
1836
- HAMON, Charles.  
CHICOINE, Pierre-Alexandre.  
DUPONT, Benoit.  
COMBES, Casimir.  
DUCHÉ, Eugène-Sébastien.  
1837
- DUREAU, Léonce.  
DUPONT, Charles.  
DENÉCHAU, Félix.  
DE LA RIVIÈRE, Édouard.  
GOURDON, Valentin-Charles.  
BESSON, Eugène.  
LETOURNEUX, René  
FOLLENFANT, Alexandre-Charles-  
Louis.  
RICHARD, Jules.  
1838
- BONDU, Auguste.  
BONNAIRE, René-Charles  
CHAILLOUX, Michel.  
COURSIN, Eugène.  
BRÉCHET, Louis-Stanislas-Xavier.  
1839
- MESNARD, Louis-Pitre.  
MESLIER, Élie-René.  
CHASSELOUP DE CHATILLON, Eu-  
gène-Édouard.  
LEFEBVRE, Émile-Palemon.  
DENIS, Félix.  
LETERME, Jean-René-Alphonse.
- BOSSARD, Aimé.  
LEROUX, Julien-François-Léandre.  
1840
- HILAIRE, Adolphe.  
GILLES DE LA TOURETTE, Jean-  
Charles.  
BUREAU, Placide-Benjamin.  
1841
- MIGNOT, Louis-Pascal.  
AUBERT, Alphonse.  
OZIARD, Théodore.  
FARGE, Émile-François  
MÉZIÈRE, Victor.  
1842
- JALLOT, Alexandre-Théodore-  
Constant.  
DE MOMIGNY, Joseph-Aimé.  
LEROUX, Benjamin-Eugène.  
DULAVOUËR, Théodore-Louis.  
1843
- CHOPIN, Charles-Michel.  
HUAU, Jean-André  
LEMÉE, Eugène-Henry.  
1844
- RABOUIN, Armand-Charles.  
DULAVOUËR, Valentin-Constant  
THUAU, Charles.  
CHAUVIN, Gabriel  
BERNARD, Jules.  
LIZÉ, Adolphe.  
1845
- GRIMOUX, Henri-René.

1846  
 RONDEAU, François.  
 DE BEAUVOYS-DESFAVIER, Paulin.

1847  
 MARTIN, Auguste-Valentin.  
 MAINDRONT, Henry-Marin.  
 COULBAULT, Augustin.  
 ALLAIN, Louis.  
 BUSSON, Étienne-Pierre.  
 TAUGOURDEAU, Pierre.  
 CORDEAU, Jules.

1848  
 DAVILA, François-Antoine-Charles.  
 LAUNAY, Augustin-André.  
 HACQUE, Auguste.

1849  
 JAHAN DE LA RONDE, Émile.  
 GUIGNARD, Jean.  
 PINEAU Jacques-Pierre.

1850  
 DULAVOUËR, Adolphe.  
 COEFFARD, Adrien.  
 DÉNAU, Auguste.  
 MENUAU, Camille-Guy-Aimé.

1851  
 BRÉCHET, Sosthène-René.  
 MOTET, Auguste.  
 FEILLÉ, Jules.  
 LEBIEZ, Alphonse.

1852  
 AUDIAU, Louis-Jules.  
 BOURGEOIS, Alfred-Henry.

POIDEVIN, Alexandre.  
 BOISELLIER, Élie-André.  
 LAUNAY, Jules.  
 COMBES, Valéry-André-Achille.

1853  
 LEDUC, Paul-Théodore.  
 LESAULNIER, Armand.  
 COLLONNIER, Alexandre.  
 GENAY, Charles.  
 DOUET, Jean-Auguste.  
 COLOMIATI, William-Léodore-  
 Achille.  
 MONDAIN, Jean-Joseph.  
 CLÉDAT DE LA VIGERIE, Louis-  
 Michel.

1854  
 MAINDIAU, Augustin.  
 ROULEAU, Charles.  
 ROINARD, Auguste.

1855  
 FALIGAN, Ernest.  
 MELEUX, Augustin-Michel-Am  
 broise.  
 RIOBÉ, Auguste.  
 GABORY, Jules-Athanase.

1856  
 LEBLOIS, Pierre  
 ÉMERY, Louis-Philippe-Adolphe.  
 MENUAU, Désiré.  
 GUINEBERTIÈRE, Benjamin.  
 BAHUAUD, Julien.  
 PRIOU, Vincent.

1858

JANIN, Ernest-Alexandre.  
 LAURENT, Nazaire  
 LAROCHE, Émile-Édouard.  
 RÉTIF, François.

1859

OLLIVIER, Théodore.  
 LEGLUDIC, Émile-Henri.  
 TESSON, Aristide.

1860

GOIZET, Louis-Henri  
 DELENS, Émile.  
 VALLÉE, Jean-Julien  
 BELLIARD, Louis.  
 COLLONNIER, Victor-Louis.  
 BRÉHERET, Simon.

1861

CREUSÉ, Henri.  
 JUIGNET, Julien.  
 MARCHAND, Alfred.  
 BELLANGER, Pierre-Louis.  
 LAUMONIER, Arthur.  
 RUAIS, Guillaume-Adolphe.  
 JAMET, Félix.  
 GUICHARD, Ambroise.  
 LACHÈSE, Raymond.  
 PAPIN, Joseph-Marie.  
 CATERNAULT, Stanislas-Marie-Félix

1863

MOREL, Jules-Théodore.  
 DROUET, Jules-François-Maurice.  
 VASLIN, Louis.  
 GESLIN, René-Jean.

1864

VIDAL, Arthur.  
 SERVAIN, Georges.  
 LOYANT, Gustave-Pierre.

1865

GRIPAT, Henri.  
 GEILLON, Louis-Marie-Désiré.  
 CHARRONNEAU, Alphonse-Pierre.  
 JOUIN, Adrien-Marie-René.

1866

CESPRÉ, Théodore-René.  
 CHEVALLIER, Paul  
 AUDINEAU, Achille.  
 BLANCHARD, Anatole.  
 GRANDGUILLOT, Ambroise.  
 PISSOT, Léon.

1867

DE BEAUREPÈRE, Alfred.  
 SIMON, Jules.

1868

HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE, Raoul.  
 DROUET, Émile.  
 BARILLER, Louis.  
 GOUBAULT, Hippolyte

1869

RENOU, Joseph.  
 CHEVALLIER, Louis-Charles.

1870

KRETLOW, Gaston-Anatole-Adrien-  
 Marie-Wladislas.  
 COIGNARD, Charles.

RONDOT, Édouard.	1876
LAGARDE, Pierre-Cyrille.	MULLOIS, Georges-Louis.
COULLIAUD-MAISONNEUVE, Marie- Paul.	VERRIER, Paul.
1871	RAIMBAULT, Jules-Alphonse.
PRÉEL, Hermann.	FIÉVÉ, Georges.
BIÉCHY, Pierre.	CESBRON, Joseph-Jean-Baptiste- Marie.
MAREAU, Gustave.	COULBAULT, Georges.
COTELLE, Louis-Théodore.	PICARD, Édouard.
1872	1877
GAUCHAS, Alfred.	BOLOGNESI, Angelo.
BRICARD, Ernest.	COUETOUX, René-Marie.
THUAU, Paul-Léon.	LECORNEY, Bernard-Marie.
COMBES, Henri.	MONPROFIT, Jacques-Ambroise.
1873	MILON, Henri.
SIGAUD, Paul-Gustave.	1878
MYIONNET, Paul-Henri.	RABJEAU, Émile.
LEPAGE, Georges.	MALLET, Charles.
BRIN, Pierre.	GODIN, Louis-Gabriel-Paul.
RENOU, Jules.	GUY, Octave-Louis-Marie.
LAMBERT, Ferdinand.	CHEVILLOT, Alfred.
1874	LAULAIGNE, Pierre-Louis-Marie- Joseph.
MATIGNON, Auguste.	1879
COUTAND, Emmanuel.	VÉTAULT, François-Victor.
HAMON, Henri-Alain.	POIRAUT, Léon-Paul-Achille.
LEBIEZ, Paul-Louis-René.	FERNANDEZ, Nemesio.
LARIVIÈRE, Charles.	1880
1875	FOLLIOT, Stanislas.
VERRIER, Gabriel.	DELAGÉNIÈRE, Yves-Henri.
BERGERET, Eugène-Pierre.	BIDON, Auguste.
CHABERT, Georges-Marie.	THIBAUT, Arsène.
JAGOT, Léon-Marie.	MILSONNEAU, Omer-Élie.



BERTIN, Anatole.	1886
GRUAU, Henri.	LETORT, Auguste.
1881	ÉNON, Louis.
SOURDRILLE, Albert.	GIGON, Joseph.
PASSE, Auguste-Pierre.	MARTIN, Georges.
RAYNEAU, Alfred.	HAMON, Auguste.
FOUQUET, Paul.	1887
1882	GRANDGUILLOT, Alexandre.
GILBERT, Joseph.	BRETON, Louis.
BACHELIER, Louis.	JONCHERAY, Alphonse.
BARRAULT, Léon.	COMBES, Pau'.
LACHÈSE, Georges.	CATROU, Maurice.
ÉCOT, Félix.	FRUCHAUD, Henri.
CROSSOUARD, Étienne.	1888
1883	BOQUEL, André.
LEGUEU, Félix.	THÉRAULT, Jules.
THIBAULT, Hyacinthe.	LEBLOIS, Alfred.
DELAGÉNIÈRE, Paul.	HERPIN, Jean.
1884	BRIN, René.
GERBIER, Joseph.	ROYER, Germain.
ESTÈVE, Gabriel.	1889
THÉRAULT, Léonce.	MOREAU, Eugène.
FONTENEAU, Auguste.	BELLIER, Jérôme.
DEFOND, Daniel.	MARTIN, Charles
PASTEAU, Léon.	CHATELAIN, Henri.
BRILLET, Gabriel.	FLU, Émile.
1885	BRIN, Henri.
ROUSSEAU, René.	TARDIF, Édouard.
DESCOINGS, Adolphe.	1890
HERVÉ, Hippolyte.	POUSSIN, André.
CATROU, Jacques.	HARDOUIN, Maurice.
CATROU, Raoul.	COCARD, Maurice.

POITOUT, Camille.

JALLOT, Victor.

SIMON, Alphonse.

LEMESLE, Henri.

1891

OLMIÈRES, Jacques.

PIGNET, Maurice.

MAUGOURD, Auguste.

MEIGNANT, Louis.

GALLOIS, Gaston.

BAUDRILLER, Louis.

MICHEL, Auguste.

MORICET, Alphonse.

CHAILLOUS, Joseph.

1892

TESSON, René.

VANNIER, Édouard.

BERNARD, Édouard.

AUDIAU, Jules.

POUSSIN, Antonin.

BONNET, Charles.

TULASNE, Ferdinand.

GILBERT, Auguste.

1893

HUMEAU, Jean-Baptiste.

MESNARD, Joseph.

SOUVESTRE, Louis.

BERNARD, Paul.

PELÉ.

PAPIN, Paul.

ROGUET, Gustave.

BRICHETEAU, Paul.

QUERNEAU, Achille.

1894

AUDUREAU, Jules.

RENAUT, Charles.

CHASTENET DE GÉRY, Paul.

JEHANNO, Jean.

PELLIER, Léon.

AUBOUIN, Roger.

MURIER, Élie.

LEPAGE, Maurice.

COCARD, René.

PROUTIÈRE.

1895

GUIHAL, Étienne.

MARTIN, Joseph.

AUDOUIN, Léon.

LE BARZIC, Hyacinthe.

RUAIS, Eugène.

BEZIER, Gabriel.

JEANTY, Maurice.

RUAIS, Adolphe.

LELIÈVRE, Eugène.

1896

PAPIN, Edmond.

PICQUÉ, Robert.

MORINIÈRE, Victor.

LANDRY, André.

GIFFARD, Paul.

TURLAIS, Constant.

CANONNE, Albert.

PERROS, Francis.

BRUNETIÈRE, Charles.

MORIN, René.

MALBOIS, Robert.

1897

MALÉCOT, Henri.  
 RÉPUSSARD, Ferdinand.  
 JOUSSELIN, René.  
 LÉGÉ, Raymond.  
 JARDIN, Henri.  
 ROYNET, Paul.  
 LELONG, Jacques.  
 LAGARDE, Marc.  
 BERTHIER, Albert.  
 MESLIER, Émile.

1898

POUSSIN, Octave.  
 ROUSSEAU, Émile.  
 ROZÉ, René.  
 CHARBONNEAU, René.  
 GRUGET, Albert.  
 AUDOUIN, Maurice.  
 BOIVIN, Louis.  
 GAURON, Victor.  
 JAMIN, Ernest.  
 KIEFFER, Adolphe.  
 LEROY, Raymond.

1899

VANNIER, Léon.  
 GUILLOIS, Charles.  
 LEROY, Auguste.  
 BUINEAU, Ernest.  
 SOURICE, Jules.  
 REBOUL, Ludovic.  
 COIGNARD, Charles.  
 LAMOUREUX, Joseph.  
 BOUIC, Victor.  
 CHIRON, Paul.

1900

NAVEAU, Henry.  
 LAUNAY, Louis.  
 MAUGEAIS, Georges.  
 RENAULT, Jules.  
 BARBARY, Joseph.  
 BENON, Raoul.  
 CARDALIAGUET, Félix.

1901

LEMÉE, René.  
 GUILLET, François.  
 CHAILLOUX, Georges.  
 JOUBERT, Gustave.  
 GUILLET, Guillaume.  
 BICHON, Abel.  
 SIGNORET, Édouard.  
 BAGUENIER-DÉSORMEAUX, Guy  
 CHENÉ, Henry.

1902

BRAC, Georges.  
 PRIOU, Henri.  
 DROUIN, Charles.

1903

BRÉAU, André.  
 BARILLET, Marcel.  
 GAUGAIN, Louis.  
 BOISMARD, Émile.  
 LEDRAIN, Gaston.  
 COUFFON, Henri.  
 GUYARD, Michel.  
 VACHEZ, Pierre.  
 TISSIER, Henry.  
 BAZIN, Léandre.

LAMY, Ferdinand.  
 GOIFFON, René.  
 PICARD, Jacques.  
 HARDOUIN, Paul ou Gaston.

1904

JOURDIN, Gustave.  
 ROBIN, Maurice.  
 BELLION, Fortuné.  
 PARAGE, Paul.  
 GESLIN, Paul.  
 TEISSET, Guillaume.  
 PICHARD, Ernest.  
 HERSANT, Gabriel.

1905

BOUGEANT, Henri.  
 BIROTHEAU, Eugène.  
 CLOSIER, Louis.  
 GAZEAU, Marie.  
 DUFOSSÉ, Maurice.  
 MARTIN, René.  
 FALLOUX, Charles.

FOUCAULT, Henri.  
 COLLET, Léon.

1906

GAIGNARD, Léon.  
 NORRY, Charles.  
 GRANVAL, Eustache.  
 THOUVENIN, Raoul.  
 BOUSSEAU, Georges.  
 GABORY, René.  
 LONGUET, Henry.  
 AUBRY, Paul.  
 PINEAU, Alfred.

1907

FOLLENFANT, André.  
 BRANLARD, Eugène.  
 RAVET, Paul.  
 PILVEN, Joseph.  
 LEROY, Victor.  
 NEAU, Henry  
 GROSGEORGE, Joseph-Félix.

## Internes

1807	1817
BÉCLARD, Pierre-Augustin.	BIGOT, Théodore-Charles.
RIOBÉ, Mathurin.	OLLIVIER, Charles-Prosper.
LAUNAY, Gabriel-Jean.	1818
1808	BÉRARD, Pierre-Honoré.
BOUTREUX, Jean.	1819
HERVÉ, Pierre-François-Marie.	MÉNIÈRE, Prosper.
1810	TERTRAIS, Camille, ou Mathurin-Désiré.
QRIS, Charles-Alexandre.	CHOLLET, Louis-René.
POUPART-DUPLESSIS, Ambroise.	1820
1811	FAUGERON, Julien.
THOUET, Félix-Clément-Henri.	1822
JOUVET, René-Joseph.	BILLARD, Charles.
1812	BURNET-MERLIN, François-Bernard
L'HÉRITIER, Pierre-François.	PICHONNIÈRE, Nicolas-Charles.
1813	BODY, Mathurin.
MESLIER, Joseph-Élie-Marie.	1823
1814	BRY, Adolphe.
RATOUIS, Joseph.	1824
1815	DUMONT, Joseph.
BROUILLET, Charles-Jean.	THOREL, Jules-Frédéric.
BUSSIÈRES, François, ou BUSSIÈRE.	REVERI-APPUA, Auguste-François.

1825	1835
MEUNIER, Pierre-Auguste.	DAVIERS, Eugène-Joseph.
1826	LEGEAY, André-Louis-Joseph.
BURY, Hippolyte.	BURY, Jacques.
1827	DUPONT, Julien-Denis.
GRILLE, Jean-Romain.	1836
GALISSON, Pierre-Paul.	PENJON, Jean-Baptiste.
1829	1837
OLLIVIER, Théodore.	DUPONT, Charles.
VÉTAULT, Louis-Marie-Pierre.	DUCHÉ, Eugène-Sébastien.
DUPUY, Louis.	DUREAU, Léonce.
1830	1839
ACHARD, Paul.	CHAILLOUX, Michel.
MARGARITEAU, Louis.	COURSIN, Eugène.
1831	MESNARD, Louis-Pitre.
GRIPAT, Noël-René.	MESLIER, Élie-René.
ÉRAULT, François.	1840
BOUSSARD, Auguste.	MIGNOT, Louis-Pascal.
1832	HILAIRE, Adolphe.
BOREAU DU MESNIL, Victor-François.	DENIS, Félix.
GUÉRÉTIN, Jacques.	1843
REULLIER, Eugène, ou REUILLÉ,	MÉZIÈRE, Victor.
1833	FARGE, Émile-François.
PICOU, Charles-François.	DULAVOUËR, Théodore-Louis.
VALLÉE, Jacques.	DE MOMIGNY, Joseph-Aimé.
DESPRÈS, Vincent-Hilaire, ou DESPREZ.	HUAU, Jean-André,
1834	1844
GUICHARD, Ambroise-Henri.	DE MOMIGNY, Eugène-Louis.
	1845
	RABOUIN, Armand-Charles.
	DULAVOUËR, Valentin-Constant.
	LIZÉ, Adolphe.

1846	1857
GRIMOUX, Henri-René.	LEBLOIS, Pierre.
1847	1858
BERNARD, Jules.	PRIOU, Vincent.
COULBAULT, Augustin.	GUINEBERTIÈRE, Benjamin.
1848	RÉTIF, François.
RONDEAU, François.	1859
DAVILA, François-Antoine-Charles.	JANIN, Ernest-Alexandre.
1849	LAURENT Nazaire.
LAUNAY, Augustin-André.	LEGLUDIC, Émile-Henri.
TAUGOURDEAU, Pierre.	1860
1850	OLLIVIER, Théodore.
GUIGNARD, Jean.	TESSON, Aristide.
DÉNAU, Auguste.	1861
1851	DELENS, Émile.
DULAVOUËR, Adolphe.	1862
1852	JAMET, Félix.
FEILLÉ, Jules.	CATERNAULT, Stanislas-Marie-Félix
1853	CREUSÉ, Henri.
LEBIEZ, Alphonse.	BELLANGER, Pierre-Louis.
AUDIAU, Louis-Jules.	1863
BOISSELLIER, Élie-André.	DROUET, Jules-François-Maurice.
1854	1864
POIDEVIN, Alexandre.	GESLIN, René-Jean.
1855	VASLIN, Louis.
DOUET, Jean-Auguste.	VIDAL, Arthur.
GABORY, Jules-Athanase.	LOYANT, Gustave-Pierre.
ROINARD, Auguste.	1865
1856	CHARRONNEAU, Alphonse.
MELEUX, Augustin-Michel-Am- broise.	GEILLON, Louis-Marie-Désiré.

1867	1876
AUDINEAU, Achille.	MATIGNON, Auguste.
CESPRÉ, Théodore-René.	JAGOT, Léon-Marie.
CHEVALLIER, Paul.	LARIVIÈRE, Charles.
PISSOT, Léon.	1877
1868	VERRIER, Paul.
BARILLER, Louis.	PICARD, Édouard.
1869	MULLOIS, Georges-Louis.
HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE, Raoul- Simon-Jules.	1878
1870	BOLOGNESI, Angelo.
RENOU, Joseph.	COULBAULT, Georges.
CHEVALIER, Louis-Charles.	MONPROFIT, Jacques-Ambroise.
DROUET, Émile.	1879
1871	GUY, Octave-Louis-Marie.
COIGNARD, Charles.	1880
RONDOT, Édouard.	DELAGÉNIÈRE, Yves-Henri.
KRETLOW, Gaston-Anatole-Adrien- Marie-Wladislas.	THIBAUT, Arsène.
1872	LAULAIGNE, Pierre-Louis-Marie- Joseph.
PRÉEL, Hermann.	VÉTAULT, François-Victor.
MAREAU, Gustave.	1881
1873	MILSONNEAU, Omer-Élie.
GAUCHAS, Alfred.	BIDON, Auguste.
THUAU, Paul-Léon.	1882
SIGAUD, Paul-Gustave.	SOURDRILLE, Albert.
1874	ECOT, Félix.
LEPAGE, Georges.	GILBERT, Joseph.
LAMBERT, Ferdinand.	1883
COMBES, Henri.	THIBAUT, Hyacinthe.
1875	BARRAULT, Léon.
HAMON, Henri-Alain.	



1884	POUSSIN, Antonin.
FONTENEAU, Auguste.	JALLOT, Victor.
LACHÈSE, Georges.	HARDOUIN, Maurice.
THÉRAULT, Léonce.	1894
1885	HUMEAU, Jean-Baptiste.
ROUSSEAU, René.	PAPIN, Paul.
ESTÈVE, Gabriel.	MAUGOURD, Auguste.
1886	AUDUREAU, Jules.
LETORT, Auguste.	1895
ÉNON, Louis.	COCARD, René.
1888	CHASTENET DE GÉRY, Paul.
GIGON, Joseph.	PELLIER, Léon.
FRUCHAUD, Henri.	ROGUET, Gustave.
BOQUEL, André.	1896
1889	PAPIN, Edmond.
ROYER, Germain.	JEANTY, Maurice.
BRIN, Henri.	1897
1890	MORINIÈRE, Victor.
TARDIF, Édouard.	TURLAIS Constant.
THÉRAULT, Jules.	CANONNE, Albert.
JONCHERAY, Alphonse.	BÉZIER, Gabriel.
1891	1898
OLMIÈRES, Jacques-Émile.	PERROS, Francis.
LEMESLE, Henri.	ROUSSEAU, Émile.
MEIGNANT, Louis.	MALÉCOT, Henri.
1892	1899
BERNARD, Édouard.	GRUGET, Albert.
BAUDRILLER, Louis.	MESLIER, Émile.
1893	POUSSIN, Octave.
POITOUT, Camille.	JARDIN, Henri.
COCARD, Maurice.	KIEFFER, Adolphe.

1900	PICARD, Jacques.
AUDOUIN, Maurice.	VACHEZ, Pierre.
GUILLOIS, Charles.	BOISMARD, Émile.
LELIÈVRE, Eugène.	COUFFON, Henri.
1901	1905
LAUNAY, Louis.	PRIOU, Henri.
BARBARY, Joseph.	JOURDIN, Gustave.
1902	BAZIN, Léandre.
BUINEAU, Ernest.	1906
GUILLET, François.	LAMY, Ferdinand.
NAVEAU, Henry.	HERSANT, Gabriel.
1903	ROBIN, Maurice.
BREAU, André.	1907
JOUBERT, Gustave.	GAIGNARD, Léon.
GUILLET, Guillaume.	THOUVENIN, Raoul.
1904	GRANVAL, Eustache.
LEDRAIN, Gaston.	NORY, Charles.
GAUGAIN, Louis.	

---

## Internes provisoires

1862	1888
BRÉHERET, Simon.	COMBES, Paul.
1863	JONCHERAY, Alphonse.
MOREL, Jules-Théodore.	1889
1877	THÉRAULT, Jules.
COULBAULT, Georges.	1890
1878	MARTIN, Charles.
COUETOUX, René-Marie.	BELLIER, Jérôme.
MALLET, Charles.	1891
1879	LEMESLE, Henri.
LAULAIGNE, Pierre-Louis-Marie- Joseph.	COCARD, Maurice.
1880	POITOUT, Camille.
POIRAULT, Léon-Paul-Achille.	BAUDRILLER, Louis.
1882	1892
BARRAULT, Léon.	GALLOIS, Gaston.
1884	HARDOUIN, Maurice.
GERBIER, Joseph.	JALLOT, Victor.
ESTÈVE, Gabriel.	1893
1886	HUMEAU, Jean-Baptiste.
GIGON, Joseph.	PAPIN, Paul.
	1894
	PELLIER, Léon.

COCARD, René.	1901
AUBOUIN, Roger.	GUILLET, François.
1895	BUINEAU, Ernest.
ROGUET, Gustave.	CHENÉ, Henry.
AUDOUIN, Léon.	1902
BRICHETEAU, Paul.	JOUBERT, Gustave.
JEANTY, Maurice.	GUILLET, Guillaume.
1896	SIGNORET, Édouard.
BÉZIER, Gabriel.	CHAILLOUX, Georges.
MORINIÈRE, Victor.	1903
PERROS, Francis.	BOISMARD, Émile.
CANONNE, Albert.	VACHEZ, Pierre.
1897	GAUGAIN, Louis.
MALÉCOT, Henri.	PICARD, Jacques.
REPUSARD, Ferdinand.	1904
JOUSSELIN, René.	BAZIN, Léandre.
1898	HERSANT, Gabriel.
KIEFFER, Adolphe.	BELLION, Fortuné.
POUSSIN, Octave.	1905
JARDIN, Henri.	BOUGEANT, Henri.
LÉGÉ, Raymond.	LAMY, Ferdinand.
1899	1906
LELONG, Jacques.	NORY, Charles.
AUDOUIN, Maurice.	GAIGNARD, Léon.
LELIÈVRE, Eugène.	GRANVAL, Eustache.
1900	GABORY, René.
LAUNAY, Louis.	1907
MAUGEAIS, Georges.	GABORY, René.
REBOUL, Ludovic.	GROSGEORGE, Joseph.
BENON, Raoul.	RAVET, Paul.
	PILVEN, Joseph.

## Internes Sous-Bibliothécaires

1845	1867
RABOUIN, Armand-Charles.	CHEVALLIER, Paul.
1847	1870
BERNARD, Jules.	BRIN, Pierre.
1848	PRÉEL, Hermann.
COULBAULT, Augustin.	1875
1849	LEPAGE, Georges.
LAUNAY, Augustin-André.	1877
1852	LARIVIÈRE, Charles.
DÉNAU, Auguste.	1879
1853	COULBAULT, Georges.
AUDIAU, Louis-Jules.	1881
1857	LAULAIGNE, Pierre-Louis-Marie- Joseph.
LEBLOIS, Pierre.	1885
1858	ESTÈVE, Gabriel.
PRIOU, Vincent.	1890
1859	BRIN, Henri.
JANIN, Ernest-Alexandre.	1898
1862	PERROS, Francis.
OLLIVIER, Théodore.	1901
1863	KIEFFER, Adolphe.
BELLANGER, Pierre-Louis.	1902
1865	NAVEAU, Henry.
LOYANT, Gustave-Pierre.	1904
	LEDRAIN, Gaston.

## Élèves en Pharmacie

1840	1849
ÉNON, Henri.	LIGOT, Abel-Hector.
TAUGOURDEAU, Émile.	1850
1841	ALLAUME, Jean-Adolphe.
DUNIKOUWSKI, Joseph-Édouard.	PASSEMARD, Jean-Napoléon.
1842	TAUZIA, Ovide.
BONE, Jean-Louis.	1851
DUBOILLE, Homère.	TRESNEAU, Joseph-Oscar.
LEBRASSEUR, Henri.	1852
MOREAU, Fridolin.	BUCHET, Émile-Édouard.
1843	1854
CARTIER, Hippolyte-Ludovic.	BRARD, Henry.
COUDRIN, Alexis-Auguste.	CARTIER, François-Stanislas.
DÉNÉCHEAU, Justin-Pierre.	DROUET, Jean-François, René.
GAUCHAS, Charles.	DURANCEAU, André-Constant.
1844	GÉNÉRIER, Gaston.
BARBIN, Louis-Henri.	HAYAULT, Henri.
BERNIER, Émile-Louis.	JACOLOT, Auguste-Julien-Louis- Marie.
1845	LEMARDELAY, Louis-Eugène.
ALLAIN, Louis-Alfred.	RIBOURG, François-Pierre.
1846	SEUREAU, Pierre-François.
LEBRUN, Charles.	1856
OLLIVIER, Eugène-Prosper.	BOUCHARD, Pierre-Alfred.

DALIGANT, Julien-Auguste.	1863
EUDELINÉ, Jean-Jules.	CHAUVEAU, Yves.
GILBERT, Édouard.	CLAVREUL, Lucien-Julien.
GODIN, Romain.	DELAUNAY, Victor-Mathurin.
LECHAPT, Victor-Pierre.	DUPORTAIL, Eugène.
1857	RÉAL, Alfred.
BRILLATZ, Auguste-Victor	1864
GALEREAU, Pierre-Théodore.	CLÉMENCEAU, Victor.
LAIR, Ernest.	FRÉDOUILLARD, Auguste.
LEMESLE, Henri.	GIFFARD, Émile.
ROFFAY, Alphonse.	NAVEAU, Henri.
1858	1865
PERRAULT, Jules.	DUMESNIL, Ernest.
TIREAU, Louis-Arsène.	FLAIRE, Frédéric-Jean.
1859	TIRARD, Adrien-Théodore.
DESPRÈS, Louis-Henri.	TIREAU, Henri-Octave.
FALAIZEAU, Léon-Jean.	VIAUD, Charles-Alphonse.
GILBERT, François.	1866
GOUPIL, Joseph.	CARRÉ, Alfred-Théodore.
ROBIN, Amand.	1867
1860	CHUPIN, Jean-Baptiste.
COINTET, Édouard-Théophile.	GUIGNARD, Victor.
DUHAIL, Charles-Alexandre.	LECONTE, Victor
NAIL, Louis.	LEROI, Julien.
1861	LEROY, Constant.
PASQUIER, Eugène.	1868
POUSSIN, Stanislas.	BRUNET, François-Jean.
SUREAU, Séraphin.	DROUET, Paul.
1862	TOQUÉ, Pierre-Marie.
BLARD, François.	1869
GUINEAUDEAU, Toussaint.	FLEURIMON, Louis.
LEKER, Francis.	JOUBERT, René.
	MARY, Auguste.

1870

BAUDRY, Gustave.

GIRARD, Camille.

1871

JOUIN, Antonin-Emmanuel.

MÉTAYER, Théophile.

1872

BELON, Gabriel.

BOUVET, Georges.

BRARD, Alfred.

LAFFAY, Étienne.

MALTIER, Théophile.

PAITRE, Émile.

1873

BOULARD, Louis-Léon.

CLOSIER, Alexis.

GÉMIN, Henri-Joseph.

HERBERT, Jules.

HOUDET, Alfred.

JANAULT, Émile.

1874

BESNARD, Jules.

BOUREAU, Guérinière, Frédéric.

CANIT, François.

RENAULT, Auguste.

1875

BOUVIER, Jean-Marie-Constant.

HOUDET, Constant.

LORIT, Fernand.

MAUBERT, Lucien.

MILLE, Arthur.

MORIN, Georges.

RIBALET, Anatole.

1876

BOSSARD, Armand.

BOUMIER, François.

D'HUY, Ernest.

GAUDIN, Joseph.

HERROUET, Alphonse.

LALLEMAND, Jean-Marie.

MEAUZÉ, André.

ROUSSEAU, Henri.

1877

BARON, Olivier.

GEORGES, Jean-Marie.

GERBEAUX-DESCHAMPS, Auguste.

GUILLOT, Lucien.

HANTRAYE, Joseph.

HODECENT, Ernest-Alphonse.

JAUNAU, Georges-Louis-Augustin.

MILON, Émile-Marie-Joseph.

RABOURDIN, Charles.

TRÉDILLE, Louis-Prosper.

VATEL, Fernand-Marie.

1878

GESBERT, Hélié-Louis.

GUÉRIN, Ernest.

GUILLARD, Gabriel-Alexandre.

HILAIRE, Auguste-Marie.

HOUSSIN, Louis.

PELÉ, Victor.

POIRAUT, Alfred.

1879

BARBIN, Paul.

CHEVALIER, Paul-Marie.

GUIMIER.



HAUVESPRE, Eugène-Ludovic.  
 PÉAN, Aristide.  
 RÉMOND, Fernand-Paul-Victor.  
 YVON, Constant.

1880

DUPLAN, François-Paul-Jules.  
 FAYÈS, Louis.  
 GENDRE, Adrien.  
 GOUSSELIN, Léon.  
 HOUSSEAU, Albert-Victor.  
 TROTEL, François.

1881

DESTRAC, Paul.  
 GRELLIER, Louis-Jean.  
 LE COUËDIC, Armand.  
 MADELEINE, Constant.  
 PAPIN, Henri.  
 RAVENEAU, Louis-Eugène.  
 ROBIN, Désiré-Charles.  
 RONFLARD, Paul.

1882

BOUVET, Hyacinthe.  
 CARRÉ, Alphonse.  
 COINTET, Charles.  
 LAMBERT, Joseph-Aimé.  
 LANGLAIS, Henri.  
 MARCHAI, Ernest.  
 POISSON, Adolphe.

1883

CHASSERIAUX, Jean.  
 CHEVREUL, Albert.  
 CUISNIER, Clément.  
 DUCHEMIN, Jules.

GAIGNARD, Émile.  
 LERAY, Hippolyte.  
 LUCAS, Léon.  
 PREIGNON, Jacques.  
 REZÉ, Émile.  
 RIGAUD, Émile.  
 ROUX, Jules.

1884

BLAIN, Georges.  
 FOURMI, Louis.  
 FOUSSARD, Louis.  
 GRIMAULT, Auguste.  
 JOUIN, Ernest.  
 LEPLAT, Louis.  
 LEROUX, Alexandre.  
 MICHELOT, François.  
 PICARD, Émile.

1885

CARRÉ, Alphonse.  
 CHARMETTE, Eugène.  
 DAUNEAU, Charles.  
 FALIGAN, Charles.  
 FOURMOND, Élie.  
 GOUSSERY, Jean-Baptiste.  
 GUILLOTIN, Frédéric.  
 LEMAGUER, Yves.  
 MAIGRET, Eugène.  
 PAPOUIN, Michel.  
 PESTEL, Henri.

1886

BONSERGENT, Georges.  
 BOURILLON, Adolphe.  
 CHAVET, Albert.  
 DECELLE, Auguste.

LEBANNIER, Charles.	BERNIER, Victor.
LÉTANG, Benjamin.	BLÉREAU, Henry.
MANCEAU, Lucien.	BOULARD, Léon.
MESNET, Adrien.	BROUILLET, Paul.
MEUNIER, Émile.	CHEVREUL, Théodule.
POIRIER, Jules.	COLLET, Joseph.
ROUX, Paul.	DUCHEMIN, Léon.
SPERRY, Joseph.	DURAND, Louis.
1887	FERRAN, Léon.
CADOT, Jean-Baptiste.	FREULON, Jules.
CHIRON, Henri.	LESAULNIER, François.
DUPRÉ, Georges.	MORILLON, Clément.
DUVAL, Auguste.	RAFÉ, Charles.
EYRAUD, Henri.	RIGOT, Léon.
GAUTIER, Joseph.	TREMBLIER, Jules.
GEORGET, Albert.	1890
GLENARDEAU, Joseph.	ALLEREAU, Désiré.
GUICHETEAU, Henri.	AUGRAIN, Alfred.
PUCÉ, Franc-Théodore.	FONTENY, Paul.
THUAU, Adolphe.	LAUMONIER, Gustave.
1888	LEFÈVRE, Clément.
BALLAIN, Élie.	LEMONNIER, Eugène.
BERGER, Bertrand.	MENOCHET, Gilles.
BRETAUDIÈRE, Ernest.	PELÉ, Alfred.
CHEVALLIER, Raphaël.	PIAU, Jules.
DEJOU, René.	POTTIER, Arthur.
GALLÉ, Louis.	ROSERAY, Émile.
GEORGES, François.	SIMONET, Jean.
JOUSSET, Octave.	1891
LALLEMAND, Césaire.	BARRÉ, Alphonse.
ROUILLIAU, Louis.	ÉTÈVE, Léon.
TESTARD, Henri.	GARDIEN, Félix.
1889	GEORGET, Félix.
BAUDRY, Georges.	HAMEL, Désiré.

LANGLAIS, Marcel.  
LECOMTE, Albert.  
RIOBÉ, Léon.

1892

AVRIL, René-Arsène.  
BACHELOT, Louis-Marie.  
BARTEAU, Arsène.  
BOUVET, François.  
BRAULT, François.  
CAILLAUX, Hubert.  
CONIN, Adolphe.  
HARDOUIN, Jules.  
HÉLION, Alfred.  
VERRIER, Charles-Émile.

1893

BOUREAU, Georges.  
COUDRAIN, Georges.  
COSNUAU, Marcel.  
DELAFOND, Adrien-Maurice.  
DELANOË, Ernest.  
DEVAUX, Alexandre.  
GIRARD, Théophile.  
GUYARD, Eugène.  
LE GUÉRINEL, Jean.  
PÉRIGAULT, Victor.  
PHILOCHE, Charles.  
ROCHARD, Émile.  
RONOT, Georges.  
THÉZÉE, Léon.

1894

BURKEL, Jules.  
CIRON, Édouard.  
ERNOULT, Henri.

FILMONT, Albert.  
JULIEN, Cœlestin.  
LAGROST, Auguste.  
LAUMONIER, Jules.  
LEMONNIER, Anatole.  
LÉRIDON, François.  
LETOURNEAU, Adolphe.  
NERRIÈRE, Benjamin.  
ROUSSEAU, Gustave.  
TROTRY-GIRARDIÈRE.

1895

ARNAL, Albert.  
BALMITGÈRE, Eugène.  
CHUPIN, Narcisse.  
FRÉMONDIÈRE, Ludovic.  
GACHET, André.  
GERNIGON, Alphonse.  
GIRARD, Henri.  
GOMOT, Gustave.  
GUIHEUX, Joseph.  
JARDIN, Maxime.  
JOUITTEAU, Laurent-Miltiade.  
KUNTZMANN, Alfred.  
LANDELLE, Louis.  
MARTIN, Aimé.  
MIJONAIN, Édouard.  
PHELIPPOT, Gustave.  
POUTEAU, Gustave.  
PROUST, Anatole.  
PUCEL, Joseph.

1896

AUCHÉ, Albert.  
AVÉROUS, Frédéric.  
BOIVIN, Germain-Joseph.

BOREL, Théodore.  
 CHAPEAU, Francis.  
 DUBOIS, Gabriel.  
 DENGLER, Jean-Georges-Léon.  
 GERMAIN, Henry.  
 GUESDON, Fernand.  
 LE BEDEL, Ambroise.  
 LOUVET, Gustave.  
 MESFREY, Henri.  
 PATY, Élie.  
 RABINEAU, Émile.

1897

BODY, Théodore.  
 BOUTIN, Benjamin.  
 CAUDRON, Raymond.  
 CHEVALLIER, Georges.  
 M<sup>lle</sup> DAVIAU, Thérèse.  
 DESALAY, Gustave.  
 DUCCEURJOLY, Auguste.  
 GARNIER, Eugène.  
 HINGLAIS, Louis.  
 LESEGRÉTAÏN, Georges.  
 MÉNARD, Auguste.  
 RAIMBAULT, Louis.  
 ROBIN, Paul.  
 ROUY, Joseph.  
 THEULIER, Paul.  
 TIFFOU, Paul.

1898

BEUCHER, Germain.  
 BILLY, Alexis.  
 BOULARD, Henri.  
 BOSSUET, Auguste.

BRANCHEREAU, Pierre.  
 BUHOT, Launay.  
 COUTANT, Louis.  
 GAILLOT, Jean.  
 GASNIER, Édouard.  
 GAUTIER, Paul.  
 GRIFFON, Alphonse.  
 GUILLOT, Joseph.  
 HOUSSIN DE SAINT-LAURENT, René.  
 KEREVEUR, Joseph.  
 LAUMONIER, Pierre.  
 LOUIS, Paul.  
 PICQUET, Émile.  
 POSTEL, Maurice.  
 ROULAND, César.  
 SOREAU, Gustave.  
 TESSON, Gabriel.  
 UGUEN, Jean-Louis.

1899

BAUDRY, René.  
 BÉNARD, Lucien.  
 COUILBAUD, Georges.  
 CROSSOUARD, Henri.  
 DELAUNAY, Louis.  
 ÉCHEMAN, Lucien.  
 GAUGAIN, Léon.  
 GAUTIER, Joseph.  
 GENDROT, Ernest.  
 GIRARD, Camille.  
 HOUAL, Ernest.  
 LAMBERT, Georges.  
 RICORDEAU, François.  
 THÉZÉE, Émile.  
 M<sup>lle</sup> THIBAUD, Marie.

1900

ABELLARD, Louis.  
 BEZIE, Eugène.  
 BREAU, Émile.  
 BUSSON, Charles.  
 DEMAZURE, Eugène.  
 DUCHESNE, Régis.  
 GAUTIER, Romain.  
 JEAN, Abel.  
 LEJARDS, Louis.  
 LORAINÉ, Joseph.  
 MACÉ, Gabriel.  
 MORISOT, Paul.  
 OGER, Raymond.  
 PESLES, Jules.  
 PETIT, Ernest.  
 PIARD, Édouard.  
 POUSSIN, Maurice.  
 PROUST, François.  
 RIVÉ, Émile.  
 VIAUD, Charles.

1901

BLOUME, Henri.  
 CANIT, Roger.  
 CHAUVIÈRE, Georges.  
 DUGUET, Gaston.  
 GRANGIER, Claudius.  
 HERSANT, Joseph.  
 LÉBOUC, Joachim.  
 NORMAND, Louis.  
 PASSERAT, Paul.  
 ROCHARD, Louis.  
 ROCHER, Gaston.  
 ROYER, Gustave.

TESSON, Anselme.  
 TOSTEVINT, Jean.  
 VERRIER, Charles.

1902

BAUDRY, Benjamin.  
 CHAMPION, Émile.  
 CROC, Jean.  
 M<sup>lle</sup> DAGUET, Marie.  
 DAGUET, Georges.  
 DECROP, Maurice.  
 DUPONT, Georges.  
 FORTIN, Maurice.  
 FOURNIER, Anselme.  
 HAMME, Alphonse.  
 LEBEAU, Joseph.  
 MARTIN, Symphorien.  
 PASQUIER, Charles.  
 PETIT, Robert.  
 SAUGERON, Moïse.  
 SAUNION, Constant.  
 VAZEUX, Marius.

1903

BOURDON, Ferdinand.  
 CARESMEL, Urbain.  
 JULLIEN, Marie.  
 LINÉE, Joseph.  
 NOIREAUX, Albert.  
 NOIREAUX, Gustave.  
 SERVIÉS, Joseph.

1904

BIZIEN, Joseph.  
 BUFFARD, Vincent.  
 GAUDREMEAU, Yves.

GIREAUDEAU, Louis.  
GIRAUDET, Henri.  
LAUNAY, Louis.  
LEROUX, Louis.  
MORIN, Henri.

1905

BROUILLON, Julien.  
COCAR, Ernest.  
HERVÉ, Arsène.  
JAUDOUIN, Louis.  
LESCOUARNEC, Guillaume.  
MALÉCOT, Émile.

MORVAN, Ernest.  
PAUMIER, Jean.  
ROUQUETTE, Achille.  
VIGNON, Marcel.

1906

BOISMARTEL, Victor.  
DELALANDE, Jean-Baptiste.  
ÉPERVRIER, Julien.  
LACROIX, Camille.  
LALLEMAND, Jean.  
PONTOIREAU, Marcel.

## Préparateurs de Chimie et de Pharmacie

1838	1866
MESLIER, Élie-René.	CHARRONNEAU, Alphonse-Pierre.
1840	1873
DE MOMIGNY, Joseph-Aimé.	PRÉEL, Hermann.
1841	1875
CHARLOT, Henri.	BOUVET, Georges.
1845	1876
DUBOILLE, Homère.	JANAULT, Émile.
1847	1877
DAVILA, François-Antoine-Charles.	GAUDIN, Joseph.
1851	1878
FEILLÉ, Jules.	GEORGES, Jean-Marie.
1854	1880
DOUET, Jean-Auguste.	HOUSSIN, Louis.
1858	1882
GUINEBERTIÈRE, Benjamin.	HAUVESPRE, Eugène-Ludovic.
1859	MADELEINE, Constant.
GOIZET, Louis-Henri.	1884
1860	LANGLAIS, Henri.
DELENS, Émile.	1886
1862	REZÉ, Émile.
DROUET, Jules-François-Maurice.	LEPLAT, Alexandre.

1890	1901
JOUSSET, Octave.	GENDROT, Ernest
1892	1902
MESNET, Adrien.	PESLES, Jules.
GEORGES, François.	1903
1895	ROULAND, César.
BARTEAU, Arsène.	1904
1896	SORET, Gaston.
ERNOULT, Henry.	1905
1897	PETIT, Robert.
JARDIN, Maxime.	1906
1898	GIRAUDEAU, Louis.
MESFREY, Émile.	1907
1900	LALLEMAND, Jean.
SOREAU, Gustave.	



## Aides-préparateurs de Chimie et de Pharmacie

1850	1866
COIFFARD, ou COEFFARD, Adrien.	DELAUNAY, Paul.
1851	1867
DÉNAU, Auguste.	PISSOT, Léon.
1852	DROUET, Émile.
LESAULNIER, Armand.	1870
1853	DROUET, Paul.
DOUET, Jean-Auguste.	1871
1855	PRÉEL, Hermann.
FALIGAN, Ernest.	1873
1856	LEPAGE Georges.
MELEUX, Augustin-Michel-Am- broise.	BOUVET, Georges.
1857	1875
GUINEBERTIÈRE, Benjamin.	JANAULT, Émile.
1858	HERBERT, Jules.
GOIZET, Louis-Henri.	1876
1861	HOUDET, Alfred.
JAMET, Félix.	COULBAULT, Georges.
1863	1877
VASLIN, Louis.	GAUDIN, Joseph.
	BOSSARD, Armand.

1878	CHAVET, Albert.
VATEL, Fernand-Marie.	DECELLE, Auguste.
1879	1888
HODECENT, Ernest.	MEUNIER, Émile.
JAUNAU, Georges.	1889
GUILLOT, Lucien.	JOUSSET, Octave.
1880	BRETAUDIÈRE, Ernest.
GESBERT, Hélié-Louis.	1890
YVON, Constant.	BLÉREAU, Henry.
HOUSSIN, Louis.	DAUNEAU, Charles.
1881	1891
HAUVESPRE, Eugène-Ludovic.	LESAULNIER, François.
TROTEL, François.	MESNET, Adrien.
1882	LEMONNIER, Eugène.
MADELEINE, Constant.	1892
DUPLAN, François-Paul-Jules.	BARRÉ, Alphonse.
GOUSSELIN, Léon.	GEORGES, François.
PAPIN, Henri.	1893
1883	FREULON, Jules.
TRÉDILLE, Louis-Prosper.	1894
LANGLAIS, Henri.	LAUMONNIER, Gustave.
COINTET, Charles.	CONNIN, Adolphe.
1884	TROTRY-GIRARDIÈRE.
BOUVET, Hyacinthe.	1895
1885	BARTEAU, Arsène.
REZÉ, Émile.	ROYNET, Paul.
LEPLAT, Louis.	1896
FALIGAN, Charles.	ERNOULT, Henri.
RIGAUD, Émile.	LAUMONIER, Gustave.
1887	KUNTZMANN, Alfred.
CARRÉ, Alphonse.	JARDIN, Maxime.
GOUSSERY, Jean-Baptiste.	

1897	PESLES, Jules.
MESFREY, Émile.	POUSSIN, Maurice.
1898	1902
HINGLAIS, Louis.	RIVÉ, Émile.
CHAPEAU, Francis.	PASSERAT, Paul.
PATY, Élie.	1903
1899	CHAUVIÈRE, Georges.
SOREAU, Gustave.	1904
KEREVEUR, Joseph.	FOURNIER, Anselme.
1900	1905
GENDROT, Ernest.	NOIREAUX, Octave.
CHEVALLIER, Georges.	1906
1901	LALLEMAND, Jean.
RICORDEAU, François	

---

## Préparateurs de Physique

1903

MARTIN, Symphorien.

---

## Préparateurs d'Histoire naturelle

1903	1905
DUPONT, Georges.	LINÉE, Joseph.
1904	1906
SAUNION, Constant.	BUFFARD, Vincent.

---

## Aspirants

### au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Naturelles

1894-1895

BEDOUIN, André.  
 BERTHIER, Albert.  
 BRUNETIÈRE, Charles.  
 CORDIER, Henri.  
 CORMIER, Gabriel.  
 GIFFARD, Paul.  
 Guillet, François.  
 HERVÉ, Georges.  
 JOUSSELIN, René.  
 LANDRY, André.  
 LESSON, André.  
 PAPIN, Edmond.  
 PERROS, Francis.

1895-1896

AUDOUIN, Maurice.  
 BENECH, Louis.  
 CHIRON DU BROSSAY, Charles.  
 DEMANGE, Charles.  
 FOREST, Alphonse.  
 GOUGEON, Anselme.  
 GUILLET, Joseph.  
 LAGARDE, Marc

LÉGÉ, Raymond.  
 LELONG, Jacques.  
 LEMERCIER, Maurice.

1895-1896

MESLIER, Émile.  
 PESSARD, Émile.  
 POIRIER, Émile.  
 REPUSSARD, Ferdinand.  
 ROUSSEAU, Jacques.  
 ROYNET, Paul.  
 ROZÉ, René.  
 TULASNE, Edmond.  
 URSEAU, Camille.

1896-1897

BÉASSE, Lucien.  
 BERNIER, Alfred.  
 BOIVIN, Louis.  
 BOIVIN, Maurice.  
 BOUIC, Victor.  
 CHARBONNEAU, René.  
 COUTURAUD, Maurice.  
 DEZANNEAU, Jean.

DUGAT, Louis.  
 GAURON, Victor.  
 GODRON, Maurice.  
 GRIPAT, Jean.  
 GRUGET, Albert.  
 GUSTAVE-MAYER, Louis.  
 HERROUET, Paul.  
 JAMIN, Ernest.  
 KIEFFER, Adolphe.  
 KUNTZMANN, Alfred.  
 POUSSIN, Octave.  
 RENOU, Eugène.  
 ROUSSEAU, Émile.

1897-1898

BENON, Raoul.  
 BILLAUD, Charles.  
 BOUTAUD, Charles.  
 CHIRON, Paul.  
 DELOGÉ, Charles.  
 DUCŒURJOLY, Louis.  
 GALLARD, Eugène.  
 GARCIN, Pierre.  
 GUILLOIS, Charles.  
 HERVÉ, André.  
 LEROUX, Antonin.  
 NAVEAU, Henri.  
 SALMON, René.  
 VANNIER, Léon.

1898-1899

BILLET, Henry.  
 BLANCHET, Eugène.  
 BLASINI, Ernest.  
 BREAU, André.

GUITTET, Guillaume.  
 HARDYAU, René.  
 LAUNAY, Louis.  
 LEROY, Hippolyte.  
 MAUGEAIS, Georges.  
 ROMÉ, Henri.  
 SIGNORET, Édouard.  
 THUAU, Paul-André.

1899-1900

AUBERT, Adolphe.  
 BAGUENIER-DÉSORMEAUX, Guy.  
 BICHON, Abel.  
 BOISMARD, Émile.  
 CHAILLOUX, Georges.  
 CHÉ, Henri.  
 DAUPHIN, Victor.  
 DEMELLIER, Georges.  
 GAUGAIN, Louis.  
 JOUBERT, Gustave.  
 PAPIN, Louis.  
 VACHEZ, Pierre.

1900-1901

BARILLET, Marcel.  
 BELLEC, Eugène.  
 COUFFON, Henry.  
 DROUIN, Charles.  
 HARDOUIN, Gaston.  
 HENRY, Maurice.  
 GOIFFON, René.  
 LAUMONIER, Victor.  
 LESEYEUX, Albert.  
 PARAGE, Paul.

## 1901-1902

CADEAU, Joseph.  
 COLLET, Eugène.  
 DELAGENIÈRE, René.  
 FALLOUX, Charles.  
 FOUCAULT, Henri.  
 GAGNEUX, Charles.  
 GESLIN, Paul.  
 GUYARD, Georges.  
 HERSANT, Gabriel.  
 JOURDIN, Gustave.  
 LAMY, Ferdinand.  
 LEDRAIN, Gaston.  
 PICARD, Jacques.  
 TISSIER, Henri.  
 RUAAULT, Léopold.

## 1902-1903

AUBERT, Félix.  
 AUGIER, Adrien.  
 BARON, Lucien.  
 BODET, François.  
 COUFFON, Olivier.  
 DEBÈGUE, André.  
 DUFOSSÉ, Maurice.  
 DUGUET, Charles.  
 ÉTIENNE, Gaston.  
 ÉTIENNE, Maurice.  
 FAVENNEC, René.  
 FONTAN, Vincent.  
 GASTALDI, Maurice.  
 GAUDICHEAU, Alphonse.  
 JULLIAN, Maurice.  
 LAUMONNIER, Victor.  
 MARTIN, René.

NORY, Charles.  
 PICHARD, Ernest.  
 PFEIFFER, Henri.  
 ROBIN, Maurice.  
 SIMON, Louis.

## 1903-1904

AUBRY, Paul.  
 BRANLARD, Eugène.  
 COSNARD, Robert.  
 ÉCOT, Pierre.  
 GABORY, René.  
 GAIGNARD, Léon.  
 GESLIN, Louis.  
 GOURDIER, Marcel.  
 GRANVAL, Eustache.  
 GRENET, Jean.  
 GRUEL-VILLENEUVE, Alfred.  
 HESNARD, Angelo.  
 MOTAIS, François.  
 PINEAU, Alfred.  
 QUERUAU-LAMERIE, Auguste.  
 RATEL, Paul.  
 SORET, Henri.

## 1904-1905

ALLIER, Pierre.  
 BARBARY, Urbain.  
 BRUNETIÈRE, Henri.  
 CALS, Ernest.  
 CHAGNAUD, Jean.  
 CHAILLOUX, Paul.  
 DUBOIS, Raoul.  
 FOARE, Joseph.  
 FOLLENFANT, André.



FOURCAULT, Maurice.  
 GROSGEORGE, Joseph.  
 GUIERRE, Félix.  
 HUET, Pierre.  
 JOUIN, Albert.  
 LÉBOUCHER, Auguste.  
 LONGUET, Henri.  
 NEAU, Henri.  
 PASQUIER, Émile.  
 PORTIER, Maurice.  
 THOUVENIN, Raoul.  
 THUAU, Louis.

1905-1906

ARCHAMBAULT, Robert.  
 BIAT, Émile-Pierre.  
 BONNET, Léon.  
 DEHAU, André.  
 GAIGNARD, Raymond.  
 GÉHARD, Frédéric.  
 GRÉGORIOU-CHARALAMBOS.  
 HAMERY, Maurice.  
 LATRILHE, Alexandre.  
 LEGRAND, Jean.  
 LEPAGE, Constant.  
 LEROY, Victor.  
 LOSSOUARN, Paul.  
 MAREAU, Pierre.  
 MESNARD, Georges-Joseph.  
 PAPIN, Albert.

SAUGERON, Charles.  
 TÉZÉ, Joseph.

1906-1907

BELLEC, Théodore.  
 BODET, Eugène.  
 BOUVET, Henri.  
 CHAUMET, Paul.  
 DUGUÉ, Henri.  
 DUTEIL, Eugène.  
 FOUQUET, Gustave.  
 FROGER, Pierre.  
 FRONTEAU, Maurice.  
 GRIAS, Adolphe.  
 HÉBERT DE LA ROUSSELIÈRE.  
 HUMEAU, Joseph.  
 JOUSSE, Robert.  
 LALLEMAND, Jean.  
 LAULAIGNE, Joseph.  
 LÉCOCQ, René.  
 LÉCOUTOUR, Raoul.  
 LE DORMEUX, Camille.  
 LEGUAY, Albert.  
 MARSAULT, André.  
 MEULLE, Paul.  
 NEYRAUD, Pierre.  
 OSOUF, Louis.  
 ROBIN, Gaston.  
 RONCIN, Ernest.  
 TOUBON, Charles.  
 TRESVAUX DU FRAVAL, Alain.

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
L'École de Médecine et de Pharmacie d'Angers.....	5
1789-1807 .....	7
1807-1820 — Cours pratiques de Médecine et de Pharmacie.....	17
1820-1840 — École secondaire de Médecine.....	29
1840-1890 — École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.....	43
1890-1907 — École préparatoire de Médecine et de Pharmacie (réorganisée)....	79
Chaire d'Anatomie.....	99
Chaire de Chimie et de Toxicologie.....	107
Chaire de Clinique chirurgicale.....	111
Chaire de Clinique médicale.....	127
Chaire de Clinique obstétricale.....	141
Chaire de Clinique ophtalmologique.....	159
Chaire d'Histoire naturelle.....	167
Chaire d'Histologie.....	179
Chaire de Pathologie externe.....	183
Chaire de Pathologie interne.....	187
Chaire de Pharmacie et matière médicale.....	191
Chaire de Physiologie.....	197
Chaire de Physique.....	205
Directeurs .....	211
Professeurs, Professeurs adjoints, Suppléants et Chefs des travaux.....	212
Chefs de Clinique.....	222
Étudiants en Médecine.....	223
Prosecteurs .....	247
Aides-Prosecteurs.....	249
Préparateurs d'Histologie.....	252
Préparateurs de Bactériologie.....	253
Aides de Physiologie.....	254
Externes .....	255
Internes .....	266

	Pages
Internes provisoires.....	272
Internes sous-bibliothécaires.....	274
Élèves en Pharmacie.....	275
Préparateurs de Chimie et de Pharmacie.....	284
Aides-préparateurs de Chimie et de Pharmacie.....	286
Préparateurs de Physique.....	289
Préparateurs d'Histoire naturelle.....	290
Aspirants au Certificat d'Études Physiques, Chimiques et Naturelles.....	291

# TABLE DES GRAVURES

## GRAVURES DANS LE TEXTE

	Pages
École de Médecine et de Pharmacie .....	5
Sceau principal de l'Université .....	7
Sceau de la Faculté de Médecine .....	9
Sceau de la Communauté de Chirurgiens .....	11
Niche du portail de l'Hôpital Saint-Jean .....	27
Reproduction de la salle Saint-Jean avec lits .....	28
Hôpital Saint-Jean et École de Médecine .....	40
École de Médecine et de Pharmacie (1865) — Rez-de-chaussée .....	70
École de Médecine et de Pharmacie (1865) — Premier étage .....	71
Pavillon d'anatomie (1865) .....	71
École de Médecine et de Pharmacie (1875) .....	72
Conciergerie (1875) .....	73
Pavillons d'anatomie et de physiologie (1889) .....	75
École de Médecine et de Pharmacie (1889) .....	76
Laboratoire de bactériologie .....	83
Jardin botanique .....	91
Pavillon de bactériologie (1897) .....	92
Clinique ophtalmologique (1902) .....	93
Laboratoire de chimie (1904) .....	94
Salle d'opérations et laboratoires de stérilisation à l'Hôtel-Dieu (Service des femmes) .....	94
Amphithéâtre d'anatomie .....	99
Pavillon d'anatomie .....	106
Laboratoire de chimie .....	107
Salle d'opérations à l'Hôtel-Dieu (service des femmes) .....	111
Galerie de cure d'air de la clinique médicale .....	127
Maternité de l'Hôtel-Dieu d'Angers .....	141
Clinique ophtalmologique .....	159
Jardin botanique .....	167

	Pages
Laboratoire de bactériologie.....	179
Amphithéâtre .....	183
Bibliothèque .....	187
Amphithéâtre de chimie et de pharmacie .....	191
Laboratoire de physiologie.....	197
Enregistreur à grand développement.....	203
Laboratoire de physique.....	205
Musée .....	211

## GRAVURES HORS TEXTE

	Pages
Professeurs actuels de l'École de Médecine et de Pharmacie (1 <sup>er</sup> novembre 1907).....	5
Michel Chevreul, professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants; directeur.....	12-13
F.-C. Garnier, professeur de clinique externe, d'anatomie et de physiologie.....	14-15
Grégoire Lachèse, professeur d'hygiène et de médecine légale; directeur.....	18-19
J.-P. Ouvrard, professeur de pathologie externe.....	22-23
J.-B. Logerais, professeur de clinique et de pathologie internes.....	26-27
G. Mirault, professeur de clinique externe.....	30-31
Victor Laroche, professeur de pathologie interne.....	34-35
Th. Bigot, professeur de clinique interne.....	38-39
R. Jouvot, professeur d'anatomie et de physiologie; directeur.....	42-43
C. Négrier, professeur d'accouchements, maladies des femmes et des enfants; directeur.....	46-47
E. Daviers, professeur de clinique externe; directeur.....	50-51
E. Farge, professeur de clinique interne; directeur.....	54-55
J. Dumont professeur de pathologie interne.....	58-59
J. Guignard, professeur de clinique obstétricale.....	62-63
A. Meleux, professeur d'anatomie; directeur.....	66-67
A. Dezanneau, professeur de clinique externe.....	70-71
J. Douet, professeur de pathologie externe.....	74-75
Professeurs de l'École de Médecine et de Pharmacie (1 <sup>er</sup> novembre 1890).....	78-79
J. Feillé, professeur de clinique interne.....	82-83
J. Bahuaud, professeur d'histologie .....	86-87
P. Lieutaud, professeur d'histoire naturelle.....	90-91
P. Raimbault, professeur de pharmacie et de matière médicale.....	94-95
G. Mâreau, professeur d'anatomie.....	98-99
Ch. Martin, professeur suppléant d'anatomie et de physiologie.....	102-103

	Pages
A. Tesson, professeur de chimie et toxicologie.....	106-107
J. Allanic, professeur suppléant de physique et chimie.....	108-109
A. Monprofit, professeur de clinique chirurgicale.....	116-117
R. Tesson fils, professeur suppléant de pathologie et clinique chirurgicales.....	124-125
L. Jagot, professeur de clinique médicale.....	132-133
G. Roguet, professeur suppléant de pathologie et de clinique médicales.....	140-141
André Boquel, professeur de clinique obstétricale.....	148-149
E. Motais, professeur de clinique ophthalmologique.....	166-167
H. Thézée, professeur d'histoire naturelle.....	170-171
G. Montier, professeur suppléant d'histoire naturelle.....	174-175
P. Papin, professeur d'histologie.....	178-179
G. Launay, chef des travaux d'histologie.....	182-183
Henri Brin, professeur de pathologie externe et de médecine opératoire.....	186-187
A. Thibault, professeur de pathologie interne.....	190-191
G. Tabuteau, professeur de pharmacie et de matière médicale.....	194-195
A. Divai, professeur suppléant de pharmacie et de matière médicale.....	196-197
H. Legludic, professeur de physiologie; directeur.....	198-199
C. Turlais, chef des travaux de physiologie.....	202-203
G. Sarazin, professeur de physique.....	204-209
École de Médecine et de Pharmacie.....	220-221
Hôtel-Dieu d'Angers.....	228-229



